

Site Natura 2000 « *Sommets du Nord Margeride* » FR 830 1070

Document d'Objectifs

Document de compilation



SMAT du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo
43 300 Langeac

Décembre 2011



Sommaire

1. ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

2. FICHES HABITATS ET ESPÈCES

3. COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

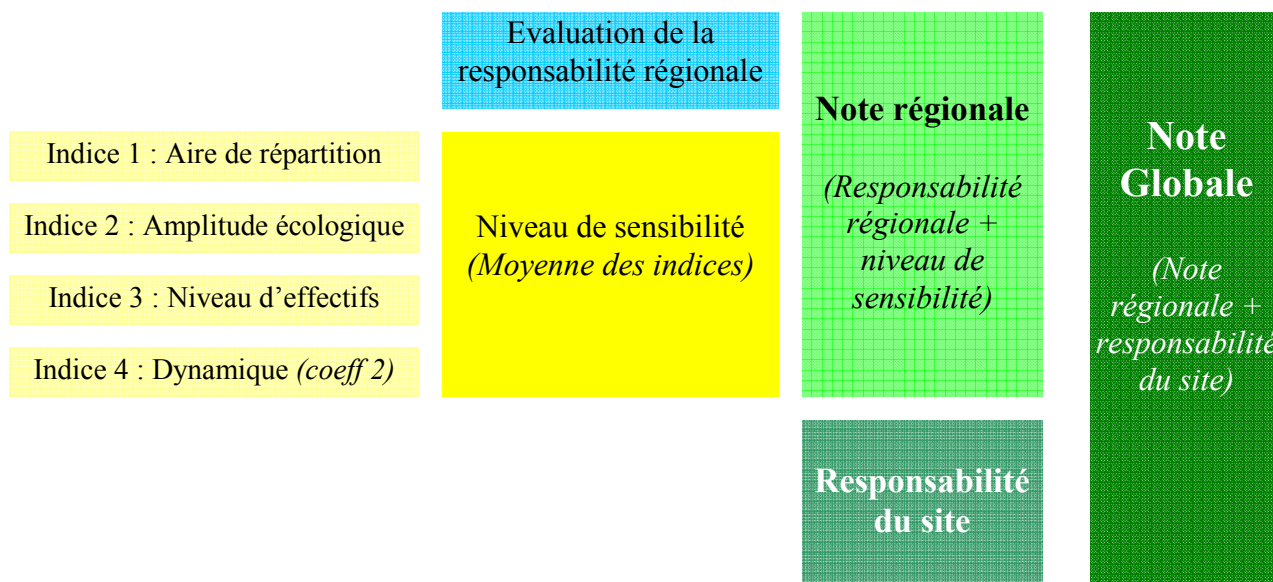
4. RÉSULTATS DES INVENTAIRES

**5. ARGUMENTAIRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR
L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SITE**

Éléments de méthodologie

- Méthodologie d'élaboration des enjeux et objectifs de développement durable
- Composition des groupes de travail

Barèmes pour l'attribution de notes aux critères de hiérarchisation des enjeux Natura 2000



Responsabilité du site (Site responsibility) is evaluated based on 2 criteria:

- Le pourcentage de représentativité de l'habitat naturel ou de l'espèce par rapport à la région
- L'état de conservation des habitats naturels et espèces

| Pourcentage de représentativité | Note attribuée |
|---------------------------------|----------------|
| 0 – 2 % | 1 |
| 2 – 5 % | 2 |
| 5 – 10 % | 3 |
| 10 – 25 % | 4 |
| 25 – 50 % | 5 |
| 50 – 100 % | 6 |

| Etat de conservation | Note attribuée |
|----------------------|----------------|
| Bon | 1 |
| Moyen-correct | 2 |
| Moyen-altéré | 3 |
| Dégradé | 4 |

Dans le cas de ce site, la note de représentativité est systématiquement inférieure à 4. On pourra donc considérer une notation sur 4 points.

**Evaluation de la
responsabilité
régionale**

- Barème pour les espèces
- Barème pour les habitats naturels

| Note de responsabilité régionale | Critères (<u>Espèces floristiques</u>) |
|---|--|
| 4 | La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution dans le monde ou plus de la moitié des effectifs connus dans le monde |
| 3 | La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution en France ou plus de 50% des effectifs connus en France |
| 2 | Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France |
| 1 | Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolées |

| Note de responsabilité régionale | Critères (<u>Habitats naturels</u>) |
|---|---|
| 4 | La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou plus de 50% de l'aire française |
| 3 | La région abrite de 25 à 50 % de l'aire de distribution en France |
| 2 | Responsabilité dans la conservation d'un habitat dans une région biogéographique en France |
| 1 | Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat ou d'une de ses aires isolées |

**Niveau de sensibilité
(Moyenne des indices)**

4 indices :

- Aire de répartition
- Amplitude écologique
- Niveau d'effectifs
- Dynamique des populations

Indice 1 : Aire de répartition

| Note d'aire de répartition | Critères (<u>Espèces floristiques</u>) |
|---------------------------------------|---|
| 4 | Micro-aire |
| 3 | France |
| 2 | Europe de l'Ouest |
| 1 | Paléarctique |
| 0 | Monde |

| Note d'aire de répartition | Critères (Habitats naturels) |
|-----------------------------------|--|
| 4 | Aire de répartition très restreinte, endémique d'un massif montagneux par exemple |
| 3 | Aire de répartition restreinte, dans une partie d'une seule région biogéographique |
| 2 | Habitat limité à une seule région biogéographique |
| 1 | Habitat à aire de répartition large, présent dans au moins deux régions biogéographiques |
| 0 | Habitat ubiquiste, typiquement azonale |

Indice 2 : Amplitude écologique

| Note d'amplitude écologique | Critères (Espèces) |
|------------------------------------|--|
| 4 | Espèce d'amplitude écologique très étroite, espèce liée à un type d'habitat |
| 2 | Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats |
| 0 | Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gamme d'habitats pour se reproduire |

| Note d'amplitude écologique | Critères (Habitats naturels) |
|------------------------------------|--|
| 4 | Habitat à amplitude écologique très étroite, typiquement ponctuel |
| 3 | Habitat à amplitude écologique restreinte, typiquement linéaire |
| 2 | Habitat à amplitude écologique moyenne, typiquement développés en surface, présent au sein d'au plus deux étages de végétation |
| 1 | Habitat à amplitude écologique large, présent à plus de deux étages de végétation |
| 0 | Habitat ubiquiste |

Indice 3 : Niveau d'effectifs

| Note de niveau d'effectifs | Critères (Espèces) |
|-----------------------------------|---|
| 4 | Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues |
| 3 | Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues |
| 2 | Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes |
| 1 | Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce |
| 0 | Espèce très commune avec des effectifs importants |

| Note de niveau d'effectifs | Critères (<u>Habitats naturels</u>) |
|-----------------------------------|--|
| 4 | Habitat très rare en Europe, très peu de localités connues |
| 3 | Habitat rare en Europe, peu de localités connues |
| 2 | Habitat moyennement fréquent en Europe |
| 1 | Habitat relativement fréquent en Europe |
| 0 | Habitat très fréquent en Europe |

Indice 4 : Dynamique (*coeff 2*)

| Note de dynamique de population | Critères (<u>Habitats naturels et espèces</u>) |
|--|---|
| 4 | Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine |
| 3 | Effectifs, localités ou surfaces sont en forte régression et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire |
| 2 | Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente |
| 1 | Effectifs ou localités ou surfaces sont stables |
| 0 | Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion |

| Code N2000 | Libellé | Resp. régionale | Aire de répartition | Amplitude écologique | Effectifs | Dynamique de population | Moyenne des indices (Niveau de sensibilité) | Note régionale | % surface ou effectif / Région | Note surface site/Région | Note Etat de conservation | Responsabilité du site | | TOTAL |
|------------|--|-----------------|---------------------|----------------------|-----------|-------------------------|---|----------------|--------------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|--|--------------|
| | | <i>R1</i> | <i>I1</i> | <i>I2</i> | <i>I3</i> | <i>I4 (coeff 2)</i> | <i>M</i> | <i>R=R1+M</i> | | | | <i>S</i> | | <i>T=R+S</i> |
| 7110 | Tourbières hautes actives* | 2 | 1 | 3 | 2 | 3 | 2 | 4 | 1,6% | 1 | 2 | 2 | | 6 |
| 6230 | Formations herbeuses à Nardus* | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | 0,08% | 1 | 2 | 2 | | 6 |
| 9140 | Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuille d'Arum | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 4 | 2,5% | 2 | NC | 2 | | 6 |
| 1387 | Orthotric de Roger | 2 | 2 | 2 | 4 | 2 | 2 | 4 | | 2 | NC | 2 | | 6 |
| 4030 | Landes sèches européennes | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 3,2% | 2 | 3 | 3 | | 5 |
| 6520 | Prairies de fauche de montagne | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | 0,07% | 1 | NC | 1 | | 5 |
| 9120 | Hêtraies acidiphiles à Houx | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 14,9% | 4 | 2 | 3 | | 5 |
| 1386 | Buxbaumie verte | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | | 1 | NC | 1 | | 5 |
| 7120 | Tourbières hautes dégradées | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1,0% | 1 | 2 | 2 | | 4 |
| 6410 | Prairies à Molinies | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 0,6% | 1 | 2 | 2 | | 4 |
| 8230 | Végétation pionnière des dalles rocheuses siliceuses du Massif | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0,03% | 1 | NC | 1 | | 4 |
| 9410 | Sapinières hyperacidiphiles | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 5,9% | 3 | 1 | 2 | | 4 |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0,02% | 1 | NC | 1 | | 3 |
| 8110 | Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 0,9% | 1 | NC | 1 | | 3 |

Groupe de Travail "Agriculture et biodiversité"

| Titre | Nom | Prénom | Organisme |
|-----------------------------|-------------|-------------|--|
| Monsieur | TABOURIN | Pierre | DREAL Auvergne |
| Monsieur | SUC | Alexandre | Direction départementale des territoires du Cantal |
| Madame | PLANCHON | Flora | Direction départementale des territoires de la Haute-Loire |
| Monsieur le Président | | | Fédération départementale des chasseurs du Cantal |
| Monsieur le Président | | | Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques |
| Monsieur le Président | | | Syndicat intercommunal des eaux de la Margeride nord |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Clavières |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Védrières-Saint-Loup |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Ruynes-en-Margeride |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Montchamp |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Lorcières |
| Monsieur le Maire | | | Mairie d'Auvers |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de La Besseyre Saint Mary |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Chastel |
| Madame la Directrice | | | Ecomusée de la Margeride |
| Monsieur le Chef de service | | | Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cantal |
| Monsieur le Chef de service | | | Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal |
| Monsieur | SEYTRE | Laurent | Conservatoire botanique national du Massif-Central |
| Monsieur le directeur | | | Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute-Auvergne |
| Monsieur le directeur | | | Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Velay |
| Monsieur | ROCHE | Jean-Marie | ACCA de Clavières |
| Monsieur | PIGNOL | Gérard | ACCA de Védrières-Saint-Loup |
| Monsieur | PLANCHON | Pierre | ACCA de Lorcières |
| Monsieur | LACOSTE | Jacques | ACCA de Montchamp |
| Monsieur | DELPEUCH | Philippe | ACCA de Ruynes-en-Margeride |
| Monsieur | BISCARAT | Daniel | ACCA d'Auvers |
| Monsieur | VILLERET | Dominique | ACCA de La Besseyre-Saint-Mary |
| Monsieur | BISCARAT | Pascal | AICA Chastel-Cronce |
| Madame | GELOT | Guylaine | FDSEA 15 |
| Monsieur | LAMAT | David | Chambre d'agriculture du Cantal |
| Madame | QUERRY | Aude | FDSEA 15 |
| Monsieur | CHATEAUNEUF | Jean-Louis | |
| Monsieur | COUTAREL | Jacky | EARL des Cimes |
| Monsieur | HUGON | Michel | |
| Monsieur | RAMPON | Jean-Paul | |
| Monsieur | VIGIER | Jean-Michel | Coopérative d'Estives du Mont Mouchet |
| Monsieur | HUGON | Serge | |
| Monsieur | JULIEN | Bernard | EARL de la Margeride |
| Monsieur | CHASSANG | Gilles | GAEC du Nipalou |
| Monsieur | VIDAL | Bruno | EARL de la Montagne |
| Monsieur | DELORME | Robert | |
| | | | Association d'estives de Trailus |
| Monsieur | ALBARET | Serge | |
| Monsieur | CHANSON | Patrick | |
| Monsieur | ODOUL | François | GAEC ODOUL |
| Madame | GAILLARDON | Elisabeth | |
| Monsieur | GRENIER | Daniel | |
| Monsieur | HUGON | Jean-Claude | |
| Monsieur | SALLES | Roger | GAEC SALLES |
| Madame | ROUSSET | Lucie | |
| Monsieur | VIGIER | Arnaud | Syndicat des jeunes agriculteurs |
| Monsieur | TEISSEBRE | Thierry | FDSEA 15 |
| Monsieur le Président | | | Syndicat départemental de la propriété agricole |
| Madame | CROZATIER | Raymonde | |
| Madame | CHASSAGNON | Stéphanie | EARL du Trèfle |

Groupe de Travail "Forêt et biodiversité"

| Titre | Nom | Prénom | Organisme |
|-----------------------------|-------------|-------------|--|
| Monsieur | TABOURIN | Pierre | DREAL Auvergne |
| Monsieur | SUC | Alexandre | Direction départementale des territoires du Cantal |
| Madame | PLANCHON | Flora | Direction départementale des territoires de la Haute-Loire |
| Monsieur le Président | | | Fédération départementale des chasseurs du Cantal |
| Monsieur le Président | | | Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques |
| Monsieur le Président | | | Syndicat intercommunal des eaux de la Margeride nord |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Clavières |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Védrières-Saint-Loup |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Ruynes-en-Margeride |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Montchamp |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Lorcières |
| Monsieur le Maire | | | Mairie d'Auvers |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de La Besseyre Saint Mary |
| Monsieur le Maire | | | Mairie de Chastel |
| Madame la Directrice | | | Ecomusée de la Margeride |
| Monsieur le Chef de service | | | Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cantal |
| Monsieur le Chef de service | | | Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal |
| Monsieur | SEYTRE | Laurent | Conservatoire botanique national du Massif-Central |
| Monsieur le directeur | | | Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute-Auvergne |
| Monsieur le directeur | | | Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Velay |
| Monsieur | ROCHE | Jean-Marie | ACCA de Clavières |
| Monsieur | PIGNOL | Gérard | ACCA de Védrières-Saint-Loup |
| Monsieur | PLANCHON | Pierre | ACCA de Lorcières |
| Monsieur | LACOSTE | Jacques | ACCA de Montchamp |
| Monsieur | DELPEUCH | Philippe | ACCA de Ruynes-en-Margeride |
| Monsieur | BISCARAT | Daniel | ACCA d'Auvers |
| Monsieur | VILLERET | Dominique | ACCA de La Besseyre-Saint-Mary |
| Monsieur | BISCARAT | Pascal | AICA Chastel-Cronce |
| Monsieur | PRAT | Yves | Office national des forêts |
| Monsieur | MOULIN | Michel | Office national des forêts |
| Monsieur le Chef de service | | | Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Haute-Loire |
| Monsieur le Chef de service | | | Office national de l'eau et des milieux aquatiques de la Haute-Loire |
| Monsieur le Président | | | Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire |
| Monsieur le Président | | | Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques |
| Monsieur | FOURNIER | Bruno | Centre Régional de la propriété forestière |
| Monsieur | JEANNOT | Jean-Claude | Centre Régional de la propriété forestière |
| Monsieur le Président | | | Syndicat départemental des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Cantal |
| Monsieur | VALENTIN | Guy | Groupe forestier du Gay |
| Monsieur | VALENTIN | Guy | Groupe forestier du Gay |
| Monsieur | VALENTIN | Jean-Pierre | Groupe forestier du Gay |
| Monsieur | VALENTIN | Gilles | Groupe forestier du Gay |
| Madame | VERHAEGHE | Isabelle | |
| Monsieur | PERRIER | Pascal | |
| Monsieur | CHAMBRIARD | Robert | |
| Madame | CHAMBRIARD | Brigitte | |
| Monsieur | JEAN | Henri | |
| Madame | CHAUMET | Christiane | |
| Monsieur | DE LA JUDIE | Charles | Groupe forestier de Gastier |
| Monsieur | DE VEYRAC | Emmanuel | Groupe forestier de la Ténézère |

Fiches habitats et espèces du site

Landes sèches européennes

| | |
|---|--|
| Code Natura 2000 | 4030 |
| Code Corine Biotope | 31.226 |
| Intitulé Corine Biotope | Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i> |
| Identification phytosociologique | Calluno-genistion-pilosae |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | Recouvrement maximum de 25 % : <i>Sorbus aria</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>pinus sylvestris</i> et parfois <i>Picea abies</i> |
| Arbustive | <i>Sorbus aria</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>Pinus sylvestris</i> , <i>Picea abies</i> |
| Herbacée | <i>Calluna vulgaris</i> dominant, <i>Vaccinium myrtillus</i> toujours présents. Existence de 3 faciès sur le site : 1 - à <i>Diphysastrum tristachyum</i> , <i>Genista pilosa</i> , <i>Arnica montana</i> , <i>Epilobium angustifolium</i> , <i>Festuca</i> sp., <i>Potentilla erecta</i> , <i>Hieracium murorum</i> , <i>Antennaria dioica</i> , <i>Dentonia decumbens</i> , <i>Hypericum pulcrum</i> , <i>Galium saxatile</i> , <i>Scorzonera humilis</i> , <i>Linaria repens</i> , <i>Carex pilulifera</i> , <i>Genista anglica</i> 2 - <i>Genista pilosa</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Galium saxatile</i> , <i>Scorzonera humilis</i> , <i>Arnica montana</i> , <i>Luzula multiflora</i> , <i>Carex pilulifera</i> , <i>Dentonia decumbens</i> , <i>Festuca</i> sp., <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Hypericum pulcrum</i> 3 - faciès boisé (recouvrement de la strate arborescente d'au moins 30%) à <i>Molinia coerulea</i> , <i>Rubus idaeus</i> , <i>Linaria repens</i> , <i>Meum athamanticum</i> , <i>Cytisus purgans</i> (rare), <i>Deschampsia flexuosa</i> |
| Muscinale | <i>Pleurozium schreiberi</i> recouvrement de 50 à 70%, <i>Hypnum ericetorum</i> , <i>Hypnum cupressiforme</i> , <i>Dicranum scoparium</i> , <i>Cladonia ciliata</i> , <i>Cladonia furcata</i> var. <i>racemosa</i> , <i>Cladonia chlorophaea</i> |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Tourbières hautes actives (7110)

Topographie – sols

Exposition : terrain plat, fond de vallon large et peu encaissé

Sols : sol filtrant à roche mère granitique.

Confusions possibles

Avec des Landes à *Cytisus purgans* si ce dernier devient dominant par rapport à la Callune

Dynamique

Dans la plupart des cas, évolution lente possible vers des stades à Genêt puis vers la Hêtraie.

Répartition sur le site

Habitat fortement représenté sur le secteur de « Serre haut » ou « le Bézal » et quelques beaux restes sur le « Mont Mouchet ».

Evaluation patrimoniale

- Milieu relativement important mais en nette régression.
- Type d'habitat rare : présence de *Diphysastrum tristachyum* (**espèces protégées au niveau National et inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées de France**)

Risques et enjeux

En voie de raréfaction rapide avec l'abandon du pâturage

Gestion conseillée

Modes de traitement : dans une grande partie des cas, la lande évoluera probablement vers la Hêtraie. Un maintien de ces milieux ne peut passer que par un retour du pâturage extensif ou par du cernage de ligneux (génie écologique).

Travaux : Eviter toute création de piste ou route forestière dans ce type de milieu.

Bibliographie

RAMEAU J.C., 1996, 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Formations montagnardes à *Cytisus purgans*

| | |
|----------------------------------|---|
| Code Natura 2000 | 5120 |
| Code Corine Biotope | 31.842 |
| Intitulé Corine Biotope | Landes à <i>Cytisus purgans</i> |
| Identification phytosociologique | <i>Pino-cytision purgantis</i> . Ont été exclues les formations pionnières secondaires à <i>Cytisus purgans</i> à l'étage collinéen |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|--|
| Arborescente | |
| Arbustive | Individus très épars de <i>Juniperus communis</i> |
| Herbacée | <i>Cytisus purgans</i> dominant souvent avec fort recouvrement, mais parfois le recouvrement est partiel dans les stations rocheuses avec implantations dans les fissures, <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Genista pilosa</i> ... |
| Muscinale | |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Landes subatlantiques montagnardes à *Calluna* et *Genista*

Topographie – sols

Exposition : Pas d'exposition préférentielle déterminée. Sur des abrupts rocheux de versant, des sommets de pointements rocheux (secs).

Sols : Sol squelettique à bilan hydrique très déficitaire ; sol en poche entre les affleurements et fissures de rochers. Plus rarement sur des éboulis fixés en exposition sud.

Confusions possibles

Avec des landes subatlantiques montagnardes à *Calluna* et *Genista* si la callune devient dominante

Avec des stades pionniers à *Cytisus purgans*

Dynamique

Groupement pionnier primaire. Pas d'évolution vers la hêtraie.

Répartition sur le site

Habitat faiblement représenté sur le site.

Evaluation patrimoniale

Milieu relativement rare et de faible étendue
Absence d'espèces rares et protégées

Risques et enjeux

Pas de risques majeurs

Gestion conseillée

Maintien en l'état ; station de toute façon sans intérêt forestier
Eviter toute création de piste ou route forestière dans ce type de milieu
Pas ou peu de risque de dégradation par les activités de loisirs en raison de la topographie difficile de ces milieux

Bibliographie

RAMEAU J.C., 1996, 1994
COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces des zones de montagnes

| | |
|----------------------------------|---|
| Code Natura 2000 | 6230 |
| Code Corine Biotope | 35.1 |
| Intitulé Corine Biotope | Gazons atlantiques à Nard raide et groupements apparentés |
| Identification phytosociologique | A rechercher. Alliance du <i>Violion caninae</i> ? |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|--|
| Arborescente | |
| Arbustive | Rare présence de <i>Juniperus communis</i> et de <i>Pinus sylvestris</i> |
| Herbacée | <i>Calluna vulgaris</i> dominant, <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Nardus stricta</i> , <i>Dianthus sylvaticus</i> , <i>Agrostis canina</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Hypericum pulcrum</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Senecion adonitifolius</i> , <i>Cytisus purgans</i> , <i>Rumex acetosella</i> , <i>Genista pilosa</i> , <i>Molinia caerulea</i> , <i>Achillea millefolium</i> , <i>Jasonia montana</i> , <i>Genista anglica</i> , <i>Galium verum</i> , <i>Campanula scheuchzeri</i> , <i>Cerastium fontanum se vulgare</i> , <i>Gentiana lutea</i> , <i>Cytisus scoparius</i> , <i>Brisa media</i> , <i>Thymus spp...</i> |
| Muscinale | |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Pelouses hygrophiles
Pelouses acidiclinales subalpines du Massif Central

Topographie – sols

Exposition : niveau topographique supérieur par rapport aux prairies humides et aux bas-marais tourbeux
Sols : sol mésophile frais à relativement sec

Confusions possibles

Confusion facile avec des pelouses mésophiles oligotrophes et certaines variantes des pelouses acidiphiles subalpines du Massif-Central étant donné que cet habitat est encore mal caractérisé dans notre Région.

Dynamique

Cette formation contient des reliques forestières. Un retour du système forestier, après un passage par un stade de lande à arbrisseaux, est donc possible si la pression pastorale cesse.

Répartition sur le site

Habitat mal caractérisé, il semble présent en surfaces assez conséquentes sur le plateau de la Margeride (Clavières). Seuls les plus beaux individus ont été cartographiés.

Evaluation patrimoniale

Milieu non rare dans la Margeride
Pas de présence d'espèces protégées
Habitat ayant une richesse floristique exceptionnelle

Risques et enjeux

En voie de raréfaction rapide avec l'abandon du pâturage
A l'inverse, un surpâturage avec fertilisation de la pelouse provoquerait l'évolution de cette formation vers une prairie plus eutrophe avec disparition des espèces sensibles
Après une augmentation des apports hydriques, cet habitat peut s'enrichir en espèces hygrophiles et évoluer vers une Moliniaie

Gestion conseillée

Modes de traitement : dans une grande partie des cas, la pelouse évoluera probablement vers la hêtraie. Un maintien de ces milieux ne peut passer que par un maintien adapté du pâturage bovin ou ovin.

Travaux : Eviter toute création de piste ou route forestière dans ce type de milieu.

Bibliographie

Cahier d'habitat APCA, 2000
COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

| | |
|----------------------------------|---|
| Code Natura 2000 | 6410 |
| Code Corine Biotope | 37.31 |
| Intitulé Corine Biotope | Prairies à Molinie et communautés associées |
| Identification phytosociologique | Juncion acutiflori avec le Polygono istortae – Juncenion acutiflori de Foucault & Géhu + communautés montagnardes sur sol hydromorphe |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|---|
| Arborescente | |
| Arbustive | <i>Salix spp...</i> possible |
| Herbacée | Beaucoup d'espèces sont présentes dont <i>Juncus acutiflorus</i> dominant. Présence de <i>Molinia caerulea</i> (mais parfois de très faible recouvrement < 1%), puis <i>Viola palustris</i> , <i>Lotus pedunculatus</i> , <i>Parnassia palustris</i> , <i>Succisa pratensis</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Carum verticillatum</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Potentilla palustris</i> , <i>Ranunculus flamula</i> , <i>Menyanthes trifoliata</i> , <i>Scorzonera humilis</i> , des espèces montagnardes comme <i>Selinum pyrenaicum</i> , <i>Polygonum bistorta</i> et quelques <i>Salix repens</i> |
| Muscinale | Non étudiée |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Phragmitaies et complexes tourbeux, marais humides

Topographie – sols

Exposition : plateaux humides, fonds de vallons
Sols : tourbeux à argilo-limoneux. Pente faible

Confusions possibles

Avec des groupements de prairies sur des sols engorgés, essentiellement minéraux, mésotrophes à eutrophes
Moliniaies pauvres en espèces sur site présentant des dégradations (phénomène d'exclusion des autres espèces par la Molinie dû aux perturbations telles que le drainage)

Dynamique

Habitat présentant une certaine stabilité, mais allant toujours vers une eutrophisation ou une colonisation par les ligneux. Accélération de ce phénomène si perturbations.

Répartition sur le site

Dans le secteur de la Gourgueyre (sources) essentiellement

Evaluation patrimoniale

Milieu relativement rare et de faible étendue

Possibilité de présence d'espèces protégées venant d'autres groupements : *Drosera rotundifolia* (PN, LR Auvergne), *Peucedanum palustre* (LR Auvergne), ou encore *Carex limosa* (PN, LR Auvergne).

Risques et enjeux

Contenir l'évolution de fermeture de ces milieux

Maintenir, restaurer le fonctionnement hydrologique de ces zones

Gestion conseillée

Modes de traitement : maintien en l'état, aucune intervention si zone non perturbée, sinon restauration du fonctionnement hydrologique du système

Travaux : éviter toute création de pistes ou route forestière dans ce type de milieu. Maintenir la tranquillité de ces zones.

Bibliographie

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

CBNMC, 2000, Eléments de caractérisation phytosociologique de l'habitat « Prairies à Molinie sur sols calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux » en Auvergne, réf 9546.

Mégaphorbiaies

| | |
|----------------------------------|---|
| Code Natura 2000 | 6430 |
| Code Corine Biotope | 37.7, 37.81, 37.82 |
| Intitulé Corine Biotope | |
| Identification phytosociologique | Groupement à étudier cf. <i>Ulicion nanae</i> Duvignaud |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

37.8 : Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des *Betulo Adenostyletea* : lisières humides à grandes herbes, mégaphorbiaies situées souvent en lisière de forêts humides. Il en existe de nombreux types : à *Petasites hybridus* au bord des cours d'eau, à *Petasites albus* en position d'ourlet, à *Filipendula ulmaria* et *Scirpus sylvaticus*, à *Chaerophyllum aureum*, à *Ranunculus aconitifolius* ...

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Habitats associés ou en contact

Présence d'autres habitats remarquables à proximité possible : parois rocheuses, hêtraie atlantique à houx, ...

Topographie – sols

Sols : sol hygrocline à hygrophile et proche des cours d'eau et milieux frais

Confusions possibles

Pas de données

Dynamique

Pas de données

Répartition sur le site

37.8 : Surface souvent très limitée

Evaluation patrimoniale

Pas de données

Risques et enjeux

37.8 : Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des *Betulo Adenostyletea* : destruction, dégradation par détournement du cours naturel des eaux lors des travaux et attention au débardage notamment.

Gestion conseillée

Ne pas artificialiser les zones d'écotones.

Bibliographie

RAMEAU J-C, 1996, 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Prairies de fauche de montagne

| | |
|---|--|
| Code Natura 2000 | 6520 |
| Code Corine Biotope | 38.31 |
| Intitulé Corine Biotope | Prairies à fourrage des montagnes |
| Identification phytosociologique | A rechercher cf. <i>Deschampsia cespitosae</i> <i>Oenanthe peucedanifoliae</i> de Foucault |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | |
| Arbustive | |
| Herbacée | Un ensemble d'espèces des prairies de fauche hygrophiles ouest-européennes qui se réduit à <i>Bromus racemosus</i> et <i>Oenanthe peucedanifolia</i> . Un ensemble d'espèces hygrophiles à amplitude plus large, caractéristiques des <i>Agrostienea stoloniferae</i> . Un ensemble d'espèces de bas-marais, en particulier <i>Scorzonera humilis</i> , <i>Carum verticillatum</i> , <i>Carex ovalis</i> , <i>Carex panicea</i> . |
| Muscinale | |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Pas de données

Topographie – sols

Exposition : divers

Sols : sol hygrocline à hygrophile

Confusions possibles

Pas de données

Dynamique

Issue de la Mégaphorbiaie primitive (*Ranunculo Filipenduletum*), exploitée en fauche. Evolution possible vers le bas-marais par enrichissement des horizons supérieurs du sol en matière organique. La fauche ralentirait cette évolution alors que sous la pression du pâturage, cette évolution est plus rapide ce qui expliquerait le fait qu'on ne trouve pas de prairies pâturées autres que para-tourbeuses ou tourbeuses.

Répartition sur le site

Très peu présent sur le site Natura 2000

Evaluation patrimoniale

Pas de données

Risques et enjeux

Pas de données

Gestion conseillée

Pas de données

Bibliographie

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Tourbières hautes actives

| | |
|----------------------------------|---|
| Code Natura 2000 | 7110 |
| Code Corine Biotope | 51.1 |
| Intitulé Corine Biotope | Tourbières hautes à peu près naturelles |
| Identification phytosociologique | <i>Calluna vulgaris</i> – <i>Sphagnion magellanicum</i> |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | |
| Arbustive | Présence ponctuelle de <i>Salix aurita</i> , <i>Salix atrocinerea</i> en marge |
| Herbacée | Sur les buttes de sphaignes : <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> (rare), <i>Carex nigra</i> , <i>Carex limosa</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Potentilla palustris</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Eriophorum vaginatum</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Carex rostrata</i> Il se rencontre parfois une flore de prairies plus humides à <i>Juncus squarrosus</i> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Viola palustris</i> |
| Muscinale | Buttes de <i>Sphagnum</i> spp. Et mousses hydrophiles comme <i>Polytrichum commune</i> , <i>Pleurozium schreiberi</i> , <i>Cladonia</i> spp., <i>Aulacomnium palustre</i> |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Complexe tourbeux (7100)

Landes

Différentes végétations de la dynamique de la tourbière bombée (7110 ex : chenaux à *Carex limosa* 51.121), cuvettes tourbeuses

Prairies humides du 37.21

Topographie – sols

Exposition : plateaux tourbeux généralement bombés encaissés dans des petites dépressions topographiques

Sols : sol entièrement constitué de tourbe gorgée d'eau, la tourbe pouvant atteindre 1,5 m d'épaisseur.

Confusions possibles

Ne pas confondre avec des stades d'assèchement plus avancés où la callune deviendrait envahissante, la tourbe sèche à nu ferait son apparition sur les buttes.

Confusion possible avec des stades plus humides où la végétation de prairies à juncs serait dominante.

Plusieurs intermédiaires existent entre ces tendances et il n'est pas toujours facile de trancher.

Dynamique

Stade intermédiaire d'évolution d'une tourbière pouvant évoluer naturellement ou accélérée par des phénomènes anthropiques (drainage, pâturage, ...), vers des tourbières hautes dégradées puis à terme vers des tourbières boisées.

Les tourbières comportant un taux de recouvrement arborescent inférieur à 25 % sont à considérer avec les tourbières hautes (51.1 Tourbières hautes à peu près naturelles dont 51.16 Pré-bois tourbeux).

Répartition sur le site

Habitat bien représenté sur le « Bois d'Ascoing » et les « Tirondets » (forêt sectionale de Sistrières). Sur les autres zones du site Natura 2000, cet habitat ne couvre pas des surfaces importantes notamment sur les sites plus ou moins dégradés comme les « Travers des Clauzels » et la « Croix de la Paille ».

Evaluation patrimoniale

Type d'habitat peu fréquent dans le Cantal et la Haute-Loire dont les individus occupent par ailleurs de faibles étendues.

Participe à une mosaïque d'habitats très intéressante par l'intérêt des différents types d'habitats rassemblés et par les niches offertes à la faune. Présence éventuelle d'espèces rares (Drosera rotundifolia espèce protégée au niveau national, Vaccinium oxycoccos espèce protégée au niveau régional, Carex limosa espèce protégée au niveau national).

Risques et enjeux

Drainage à finalité agricole

Boisement

Fonction de protection de la qualité de l'eau

Sensibilité du sol et de la végétation aux perturbations (piétinement, passage d'engins)

Gestion conseillée

Modes de traitement : Gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrants minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide.

Travaux : Tous travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique sont à proscrire. Décapage de petites surfaces pour redynamiser l'habitat. Gestion de la strate arborescente par arrachage à la main des ligneux.

Bibliographie

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

BILLY F – 1997 – La végétation de basse Auvergne. Bull. Soc. Bot Centre-Ouest nouvelle série numéro spécial 9 – 417 pages

Tourbières hautes dégradées

| | |
|----------------------------------|--|
| Code Natura 2000 | 7120 |
| Code Corine Biotope | 51.2 |
| Intitulé Corine Biotope | Tourbières à Molinie bleue |
| Identification phytosociologique | Eriophoro vaginati Scirpetum cespitosi / Calluno vulgaris Sphagnion Molinion |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|--|
| Arborescente | |
| Arbustive | Présence ponctuelle rare de <i>Pinus sylvestris</i> |
| Herbacée | - Des restes de flore de tourbières actives : <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Eriophorum vaginatum</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Carex pilulifera</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Carex panicea</i> , <i>Scirpus cespitosus</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> - Une flore de prairie à <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Molinia coerulea</i> , <i>Celinum pyreneum</i> , <i>Holcus lanatus</i> |
| Muscinale | <i>Sphagnum spp.</i> , <i>Dicranella sp.</i> |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

- Complexes tourbeux (7100)
- Landes
- Différentes végétations de la dynamique de la tourbière bombée (7110) : cuvettes tourbeuses...
- Bas-marais acides
- Prairies à *Juncus squarrosus* ;

Topographie – sols

Exposition : zone en léger bombement

Sols : sol sec, entièrement constitué de tourbe en voie de minéralisation (de 1 m d'épaisseur en moyenne)

Confusions possibles

Habitat relativement bien caractérisé, la tourbe doit montrer des signes de minéralisation.

Dynamique

Stade d'assèchement des tourbières actives, assèchement naturel (sécheresse prolongée) ou anthropique (drainage, plantation, tassements, écobuage...).

Evolution rétroactive possible si les conditions hydriques initiales réapparaissent naturellement ou après travaux (comblement de drain...)

Evolution vers la lande à callune ou vers la forêt de pins.

Répartition sur le site

Habitat peu fréquent sur la zone d'étude. Terrains les plus drainées et ou plantés (« Croix de la Paille »).

Evaluation patrimoniale

Habitat de faible intérêt, seul les zones susceptibles de régénération par restauration des conditions hydriques avant perturbation présentent une valeur patrimoniale.

Présence éventuelle d'une espèce protégée au niveau National (*Drosera rotundifolia* espèce protégée au niveau National).

Risques et enjeux

Drainage accentué

Plantation

Pâturage

Brûlis

Fonction de protection de la qualité de l'eau liée au complexe tourbeux

Gestion conseillée

Modes de traitement : Gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrants minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide.

Travaux : tous travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique à proscrire. Décapage de petites surfaces pour redynamiser l'habitat. Gestion de la strate arborescente par arrachage à la main des ligneux.

Bibliographie

BILLY F - 1997 - La végétation de la basse Auvergne. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest nouvelle série numéro spécial 9 - 417 pages

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Eboulis siliceux froids

| | |
|---|--|
| Code Natura 2000 | 8110 |
| Code Corine Biotope | 61.114 |
| Intitulé Corine Biotope | Eboulis siliceux et froids de blocailles |
| Identification phytosociologique | Groupement à étudier |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | |
| Arbustive | |
| Herbacée | La composition varie en fonction des conditions d'un ensoleillement et l'amplitude des éboulis. Présence <i>Athyrium felix-femin</i> , <i>Asplenium trichomanes</i> , <i>Polypodium vulgare</i> , <i>Festuca arvernensis</i> , <i>Poa nemoralis</i> , et plus rarement, <i>Dryopteris filix-mas</i> , <i>Rubus idaeus</i> |
| Muscinale | |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Présence d'autres habitats remarquables à proximité possible : Forêts de ravins, dalles rocheuses, landes sèches,...

Topographie – sols

Exposition : toutes expositions.

Pente : verticale à subverticale.

Sols : végétation implantée dans les fissures ou aspérités emplies d'un mélange d'humus et de petits éléments minéraux.

Confusions possibles

Avec des abrupts relevant de pelouses pionnières sur dalles rocheuses.

Dynamique

Groupement pionnier primaire

Répartition sur le site

Habitat discontinu peu commun, les plus beaux individus étant sur le « Mont Mouchet ».
Habitat recouvrant quelques centaines de mètres carrés seulement.

Evaluation patrimoniale

- Faible recouvrement et relative rareté des éboulis de grande ampleur.
- Dans les grandes éboulis, présence possible d'une avifaune montagnarde typique (cf. L.P.O.)

Risques et enjeux

Substitution d'essences

Destruction physique lors de travaux en périphérie

Fonction de protection des sols, de la flore forestière, de la faune

Gestion conseillée

Modes de traitement : maintien en l'état et suivi. Pour les bas de versant, maintien d'un certain ombrage lors d'une coupe par exemple.

Bibliographie

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Végétation pionnière des dalles rocheuses siliceuses

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Code Natura 2000 | 8230 |
| Code Corine Biotope | 62.3 |
| Intitulé Corine Biotope | Dalles rocheuses |
| Identification phytosociologique | Sedo-scleranthion |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Type | Espèces |
|-------------------------------|--|
| Existence de plusieurs faciès | 1- Faciès sur dalles rocheuses sèches et peu déclives à <i>Sedum hirsutum</i> et <i>Rumex acetosella</i> très pauvre en espèce. 2- Faciès d'abrupt rocheux à forte déclivité à <i>Sempervivum arachnoideum</i> , <i>Sedum dasyphyllum</i> , souvent en mosaïque avec de petites parois rocheuses à <i>Asplenium septentrionale</i> et diverses espèces comme <i>Silene rupestris</i> , <i>Saxifraga hypnoides</i> ... 3- Faciès sur dalles rocheuses plus fraîches à <i>Sedum album</i> , <i>Sedum reflexum</i> , <i>Sedum telephium</i> , <i>Silene armeria</i> ... |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Aucune

Habitats associés ou en contact

Présence d'autres habitats remarquables à proximité possible : Forêts de ravins, parois rocheuses, landes sèches,...

Topographie – sols

Exposition, pente : Expositions variées. Pente de nulle à subverticale.

Sols : Sol squelettique. Surface du rocher souvent à nu, plus ou moins fissurée et recouverte par place d'une très fine couche de terre sableuse ou humifère.

Confusions possibles

Avec des groupements de parois rocheuses à *Asplenium septentrionale* lesquels sont souvent en mosaïque. Difficulté de séparer les deux formations.

Dynamique

Groupe pionnier primaire

Répartition sur le site

Habitat faiblement représenté. Habitat recouvrant quelques centaines de mètres carrés seulement sur le « Mont Mouchet ».

Evaluation patrimoniale

Présence possible de *Biscutella arvernensis* (plante protégée au niveau régional). Milieu très peu répandu et toujours de très faible étendue.

Risques et enjeux

Destruction physique lors de travaux en périphérie

Gestion conseillée

Modes de traitement : apparemment sans impact. Maintien en l'état.

Travaux : pour les travaux d'infrastructure : risque de destruction physique lors de l'ouverture de pistes. Pour l'exploitation des coupes, éviter l'abattage des arbres sur l'habitat.

Bibliographie

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Hêtraies à Ilex et Taxus

| | |
|----------------------------------|--|
| Code Natura 2000 | 9120 |
| Code Corine Biotope | 41.12 |
| Intitulé Corine Biotope | Hêtraies atlantiques acidiphiles |
| Identification phytosociologique | <i>Luzulo niveae</i> - <i>Fagetum de l'Illici Fegenion</i> |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|--|
| Arborescente | <i>Fagus sylvatica</i> <i>Abies alba</i> |
| Arbustive | <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Sorbus aria</i> , <i>Sambucus nigra</i> , <i>Ilex aquifolium</i> s'y trouve à l'état sporadique ; mais localement peut former des faciès en fourré. |
| Herbacée | Dominance des acidiphiles et acidiclinales : <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Oxalis acetosella</i> , <i>Maianthemum bifolium</i> , <i>Hieracium murorum</i> , <i>Melampyrum pratense</i> , <i>Veronica officinalis</i> , plus rarement <i>Melampyrum sylvaticum</i> , <i>Poa chaixii</i> et <i>Luzula pilosa</i> |
| Muscinale | |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Présence possible de *Buxbaumia viridis* dans les secteurs à *Abies alba*.

Habitats associés ou en contact

Présence d'autres habitats remarquables à proximité possible.

Topographie – sols

Exposition : Toutes expositions. Présence sur hauts de versants et sommets de croupes bien marqués.

Pente faible en général.

Sols : sol podzolisé.

Confusions possibles

Confusion facile avec des hêtraies à Houx riches en espèces neutroclines appartenant au *Scillo lilio-hyacinthi Fagetum*, installé à mi versant ou bas de versant, où la caractéristique Scille Lys Jacinthe est quasiment toujours absente. Dans certains cas, lorsque le couvert du hêtre est très dense, la strate herbacée est très peu développée, voir nulle ; se baser alors sur la topographie et l'état de l'humus.

Dynamique

Groupement primaire

Répartition sur le site

Habitat très présent sur le site, il représente la majorité de la surface des Habitats Natura 2000. Les formations les plus typiques se trouvent vers le Mont Mouchet La Montagne de la Margeride ou encore la « Forêt de la Ténézère ».

Une bonne partie des surfaces de cet habitat présente une proportion forte de sapin pectiné, notamment de très vieux arbres intéressants en termes de biodiversité.

Evaluation patrimoniale

Type d'habitat encore relativement fréquent dans le Cantal et la Haute-Loire mais dont les surfaces tendent à diminuer

Faciès riche en Houx rare.

Absence d'espèces rares et protégées

Retenir les faciès nettement acidiphiles, avec taux de présence en Houx supérieur à 1 pied à l'hectare

Retenir également le faciès à Mélampyres (des près et des bois) avec Houx sporadique.

Risques et enjeux

Substitution d'essences

Fonction de protection des sols, de la flore forestière, de la faune

Gestion conseillée

Modes de traitement : Gestion conservatoire : maintien d'une strate arborescente consistante avec du hêtre

Travaux : éviter toute création de pistes à l'intérieur des zones retenues. Réduire la pression du gibier lorsque celle-ci est trop importante, impact sur la strate arbustive et herbacée

Bibliographie

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Hêtraies subalpines médio européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*

| | |
|----------------------------------|---|
| Code Natura 2000 | 9140 |
| Code Corine Biotope | 41.15 |
| Intitulé Corine Biotope | Hêtraies subalpines |
| Identification phytosociologique | Groupe à étudier ; appartenance très probable à l' <i>Aceri-Fagion</i> (cf. <i>Aceri-fagetum</i> BARTSH) (cf étude CBNMC) |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

Il s'agit de Hêtraies-sapinières (végétation potentielle) et des Hêtraies (faciès anthropique) situées au dessus de 1300-1400 m d'altitude environ autour des principaux sommets ; cette altitude correspondant à une température moyenne annuelle de 4°C qui définit le passage à l'étage subalpin. En quelques points du massif, la forêt en peuplement complet atteint 1400 m d'altitude ; au dessus, elle est relayée par une formation pionnière à Sorbiers, Saules et Bouleau pubescent pouvant abriter parfois même quelques Hêtres jusque vers 1400-1450 m d'altitude. A ce niveau, les arbres sont très éprouvés par les conditions climatiques très dures régnant près des crêtes sommitales. On note la présence d'anémomorphose (destruction du houppier du côté exposé au vent dominant), de bris de cimes répétés provoqués par le neige, des déformations de la base des troncs sous la pression de la neige, etc...

Exemple de la lisière supérieure de la forêt du Lioran, au canton des Belleaigues

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | Sapin pectiné, Hêtre, Sorbier des oiseleurs, Sorbier blanc de neige, Saule Marsault, Bouleau pubescent, très rarement l'Erable plane et exceptionnellement, l'Erable sycomore. |
| Arbustive | Camerisier noir, Camerisier des Alpes, Groseillier des rochers, Groseillier des Alpes, Rosier des Alpes, Saules à oreillettes etc... |
| Herbacée | Composée d'un mélange d'espèces de la mégaphorbiaie, d'espèces de la hêtraie-sapinière, de quelques acidiphiles et d'héliophiles. - Dominance des plantes de la mégaphorbiaie : Adénostyle à feuilles d'alliaire, Laitue des Alpes, Rumex à feuilles de gouet, Rumex des Alpes, Streptope à feuilles embrassantes, Chérophylle hérissée, Calamagrostide faux roseau (?) , etc... - Présence de sylvatiques : Sceau de Salomon verticillé, Stellaire des bois, Fétuque des bois, Actée en épi, Prenanthe pourpre, Lamier jaune, Gaillet odorant, Lysimaque des bois, Parisette, etc... - Présence d'acidiphiles : Canche flexueuse, Myrtille, Luzule des bois, Luzule jaunâtre, Gaillet des rochers, Paturin de Chaix, etc... |
| Muscinale | |

Nota : sur croupe, existence possible de faciès acidiphiles pauvres en espèces de la mégaphorbiaie.

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Pas de donnée

Habitats associés ou en contact

Pas de donnée

Topographie – sols

Exposition : variable

Sols : sols ocreux et podzolisés, mais aussi sols bruns, eutrophe à mésotrophe au fond des thalwegs.

Confusions possibles

Avec des lisières sur des sommets du niveau montagnard à moins de 1450 m d'altitude
Avec les couloirs avalancheux à Erable plane (cf. fiche Forêts de ravin) ; Ne pas chercher systématiquement de Hêtraies avec Erables ; l'Erable plane étant rare à plus de 1450 m d'altitude et l'Erable sycomore est totalement absent à l'état naturel dans la Margeride.

Dynamique

A étudier ; Frange à Sorbier et reconstitution de la zone de combat des forêts sommitales ?

Evaluation patrimoniale

Intérêt scientifique des stades de recolonisation forestière à plus de 1400 m d'altitude (forêt de la Margeride, Mont Mouchet...)

Faible étendu générale sur le département 43 et dans une moindre mesure de département 15. Présence d'espèces peu communes dans le Massif Central (ex : Camerisier des Alpes, Ronce des rochers, Streptope, etc...)

Mosaïque avec d'autres habitats de la directive : Calamagrostidaie, Mégaphorbiaie, Paroi verticale, etc. ...

Grand intérêt des arbres présentant des anémomorphose

Gestion conseillée

Au dessus d'une certaine d'altitude, pas d'intervention, laisser évoluer ; de toute façon ces peuplements n'ont pas de valeur économique

Au dessus de 1500 m d'altitude, le développement trop important des franges à Sorbiers, ainsi que des ligneux plus ou moins isolés dans la lande, n'est pas souhaitable pour des raisons paysagères, il conviendrait donc d'y intensifier le pâturage ou d'assurer le retour du pâturage extensif selon les cas (avec écobuages contrôlés). Toute fois, le retour du pâturage doit être proscrit totalement car il s'agit du plus bel exemple de recolonisation des hauts de versants pour l'ensemble de la Margeride; ce site devra être conservé comme champ d'étude de la dynamique forestière du subalpin.

Bibliographie

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

SEYTRE L., 2008 - Caractérisation des Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius relevant de la directive "Habitats" en Auvergne (9140). Conservatoire botanique national du Massif central, 62 p.

Sapinière acidiphile à hyperacidiphile

| | |
|---|---|
| Code Natura 2000 | 9410 |
| Code Corine Biotope | 42.2 |
| Intitulé Corine Biotope | Sapinières-Pessières montagnardes à déterminisme édaphique |
| Identification phytosociologique | A étudier. Affinité avec les Vaccinio – Piceetea ; à rapprocher |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | couvert <i>Betula pubescens</i> et <i>Abies alba</i> |
| Arbustive | <i>Lonicera nigra</i> et <i>Sorbus aucuparia</i> accompagnés par <i>Ribes alpinum</i> , <i>Lonicera xylosteum</i> (+), <i>Abies alba</i> , <i>Sambucus racemosa</i> (rare), <i>Betula pubescens</i> . |
| Herbacée | <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Deschampsia flexuosa</i> accompagnés par <i>Vaccinium uliginosum</i> , <i>Oxalis acetosella</i> , <i>Valeriana tripteris</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Melampyrum pratense</i> , <i>Dryopteris dilatata</i> , <i>Dryopteris carthusiana</i> , <i>Gymnocarpium dryopteris</i> , <i>Chrysosplenium alternifolium</i> , <i>Luzula sylvatica</i> (rare), <i>Lonicera periclymenum</i> , et <i>Sphagnum</i> sp.... |
| Muscinale | <i>Rhytidiadelphus loreus</i> , <i>R. triquetrus</i> , <i>Ptilium crista-castrensis</i> , <i>Hylocomium splendens</i> , <i>Polytrichum formosum</i> , <i>Pleurozium schreiberi</i> , <i>Racomitrium lanuginosum</i> , <i>Cladonia</i> sp. Parfois <i>Bazzania trilobata</i> ... |

Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Présence possible de *Buxbaumia viridis*

Habitats associés ou en contact

La hêtraie à houx (9120) et présence d'autres habitats remarquables à proximité possible

Topographie – sols

Exposition : versant nord.

Sols : éboulis de gros blocs, fond de ravin, ou zone plane proche cours d'eau...

Confusions possibles

Avec des accrus de bouleaux sur landes acidiphiles rocailleuses, plantation de Sapin

Dynamique

Groupement post-pionnier.

Répartition sur le site

Habitat faiblement représenté en tant qu'habitat forestier. Sur les versant nord de la « forêt de la Margeride » (sur l'ubac) ou encore toujours versant nord mais cette fois-ci très ponctuellement en « forêt de Charmège ».

Evaluation patrimoniale

Habitat très original et probablement rarissime en Auvergne. En 1992, un individu connu seulement en Artense ; et peut être un individu en région I.F.N Cantal – Cézallier, mais très dégradé et peut être ailleurs dans le Cantal. Habitat plus présent et mieux caractérisé dans le « Forez ».

Risques et enjeux

- Substitution d'essences
- Destruction physique lors de travaux en périphérie lors de la rénovation de la voirie
- Fonction de protection des sols, de la flore forestière, de la faune

Gestion conseillée

Maintien en l'état sans aucune intervention.

Bibliographie

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Comptes-rendus de réunions :

- Réunion du 11 août 2009
- Comité de pilotage du 23 mars 2010
- Comité de pilotage du 29 mars 2011
- Comité de pilotage du 23 juin 2011
- Comité de pilotage du 14 décembre 2011



JC/JC

PRÉFECTURE DU CANTAL

Site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »

Relevé de conclusions de la réunion du mardi 11 août 2009 à Ruynes-en-Margeride

Cette réunion s'est déroulée dans les locaux de la mairie de Ruynes-en-Margeride, sous la présidence de M. Jean Marie Wilhelm, Sous-préfet de Saint-Flour, en présence des participants figurant sur la liste de présence ci-jointe.

Absents excusés:

- M. le Président du Conseil général du Cantal,
- M. Joseph Vissac, président du SIVOM de Pinols

Absent :

- M. le Président du Conseil régional.

Objet de la réunion précisé par M. le Sous-préfet.

M. le Sous-préfet souligne le bien fondé de la problématique Natura 2000 face à l'impératif de développement auquel nos territoires sont confrontés, notamment en terme de démographie.

Conformément aux dispositions de l'article R414-8-1 du code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage et de suivi du site Natura 200 « Sommets du nord Margeride » créé par arrêté N°2009-0595 du 07 mai 2009, ont été réunis afin de désigner le président du comité et la collectivité ou le groupement, dit structure porteuse, chargé d'élaborer le document d'objectifs.

1-Désignation de la structure porteuse.

M. Guy Vissac, président du syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier, présente la candidature du groupement qu'il préside en raison de la compétence du groupement, gestionnaire de 9 sites Natura 2000 avec notamment deux personnels dédiés, du souci du maintien d'une cohérence dans la gestion de ces sites sur le massif margeridien, 2 sites y sont déjà gérés par ses soins: Montagne de la Margeride en Lozère et Versants orientaux de la Margeride en Haute-Loire. De plus, le syndicat gère pour le compte du Conseil régional d'Auvergne, le musée et l'auberge du Mont-Mouchet compris dans le périmètre du site.

M. le maire de Clavières relève l'importance de la continuité du territoire.

M. Clavilier, président du syndicat mixte de Garabit-Grandval fait remarquer l'importance de la superficie du site dans le Cantal, 808 ha sur 910 ha.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, le SMAT est désigné pour élaborer le document d'objectifs.

2- Présentation d'un diaporama « le réseau Natura 2000 » en Auvergne par M. Tabourin, chargé de mission Natura 2000 à la DIREN.

Quelques éclaircissements sont souhaités.

Absence de territoire de la commune de Pinols dans le périmètre du site :

M. Fernandez, DDEA du Cantal, directeur du pôle environnement, précise que le périmètre initial du site établi dans les années 1996-1997 de 1500 ha a été remodelé pour atteindre une superficie de 910 ha, excluant des territoires de la commune de Pinols.

Définition du périmètre du site :

les contours ne sont pas définitifs, ils pourront être revus à la marge afin d'atteindre une meilleure compatibilité avec les relevés cadastraux.

Elaboration du DOCOB :

en France, la voie contractuelle a été retenue en vue de l'élaboration de ce document, sa révision est possible à échéance de 5 ou 6 ans.

Financement du volet animation :

des fonds d'Etat sont prévus, attribués par les services de la DIREN, la collectivité peut participer par la prise en charge d'une partie de la logistique (SMAT : 10%)

Coexistence avec le plan d'aménagement forestier en cours sur la commune de Clavières, 1800 ha sont concernés

Sans difficulté, des fonds supplémentaires peuvent être alloués afin de maintenir la zone ouverte coupe-feu gérée par une coopérative d'estive, le respect de la propriété privée est assurée.

3- Désignation du président du comité de pilotage.

Le collège des élus est composé de 13 membres

M. Clavilier est porteur du mandat du Président du Conseil général du Cantal

Sont absents, non représentés:

- le Président du Conseil régional,
- le Président du Conseil général de la Haute-Loire,
- le président du syndicat mixte intercommunal à vocation multiple de Pinols

2 candidats se déclarent:

M. Albert Hugon, maire de Clavières, président de la communauté de communes de Margeride-Truyère
M. Hubert Vicard, maire de Védrines-Saint-Loup

Il est procédé au vote au scrutin secret.

M. le Sous-préfet procède au dépouillement en présence des membres du collège électoral, composés de 10 votants.

Dix bulletins sont dénombrés dans l'urne

M. Hugon recueille 9 voix,
M. Vicard recueille 1 voix.

M. Hugon, maire de Clavières, est proclamé élu.

M. Laurent Bernard, chargé de mission Natura 2000, au SMAT, précise qu'après avoir formulé une demande de crédits auprès des services de la DIREN, un ajustement du périmètre du site sera effectué, le périmètre définitif sera validé en comité de pilotage, s'agissant de l'élaboration du DOCOB, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic et un inventaire, généralement un opérateur est désigné, le délai d'établissement du DOCOB est habituellement de un an et demi.

La séance est levée à 11 heures 30.

Le Sous-préfet,



Jean Marie Wilhelm



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

Liste d'émargement

Site NATURA 2000 « Sommets du nord Margeride »

Réunion du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements du comité de pilotage mardi 11 août 2009 à Ruynes-en Margeride

| Nom Prénom | Fonctions | Organisme | Emargement | Courriel |
|-----------------------------|---|------------------------------------|------------|---------------------------|
| BASTIDE Paul | PRESIDENT | C.C. Pays de SAUVOYE | | |
| COURET | - | Pays S F H A | | |
| HILIGON Albert | Porte Communales | CC Margeride | | |
| HUBERT Hubert | Maire | VEYRINES SI LOUP | | hubertvicard@orange.fr |
| VISSAC Gary | SMAT Haut Allier Conseiller général H3 | - LANGÉAC - Haute Loire | | |
| BOUGEON Felix | Ad. Maire La Bessière May | Hte Loire | | |
| BOISSERIE gabriel | Maire d'Ardes | | | |
| Chouchou Jacqui | CG 59 Cahors Vial | | | |
| GIRARD Jean-Jacques | | DDEA 43 | | |
| BERNARD Laurent | chargé de mission Natura 2000 | SMAT du Haut-Allier | | L.bernard@haut-allier.com |
| FERNANDEZ R. | dy 2 | DDEA | | |
| TABOURIN P. Jeannine Coupat | chef de bureau de la réglementation et des affaires interministérielles | DIREM Sous-Préfecture de Saur-Blom | | Jeoupat |

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070
23 mars 2010 – en Mairie de Ruynes en Margeride

Présents :

M. HUGON Albert, président du comité de pilotage et maire de Clavières
M. ROBILLARD Guillaume, sous préfet de Saint Flour
Mme COUPAT Jeannine, sous préfecture de Saint Flour
M. CLAVILIER louis, Conseiller Général de Ruynes
M. VICARD Hubert, Maire de Védrières Saint Loup
M. LONGEON Félix, adjoint au maire de la Besseyre Saint Mary
M. BOISSERIE Gabriel, maire d'Auvers
M. BUFFIER S., adjoint au maire de Ruynes en Margeride
M. BATIFOULIER Daniel, adjoint au maire de Montchamp
M. GAUTHIER Gaëlle, communauté de communes Margeride Truyère
M. ROUX Gilles, groupement de gendarmerie du Cantal
M. CELLIER Laurent, brigade de gendarmerie de Ruynes
M. MILLEVILLE Patrick, adjoint au commandement de compagnie gendarmerie de Brioude
M. MARGERIE Pierre, Compagnie gendarmerie de Brioude
M. LACOSTE Jacques, syndicat des forestiers privés du Cantal
M. FOUSSAT Mathieu, CDRP 15
Mme ROUSSET Lucie, FDSEA 15
Mme JULIEN Noëlle, FDSEA 15
Mme ALCOUFFE Sylvie, ADASEA 15
M. TABOURIN Pierre, DREAL Auvergne
M. SUC Alexandre, DDT 15
M. MARSY Sylvain, DREAL Auvergne
M. BERNARD Laurent, SMAT du Haut Allier
M. MAZET Jérémie, SMAT du Haut Allier
M. JOUBERT Pierre, SMAT du Haut Allier

Excusés :

Conseil Général du Cantal
Président de la communauté de communes de Saugues
DDASS Haute Loire
DDJS Cantal
Agence de l'eau Adour Garonne
Chambre de Commerce et d'Industrie Le Puy/Yssingeaux
Conservatoire Botanique National du Massif Central
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents
Chambre d'Agriculture 43
Centre Régional de la Propriété Forestière
CPIE Haute Auvergne
CPIE du Velay
ONEMA 15
Fédération de pêche 15
Fédération de pêche 43
MDDT 43
CDRP 43
DDT 43

M. HUGON, président du comité de pilotage, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle que cette réunion fait suite à la réunion du 11 août 2009, qui avait pour objet l'installation du Comité de pilotage. Il énonce ensuite la constitution du Comité de Pilotage.

M. HUGON rappelle que Natura 2000 est perçu négativement dans le secteur, du fait d'une mauvaise explication de la démarche, lors de son démarrage. Ainsi la commune de Clavières a voté à 2 reprises contre la démarche Natura 2000. Les habitants ont le sentiment que le que la France a été obligée de désigner des sites et qu'elle s'est contentée de dessiner une « patate » sur la Margeride sous prétexte qu'il y avait peu de personnes.

M. ROBILLARD explique que l'Etat a passé la main à la fois à une collectivité territoriale, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier, et aux acteurs locaux, réunis au sein du Comité de pilotage. M. TABOURIN précise cependant que l'Etat reste financeur.

Un tour de table est réalisé durant lequel chaque participant se présente.

M. HUGON énonce l'ordre du jour :

- présentation de la démarche Natura 2000
- contenu du DOCOB
- méthodologie d'élaboration du DOCOB
- présentation du site
- discussion

I. Présentation de la démarche Natura 2000

M. JOUBERT décrit la démarche Natura 2000. La raison, les moyens et les conséquences sont expliqués. Il est précisé que Natura 2000 est un outil de protection de l'environnement qui se distingue des autres par certaines caractéristiques. C'est tout d'abord un outil européen qui a pour objectif une préservation à l'échelle du continent, ensuite c'est un outil où les acteurs locaux sont activement impliqués et les activités humaines sont prises en compte et, enfin, l'adhésion est volontaire.

M. TABOURIN rappelle que l'état désigne un collègue des élus, qui lui-même désigne une structure porteuse, par un appel à candidature.

M. TABOURIN précise également que la charte Natura 2000 est un engagement des bonnes pratiques par le propriétaire, entraînant l'exonération de la taxe foncière. Le gestionnaire et le propriétaire doivent signer. En ce qui concerne les contrats Natura 2000, des aides sont allouées afin de prendre en charge les surcoûts créés par le changement des pratiques agricoles. Mme ALCOUFFE précise que c'est le gestionnaire qui signe dans le cas des mesures agricoles. M. MARSY présente les contrats forestiers.

Mme ROUSSET se demande qui décide des zonages Natura 2000. M. TABOURIN répond que les zonages ont été délimités en 1995 à l'initiative de l'Etat. Ceux ci ont été réalisés par des naturalistes, en fonction de la présence d'habitats et d'espèces inscrites, en partenariat avec les services de l'Etat

II. Contenu du Document d'objectifs

Le contenu du document d'objectifs (DOCOB) est détaillé. Ainsi, 6 points sont obligatoires, à savoir :

1. le diagnostic écologique et socio culturel
2. les enjeux
3. les objectifs de développement durable du site
4. le programme d'actions
5. la liste des mesures contractuelles
6. les modalités de suivi et d'évaluation.

M. JOUBERT explique qu'une fois le DOCOB élaboré, celui-ci est validé par le Comité de pilotage puis par le préfet. Sa mise en œuvre peut alors commencer. Les acteurs du DOCOB et leurs implications dans la démarche Natura 2000 sont ensuite décrits. On retrouve les usagers locaux, les collectivités et les services de l'Etat.

III. Méthodologie d'élaboration du Document d'objectifs

M. JOUBERT présente la méthodologie d'élaboration du DOCOB, puis le calendrier prévisionnel. L'opérateur a 1 an et demi pour réaliser le DOCOB. Au cours de cette période, il est prévu que le comité de pilotage se réunisse à 3 reprises et les groupes de travail à 2 reprises.

Les actions prévues en 2010 sont ensuite décrites. M. BERNARD explique le choix des études complémentaires. Ainsi, un complément de cartographie des habitats naturels est nécessaire afin de répertorier l'intégralité des habitats présents au sein du périmètre d'étude, le diagnostic agricole est nécessaire pour la contractualisation, et enfin, le site présente un intérêt particulier pour ses populations d'invertébrés. A noter que ces études seront soumises à un marché public et qu'elles sont réalisées par des structures spécialisées, le SMAT n'ayant pas toutes les compétences requises.

Les actions prévues en 2011 sont également décrites, de manière plus succincte. Les enjeux et les objectifs de développement durable, c'est-à-dire la finalité des mesures qui vont être élaborées, devront être définis et élaborés, notamment lors d'une réunion entre acteurs, gestionnaires et services de l'Etat, autrement dit les acteurs locaux. Ils seront ensuite validés par le comité de pilotage. Enfin, le suivi et l'évaluation des mesures de gestion sont abordés. M. JOUBERT explique que ceci permet à l'Union Européenne d'évaluer l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 dans le secteur et de vérifier la pertinence de cet outil à la fois localement et de manière plus générale. M. TABOURIN précise que cette évaluation permet également à l'Etat de suivre la mise en œuvre du DOCOB et de justifier les moyens financiers engagés pour le site.

IV. Présentation du site « Sommets du Nord Margeride »

Le périmètre officiel est exposé. Une description succincte du site est réalisée. D'une surface de 913 ha, il est réparti sur 4 communes du Cantal et de la Haute Loire : Clavières, Védrières Saint Loup, Auvers et La Besseyre Saint Mary.

Les justifications environnementales de la désignation du secteur en site Natura 2000 sont détaillées. M. JOUBERT précise que ces justifications démontrent qu'un site Natura 2000 n'est pas délimité au hasard, bien au contraire. Ainsi, la désignation de ce site s'explique par la présence de nombreux habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires, ce qui lui confère un enjeu naturel fort. On notera que les forêts sont le milieu le plus représenté.

M. JOUBERT explique ensuite les interactions humaines qu'ils existent avec le milieu. Il s'avère que le site a une importance particulière quant à la gestion de l'eau. Le site est situé en effet en tête de bassin. Les activités humaines ont donc des répercussions sur la qualité et la quantité d'eau. M. HUGON ajoute que la zone fait office de château d'eau et que la particularité du site est sa situation sur la ligne de partage des eaux entre les bassins Loire – Bretagne et Adour – Garonne. M. VICARD précise qu'effectivement la Margeride est un château d'eau mais qui commence à montrer ses limites puisque la ressource en eau a tendance à se raréfier et à diminuer ces derniers temps. Il aborde un problème particulier, à savoir la désarsénification des eaux de sources, entraînant une perte et un gaspillage de la ressource, sans parler du coût que cela engendre pour les communes. Une carte représentant les ruisseaux qui prennent leurs sources sur le site est exposée.

M. JOUBERT présente ensuite la répercussion des activités humaines sur les milieux naturels. Ainsi, ceux-ci sont menacés d'une part par l'extensification voir l'abandon des pratiques agricoles et d'autre part par l'intensification de pratiques comme le retournement de prairies naturelles. Il est rappelé que l'agriculture est une activité qui crée et entretient des milieux naturels, Natura 2000 a donc pour objectif de la maintenir et non de l'interdire. Il est également précisé que le maintien de ces milieux ouverts et non dégradés permet la présence d'espèces variées et intéressantes pour d'autres activités humaines comme la chasse. Leur maintien est donc utile à l'Homme. M. ROBILLARD ajoute qu'en effet, toutes les espèces sont liées et interagissent entre elles. La disparition ou la raréfaction d'une espèce s'entraîne par le bouleversement de tout un écosystème.

Une carte des milieux d'intérêt communautaire est présentée. Un zoom sur les tourbières, milieu à échelle restreinte mais à forte valeur patrimoniale, est effectué. M. JOUBERT précise que la cartographie des habitats dépasse celle du site officiel. Rappelant que cette cartographie a été réalisée par un agent de l'ONF, l'explication de ce constat est simple : la continuité des habitats. En effet, les habitats ne s'arrêtent pas à la limite du site, mais au-delà. La délimitation actuelle présente donc ses limites. De plus, il y a la présence d'habitats d'intérêt communautaire limitrophes au site qui n'ont pas été pris en compte et donc qui se doivent d'être rajoutés. L'argument écologique est donc avancé.

L'argument fonctionnel est également avancé. En effet, le périmètre du site n'est pas calé sur des limites de gestion fonctionnelle, comme les îlots PAC ou les parcelles forestières. Une adaptation du périmètre du site au parcellaire cadastrale permet une contractualisation à l'échelle de la parcelle, de faciliter les tâches des administrations et de simplifier les démarches des exploitants. M. BERNARD précise que ce calage est également réalisé sur des limites visibles sur le terrain (chemin, haies, cours d'eau). M. JOUBERT ajoute que le site est actuellement peu fonctionnel du fait de sa division en 7 secteurs, de taille diverse.

M. VICARD soulève le problème de la propriété Chambriard, sur la commune de Védrières Saint Loup. En effet, les limites de cette grande propriété forestière ne sont pas toujours bien précises et qu'elle est maintenant divisée en plusieurs lots. M. HUGON ajoute que la délimitation sur les pâtures gérées par la coopérative agricole, à Clavières, risque également difficile d'être applicable, puisque les parcelles ont été redistribuées et remodelées. M. TABOURIN rappelle qu'une solution devra être trouvée, afin de rendre fonctionnel le DOCOB et les mesures proposées.

M. JOUBERT présente le nouveau périmètre, adapté à la cohérence écologique et fonctionnelle. Ce périmètre est pour le moment un périmètre d'étude mais, à terme, il est censé de devenir le périmètre officiel. M. BERNARD précise que le périmètre sera encore amené à être modifié, rétréci ou agrandi, en fonction des problèmes ou des intérêts qui seront trouvés lors de la réalisation du DOCOB. Une fois le périmètre fixé, celui-ci sera alors soumis à validation par le Comité de pilotage.

Ce nouveau périmètre étend le site Natura 2000 de 913 ha à 2 668 ha. Cette extension s'applique sur les 4 communes déjà concernées mais entraîne également l'adhésion de 3 nouvelles communes du Cantal : Montchamp, Ruynes, Lorcières et 1 pour la Haute Loire : Chastel.

Mme ROUSSET demande si les parcelles sur lesquelles il n'y aura pas de contractualisation, seront enlevées du site. M. TABOURIN que la démarche Natura 2000 est fondée sur la concertation et l'adhésion volontaire. Ainsi, qu'il y ait contractualisation ou non, les parcelles resteront comprises dans le site.

Pour chaque commune sont présentées les limites du périmètre d'étude et du périmètre officiel :

- sur la commune d'Auvers, le site officiel actuel, composé de 3 petites zones, a été agrandi. Le nouveau périmètre d'étude englobe la totalité du versant nord du Mont Mouchet, jusqu'au ruisseau de la Gourgueyre
- la commune de Chastel n'était pas concernée par le site. Le périmètre d'étude englobe une petite parcelle forestière du côté de la Montagne de Meyronne (secteur de Fouant Queyrade). Celle-ci se justifie par la présence d'une tourbière.
- sur Clavières, le périmètre officiel a été élargi. Les secteurs de la Bromesterie, du Mont Mouchet et du Serre haut (crêtes) ont été étendus. A noter que la forêt de La Charmège (La Pauze) est également englobée. M. HUGON fait remarquer que les propriétaires forestiers sont nombreux sur cette zone, les parcelles étant petites et morcelées
- sur La Besseyre Saint Mary, le périmètre officiel est principalement situé sur les crêtes du Mont Mouchet. Il est étendu sur le flanc sud, jusqu'au Clas du Besset
- la commune de Lorcières n'était pas concernée par le site. Le périmètre d'étude a retenu un habitat prioritaire, présent de part et d'autre de la D.4 (secteur de La Sogne morte)
- la commune de Montchamp n'était pas concernée par le site. Le périmètre d'étude englobe 2 tourbières près de l'intersection de la D.13 et de la D.990 (secteur du bois d'Ascoing, près de Sistrières). M. BATIFOULIER affirme que la commune est plutôt favorable à la démarche Natura 2000,
- la commune de Ruynes en Margeride n'était pas concernée par le site. La zone d'étude comprend les prairies et les bois situés en crête (secteurs du Bézals et du Bois de Lainé).
- sur la commune de Védrières, le périmètre du site a été élargi, descendant plus bas, sur les flancs. M. VICARD précise que les bois de la Fage ont également été rajoutés, après la délibération votée à l'unanimité par la commune.

M. BERNARD propose d'envoyer les cartes de la zone d'étude pour chaque commune. Il ajoute que le SMAT du Haut Allier peut également rédiger une note d'explication ou être présent lors d'un conseil municipal afin d'expliquer la démarche Natura 2000. En effet, la commune se doit de valider le périmètre d'étude.

Le Comité de pilotage valide le périmètre d'étude.

En conclusion, M. HUGON fait part de son sentiment vis-à-vis de Natura 2000. Selon lui, la démarche peut être intéressante. Un élément est important à retenir : ce site n'a pas été désigné au hasard mais présente un réel intérêt pour ses habitats naturels mais également du fait de sa situation en tête de bassin. Ainsi, les pratiques humaines peuvent avoir des répercussions sur la qualité et la quantité de la ressource eau, sur tout le secteur Nord de la Margeride.

M. ROBILLARD déclare que Natura 2000 représente un enjeu relativement faible en tant qu'outil de gestion et de protection de la Nature, dans le sens où il n'interdit rien, étant fondé sur l'adhésion volontaire. M. TABOURIN répond qu'effectivement cet outil est principalement fondé sur le bon vouloir des personnes, ce qui constitue l'originalité de ce réseau. La réglementation appliquée sur le site correspond à celle d'autres outils. Ainsi, à titre d'exemple, pour les captages d'eau, se sont les lois sur l'eau qui s'appliquent. Cependant, pour les projets qui sont susceptibles d'avoir des répercussions directes ou indirectes sur les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site, une étude d'évaluation d'incidences doit être réalisée, visant à déterminer l'ampleur et l'importance de ces répercussions.

M. HUGON demande à l'assemblée si celle-ci a des questions à éclaircir sur la démarche Natura 2000.

M. LACOSTE d'interroge sur la restriction des plantations de résineux à l'échelle du site et sur leur intégration dans le périmètre, alors qu'elles ne présentent aucune valeur écologique. M. TABOURIN indique que Natura 2000 n'a pas pour objectif de supprimer les plantations de résineux. Le DOCOB constitue dans ce cas un outil de préconisations de gestion, lors du remplacement des peuplements. Quand à leur intégration dans le site, les effacer induirait un site très morcelé au périmètre sinueux, donc très peu pratique. M. LACOSTE demande également quelles sont les répercussions sur les dessertes forestières. M. MARSY précise qu'elles sont relativement faibles, mais que son tracé ou son réaménagement doit prendre en compte la présence des habitats d'intérêt communautaire présents.

Mme ROUSSET demande quelles sont les conséquences de Natura 2000 par rapport aux opérations défrichement. M. TABOURIN répond que la réglementation qui s'applique à ce genre d'opération est la réglementation nationale, du ressort de la Direction Départementale des Territoires. En revanche, si cette opération met en péril des milieux naturels d'intérêt communautaire, alors celle-ci est soumise à une étude d'évaluation d'incidences.

M. HUGON demande aux parties agricoles et forestières leur ressenti sur la démarche Natura 2000. Mme ROUSSET et Mme JULIEN se disent pour l'instant favorable à la démarche mais qu'elles attendent la suite des évènements. Elles espèrent une prise en compte des intérêts et de la logique des agriculteurs. M. LACOSTE affirme que les intérêts des forestiers et de Natura 2000 peuvent être similaires. Il est donc globalement favorable à la démarche dans le secteur.

M. HUGON remercie les participants et lève la séance.

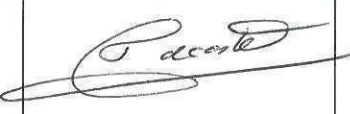

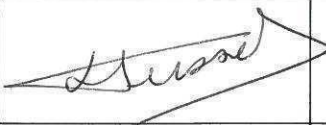




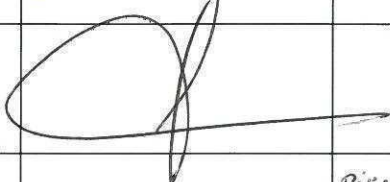

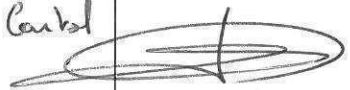





Comité de pilotage 29/03/2011

Site Natura 2000
« Sommets du nord Margeride »
 Salle du Conseil de Ruynes-en-Margeride 9h45

Feuille de présence

| Nom/ Prénom | Organisme représenté | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone |
|--------------------|--------------------------------|-----------|--|
| BIRON Pierre | SPPR 15 | | 04 71 73 81 26 06 73 78 41 27 |
| BADON Ludovic | PDCSPP43 | | 04 71 05 32 42 Ludovic Badon hauts-alsace.org.fr |
| PLANCHON Flora | DDT (SPE) | | 04 71 05 84 94 flora.planchon@hauts-alsace.org.fr |
| GÉLOT Guylain | ADASCA | | 04.71.45.56.00 guylain.gelot@adasca.net |
| LONGEON Félicie | Mairie de la Bessière et May | | 04-71-77-67-04 |
| TRONCHE Agnès | FDAAPPNA 15 | | fedepêche 15. technique @manadoe.fr |
| SUC Alexandre | DDT 15 | | alexandre.suc@carvalgouv.fr |
| Hubert VICARD | Commune VEDRINES ST LOUP | | 04 71 20 64 94 06 28 37 65 56 hubertvicard@orange.fr |

| Nom/ Prénom | Organisme représenté | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone |
|----------------------------|---|--|---|
| Jacques LACOSTE | Forestiers mixes du Cantal |  | 0661 14 00 15 0471 60 16 14 |
| SERGE BUFFIER | Mairie RUYNES |  | |
| Lucie ROUSSET | FDSEA |  | |
| CHARBONNEZ Daniel | Administrateur Fédération Chasse AF |  | 06 04 21 13 59 |
| GAUTHIER André | Service des eaux Masse de Nord |  | 06 87 98 57 13 |
| QUERRY Aude | FDSEA |  | aude.querry@Fdsea15.fr 04 71 45 56 22 |
| CELLIER Laurent | Gendarmes RUYNES |  | |
| GRIMAUT Aurélien | DREAL Auvergne |  | |
| TABOURIN Pierre | DREAL Auvergne |  | pierre.tabourin@developpement -durable.gouv.fr |
| BONNISSEAU Thibault | CCI des Cantal |  | tbonnisseau@cantal.cci.fr 0471454036 |
| L. BOISSEPIERRE Gabriel | Mairie d'AUVERS |  | Mairie d'Auvers 0471778739 |
| HUILION Albert | Mairie de CLAVIERES |  | |
| OLAGNOL David | SPAT du Haut- Allier |  | |

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070
29 mars 2011 – en Mairie de Ruynes en Margeride

PJ : Présentation Powerpoint© du Diagnostic

Présents :

- M. Albert HUGON, président du comité de pilotage et maire de Clavières
- M. Félix LONGEON, mairie de La Besseyre-Saint-Mary
- M. Hubert VICARD, mairie de Védrines-Saint-Loup
- M. Serge BUFFIER, mairie de Ruynes-en-Margeride
- M. Gabriel BOISSERIE, mairie d'Auvers
- M. Pierre BIRON, SPPR 15
- M Ludovic BADON, DDCSPP 43
- Mme Flora PLANCHON, DDT 43
- Mme Guylaine GELOT, ADASEA 15
- Mme Agnès TRONCHE, FDAAPPMA 15
- M. Alexandre SUC, DDT 15
- M. Jacques LACOSTE, Syndicat des forestiers privés du Cantal
- Mme Lucie ROUSSET, FDSEA
- M. Daniel CHARBONNIER, Fédération de Chasse 15
- M. André GAUTHIER, Syndicat des Eaux de la Margeride Nord
- Mme Aude QUERRY, FDSEA
- M. Laurent CELLIER, gendarmerie de Ruynes-en-Margeride
- M. Aurélien GRIMAUULT, DREAL Auvergne
- M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
- M. Thibault BONNISSEAU, CCI du Cantal
- M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier
- M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

Excusés :

- Conseil Régional d'Auvergne
- Conseil Général du Cantal
- Comité Régional de Randonnée Pédestre
- Service de Défense et de Protection Civile
- CPIE 43
- CPIE 15
- Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents
- Fédération de pêche 43
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Sous-préfecture de Brioude
- Chambre d'agriculture de Haute-Loire
- ONCFS 43
- ONCFS 15
- CRPF Auvergne
- Conservatoire Botanique National

M. HUGON, président du comité de pilotage, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle que le périmètre initial de 913 ha concerne quatre communes :

- Clavières
- Védrières-Saint-Loup
- Auvers
- La Besseyre-Saint-Mary

M. Hugon rappelle également qu'une zone d'étude a été définie à partir de ce périmètre initial, pour laquelle quatre communes supplémentaires sont concernées :

- Montchamp
- Ruynes-en-Margeride
- Lorcières
- Chastel

Ce périmètre a été défini en fonction de l'évolution du territoire, rappelle M. Hugon. M. Bernard ajoute que les connaissances sur ce même territoire ont également évolué.

M. Olagnol commence l'exposé du diagnostic, en rappelant le fonctionnement de la démarche Natura 2000. Un Document d'objectifs doit être réalisé, comprenant trois phases :

- Diagnostic écologique et socio-économique
- Etablissement des enjeux et objectifs de conservation
- Programme d'action

■ Puis la méthodologie du diagnostic est présentée :

- Analyse bibliographique
- Etudes sur la faune et la flore
- Entretiens avec les acteurs socio-économiques du territoire
- Diagnostic agricole par l'ADASEA

■ Diagnostic environnemental :

Plusieurs zonages d'inventaires recoupent la zone d'étude du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ». Ce sont des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Deux études sur les invertébrés ont été menées en 2010 (Coléoptères et Lépidoptères), qui n'ont révélé aucune espèce d'intérêt communautaire.

L'Office National des Forêts a conduit un complément de cartographie des habitats naturels en 2010, qui a donné les éléments suivants :

- 35 types d'habitats naturels selon la typologie Corine biotope
- 17 habitats naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont principalement composés de milieux forestiers (Hêtraies-sapinières) et de Landes à callunes. Les tourbières, bien que représentant une faible surface, sont des habitats prioritaires, et doivent donc être gérées avec une considération particulière. On trouve quelques habitats naturels rocheux, ainsi que des milieux prairiaux dont l'un est prioritaire (pelouse à Nard).

L'état de conservation des landes est assez variable selon les secteurs, allant de bon sur certaines zones à dégradé sur d'autres. Des notes sur 100 ont été attribuées en plusieurs points des habitats forestiers, qui sont dans l'ensemble au-dessus de 50. L'état de conservation peut donc être qualifié de bon à moyen.

- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire (Bryophytes) :
 - o La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)
 - o L'Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*)

Plusieurs espèces patrimoniales ont également été recensées, comme l'Azuré des Mouillères (papillon) ou des espèces végétales telles le Lycopode à massue, la Drosera à feuilles rondes ou encore les Sphaignes.

- Après la présentation du diagnostic environnemental, des remarques sont faites et des questions sont posées :

M. Vicard suggère d'indiquer le contrat territorial récemment mis en place sur les affluents de l'Allier (Cronce en particulier).

M. Tabourin demande quelles sont les raisons de l'état de conservation défavorable des landes : déprise agricole ou intensification des pratiques ? M. Olnol répond que dans ce cas, il s'agit d'une intensification des pratiques, notamment agricoles (retournement de landes).

M. Hugon souligne l'évolution du milieu forestier au cours du temps, avec au départ de grandes étendues de vaines pâtures, puis de grandes plantations.

M. Tabourin pose la question de l'état de conservation des tourbières : quelles sont les menaces qui pèsent et justifient un état de conservation moyen ?

M. Olnol indique que les données sur les tourbières sont assez éparpillées, mais que deux facteurs défavorables peuvent être considérés selon la situation :

- dans le cas des tourbières en milieu forestier, le risque est un assèchement à long terme
- dans le cas des milieux agricoles, ce peut être des pratiques trop intensives (surpâturage)

Mme Planchon évoque l'intégration des notions de « Trames verte et bleue » à la démarche.

- Le diagnostic socio-économique est ensuite présenté :

La démographie du territoire, comme la plupart des territoires ruraux au 20^{ème} siècle, a subi un fort exode rural (5 des 8 communes de la zone d'étude ont perdu plus de 40 % de leur population entre 1968 et 2007). La part des agriculteurs et des retraités est supérieure à celle que l'on retrouve au niveau national.

En ce qui concerne l'agriculture sur le secteur de la Margeride, la plupart des exploitations sont individuelles. La part des formes sociétaires est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national (aux environs de 25 %). Les exploitations sont majoritairement orientées vers un système laitier, et la SAU est à plus de 90% couverte en herbe (majorité de prairie permanente).

La zone d'étude est couverte à 22% par des surfaces agricoles, exclusivement situées sur les communes cantaliennes. La commune de Clavières est la plus concernée, avec près de 400 ha de terrains agricoles, la plupart en estives. Plusieurs terrains d'estives sont issus de récentes campagnes de défrichement, notamment sur Clavières et Ruynes-en-Margeride. D'une manière générale, le pâturage est pratiqué entre la mi-mai et Toussaint, la fertilisation est courante et variable selon les secteurs.

La forêt est au cœur de grandes évolutions paysagères du 20^{ème} siècle sur la Margeride. Tout d'abord, le plan de restauration des terrains de montagne (RTM), puis le fonds forestier national (FFN), ont entraîné de grandes plantations gérées en futaie régulière, essentiellement en épicéa. Les autres principales essences sont résineuses : Le sapin, présent depuis longtemps et géré plutôt en futaie irrégulière, est considéré comme « l'essence noble » de la Margeride.

Le pin sylvestre, essence pionnière des landes, est encore bien présent sur le massif, mais en première ligne du défrichement. Les feuillus sont des hêtres, gérés plutôt en taillis, et destinés majoritairement au bois de chauffage.

Le domaine forestier public regroupe la forêt domaniale du Mont Mouchet, la communale de Clavières et plusieurs forêts sectionales, généralement gérées en futaie régulière, même si l'orientation va vers la futaie irrégulière. Le domaine privé est principalement constitué de grandes propriétés, généralement réunies en groupements forestiers (La Margeride, Le Gay, Gastier, La Ténezère, Meyronne).

La valorisation de la forêt constitue le cœur de la Charte forestière territoriale de la Margeride, qui regroupe 22 communes. Son action phare est le Pôle d'activité bois de La Voreille sur la commune de Vabres, avec une importante unité de transformation du bois.

D'autres activités influencent la gestion du territoire margeridien, comme la chasse (dont la bécasse constitue un intérêt particulier), la pêche (faible enjeu), ou les cueillettes (champignons, myrtilles, ...). La variation saisonnière des populations de cervidés peut s'expliquer par une surpopulation dans le secteur de Combeneyre, qui est compensée par une migration estivale vers les sommets de la Margeride. Le tourisme est axé d'une part sur le patrimoine naturel avec l'écomusée de la Margeride et les paysages harmonieux alentours, et d'autre part sur le patrimoine culturel (thèmes forts de la Bête du Gévaudan, de la seconde Guerre Mondiale avec le Mont Mouchet). Le patrimoine bâti est reconnu par plusieurs inscriptions à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (viaduc de Garabit, église de Lorcières, Tour de Ruynes, ...).

■ Des observations sont apportées après la présentation du diagnostic socio-économique :

M. Tabourin demande si des problèmes sanitaires sont présents sur ces forêts. M. Olnol répond que globalement, l'état sanitaire est satisfaisant, excepté certaines parcelles de la forêt domaniale du Mont Mouchet, qui ont subi des attaques de scolytes. Des lâchers de prédateurs (*Rhizophagus*) ont toutefois permis de maîtriser ces attaques.

Le problème de la densité et de l'homogénéité des peuplements est alors évoqué. M. Boisserie indique que les porte-graines (sapins) sont trop peu nombreux dans les plantations d'épicéas pour assurer une régénération en sapin.

M. Hugon affirme que le Plan de Développement de Massif, destiné aux petits propriétaires, a bien fonctionné sur le secteur de la Margeride.

M. Tabourin demande quelle gestion est faite aujourd'hui sur ces boisements (plantations d'épicéas ?). Plusieurs personnes indiquent que la tempête de 1999, ajoutée aux multiples dégâts de la neige ont induit une certaine méfiance vis-à-vis de l'épicéa. Le Mélèze et le Douglas sont aujourd'hui des essences couramment utilisées pour les plantations. Albert Hugon précise que dans les années 1970, seules les plantations d'épicéas étaient subventionnées dans le cadre du Fonds Forestier National.

M. Vicard affirme que les dégâts de sangliers sont importants sur Védrières-Saint-Loup.

M. Tabourin demande si la proportion des résidences secondaires est importante sur le secteur, comme on peut le voir sur le Livradois-Forez, et quels peuvent en être les impacts en termes de consommation d'eau. Les élus répondent que presque la moitié des habitations sont des résidences secondaires pour la saison estivale.

M. Vicard évoque la Verrerie de la Margeride, créée dans les années 1760, qui utilisait des ressources locales : bois (chêne et hêtre) et silice. Après la Révolution Française, ces boisements sont devenus essentiellement résineux.

M. Boisserie souligne le fait qu'à l'époque de Colbert, des arbres de la forêt de la Ténézère ont été coupés afin de fournir des mâts pour la batellerie.

M. Hugon rappelle qu'entre la moitié du 19^{ème} siècle et le 20^{ème} siècle, la plupart du territoire était recouvert de vastes landes à moutons.

M. Tabourin demande si le bois-énergie représente un enjeu fort sur le territoire. M. Boisserie indique que les déchets de coupes d'épicéas sont déjà utilisés pour le chauffage au bois. Mme Planchon propose une réflexion sur l'orientation stratégique de la forêt, en prenant en compte l'aspect climatique.

Par ailleurs, il est affirmé que les hêtraies et les pacages d'estives sont de véritables « coupe-feu » sur la forêt de la Margeride.

M. Tabourin propose une gestion des résineux en lien avec les cours d'eau et les zones humides. Mme Tronche rappelle que des problèmes d'ensablements sont constatés, notamment à cause des plantations de résineux.

M. Tabourin demande quelle est l'origine des troupeaux concernés par la coopérative d'estive du Mont Mouchet. Albert Hugon répond que cette estive est réservée aux agriculteurs de la commune de Clavières. Il souligne par ailleurs l'intensification des pratiques sur des terrains de la commune.

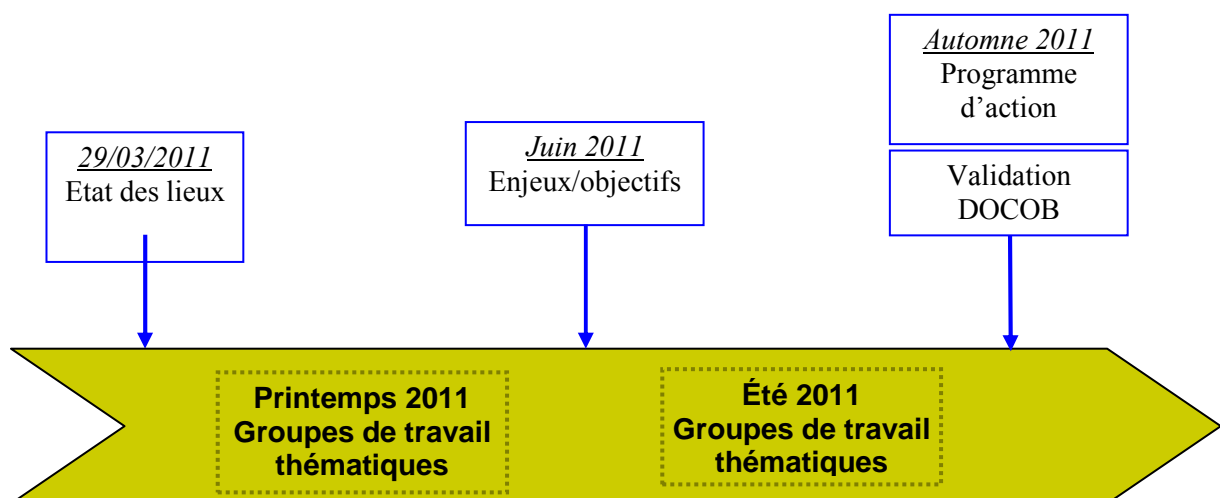
Mme Rousset demande quelles vont être les limites du périmètre final, étant donnée la modification des pratiques sur les landes. M. Olnol répond que le périmètre final n'est pas encore fixé, et qu'il sera discuté dans les différents groupes de travail. M. Bernard ajoute que plusieurs tourbières ont été recensées en dehors du périmètre initial, dans la zone d'étude. Elles pourront être englobées dans le périmètre final.

Mme Rousset demande s'il est pertinent d'intégrer des terrains sur lesquels aujourd'hui, la prairie temporaire a remplacé les landes. M. Tabourin explique que ces terrains, bien que fortement modifiés, pourront être conservés dans un premier temps, sachant qu'ils pourront faire l'objet de restauration par la suite, avec l'opportunité d'outils financiers.

Mme Rousset demande si les mesures seront toujours contractuelles. M. Tabourin répond qu'on se situe bien dans la contractualisation qu'il est possible d'obtenir des aides dans le cadre d'une diminution de la charge animale sur le milieu.

M. Boisserie rappelle qu'il est nécessaire de maintenir la qualité de l'eau.

■ M. Olnol présente le calendrier concernant la poursuite de la démarche :



- M. Hugon dit qu'il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision sur le devenir du site et les règles finales. M. Tabourin indique que Natura 2000 a progressé au cours du temps, les mesures sont amenées à évoluer (notamment au niveau forestier), et que la réforme de la PAC sera simplement une étape dans la poursuite de cette politique.

M. Hugon demande quelles sont les modalités d'ajustement du périmètre : enlève-t-on d'un côté la surface que l'on rajoute par ailleurs ? M. Tabourin répond que le périmètre ne se fixe pas de cette manière. Doivent être pris en compte les enjeux écologiques et la fonctionnalité du site (adaptation aux parcelles). Flora Planchon indique qu'il sera important d'intégrer la notion de trames verte et bleue dans la définition du périmètre final.

M. Tabourin relie plusieurs enjeux relevés dans le diagnostic :

- La Margeride est un véritable « château d'eau », avec une qualité à préserver
- Les paysages doivent être maintenus ouverts

Il insiste par ailleurs sur le calendrier de validation du périmètre du site : pour des raisons pratiques, le périmètre devra être validé de manière définitive lors de la validation du Docob.

M. Biron demande si l'on a des données sur la part des propriétaires et des gestionnaires. M. Olnagnol répond qu'aujourd'hui, on n'a pas de données sur le sujet. M. Biron souhaite que cela soit pris en compte, notamment dans l'élaboration des mesures.

M. Hugon remercie l'ensemble des intervenants et clôt la séance.

Finalisation du diagnostic :

- Un document provisoire se trouve sur Internet, en téléchargement à l'adresse suivante :
http://dl.free.fr/bsT5Rg19U/Tome_1_18.04.11.pdf
- Vous pouvez dès à présent, et jusqu'au 29 Avril 2011, adresser au SMAT des observations, compléments ou corrections sur ce Diagnostic. Le document final sera mis en ligne à partir de la semaine 18 (2 au 6 mai).
- Contact :

David OLAGNOL
SMAT du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo
43 300 Langeac

Tél : 04 71 77 28 30

Mail : d.olagnol@haut-allier.com



Comité de pilotage 23/06/2011

Site Natura 2000
« Sommets du nord Margeride »
 Salle du Conseil de Ruynes-en-Margeride 10h00

Feuille de présence

| Nom/ Prénom | Organisme représenté | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone |
|-----------------------|--|-----------|--|
| TRONCHE Agnès | FDAAPPMA 15 | | fedepcha.15.technique @wanadoo.fr |
| CHARABONNEL Daniel | Fédération des Chasseurs de Cantal | | |
| STADELMANN Gustave | ONF 43 | | Gustave.stadelmann@ onf.fr |
| BIREN Pierre | S.D.P.P.R.C | | Pierre BIREN kb @ GMAIL . fr |
| BOISSERIE Gabriel | Maire d'Allouères 43 | | le Pavillon 43300 Allouères 0471778738 |
| DURAND Y. Michel | FDSEA 43 | | y.mdroguac@orange.fr 06 83 88 0021 |
| Capitaine BATSOM | Gendarmerie Haute-loire | | frederic.batsom@inter gendarmerie.interieur.gouv.fr |

| Nom/ Prénom | Organisme représenté | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone |
|--------------------------------------|---------------------------|--|---|
| Adjoint VAILLANT Eric | Gendarmerie du Cantal |  | eric.j.vallant@gendarmerie. interieur.gouv.fr |
| ASPERTI Hubert Chef de Service | ONCFS SD43 |  | sd43@oncfs.gouv.fr |
| GÉLOT Goylain | FDSEA 15 ADASSA |  | goylain.gelot@fdsea15.fr |
| BATIFOULIER Dominic | Adjoint |  | Sistrona 1500 MONTCHAMP |
| BUFFIER SERGE | Adjoint Rugues |  | Rugues - en Arge gérade 15320 |
| SUC Alexandre | DDT 15 |  | alexandre.suc@ cantal.gouv.fr |
| TABOURIN Pierre | DREAL |  | pierre.tabourin@developpement- durable.gouv.fr |
| GARDIEN Antoine | Stagiaire |  | antoine.gardien@ gmail.com |
| DELPY Gerard | DDESP 15 Service Sport |  | agnes.chabot@cantal.gouv.fr |
| GROTHIER Gaëlle | ERTT |  | cemaugeride@ wanadoo.fr |
| LEQUIVARD Nicolas | ONF |  | nicolas.lequivard@onf.fr |
| ROUSSET Lucie | FDSEA | Excusée | |
| HUGON Albert | Maire de Clavières | | |

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070
23 juin 2011 – en Mairie de Ruynes en Margeride

Présents :

M. Albert HUGON, président du comité de pilotage et maire de Clavières
M. Serge BUFFIER, mairie de Ruynes-en-Margeride
M. Gabriel BOISSERIE, mairie d'Auvers
M. Daniel BATIFOULIER, mairie de Montchamp
M. Gérard DELPY, DDCSPP 15
Mme Gaëlle GAUTHIER, Communauté de Communes Margeride-Truyère
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
M. Alexandre SUC, DDT 15
Capitaine BATJOM, Gendarmerie de Haute-Loire
Adjudant VAILLANT, Gendarmerie du Cantal
M. Hubert ASPERTI, ONCFS 43
M. Gustave STADELMANN, ONF 43
M. Nicolas LEQUIVARD, ONF 15
M. Pierre BIRON, SDPPRC 15
M. Jean-Michel DURAND, FDSEA 43
Mme Guylaine GELOT, ADASEA 15 / FDSEA
Mme Agnès TRONCHE, FDAAPPMA 15
M. Daniel CHARBONNEL, Fédération de Chasse 15
M. Antoine GARDIEN, stagiaire mairie de Ruynes-en-Margeride
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

Excusés :

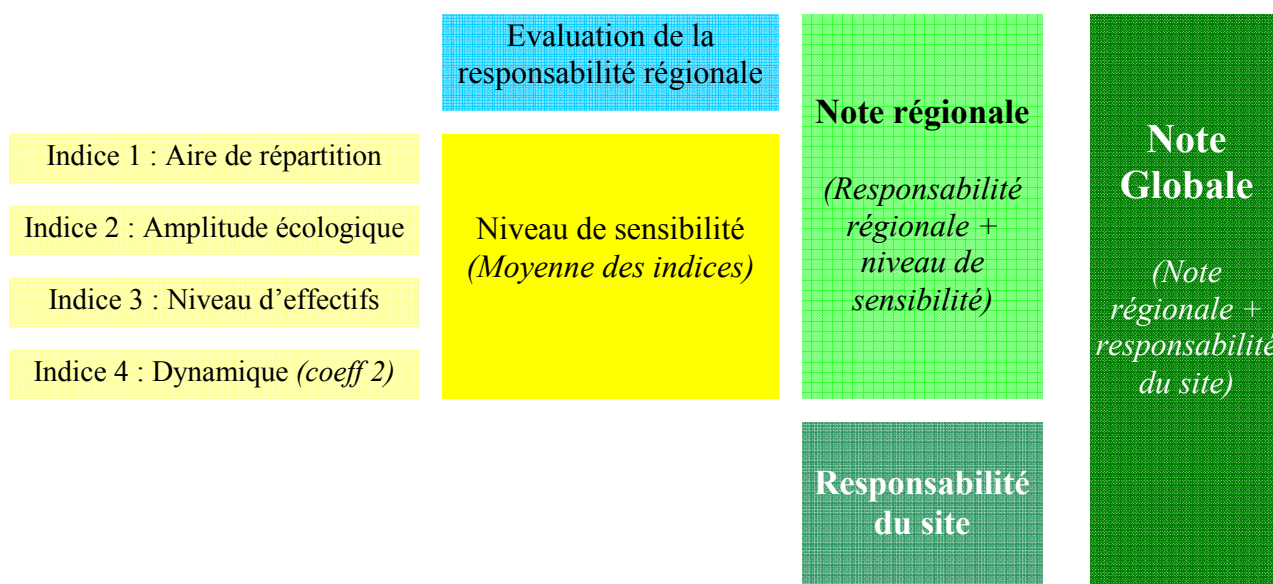
Conseil Régional d'Auvergne
Conseil Général du Cantal
M. le Maire de Védrières-Saint-Loup
Comité régional de randonnée pédestre
Fédération de pêche et des milieux aquatiques 43
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 15
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 43
Syndicat interdépartemental pour la gestion de l'Alagnon et de ses affluents
Service interministériel de défense et de protection civile 15
FDSEA 15
Chambre des métiers et de l'artisanat
M. l'architecte des bâtiments de France
Mission départementale de développement touristique 43
Conservatoire botanique national du Massif Central
Agence de l'eau Adour-Garonne

M. Hugon, président du comité de pilotage, accueille et remercie l'ensemble des participants. M. le Président réprecise l'ordre du jour de la réunion, à savoir la validation du Diagnostic, la présentation et la validation des enjeux et objectifs de développement durable, et le rappel du calendrier. La parole passe à M. Olgagnol, qui présente les différents éléments.

Tout d'abord, il est rappelé que le diagnostic a été présenté au Comité de pilotage le 29 mars dernier. Le document était (et est toujours) disponible sur le site Internet Natura 2000 du Haut-Allier. Ayant été amendé sur quelques points à la demande de membres du Comité de pilotage, il est nécessaire d'avoir une validation officielle de ce diagnostic par le Comité de pilotage.

Une localisation cartographique des habitats naturels et espèces recensés sur le site est présentée aux membres du Comité de pilotage. Puis l'évolution comparée de 2 zones au cours du temps est proposée, à partir de photographies aériennes des années 2000, 2005 et 2010. Il s'agit d'une part, du sommet du Mont Mouchet (table d'orientation, photos aériennes de 2000, 2005 et 2010) et d'autre part, de la zone dite des « Travers des Clauzels » (photos aériennes de 2005 et 2010). Sur l'une, on observe une relative stabilité de la lande (zone du Mont Mouchet) alors que sur l'autre, on identifie nettement une réduction de la surface des landes (mise en place de prairies).

Ensuite, la méthodologie d'élaboration des enjeux et objectifs de développement durable est présentée. Cette méthodologie est inspirée du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Région Languedoc-Roussillon. Elle consiste en l'attribution d'une note globale à chaque habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire. La note globale, donnée à partir de plusieurs notes spécifiques, permet de classer chaque enjeu selon sa priorité en termes de conservation. La note est constituée des éléments suivants :



En ce qui concerne le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride », les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

| Code natura 2000 | Habitat naturel ou espèce | Note globale | Niveau d'enjeu |
|------------------|---|--------------|-----------------|
| 7110 | Tourbières hautes actives* | 6 | Enjeu très fort |
| 6230 | Formations herbeuses à Nardus* | 6 | |
| 9140 | Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuille d'Arum | 6 | |
| 1387 | Orthotric de Roger | 6 | |
| 4030 | Landes sèches européennes | 5 | Enjeu fort |
| 6520 | Prairies de fauche de montagne | 5 | |
| 9120 | Hêtraies acidiphiles à Houx | 5 | |
| 1386 | Buxbaumie verte | 5 | |
| 7120 | Tourbières hautes dégradées | 4 | Enjeu moyen |
| 6410 | Prairies à Molinies | 4 | |
| 8230 | Végétation pionnière des dalles rocheuses siliceuses du Massif Central | 4 | |
| 9410 | Sapinières hyperacidiphiles | 4 | |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles | 3 | |
| 8110 | Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais des Alpes et du Massif central | 3 | Enjeu faible |

La mise en lien avec les activités humaines présentes sur le site conduit à formuler les objectifs généraux suivants :

- Conserver des activités humaines compatibles avec le maintien des habitats humides et des cours d'eau
- Soutenir une gestion agricole respectueuse des habitats naturels agropastoraux
- Favoriser une gestion sylvicole attentive au maintien des habitats naturels forestiers
- Garantir le maintien des espèces d'intérêt communautaire du site
- Consolider les connaissances sur le site
- Associer les acteurs locaux et le grand public
- Assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'actions

Ces objectifs généraux sont des bases pour établir des objectifs de gestion.

M. Olnol précise que deux groupes de travail (« Agriculture et biodiversité » et « Forêt et biodiversité ») ont été réunis le 24 mai dernier afin d'affiner les objectifs de gestion. Le tableau récapitulatif des objectifs de gestion est présenté au comité de pilotage.

Plusieurs remarques sont apportées :

Pierre Tabourin apporte une observation sur l'objectif GHA02, concernant l'eutrophisation des landes : les landes n'étant généralement pas fertilisées, il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait d'éviter leur eutrophisation. En revanche, d'autres habitats agropastoraux pourront être plus concernés par cette problématique.

Albert Hugon rappelle que le contexte agricole a beaucoup évolué au cours du temps. Auparavant, les ovins représentaient le principal cheptel, alors qu'aujourd'hui on a essentiellement des bovins, plus exigeants en termes de fourrages. M. Hugon souligne l'importance du zonage des actions, afin de déterminer des priorités, comme les périmètres rapprochés des captages d'eau potable.

Gérard Delpy tient à préciser la présence et l'importance des activités de pleine nature présentes sur le site Natura 2000. M. Delpy indique que des problèmes ont pu avoir lieu sur d'autres sites Natura 2000, où les activités de pleine nature n'étaient pas compatibles avec la conservation du patrimoine naturel.

Pierre Tabourin rappelle alors l'importance de l'encadrement de telles activités.

Il est alors proposé d'inscrire cet encadrement dans les objectifs de gestion, au niveau de l'objectif COM 01 « Poursuivre le développement de l'activité touristique autour du patrimoine naturel ». Celui-ci devient donc « Encadrer le développement des activités touristiques pour assurer leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel ».

Pierre Tabourin suggère également de séparer l'objectif COM 02 « Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public » en 2 objectifs distincts :

- « Informer et sensibiliser les acteurs locaux » avec une priorité maximale (***)
- « Informer et sensibiliser le grand public » avec une priorité moindre (**)

Cette modification est acceptée par le Comité de pilotage.

M. Tabourin propose également les éléments suivants :

- Accorder une priorité maximale (** → ***) à l'objectif COM 03 « Inviter les acteurs locaux à participer à la démarche »,
- Réduire la priorité accordée aux objectifs INV 01 et INV 02 : « Améliorer les connaissances des habitats naturels d'intérêt communautaire » et « Améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire » (***) → (**)

Ces suggestions sont également acceptées par le Comité de pilotage.

David Olagnol demande si d'autres remarques ou suggestions peuvent être formulées, et précise que ces enjeux et objectifs serviront de base à l'élaboration des mesures et du programme d'actions.

Jean-Michel Durand souligne que les mesures agricoles fonctionnent bien dans le cas où il est question du maintien de pratiques respectueuses de la biodiversité. Lorsqu'elles entraînent trop de contraintes, la démarche est moins bien acceptée.

M. Hugon demande au Comité de pilotage de se prononcer sur la validation du Diagnostic et des Enjeux et objectifs. Le Diagnostic et les Enjeux et objectifs sont validés à l'unanimité, sous réserve des modifications évoquées au cours du Comité de pilotage.

David Olagnol rappelle le calendrier et les échéances à considérer pour l'élaboration du document d'objectifs :

- Elaboration du programme d'actions : Été 2011, et propositions en groupes de travail à la fin de l'été.
- Validation du Docob : Automne 2011

Pierre Tabourin rappelle les démarches à effectuer dans le cadre de la modification du périmètre du site Natura 2000 :

- Il est préférable que le périmètre officiel soit validé en même temps que le Document d'objectifs, afin que la contractualisation puisse se faire sereinement.
- Le nouveau périmètre doit être justifié par un argumentaire scientifique et technique, à la charge de l'opérateur (en l'occurrence le SMAT du Haut-Allier)
- La proposition est transmise par la Direction Départementale des territoires aux collectivités concernées, qui doivent se prononcer sur le nouveau périmètre dans un délai de deux mois. Soit l'avis transmis est favorable, soit il est défavorable. Dans ce dernier cas, l'avis doit être accompagné d'un argumentaire scientifique et technique le justifiant. En l'absence de réponse des collectivités dans le délai de deux mois, l'avis est réputé favorable.

M. Olnol propose la démarche suivante :

- Le SMAT élabore une proposition de nouveau périmètre, après rencontre de plusieurs acteurs locaux de manière individuelle, et le montage de l'argumentaire scientifique.
- La proposition est discutée en **groupes de travail**
- La proposition est éventuellement amendée et validée par les **groupes de travail**. Etant donné que le Préfet du Cantal est coordonnateur sur ce site, la DDT du Cantal se charge de lancer la procédure de validation du nouveau périmètre auprès des collectivités, en collaboration avec la DDT de la Haute-Loire.
- A l'issue du délai officiel de consultation des collectivités (2 mois), un Comité de pilotage est organisé dans l'automne pour valider le programme d'actions et le Docob dans sa globalité.

Le Comité de pilotage approuve cette démarche.

M. Hugon demande quelles sont les modalités de l'évolution du périmètre : Les surfaces ajoutées d'une part peuvent-elles être supprimées ailleurs ?

Pierre Tabourin répond que l'évolution du périmètre se fait en fonction des critères écologiques, mais également en fonction de la cohérence globale du site et de sa fonctionnalité (calage à la parcelle cadastrale).

Albert Hugon rappelle l'importance de la participation dans la démarche Natura 2000, remercie les participants et clôt la séance.

Tableau de synthèse des objectifs de développement durable du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » FR 8301070

| Objectif global | Code | Objectif de gestion | Priorité |
|--|-------------|---|-----------------|
| Conserver des activités humaines compatibles avec le maintien des habitats humides et des cours d'eau | GHH 01 | Maintenir et adapter des pratiques de pâturage extensif sur les habitats humides | *** |
| | GHH 02 | Limiter l'eutrophisation des habitats humides | *** |
| | GHH 03 | Maintenir et/ou restaurer le fonctionnement hydrologique des tourbières | *** |
| | GHH 04 | Conserver ou inclure la prise en compte des tourbières dans les documents de gestion | *** |
| | GHH 05 | Contrôler l'emprise des ligneux | ** |
| Soutenir une gestion agricole respectueuse des habitats naturels agropastoraux | GHA 01 | Maintenir les surfaces existantes en landes et autres habitats agropastoraux | *** |
| | GHA 02 | Maintenir et adapter les pratiques agricoles sur les landes et autres habitats agropastoraux, en veillant à limiter leur eutrophisation | *** |
| | GHA 03 | Effectuer éventuellement une reconquête pastorale sur des surfaces en landes | ** |
| | GHA 05 | Contrôler l'emprise des ligneux | ** |
| Favoriser une gestion sylvicole attentive au maintien des habitats naturels forestiers | GHF 01 | Préserver les habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire et entretenir une mosaïque d'habitats | *** |
| | GHF 02 | Privilégier la futaie irrégulière | ** |
| | GHF 03 | Eviter la création de pistes dans les zones sensibles | *** |
| | GHF 04 | Maîtriser la pression de piétinement ou d'abroustissement exercés sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire | ** |
| Garantir le maintien des espèces d'intérêt communautaire du site | GES 01 | Maintenir les sapinières | *** |
| | GES 02 | Maintenir du bois mort en quantité suffisante au sol | *** |
| | GES 03 | Maintenir des zones de boisements clairs comprenant des hêtres, noisetiers, frênes, érables | ** |
| Consolider les connaissances sur le site | INV 01 | Améliorer les connaissances des habitats naturels d'intérêt communautaire | ** |
| | INV 02 | Améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire | ** |
| Assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du programme d'actions | SUI 01 | Effectuer un suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire | *** |
| | SUI 02 | Effectuer un suivi des espèces d'intérêt communautaire | *** |
| | SUI 03 | Evaluer l'efficacité des actions engagées | *** |
| Associer les acteurs locaux et le grand public | COM 01 | Encadrer le développement des activités touristiques pour assurer leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel | ** |
| | COM 02 | Informier et sensibiliser les acteurs locaux | *** |
| | COM 03 | Informier et sensibiliser le grand public | ** |
| | COM 04 | Inviter les acteurs locaux à participer à la démarche | *** |




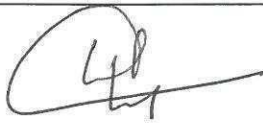

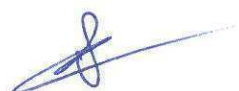

Comité de pilotage 14/12/2011

Site Natura 2000
« Sommets du nord Margeride »
 Salle du Conseil de Ruynes-en-Margeride 09h45

Feuille de présence

| Nom/ Prénom | Organisme représenté | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone |
|----------------------|--------------------------------------|-----------|---|
| Simon Valérie | SNAT Haut-Allier | | w.simon@hautallier.com |
| Louvenç SACROL | OMEMA SD 43 | | sd43@enema.fr |
| BATIFOULIER David | 1 ^{er} Adjoint MONTCHAMP | | 15100 MONTCHAMP |
| Flole Planchon | DDT 43 SPE | | |
| SOC Alexandre | DDT 15 | | |
| TABOURIN Pierre | DREAL Auvergne | | |
| Hubert VICARD | VEGRUES ST LOUP | | 15100 VEGRUES ST LOUP Mairie hubertvicard@orange.fr |

| Nom/ Prénom | Organisme représenté | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone |
|-------------------------|---|--|---|
| LACOSTE Jacques | Vice président Forestiers Privés du Cantal |  | moniquejacques@Rohmail.fr |
| Lougeon Félix | Mairie La Besseye d'Ally |  | La Besseye St Mary |
| Pulveric Jean-Claude | Fédération des AAPPMA de SAVÈVES |  | aappma.savues@laposte -net |
| PRAT Yves | ONF Agence Montagne d'Auvergne, UTEst CANTAL |  | yves.prat@ont.fr |
| FOURNIER Bruno | CRPF Avenue Briand |  | 06.81.88.49.47. bruno.fournier@crpf.fr |
| LESPINASSE Alain | GENDARMERIE RUYNES EN M. |  | isabelle.lespinasse@club-internet.fr |
| GAUTHIER Gaëlle | CCYARBERIDE TROYERE |  | ccmoyeside@wanadoo.fr |
| CHARBONNEZ Daniel | F.D.C. FRAT Cantal |  | Désa donnée |
| REY André | FDC 63 |  | angenois630@adl.com |
| LAUBERET Didier | Fédération 15 |  | dlaubert@fdcl5.fr |
| Jeammine Coupat | Sous-préfecture de St Flour |  | jeamine.coupat@cantal.gouv.fr |
| Généviève COMTE | Sous-préfecture St Flour |  | genevieve.comte @cantal.gouv.fr |
| Boe Sereé Gabriel | Maire d'Ally |  | |

| Nom/ Prénom | Organisme représenté | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone |
|--------------------|--|--|----------------------------|
| HUGON Albert | Maire de CLAVIERES AVEC Marguierite Traquie Avec du COSTIL |  | 15320 RUYNES |
| ELMILIER Lucien | CG 15 |  | 15390 Ruynes |
| BERNARD Lucien | SMAT du Haut-Allier |  | |
| OLAGNOL David | SMAT du Haut-Allier |  | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070
14 décembre 2011 – en Mairie de Ruynes en Margeride

Présents :

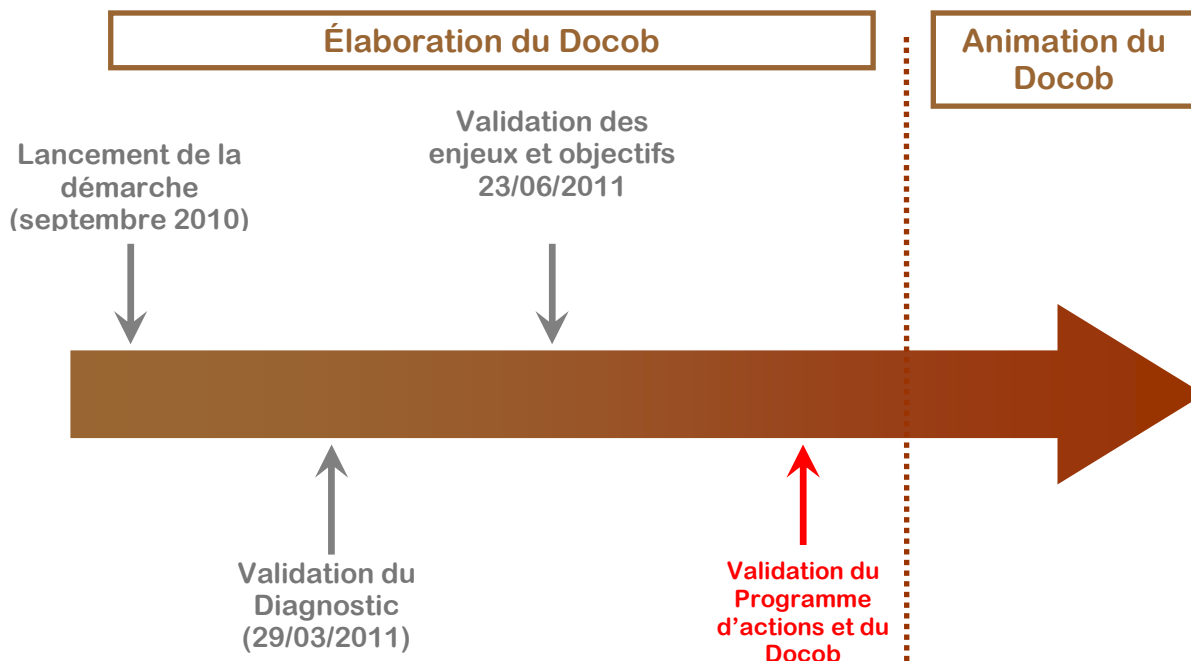
M. Albert HUGON, président du comité de pilotage, mairie de Clavières, Communauté de communes Margeride-Truyère
Mme Geneviève COMTE, Sous-préfecture de Saint-Flour
Mme Jeannine COUPAT, Sous-préfecture de Saint-Flour
M. Hubert VICARD, mairie de Védrines-Saint-Loup
M. Félix LONGEON, mairie de La Besseyre-Saint-Mary
M. Gabriel BOISSERIE, mairie d'Auvers
M. Daniel BATIFOULIER, mairie de Montchamp
M. Louis Clavilier, Syndicat mixte Garabit-Grandval, Conseil Général du Cantal
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
Mme Flora PLANCHON, DDT 43
M. Alexandre SUC, DDT 15
M. Alain LESPINASSE, gendarmerie de Ruynes-en-Margeride
M. Laurent SAGNOL, ONEMA 43
M. Yves PRAT, ONF agence Montagnes d'Auvergnes UT Est-Cantal
M. Daniel CHARBONNEL, Fédération de Chasse 15
M. Didier LAMBERET, Fédération de chasse 15
M. André REY, Fédération de chasse 43
M. Jean-Claude PULVERIC, AAPPMA de Saugues, FDPMA 43
M. Jacques LACOSTE, Syndicat des forestiers privés du Cantal
M. Bruno FOURNIER, CRPF 43
Mme Gaëlle GAUTHIER, Communauté de Communes Margeride-Truyère
M. Jean-Marc CRESPIN, FDSEA 15
Mme Valérie SIMON, SMAT du Haut-Allier
M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut-Allier

Excusés :

Conseil Régional d'Auvergne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Comité régional de randonnée pédestre 43
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 15
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement 43
Syndicat interdépartemental pour la gestion de l'Alagnon et de ses affluents
Service interministériel de défense et de protection civile 15
FDSEA 15
Chambre de commerce et d'industrie du Cantal
Mission départementale de développement touristique 43
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 15
Chambre d'agriculture du Cantal
Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
Gendarmerie de Brioude
CEN Auvergne
Fédération de pêche du Cantal
Syndicat départemental de la propriété privée rurale du cantal
Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
Conservatoire botanique national du Massif Central

M. Hugon, Président du Comité de pilotage, accueille les participants et ouvre la séance. M. Hugon propose un tour de table afin que chacun se présente, et fait part des membres du comité de pilotage excusés. Il explique également le déroulement de la réunion en deux parties : tout d'abord est faite la présentation du programme d'actions, par le SMAT du Haut-Allier, avec discussions et validation du Docob dans son ensemble. D'autre part, le collège des élus doit se réunir, sous la présidence des services de l'Etat, pour l'élection de la structure porteuse et du Président du comité de pilotage.

M. Hugon passe la parole à M. Olnol pour démarrer la présentation. M. Olnol rappelle brièvement le contexte de la réunion de ce jour, vis-à-vis du déroulement de la démarche Natura 2000 (voir schéma ci-dessous).



La dernière phase de l'élaboration du Docob correspond à la présentation et à la validation du programme d'actions, et du Docob dans son intégralité.

M. Olnol poursuit avec la présentation du programme d'actions. Plusieurs types de mesures permettent de concourir aux objectifs de développement durable du Docob :

- Des mesures de mise en œuvre du Docob. Elles correspondent à la gestion administrative, au suivi des habitats naturels et espèces du site, aux compléments de connaissances du site, ainsi qu'à l'évaluation de la mise en œuvre du Docob.
- Des mesures contractuelles. Ces mesures se présentent sous forme de contrats entre des ayants droit et l'Etat, afin d'adopter des modes de gestion visant à maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces d'intérêt communautaire du site. Ces contrats se divisent en 3 catégories :
 - Les Mesures agro-environnementales territorialisées
 - Les contrats Natura 2000 forestiers
 - Les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers
- La Charte Natura 2000 : il s'agit d'une série d'engagements au maintien de bonnes pratiques, sans engager de surcoût, et en contrepartie d'une exonération partielle

de la Taxe sur le foncier non-bâti (parts communale et intercommunale) pour le propriétaire.

Tout d'abord, les mesures de mise en œuvre du Docob sont présentées :

| | |
|--------------|---|
| AD 01 | Animation du Docob |
| CC 01 | Consolidation des connaissances sur les habitats naturels d'intérêt communautaire |
| CC02 | Consolidation des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire |
| SC 01 | Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire |
| SC 02 | Suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire |
| CD 01 | Développement et appui à la contractualisation |
| CD 02 | Communication et sensibilisation des usagers du site |
| EV 01 | Evaluation de la mise en œuvre du Docob |
| EV 02 | Evaluation de l'efficacité de la contractualisation |

Ces mesures permettent de suivre la gestion du site, que ce soit sur les plans administratifs ou techniques. Des mesures de compléments de connaissances et de suivi des habitats naturels sont prévus (connaissance des tourbières, des landes en particulier), afin d'adapter au mieux les mesures de gestion (notamment contractuelles). L'évaluation est une composante essentielle de la mise en œuvre du Docob, elle permet de contrôler le bon déroulement de la démarche, tout en ciblant les points à améliorer.

Les composantes de communication et d'appui à la contractualisation sont prioritaires, afin que les acteurs locaux s'approprient la démarche et s'associent à sa mise en œuvre.

M. Olnol présente ensuite les Mesures agro-environnementales territorialisées :

Ces mesures sont codifiées selon la Région d'application de la mesure, le nom du site et la nature du milieu sur lesquelles elles sont utilisées. Elles sont composées d'engagements unitaires, assemblés selon une logique cohérente avec les enjeux du site.

AU_SDNM_HE1 : Préservation des tourbières. Cette mesure implique les engagements de la PHAE 2, auxquels s'ajoutent notamment une absence de fertilisation, une limitation de la pression de pâturage et la mise en défens de 10 % de la zone contractualisée.

Montant : 215 € / ha / an

AU_SDNM_HE2 : Préservation des zones périphériques des tourbières. Comparable à la mesure précédente, à l'exception de la mise en défens, elle permet de maintenir une zone « tampon » autour des tourbières, pour améliorer l'efficacité sur les zones sensibles.

Montant : 175 € / ha / an

AU_SDNM_HE3 : Préservation des pelouses à Nard. La mesure garantit l'absence de fertilisation des pelouses à Nard, ainsi qu'une pression de pâturage limitée, pour maintenir le cortège floristique propre à ce milieu.

Montant : 261 € / ha / an

AU_SDNM_HE4 : Préservation des landes (entités collectives). La mesure s'adresse aux entités collectives, et garantit une absence de fertilisation minérale et organique pour ne pas modifier le cortège floristique des landes.

Montant : 142 € / ha / an

AU_SDNM_HE5 : Préservation des landes. Il s'agit de la même mesure, mais appliquée aux exploitations individuelles ou sociétaires.

Montant : 228 € / ha / an

M. Suc ajoute que ces mesures ont été établies en concertation avec les agriculteurs du site, en particulier lors des groupes de travail.

M. Tabourin demande quelle est la surface de contractualisation prévisionnelle sur le site.

M. Olnagol répond que le chiffre se situe autour de 110 hectares, ce qui représente un bon taux de contractualisation vis-à-vis des surfaces agricoles du site.

Les contrats forestiers sont ensuite présentés :

| | |
|---------------|---|
| F22701 | Création ou rétablissement de clairières ou de landes |
| F22703 | Mise en œuvre de régénérations dirigées |
| F22705 | Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production |
| F22706 | Chantier d'entretien ou de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles |
| F22709 | Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes en forêt |
| F22710 | Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire |
| F22711 | Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable |
| F22712 | Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents |
| F22714 | Investissements visant à informer les usagers de la forêt |

Ils sont choisis dans une liste régionale pour répondre aux enjeux du site. Les contrats forestiers visent à compenser un surcoût induit par la mise en place d'aménagements effectués en faveur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site. Le paiement est effectué à partir des factures acquittées fournies par le maître d'ouvrage des opérations du contrat. Dans tous les cas, un diagnostic et/ou des études préalables sont nécessaires à la mise en place d'un contrat. Ils s'appliquent sur des surfaces au couvert forestier.

Les modalités de mise en œuvre de chaque mesure se trouvent dans le programme d'actions.

M. Fournier demande quelle est la taille des clairières visées dans la mesure F22701.

M. Olnagol répond qu'elle est comprise entre 500 m² et 1 500 m². Ces limites ont été fixées au niveau régional, selon un arrêté préfectoral.

Par rapport aux mesures de maintien de bois mort, M. Hugon souligne le fait que le bois issu des rémanents est de plus en plus valorisé dans la filière bois-énergie, d'où l'intérêt de trouver un équilibre dans le devenir de ce bois mort.

Concernant l'entretien de la ripisylve, M. Pulveric explique que le saule peut être un obstacle à la circulation des poissons lorsqu'il est trop buissonnant. M. Boisserie ajoute que l'on trouve de zones avec une forte densité de saule buissonnant en amont de la Gourgueyre.

M. Olnagol répond que le contrat F22706 permet de gérer la ripisylve, et que le but est de trouver un équilibre dans cette gestion.

M. Boisserie demande qui prend en charge les travaux.

M. Tabourin répond que l'Etat et l'Europe financent ce genre de contrats, mais que le Maître d'ouvrage doit faire l'avance de trésorerie étant donné que le paiement est fait sur facture acquittée.

M. Pulveric demande quel est le lien avec le contrat territorial et les travaux portés par le SICALA.

M. Tabourin répond que des actions concourant aux mêmes objectifs sont entreprises dans le cadre du contrat territorial. Mme Planchon ajoute que celui-ci est soumis à évaluation d'incidences. M. Olnagol souligne le fait qu'il n'y aura pas de chevauchement entre les actions du SICALA et Natura 2000, mais une complémentarité grâce à la communication entre les deux structures porteuses.

M. Prat demande quelles sont les modalités du débardage autour des tourbières.

M. Tabourin répond que le surcoût induit par des méthodes « douces » de débardage peut être pris en charge dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers sont ensuite présentés. Ils consistent également à compenser le surcoût induit par la mise en place d'aménagements en faveur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire du site, mais sur des milieux ouverts non déclarés à la PAC.

| | |
|----------------|---|
| A32301P | Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage |
| A32303P | Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique |
| A32303R | Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique |
| A32304R | Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts |
| A32305R | Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger |
| A32307P | Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides |
| A32324P | Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès |
| A32326P | Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact |

M. Tabourin demande pourquoi la mesure A32302P n'apparaît pas sur le dernier document, alors qu'il était proposé auparavant.

M. Olnagol explique que ce contrat, au départ sélectionné dans les mesures possibles, paraît difficilement applicable sur ce territoire étant donné le contexte forestier du site.

M. Tabourin confirme la difficulté de mise en place de ce contrat au vu de la sensibilité du massif forestier.

Puis la Charte Natura 2000 est présentée. Elle consiste en une série d'engagements au maintien de bonnes pratiques sur les parcelles engagées. Ces engagements sont regroupés selon les types de milieux.

M. Tabourin précise qu'un propriétaire peut engager l'une de ses parcelles uniquement sur un engagement précis. Par exemple, un propriétaire qui possède une parcelle forestière comprenant un cours d'eau peut signer la charte pour cette parcelle uniquement pour les engagements sur les cours d'eau et les berges.

Concernant les milieux rocheux, M. Fournier pense qu'il y a un problème sur le point de contrôle du premier engagement. M. Olagnol répond qu'il y a effectivement eu un problème de copié-collé, et propose de remplacer le point de contrôle par « Existence d'un document démontrant la communication entre le signataire et la structure animatrice », ce qui est accepté par le Comité de pilotage.

Concernant les milieux forestiers, M. Olagnol explique que suite à des remarques, l'engagement n°1 de mise en conformité des documents de gestion avec le Docob n'est pas indispensable, étant donné qu'il s'agit d'une obligation lorsqu'une charte ou un contrat Natura 2000 est engagé sur des terrains possédant un document de gestion.

M. Lacoste ajoute que dans le cas de la mise en conformité d'un PSG avec le Docob, il est possible de faire un avenant pour les éléments à préciser ou à modifier.

Concernant les coupes rases, M. Prat explique que dans les taillis de hêtre, la gestion nécessite de faire des coupes dites « à blanc » (coupes de renouvellement), et que dans ce cas il n'est pas forcément possible de les éviter sur des surfaces supérieures à 0,5 ha.

M. Fournier propose de relever la surface minimale de coupe rase à 1ha, pour mettre en cohérence les exigences de l'agrément PEFC avec la Charte Natura 2000.

M. Hugon, après avis de l'ensemble du Comité de pilotage, propose de fixer le seuil maximal des coupes rases à 1 ha.

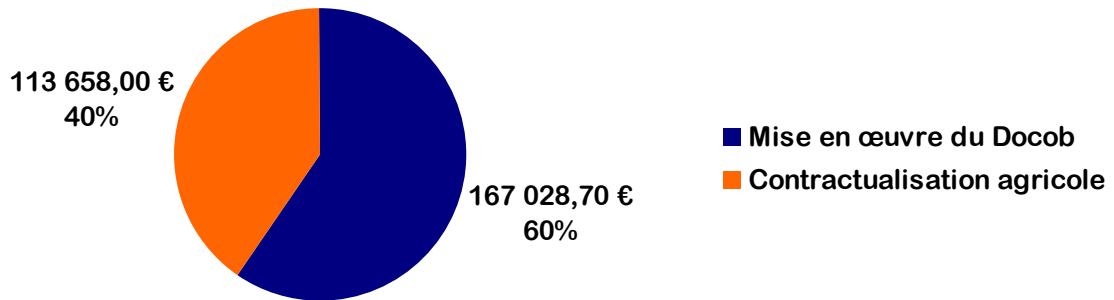
Egalement dans un souci de cohérence avec d'autres démarches, M. Fournier propose de fixer le nombre d'arbres morts ou sénescents ou à cavités à maintenir à 2 par hectare. M. Lacoste propose d'ajouter « lorsqu'ils existent ». Le Comité de pilotage approuve cette modification.

Concernant la clause particulière entre le propriétaire et le gestionnaire, M. Lacoste propose de supprimer l'engagement pour le propriétaire à verser 50% du montant de l'exonération de la TFNB au gestionnaire, ce taux doit être négocié entre les deux parties. M. Olagnol propose donc la formulation « Dans le cas de surfaces engagées en fermage, prévoir un co-engagement du propriétaire et du fermier ainsi qu'une répartition des montants exonérés au niveau de la Taxe sur le foncier non bâti ».

M. Hugon, après avis de l'ensemble du Comité de pilotage, propose d'inclure cette nouvelle formulation.

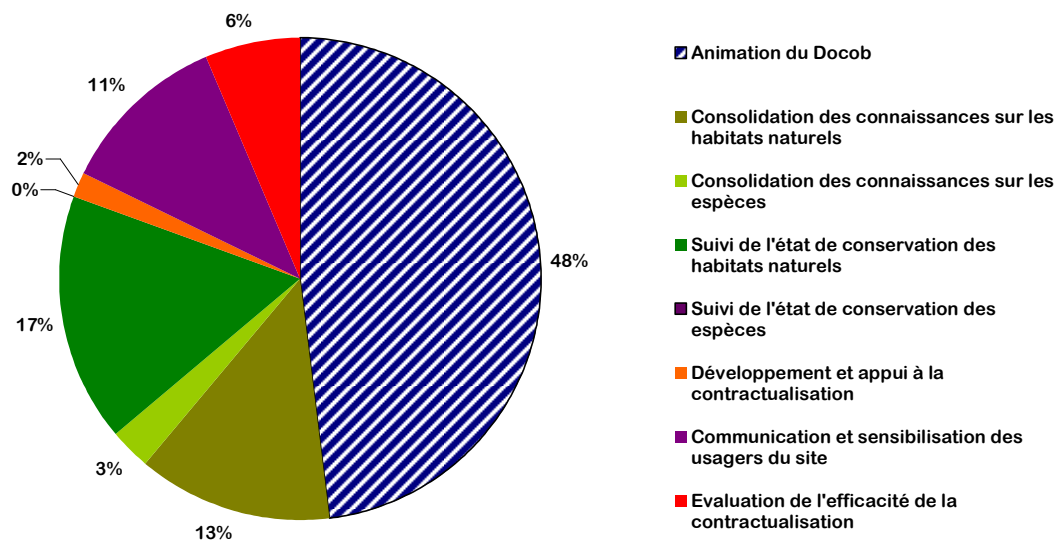
Quelques éléments budgétaires sont présentés concernant la mise en œuvre du Docob sur les 6 prochaines années :

Part de la contractualisation agricole dans le budget total



Le graphique ci-dessus ne tient pas compte des financements liés aux contrats Natura 2000 forestiers et ni agricoles ni forestiers, dont la part ne peut être définie à l'avance.

Répartition du budget prévisionnel pour l'animation du site



Le graphique ci-dessus illustre la répartition du budget de mise en œuvre du Docob sur 6 ans.

M. Tabourin explique que ce budget est donné à titre indicatif, mais que la réalisation dépend des disponibilités budgétaires de l'Etat et de l'Union Européenne. C'est le cas notamment pour les Mesures agro-environnementales territorialisées, dans la mesure où la fin de programmation du FEADER (en 2013).

M. Hugon indique que la Charte forestière du territoire de la Margeride va être mise en place, et demande si certaines opérations comme la déviation de certaines pistes pour des raisons écologiques sont finançables dans le cadre de Natura 2000. M. Tabourin répond qu'il est possible de monter des contrats Natura 2000 pour ce genre d'aménagements, et que les deux démarches sont à conduire en parallèle.

M. Hugon demande au Comité de pilotage s'il approuve le programme d'action et le Docob dans son intégralité.
Le Comité de pilotage valide le programme d'actions et le Docob à l'unanimité.

M. Hugon remercie le Comité de pilotage pour la confiance qu'il lui a accordée, et remercie la structure opératrice pour le travail qui a été mené dans la concertation, avant de clore la séance.

M. Hugon passe la parole aux services de l'Etat pour la réunion du collège des élus.

Résultats des inventaires :

- Complément de cartographie des habitats naturels
- Etude Coléoptères
- Etude Lépidoptères

Complément de cartographie phytosociologique sur le site Natura 2000 : FR8301070 « Sommets du nord Margeride » (Cantal, Haute-Loire)



LE COQUEN Michael / Le site Natura 2000: FR8301070 en lisière de la « Forêt de Ténézère » en Septembre 2010

Michael LE COQUEN
Direction du Développement
Pôle environnement et Paysage
Marmilhat Sud -BP 106-
63430 LEMPDES

Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier
42 avenue Victor Hugo
43300 Langeac



Décembre 2010



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales
pour le développement rural

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <u>1. - Présentation physique du site</u> | 2 |
| <u>1.1. – Situation géographique</u> | 2 |
| <u>1.2. – Climatologie</u> | 3 |
| <u>1.3. – Géologie et pédologie</u> | 3 |
| <u>1.4. - Hydrologie</u> | 4 |
| <u>2. - Méthodologie</u> | 5 |
| <u>2.1. – Etude des cartes</u> | 5 |
| <u>2.2. – Analyse de la toponymie des lieux</u> | 7 |
| <u>2.3. - Comparaison photographique</u> | 9 |
| <u>2.4. – Analyse Socio-economique</u> | 11 |
| <u>3. - Diagnostique environnemental</u> | 13 |
| <u>3.1. -Methodologie</u> | 13 |
| <u>3.2. – Problèmes rencontrés</u> | 14 |
| <u>3.3. – Rendus cartographiques</u> | 14 |
| <u>3.4. – Description des habitats d’espèces</u> | 15 |
| <u>3.5. –Evaluations des habitats naturels et semi-naturels</u> | 15 |
| <u>3.6. – Evaluation patrimoniale du site au travers des végétations observé</u> | 15 |
| <u>3.7. – Etat de conservation des habitats</u> | 45 |
| <u>3.8. – Objectifs de gestion pour la période 2011-2015 (à court terme)</u> | 46 |
| <u>Bibliographie</u> | 48 |

I - Présentation physique du site

1.1 - Situation géographique

Les Monts de la Margeride appartiennent au Massif Central et se situent sur trois départements : la Haute Loire (cantons de Pinols et de Saugues), le Cantal (canton de Ruynes - en - Margeride) et la Lozère qui couvre la majeure partie de ces Monts. Ce massif granitique est orienté Nord/Ouest - Sud/Est et délimité à l'Est par la vallée de l'Allier, à l'Ouest par la vallée de la Truyère, au Sud par la vallée du Lot et au Nord par la Limagne de Brioude.

Le site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" est situé sur les départements de la Haute-Loire et du Cantal. Ce dernier se trouve dans le prolongement de deux autres sites Natura 2000 proches : "Sommet et versant orientaux de la Margeride" (Haute-Loire) et "Montagne de la Margeride" (Lozère). Le périmètre d'étude de ce site est constitué de quatre secteurs couvrant une superficie totale de 2669 hectares : « Bois d'Ascoing » (17 ha), « les Tirondets » (88 ha), la « forêt de la Margeride » (1450 ha), le secteur du « Mont Mouchet » (1114 ha). Il concerne le territoire de cinq communes : Vedrines-St-Loup (15), Clavières (15), Auvers (43), Besseyre-St-Marie (43) et une infime partie sur la commune de Paulhac-en-Margeride (48). L'altitude du site varie entre 1050 et 1497 mètres. La crête principale, de direction NNO/SSE, est marquée par différents points hauts, du Nord au Sud : « La Montagne de la Margeride » (1381 m), la « Montagne de Meyronne » (1339 m), le plateau des « Travers de Clazels » (1434 m), le point culminant étant le « Mont Mouchet » (1497 m) et ce termine sur les rebords d'un pointement rocheux le « Clas du Besset » (1350 m). Le site Natura 2000 appartient à plusieurs bassins versants (du Nord au Sud) : bassin versant de l'Allier-Cronce, bassin versant de la Truyère et le bassin versant de la Desges-Gourgueyre.



Figure 1: Carte physique du secteur (trait noir : périmètre grossier du secteur d'étude)

1.2 - Climatologie

La zone d'étude est soumise à un climat de transition en raison de sa localisation géographique et de sa configuration topographique. Ainsi, elle bénéficie d'un climat semi - continental et montagnard, subissant des influences océaniques et méditerranéennes peu marquées, atténuées par le relief. Les précipitations, mesurées à la station météorologique d'Auvers (1134 m), sont de l'ordre de 1013 mm par an. L'amplitude thermique annuelle est relativement importante, les températures les plus froides se produisant généralement en décembre - janvier, avec des températures moyennes minimales négatives (de l'ordre de -4 °C), et les plus chaudes en juillet - août avec des températures moyennes maximales aux alentours de 21 °C. L'analyse des données recueillies au poste météorologique d'Auvers fait apparaître une moyenne annuelle de 5.8 °C et 157 jours de gelés avec une saison de végétation de 5 mois (Mai-Septembre).

D'autre part, l'humidité du secteur se traduit parfois par la formation de brouillards. Enfin, les chutes de neige sont fréquentes (en moyenne 44 jours par an à la station de Pinols). Ces données sont indicatives car la zone d'étude est située à une altitude supérieure aux stations météorologiques de référence, le climat y est donc plus rigoureux (précipitations plus abondantes, températures plus basses, saison de végétation plus courte etc.).

1.3 - Géologie et pédologie

Le socle du secteur d'étude est essentiellement constitué d'une roche mère gneissique (gneiss à deux micas et migmatites gneissiques) et de façon moindre sur une assise de micachistes à grenat. Ces dernières, sont des roches métamorphiques qui sont massivement présente dans les deux tiers nord du site d'étude. Celles-ci tranchent avec des roches de type éruptives comme les Granites (granite à 2 micas et granite à biotites) situé plus sur les versants sud du site. Enfin, des formations de quartz et microdiorite de quartz sont rares et éparées. Les sols issus de la désagrégation du granite (arène granitique) sont acides, de couleur brune, de structure sableuse. La rétention d'eau de ces sols est faible et ils sont peu équilibrés du point de vue des éléments fertilisants ; ils ont donc une fertilité réduite.

Au cours du quaternaire, les granites ont été entraînés en bas des pentes en raison des glissements de terrain accompagnant les phases de dégel. Ainsi, subsistent aujourd'hui sur les hauteurs les gneiss (roche très résistante à l'érosion), souvent laissés en place, alors qu'en bas de pente les sols sont constitué de granite (roche prédécoupé en prisme donc plus facilement érodable par la gélivation) dans l'ensemble, les gneiss y sont rares.

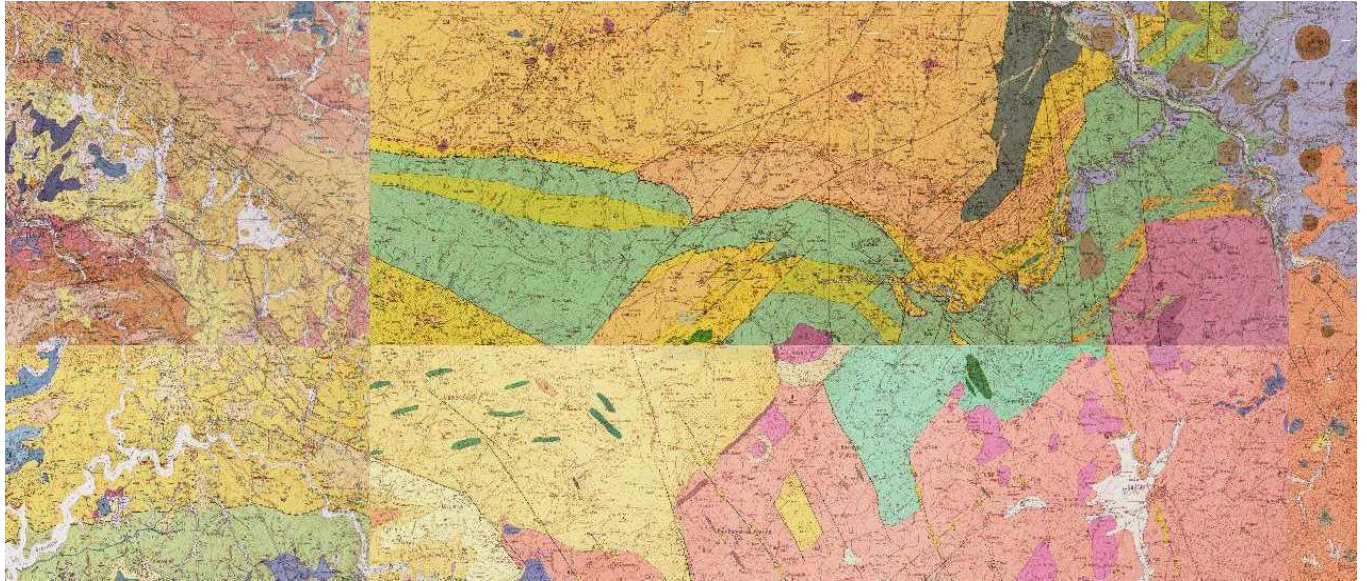


Figure 2: Carte géologique du secteur d'étude (cf. Carte BRGM 1/80000)

1.4 - Hydrologie

Les gneiss peuvent être fracturés par endroit sur une épaisseur importantes, les micaschistes possèdent de nombreuses fractures et une schistosité sub-v verticale., c'est pourquoi les sources sont nombreuses et en particuliers dans les secteurs de « Pouzaire de Benet » et « les Travers des Clauzels », leur débit est assez irrégulier et généralement faible. Ces eaux sont froides (entre 5 et 8 °C) et présentent les caractères habituels des eaux issues de terrains gneissique ou granitiques (faible minéralisation, acidité et agressivité marquées). Ces sources sont à l'origine de nombreux rus, ruisseaux, milieux humides et zones tourbeuses. Ce système n'est pas lié à une nappe phréatique, les apports d'eau proviennent principalement des précipitations. Ainsi, des variations importantes de débit sont observées tout au long de l'année.

II - Présentation historique et socio-économique du site

2.1 - Etude des cartes

Pour bien aborder le site Natura 2000 des «Sommets du nord Margeride», attardons nous sur quelques cartes.



Figure 3 : Carte des environs de Ruines-en-Margeride d'après Cassini au 18^{ème} siècle (source : Carte générale de la France. 054, [Saint-Flour]. N°54. Feuille 127 / [établie sous la direction de César-François Cassini de Thury] : 1779-1780)

La carte de Cassini est la première carte générale et particulière du royaume de France, elle est certes peu précise et grossière mais apporte souvent quelques éléments historiques. Tout d'abord, l'élément frappant est la faible proportion de milieu forestier et la suprématie du milieu agricole. Le peu de massif forestier présent, se situent en rebord de plateau ou sur les plus forts versants. Notons la particularité des versants exposés nord de la commune de Védrières-St-Loup, ces derniers sont couverts de Sapin pectiné (d'après la légende de la carte de Cassini).

Le deuxième élément marquant, c'est la présence de hameau et ou lieu-dit qui sont aujourd'hui disparus sur les versant nord : « Bouquelairie », « Joulageoux » et « Besseyrette ». La Margeride étaient bien plus peuplés qu'actuellement.

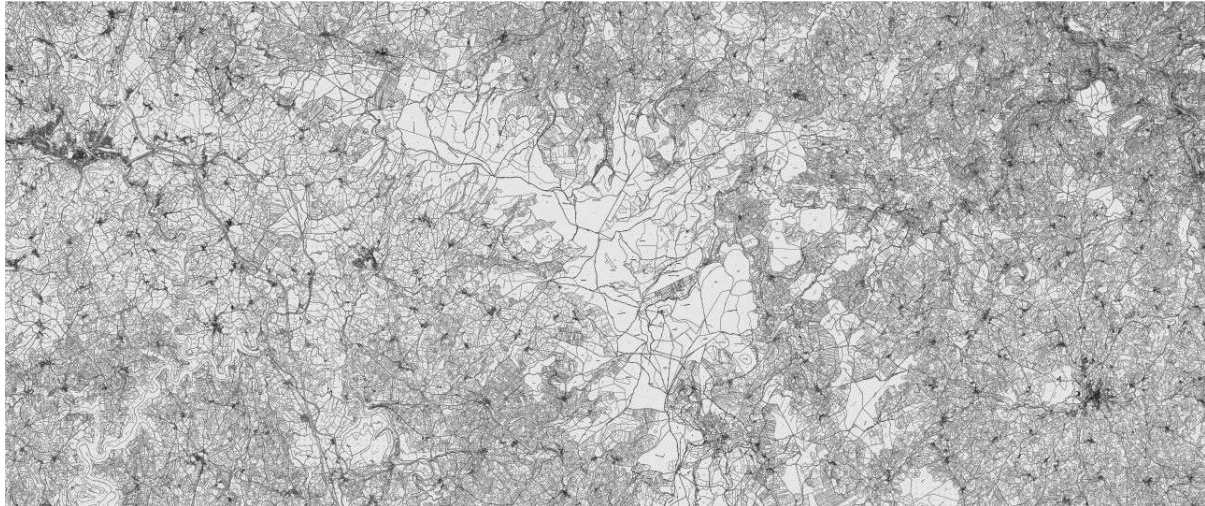


Figure 4 : Carte cadastrale à petite échelle de la Margeride

Nous allons maintenant nous intéresser à la carte cadastrale. Tout d'abord, la taille des parcelles cadastrales est très intéressante car elles nous informent grossièrement sur la nature des occupations des sols anciens. De manière générale, les petites parcelles sont localisées dans les fonds de vallée et proche des villages et étaient destinées à la culture de céréale (seigle notamment) et plus rarement l'élevage. En revanche, les grandes parcelles ou les très grandes parcelles étaient soit des vaines pâtures soit des forêts (grande tenures comme la « Ténezin » et la « Ténezère »).

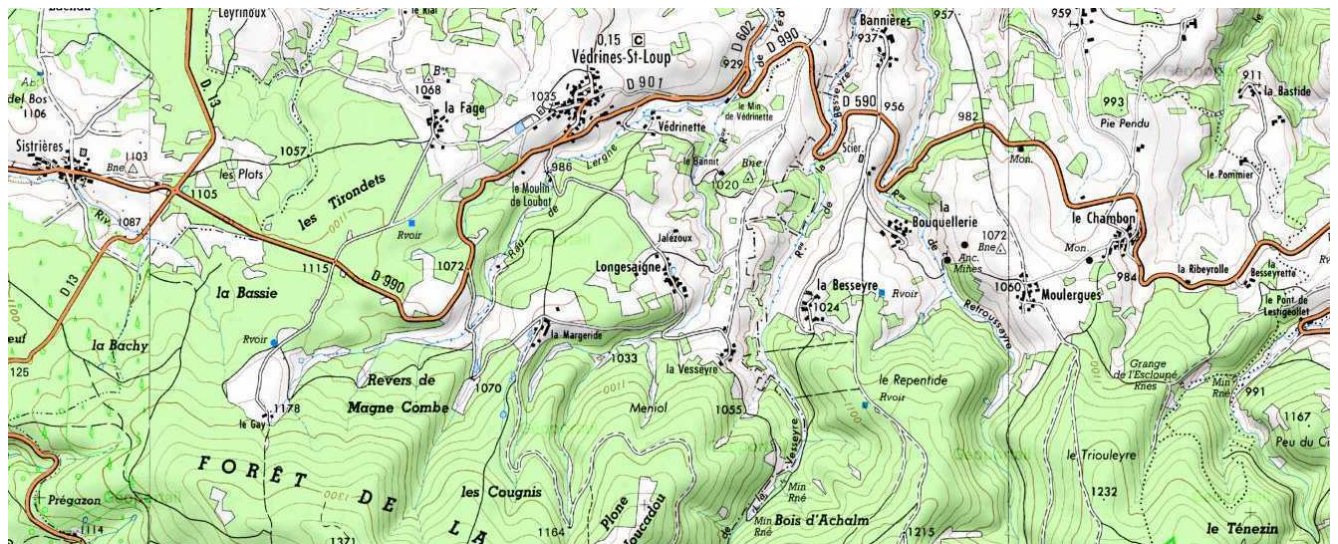


Figure 5 : Extrait du SCAN 25 (I.G.N.) de la commune de Védrières-St-Loup

De nos jours la carte de la commune de Védrières-St-Loup (carte ci-dessus), montre une commune bien plus forestière. La forêt est présente à très présente sur les versants du « Bois du Gay », dans les « Gougnis », « Revers de la Combe », sur le « Triouleyre » et sur le plateau de la « Margeride ». L'agriculture persiste en plaine avec la culture des céréales et surtout avec l'élevage bovin tandis que sur les versants anciennement agricoles les plantations

d'Épicéa cohabitent avec de rares landes. Enfin, le plateau de la « Margeride » voit ses vaines pâtures diminuées aux profits des pré-bois et surtout des plantations de résineux.

L'étude des cartes est très enrichissante. Elle a mis en évidence de nombreux changements dans l'utilisation des terres, les terres agricoles étaient bien plus présentes. Le pastoralisme ovin était omniprésent sur le plateau de la « Margeride ». La culture et l'élevage étaient bien plus présents dans les fonds de vallées et sur les versants exposés sud à sud-ouest. Sur les autres versants et terres peu fertiles, c'était déjà le domaine de la forêt.

2.2 - Analyse de la Toponymie des lieux

La toponymie, est la science qui étudie le nom des lieux, c'est souvent un très bon outil pour comprendre l'histoire du territoire. André Pégorier définit cette discipline comme telle : *« un toponyme doit permettre d'identifier très précisément un détail géographique localisé, il n'a pas été attribué au hasard par l'homme de façon arbitraire, mais dans un souci de description du paysage et d'évocation des activités que les habitants exerçaient »*

Par une approche, certes incomplète, nous allons essayer de comprendre l'histoire du site Natura 2000 et les différentes utilisations des sols au cours du temps.

Débutons par le nom « Margeride », ce toponyme s'appliquait uniquement à une seigneurie dont le château fut ruiné au XV^e siècle et une forêt culminant à 1380 mètres d'altitude. L'endroit est situé sur la commune de Védrières-Saint-Loup. Une importante propriété de 800 ha abritant une fabrique de verre au XVIII^{ème} siècle reprit ce nom « Manufacture royale de la Margeride ». Celui-ci deviendra peu à peu le nom générique pour l'ensemble des montagnes environnantes. Ce sera l'Office national des forêts qui officialisera le nom au XIX^e siècle et l'attribuera à la partie lozérienne du massif. Les géographes étendront le nom à l'ensemble du plateau granitique au XX^{ème} siècle.

En s'attardant sur le nom de nombreux lieux-dits, il est facile de s'apercevoir que cette zone a été affectée par une géologie et l'hydrologie assez particulière. Pour ne citer que quelques exemples :

« Marchain », « Marchain Bal », qui est proche de « Marchais » et « Marchis » signifiant marais ou une zone humide et « Bal » qui est synonyme de montagne élevée.

De l'autre côté, un toponyme comme « Meyronne » est issu de « Matra » ou « Matrae » qui est la déesse gauloise des sources.

Ce contexte géologique et hydrologique est donc propice aux nombreux dépôts de sources et aux zones humides (tourbière, bas-marais) et notamment dans le secteur de la Montagne de « Meyronne »

Il y a également de nombreux toponymes qui font référence aux milieux agricoles. Comme il était possible de le voir d'après l'étude des cartes, les noms indiquent une agriculture bien présente : « Herme » exprimant une terre inculte, « Clauzels » qui dérive de l'ancien occitan et qui symbolise l'enclos ou la clôture, « Plone » qui est proche de « Plon » qui traduit le plus souvent une petite plaine ou encore « Vedrine » ou « Vedrinette » toponyme fréquent équivalent à une grande pâture. A l'inverse, d'autres toponymes assez nombreux sont proches de la thématique forestière. Pour ne citer qu'eux, « Bois du gay » qui fait allusion à un bois dense et touffu, « Bois Gro », « Bois Gran », « Bessière » qui vient de « Bessade » et qui signifie Bouleau, « Veyssière » qui est un dérivé de l'occitan « Vaissa »

signifiant Coudrier ou Noisetier », « Tremoulade » issu du latin « Tremula » qui veut dire Tremble et pour finir « Pinatelle » ou encore « Bois de Sapin ».

Les noms à valeur historique : ce sont peut-être les plus intéressants car ils apportent des informations sur la propriété, les anciens droits féodaux, de domaine seigneurial ou monacal, ou encore sur les anciennes mesures agraires. C'est dans cette catégorie qu'on classera les anciennes tenures (qui ont donné des « Ténés », « Ténezin », « Ténezère » ...), les terres réservées (« Défenses », « Dévèze », « Dévès » ...).

Pour clôturer cette analyse toponymique, soulignons également une campagne marquée par une forte topographie d'après ces termes : « Revers » signifiant des pentes très abruptes et un toponyme fréquent sur le site Natura 2000 « Serre » qui désigne soit une ligne de crête ou un sommet allongé et « Cougnis » qui exprime un coin de terre entre deux ravins.

Ces toponymes témoignent d'une entité montagnarde et d'un terrain quelque peu escarpé. Des défrichements anciens ont soit été mis à profit pour des utilisations agricoles, essentiellement pour une activité agro-pastorale à travers des transhumants ovin venu du midi durant la période estivale (cf. « Les hautes terres du Massif Central. Tradition paysanne et économie agricole » de A. Fel 1962).

Les terres incultes ou difficiles d'accès sont recouvertes de forêts denses et anciennes.

Le contexte géologique et hydrologique est propice aux nombreuses sources et zones humides.

2.3 - Comparaison photographiques

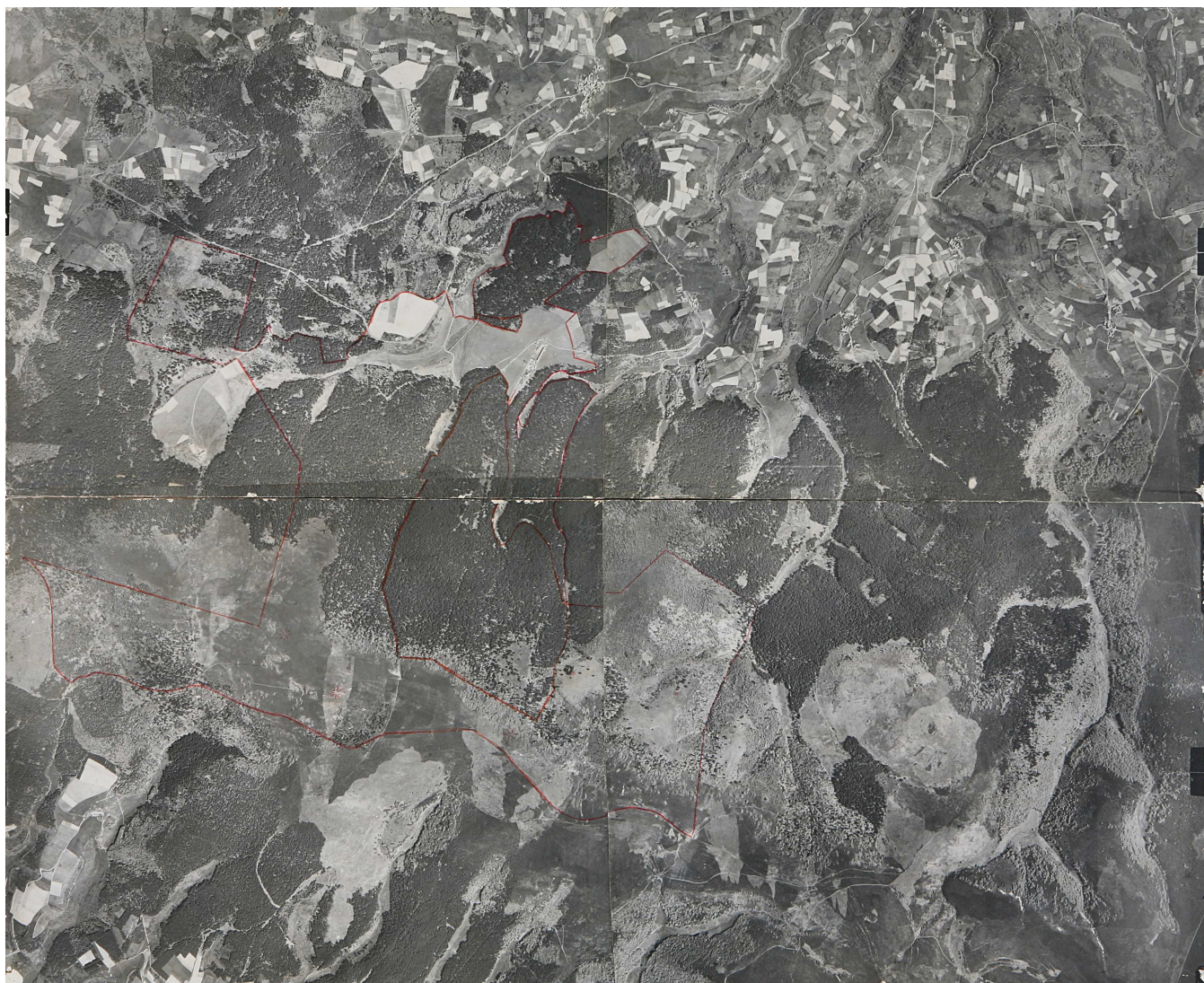


Figure 6 : Ortho-photo de la « Forêt de Margeride » de l'I.G.N datant de 1954



Figure 7 : Ortho-photo de la « Forêt de Margeride » de l'I.G.N datant de 2005

Pour conforter nos dires et nos déductions antérieures, analysons deux ortho-photos fort espacées dans le temps (1954-2005), autrement dit une étude diachronique de la forêt de Margeride. Malheureusement, nous ne possédons pas toutes les ortho-photos anciennes couvrant l'intégralité du site Natura 2000 FR 8301070 « Sommets du nord Margeride ». Le paragraphe suivant s'arrêtera sur la forêt de la Margeride et précisément sur les secteurs du « Bois du Gay », « Montagne du Gay », « Les Cougnis », « Marchain bal », « Croix de la paille », « Montagne de Meyronne » et « les Pierres blanches ».

La première ortho-photo, datant de 1954, montre un paysage relativement ouvert par rapport à aujourd'hui. En effet, les versants nord compris entre 1000 et 1200 m sont boisés de Sapin pectiné et sur les autres versants ou les sommets de versants (aux environ des 1250-1350 m), ces derniers sont recouverts d'une Hêtraie « mal venante ». En revanche, le plateau de la « Margeride » et les faux plats de rebord de plateau sont occupés par des milieux ouverts (milieux pastoraux) et quelques rares bosquets de Hêtre et de Pin sylvestre qui sont piquetés dans le paysage.

La seconde ortho-photo est assez différente. Seul les versants du « Bois du Gay » « les Cougnis », « Bois d'Achalm » on connu peu de modifications. D'autres secteurs ont subi de profond changement. Certains versants composés de Hêtres ont été supprimés ou presque au profit de l'Epicéa (« les Pierres Blanches », « la Croix de la Paille »). Enfin, de nombreux espaces ouverts (landes, espaces pastorales) ont été remplacés encore une fois par des plantations d'Epicéas. Les espaces ouverts et les landes sont devenus minoritaires sur le plateau de la margeride. Il est clair que la forêt (et notamment les plantations d'Epicéas) a évolué vis-à-vis de la surface agricole utile. C'est un paysage plus forestier qui a conquis les espaces agricoles.

L'étude comparative de deux photographies aérienne a eu le mérite de mettre en relief le début de la fermeture du paysage, un artificialisation de quelques hêtraies et de confirmer les paragraphes précédents.

2.4 - Analyse Socio-Economique

Les communes du site d'étude font partie de deux cantons, « Pinols » (43) et « Ruynes-en-Margeride » (15). Le premier, accueille 931 habitants, reparti dans 9 communes et le second comporte 2752 habitants reparti dans 13 communes (source INSEE 2006):

| Commune | Population sans double compte 1831 | Population sans double compte 1901 | Population sans double compte 1999 | Population sans double compte 2007 |
|-------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Auvers | 551 | 454 | 67 | 60 |
| Besseyre-St-Marie | 664 | 601 | 131 | 138 |
| Clavières | 899 | 672 | 265 | 242 |
| Védrines-St-Loup | 642 | 508 | 162 | 148 |

Tableau 1: Evolution démographique des communes composant le site Natura 2000 (source : INSEE)

D'après INSEE, la commune de « Védrines-St-Loup » par exemple accueillait 642 âmes en 1831, un chiffre qui baissera constamment pour arriver dans les années 1901 à 508 âme. Cette baisse continuera et aujourd'hui le nombre d'habitant est de 148.

« Védrines-St-Loup » et ses alentours se dépeuplent de plus en plus (à noter une inversion de tendance durant la période 1999/2007 pour une commune). D'après le tableau 1, les communes ont perdu 3/4 à 4/5 de sa démographie en 180 ans.

| CANTON | Evolution de la part de SAU dans la superficie totale |
|---------------------|---|
| Pinols | -11.20381314 |
| Ruynes-en-Margeride | -7.305998597 |

Tableau 2: Evolution de la Surface Agricole Utile (S.A.U.) entre 1988 et 2000 du canton de « Pinols » et de « Ruynes-en-Margeride » (source : AGRESTE-RGA)

NB : L'unité du tableau est en pourcentage (%).

D'après le tableau 2, les surfaces agricoles sont en diminutions et en nette diminution pour le canton de « Pinols ». A l'inverse, la surface forestière est importante et devient majoritaire dans ces cantons. Les communes constituant ces derniers, possèdent un taux de boisement moyen de l'ordre de 40 à 50% et « Védrines-St-Loup » ou « Clavières » détiennent le record avec un pourcentage de taux de boisement supérieur à 50 % (source : DRAF Auvergne inventaire communal 1998). Enfin, notons une pression de défrichage sur la commune de « Clavière » entre 1990 et 2000 avec une autorisation de défrichage de l'ordre de 2 ha (source : DDAF du Cantal)

Les communes en question, et à plus large titre les deux cantons étudiés, souffrent de l'exode rural. En conséquence, la surface agricole utile diminue et *a contrario* la surface forestière augmente (ce qui corrobore l'analyse effectué dans le paragraphe 1). Soulignons également une densité démographique (donc une influence anthropique) plus forte sur les versants sud que sur les versants nord.

III – Diagnostique environnemental

3.1 - Methodologie

L'application de la méthodologie de référence (CLAIR et al. 2005) dite « Méthode CHANES », prévoit la réalisation d'une carte de tous les habitats naturels et semi-naturels relevant ou non de la Directive, par parcours complet du site. Cette méthodologie se déroule dans les conditions techniques suivantes :

Phase initiale de préparation

- Exploitation des documents existants (bibliographie, relevés phytosociologiques disponibles, cartes des habitats de la campagne de 2007, carte de végétation, photos aériennes...);
- Elaboration d'une pré-typologie des habitats susceptibles d'être présents sur le site ;
- Impression de bordereaux de terrain et d'extraits des orthophotoplans.

Phase opérationnelle de terrain

- Prospection par transect sur une surface voisine de x % de la surface totale du site. Le choix du transect se fait selon la topographie des lieux et l'appréciation de l'opérateur de terrain sur les difficultés d'accès en général perpendiculaire aux courbes de niveau ;
- Les reliefs de talweg, de croupe et versant sont arpentés de façons privilégiées ;
- Identification des habitats selon la pré-typologie par reconnaissance visuelle, avec réalisation de relevés phytosociologiques (au moins 3 par type d'habitats dans l'idéal);
- Transcription des observations sur le bordereau de terrain permettant de renseigner la typicité et l'état de conservation des habitats rencontrés ;
- Localisation des habitats sur extraits d'orthophotoplans imprimés à l'échelle du 1/2500ième;
- Localisation des cheminements réalisés par l'opérateur sur orthophotoplans.

Phase de photo-interprétation des secteurs non prospectés

Identification et localisation, par l'opérateur de terrain, des habitats localisés de part et d'autre des transects par extrapolation et photo-interprétation. Le travail d'interprétation repose sur la comparaison de couleurs et du grain des clichés photographiques. Cette phase est réalisée au bureau par l'opérateur ayant parcourus les terrains proches des zones à photo-interpréter.

Phase de numérisation des informations collectées

- Numérisation des informations de terrain. La couche cartographique [HABITATS] contient des objets polygones. Le contenu de cette couche est détaillé en Annexe;
- Renseignement des champs de la table numérique [DONNEES_HABITATS] qui apporte des éléments qualitatifs sur les habitats cartographiés. Le contenu de cette couche est détaillé en Annexe. Le champ « NATURE_DONNEE » prend toute son importance dans ce travail. Il apporte des renseignements sur la qualité de la donnée recueillie en envisageant 4 situations (les deux premières on été fortement privilégiées):
 - 1 : donnée observée en plusieurs points ;
 - 2 : donnée observée en 1 ou quelques points ;
 - 3 : donnée vue de loin ;
 - 4 : donnée photo interprétée.
- Réalisation des cartes d'habitats.

3.2 - Problèmes rencontrés

Limites de la méthode

Difficultés à repérer les habitats occupant des surfaces réduites a très réduites. Ces habitats sont mal pris en compte par cette ...éthode. Si cela a une moindre importance pour les habitats ne relevant pas de la directive, il en est autrement pour les habitats d'intérêt communautaire.

3.3 - Rendus cartographiques

Le résultat des travaux de cartographie est présenté en annexe du rapport. Ces annexes comprennent :

- 1 une carte de situation et d'assemblage de l'ensemble du site étudié (Annexe 1) ;
- 2 cartes de localisation des habitats comportant : 1 pour les groupements végétaux selon la typologie Corine Biotope (1997), 1 pour les habitats I.C. et P.R. (selon la directive H.F.F) dominants et dominés (Annexe 2);
- 1 carte de l'état de conservation des habitats forestiers (Annexe 3), 1 carte de l'état de conservation des Landes (Annexe 4) ;
- 1 carte de localisation des espèces relevant de la directive H.F.F (Annexe 5) ;
- 1 carte de localisations des espèces patrimoniales et non patrimoniales (Annexe 6) ;
- 1 carte des cheminements suivis et des zones prospectées (Annexe 7).

3.4 - Description des habitats d'espèces

En 2010, nous avons réalisés de nombreuses prospections sur le site Natura 2000. Au total 6 stations de *Buxbaumia viridis* ont été découvertes durant cette campagne. De son côté, le C.B.N.M.C. en 2009 et 2010 a trouvé 4 stations. Au total, 10 nouvelles stations ont été recensées depuis la cartographie CHANES (2007). La *buxbaumia viridis* prospère dans les forêts matures (dans la majorité des stations et dans la littérature) et en particulier sur la nécromasse d'*Abies alba* (le plus souvent sur un tronc humide et en décomposition). Il faut noter qu'une station a été découverte sur de la matière organique le long d'un talus (Vincent HUGONNOT; Jaoua CELLE en 2009). Pour synthétiser, il semble que cette espèce affectionne les forêts matures ou proche de la maturité situées dans un contexte froid et ou humide et ayant comme support des troncs plus ou moins dégradés d'*Abies alba*.

Le C.B.N.M.C. a également récolté durant ces prospections une espèce figurant dans l'annexe II de la directive H.F.F. Ces derniers, l'ont localisés en une station et sur la commune de « Védrières-St-Loup ». Cette espèce prospère dans un accrus et ayant comme phorophyte (support) un tronc vivant de *Salix caprea*. Vis-à-vis du petit nombre de station, il est impossible de décrire ses préférences écologiques sur le site Natura 2000. Nous nous baserons sur la littérature pour dire, qu'il semblerait que cette espèce affectionne les contextes forestiers claires ou jeunes et dans une ambiance humide et plus ou moins chaude.

Au final, deux espèces végétales de l'annexe II de la directive « Habitats » ont été contactées sur le site Natura 2000.

3.5 - Evaluation des habitats naturels et semi-naturels

La campagne de terrain de 2010 a permis de préciser et d'approfondir les études réalisées en 2007 par l'ONF (cartographie CHANES de T.Darnis).

Il a donc été décidé d'inclure au présent travail l'ensemble des données récoltées en 2007 et 2010, en les actualisant si besoin, et de compléter l'ensemble par un inventaire botanique complet des formations végétales de tous les habitats naturels présents, dans le but de contribuer à la connaissance écologique générale du site.

La zone prospectée couvre environ 2668 hectares, incluant le site d'étude 2007 (1954 ha) ainsi que le site d'étude 2010 (2668 ha). Au total, les travaux menés en 2007 et 2010 ont permis d'identifier la présence de 35 types d'habitats naturels. Le tableau suivant présente la synthèse des types d'habitats recensés (identification Corine Biotope (1997)), présentés pour une plus grande facilité de lecture en familles d'habitats.

Chaque habitat naturel ne relevant pas de la directive « Habitats » ne sera pas décrit mais juste mentionné ci-dessous.

3.6 - Évaluation patrimoniale du site au travers des végétations observées

Ensemble des végétations

Ce paragraphe est consacré à commenter l'ensemble des végétations observées sur le site étudié. La méthodologie mise en œuvre lors de ce travail permet d'avoir une vision réaliste des végétations présentes sur le site Natura 2000. Malgré deux campagnes de prospections, le parcours systématique du site, n'a pu être entrepris. De ce fait, les végétations n'ont pu être caractérisées très précisément mais néanmoins il est possible d'en donner une esquisse générale.

| Nom de l'habitat | Ha | Formations | Code | | |
|--|----------------|---------------------|--------------------------|---------------------|---------------|
| | | | Code habitat élémentaire | code Corine Biotope | |
| Landes hercyniennes à <i>Vaccinium</i> | 5.629 | Landes | 4030-12 | 31.213 | |
| Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i> | 253.715 | | 4030-13 | 31.226 | |
| Landes du Massif Central à <i>Cytisus scoparius</i> | 2.338 | | - | 31.8413 | |
| Landes à <i>Cytisus purgans</i> | 0.283 | Fourrés | 5120-1 | 31.842 | |
| Clairières à <i>Epilobes</i> et <i>Digitales</i> | 24.781 | | - | 31.8711 | |
| Fourrés de <i>Saules</i> | 5.579 | | - | 31.62 | |
| Gazons atlantiques à <i>Nard raide</i> et groupements apparentés | 4.921 | Pelouses/Prairies | 6230-4 | 35.1 | |
| Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes | 0.289 | | 6430-1 | 37.1 | |
| Prairies humides atlantiques et subatlantiques | 1.713 | | - | 37.21 | |
| Prairie à <i>Deschampsia cespitosa</i> | 2.047. | | - | 37.213 | |
| Pré sur pâturé à jonc | 3.715 | | - | 37.241 | |
| Prairies acides à <i>Molinie</i> et <i>Jonc acutiflore</i> | 4.711 | | 6410-6 | 37.312 | |
| Prairies pâturées montagnardes à <i>Agrostis capillaris</i> | 213.572 | | - | 38.11 | |
| Prairies mésophiles à <i>Centaurea nigra</i> | 20.372 | | - | 38.112 | |
| Prairies avec ruisseau | 1.732 | | - | 38.12 | |
| Les prés de fauche et pacages mésophiles | 1.33 | | 6520-1 | 38.3 | |
| Hêtraies acidiphiles à <i>Houx</i> | 5.530 | Forêts | 9120-3 | 41.12 | |
| Hêtraies ou Hêtraies-Sapinières ou Sapinières-Hêtraies acidiphiles à <i>Luzule des neiges</i> | 814.913 | | 9120-4 | 41.12 | |
| Hêtraies subalpines à <i>Erable</i> et <i>Oseille à feuilles d'Arum</i> du Massif Central et des Pyrénées | 8.676 | | 9140-3 | 41.15 | |
| Sapinières hyperacidiphiles, mésophiles, froides à <i>Lycopode</i> et <i>Blechnum en épi</i> | 9.137 | | 9410-7 | 42.23 | |
| Sapinières hyperacidiphiles à <i>Sphaines</i> | 10.295 | | 9410-8 | 42.23 | |
| Forêts hercyniennes de <i>Pins sylvestres</i> | 71.901 | | - | 42.522 | |
| Saussaies marécageuses | 0.029 | | - | 44.92 | |
| Plantation de sapin pectinée | 95.460 | | - | 42.1B1 | |
| Lacs et mares dystrophes naturels ou artificiels | 0.556 | | Eau libre | - | 22.14 |
| Tourbière haute active | 7.390 | | Zones humides | 51.1 | 7110-1 |
| Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration | 3.517 | 51.2 | | 7120-1 | |
| Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central | 0.086 | Rochers/Eboulis | 8230-2 | 36.2 | |
| Eboulis siliceux de l'étage montagnard | 1.437 | | 8110-5 | 61.114 | |
| Dalles rocheuses, granitiques nues | 0.045 | | 8230-3 | 62.3 | |
| Habitation, parc, milieu très anthropique | 3.406 | Zones artificielles | - | 8 | |
| Prairie de fauche à Dactyle, Luzerne, Pissenlit | 104.375 | | - | 82.12 | |
| Plantations d'épicéa | 976.485 | | - | 83.3111 | |
| Terrains en friche de bords de route | 0.291 | | - | 87 | |
| Lagunes et réservoirs, canaux | 0.458 | | - | 89 | |
| Total | 2268.52 | 8 | 17 | 35 | |

Tableau 3: Typologie des habitats identifiés des Sommets du nord Margeride (en gras les habitats relevant de la directive et faisant l'objet d'une fiche)

L'intérêt du site, au titre de la Directive H.F.F, est évalué au travers du nombre, de la surface et surtout du pourcentage relatif des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire. Il ressort

du tableau suivant une bonne proportion d'habitat relevant de la directive (près de 42 % de la surface), ainsi qu'un nombre relativement élevé d'habitats d'intérêt tant communautaire (15) que prioritaire (2). Deux habitats sont dominants (« Landes acidiphiles montagnardes du Massif central », « Hêtraies ou Hêtraies-Sapinières ou Sapinières-Hêtraies acidiphiles à *Luzule des neiges* »), les autres habitats restent minoritaires ou marginales.

Ces chiffres doivent toutefois être pris avec précautions vis-à-vis de la prospection parfois incomplète.

Le détail des surfaces et pourcentages de chaque habitat relevant de la Directive sont donnés dans le tableau suivant

| Statuts NATURA 2000 | Code générique EUR 25 | Libellé | Ha | % |
|---------------------|-----------------------|---|-----------------|----------------|
| IC | 4030-12 | Landes acidiphiles montagnardes à <i>Airelle rouge</i> | 5.629 | 0.211% |
| IC | 4030-13 | Landes acidiphiles montagnardes du Massif central | 253.175 | 9.489% |
| IC | 5120-1 | Landes à Genêt purgatif | 0.283 | 0.011% |
| PR | 6230-4 | Gazons atlantiques à <i>Nard raide</i> et groupements apparentés | 4.921 | 0.184% |
| IC | 6410-6 | Prairies acides à <i>Molinie</i> et <i>Jonc acutiflore</i> | 4.711 | 0.177% |
| IC | 6430-1 | Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes | 0.289 | 0.011% |
| IC | 6520-1 | Les prés de fauche et pacages mésophiles | 1.33 | 0.050% |
| PR | 7110-1 | Tourbière haute active | 7.390 | 0.277% |
| IC | 7120-1 | Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration | 3.517 | 0.132% |
| IC | 8110-5 | Eboulis siliceux de l'étage montagnard | 1.437 | 0.054% |
| IC | 8230-2 | Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central | 0.086 | 0.003% |
| IC | 8230-3 | Dalles rocheuses, granitiques nues | 0.045 | 0.002% |
| IC | 9120-3 | Hêtraies acidiphiles à <i>Houx</i> | 5.530 | 0.207% |
| IC | 9120-4 | Hêtraies ou Hêtraies-Sapinières ou Sapinières-Hêtraies acidiphiles à <i>Luzule des neiges</i> | 814.913 | 30.544% |
| IC | 9140-3 | Hêtraies subalpines à <i>Erable</i> et <i>Oseille à feuilles d'Arum</i> du Massif Central et des Pyrénées | 8.676 | 0.325% |
| IC | 9410-7 | Sapinières hyperacidiphiles, mésophiles, froides à <i>Lycopode</i> et <i>Blechnum en épi</i> | 9.137 | 0.342% |
| IC | 9410-8 | Sapinières hyperacidiphiles à <i>Sphaines</i> | 10.295 | 0.386% |
| Totaux | | | 1131.364 | 42.403% |

Tableau 4 : Liste des Habitats naturels relevant de la directive H.F.F

En ce qui concerne les habitats d'intérêts communautaires, un renvoi direct est fait aux cahiers d'habitats, qui constituent une synthèse des connaissances actuelles. Les particularités de l'habitat au sein de la dition sont cependant exposées, en reprenant les principales rubriques des cahiers d'habitats. Nous allons présentés les grands types d'habitats (les sous type d'habitat ne sont pas discuter car les risques et enjeux ainsi que la gestion ne peut être aborder à cette échelle) :

Landes et fourrés tempérés

| | |
|---|---|
| Code CORINE : | 31.226 Landes sub-atlantiques montagnardes à <i>Calluna et Genista</i> |
| Code Habitat : | 4030 |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire |
| Identification phytosociologique : | Calluno genestion pilosae |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | recouvrement maximum de 25 % : <i>Sorbus aria</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>pinus sylvestris</i> et parfois <i>Picea abies</i> |
| Arbustive | <i>Sorbus aria</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>Pinus sylvestris</i> , <i>Picea abies</i> |
| Herbacée | <i>Calluna vulgaris</i> dominant, <i>Vaccinium myrtillus</i> toujours présents. Existence de 3 faciès sur le site : 1 - à <i>Diphysastrum tristachyum</i> , <i>Genista pilosa</i> , , <i>Arnica montana</i> , <i>Epilobium angustifolium</i> , <i>Festuca</i> sp., <i>Potentilla erecta</i> , <i>Hieracium murorum</i> , <i>Antennaria dioica</i> , <i>Dentonia decumbens</i> , <i>Hypericum pulcrum</i> , <i>Galium saxatile</i> , <i>Scorzonera humilis</i> , <i>Linaria repens</i> , <i>Carex pilulifera</i> , <i>Genista anglica</i> 2 - <i>Genista pilosa</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Galium saxatile</i> , <i>Scorzonera humilis</i> , <i>Arnica montana</i> , <i>Luzula multiflora</i> , <i>Carex pilulifera</i> , <i>Dentonia decumbens</i> , <i>Festuca</i> sp., <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Hypericum pulcrum</i> 3 - faciès boisé (recouvrement de la strate arborescente d'au moins 30%) à <i>Molinia coerulea</i> , <i>Rubus idaeus</i> , <i>Linaria repens</i> , <i>Meum athamanticum</i> , <i>Cytisus purgans</i> (rare), <i>Deschampsia flexuosa</i> |
| Muscinale | <i>Pleurozium schreiberi</i> recouvrement de 50 à 70%, <i>Hypnum ericetorum</i> , <i>Hypnum cupressiforme</i> , <i>Dicranum scoparium</i> , <i>Cladonia ciliata</i> , <i>Cladonia furcata</i> var. <i>racemosa</i> , <i>Cladonia chlorophaea</i> |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

- Tourbières hautes actives (7110)

4 Topographie-Sols

Exposition : terrain plat, fond de vallon large et peu encaissé

Sols : sol filtrant à roche mère granitique.

Confusions possibles

Avec des Landes à *Cytisus purgans* si ce dernier devient dominant par rapport à la Callune

Dynamique

Dans la plupart des cas, évolution lente possible vers des stades à Genêt puis vers la Hêtraie.

Répartition sur le site

Habitat fortement représenté sur le secteur de « Serre haut » ou « le Béal » et quelques beaux restes sur le « Mont mouchet ».

Evaluation patrimoniale

- Milieu relativement important mais en nette régression :

→ type d'habitat rare : présence de *Diphysastrum tristachyum* (**espèces protégées au niveau National et inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées de France**)

Risques et enjeux

- en voie de raréfaction rapide avec l'abandon du pâturage

Gestion conseillée

Modes de traitement : dans une grande partie des cas, la lande évoluera probablement vers la Hêtraie. Un maintien de ces milieux ne peut passer que par un retour du pâturage extensif ou par du cernage de ligneux (génie écologique).

Travaux : Eviter toute création de piste ou route forestière dans ce type de milieu.

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996, 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Matorrals sub-méditerranéens et tempérés

| | |
|---|---|
| Code CORINE : | 31.842 Formations à <i>Cytisus purgans</i> montagnards |
| Code Habitat : | 5120 |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire |
| Identification phytosociologique : | Pino - Cytision purgantis. Ont été exclues les formations pionnières secondaires à <i>Cytisus purgans</i> à l'étage collinéen. |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|---|
| Arborescente | |
| Arbustive | Individus très épars de <i>Juniperus communis</i> |
| Herbacée | <i>Cytisus purgans</i> dominant souvent avec fort recouvrement, mais parfois le recouvrement est partiel dans les stations très rocheuses avec implantations dans les fissures, <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Genista pilosa</i> ... |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

- Landes sub-atlantiques montagnardes à *Calluna* et *Genista* (4030)

4 Topographie-Sols

Exposition : Pas d'exposition préférentielle déterminée. Sur des abrupts rocheux de versant, des sommets de pointements rocheux (secs).

Sols : Sol squelettique à bilan hydrique très déficitaire ; sol en poche entre les affleurements et fissures de rocher. Plus rarement sur des éboulis fixés en exposition sud.

Confusions possibles

- avec des Landes sub-atlantiques montagnardes à *Calluna* et *Genista* (4030) si la callune devient dominante.
- avec des stades pionniers à *Cytisus purgans*

Dynamique

Groupement pionnier primaire. Pas d'évolution vers la hêtraie.

Répartition sur le site

Habitat faiblement représenté sur le site.

Evaluation patrimoniale

- Milieu relativement rare et de faible étendu.
 - type d'habitat rare : Absence d'espèces rares et protégées

Risques et enjeux

- pas de risques majeurs

Gestion conseillée

- Maintien en l'état ; station de toute façon sans intérêt forestier
- Eviter toute création de piste ou route forestière dans ce type de milieu
- Pas ou peu de risque de dégradation par les activités de loisir en raison de la topographie difficile de ces milieux.

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996, 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces des zones de montagnes

| | |
|------------------------------------|--|
| Code CORINE : | 35.1 Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central |
| Code Habitat : | 6230 |
| Niveau d'intérêt : | Prioritaire |
| Identification phytosociologique : | à rechercher. Alliance du <i>Violion caninae</i> ? |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|---|
| Arborescente | |
| Arbustive | rare présence de <i>Juniperus commune</i> et de <i>Pinus sylvestris</i> |
| Herbacée | <i>Calluna vulgaris</i> dominant, <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Nardus stricta</i> , <i>Dianthus sylvaticus</i> , <i>Agrostis canina</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Hypericum pulcrum</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Senecio adonitifolius</i> , <i>Cytisus purgans</i> , <i>Rumex acetosella</i> , <i>Genista pillosa</i> , <i>Molinia coerulea</i> , <i>Achillea millefolium</i> , <i>Jasione montana</i> , <i>Genista anglica</i> , <i>Galium verum</i> , <i>Campanula scheuchzeri</i> , <i>Cerastium fontanum se vulgare</i> , <i>Gentiana lutea</i> , <i>Cytisus scoparius</i> , <i>Brisa media</i> , <i>Thymus sp. ...</i> |
| Muscinale | |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

- pelouses hygrophiles
- pelouses acidiclinales subalpines du Massif Central

4 Topographie-Sols

Exposition : niveau topographique supérieur par rapport aux prairies humides et aux bas-marais tourbeux.

Sols : sol mésophile frais à relativement sec

Confusions possibles

- confusion facile avec des pelouses mésophiles oligotrophes et certaines variantes des pelouses acidiphiles subalpines du Massif Central étant donné que cet habitat est encore mal caractérisé dans notre région.

Dynamique

Cette formation contient des reliques forestières. Un retour du système forestier, après un passage par un stade de lande à arbrisseaux, est donc possible si la pression pastorale cesse.

Répartition sur le site

Habitat mal caractérisé, il semble présent en surfaces assez conséquentes sur le plateau de la Margeride (« Clavières »). **Seuls les plus beaux individus ont été cartographiés.**

Evaluation patrimoniale

- milieu non rare dans la Margeride.
- pas de présence d'espèces protégées.
- habitat ayant une richesse floristique exceptionnelle

Risques et enjeux

- en voie de raréfaction rapide avec l'abandon du pâturage
- à l'inverse un surpâturage avec fertilisation de la pelouse provoquerait l'évolution de cette formation vers une prairie plus eutrophe avec disparition des espèces sensibles.
- après une augmentation des apports hydrique, cet habitat peut s'enrichir en espèces hygrophiles et évoluer vers une Moliniaie.

Gestion conseillée

Modes de traitement : dans une grande partie des cas, la lande évoluera probablement vers la Hêtraie. Un maintien de ces milieux ne peut passer que par un retour adapté du pâturage bovin ou ovin.

Travaux : Eviter toute création de piste ou route forestière dans ce type de milieu.

Bibliographie (Pour en savoir plus)

CAHIER D'HABITAT APCA, 2000

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

| | |
|---|---|
| Code CORINE : | à Junc acutiflore (<i>Juncion acutiflori</i>) |
| Code Habitat : | 6410 |
| Niveau d'intérêt : | Prioritaire |
| Identification phytosociologique : | Juncion acutiflori avec le Polygono bistortae-Juncion acutiflori de Foucault & Géhu + communautés montagnarde sur sol hydromorphe |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

Liste d'espèces indicative ne se basant sur aucun relevé de terrain ONF.

| Strate | Espèces |
|----------------|--|
| Arborescente | aucune |
| Arbustive | <i>Salix sp.</i> , possible |
| Sous-arbustive | <i>Salix sp.</i> possible |
| Herbacée | Beaucoup d'espèces sont présentes dont <i>Juncus acutiflorus</i> dominant. Présence de <i>Molinia caerulea</i> (mais parfois de très faible recouvrement <1%), puis <i>Viola palustris</i> , <i>Lotus pedunculatus</i> , <i>Parnassia palustris</i> , <i>Succisa pratensis</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Carum verticillatum</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Potentilla palustris</i> , <i>Ranunculus flamula</i> , <i>Menyanthes trifoliata</i> , <i>Scorzonera humilis</i> , des espèces montagnardes comme <i>Selinum pyrenaicum</i> , <i>Polygonum bistorta</i> et quelques <i>Salix repens</i> |
| Muscinale | non étudiée |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

- Phragmitaies et complexe tourbeux, marais humides.

4 Topographie-Sols

Exposition : plateaux humides, fonds de vallons.

Sols : tourbeux à argilo-limoneux. Pente faible.

Confusions possibles

- avec des groupements de prairies sur sols engorgés, essentiellement minéraux, mésotrophes à eutrophes

- Moliniaies pauvres en espèces sur site présentant des dégradations (phénomène d'exclusion des autres espèces par la molinie du aux perturbations tels que le drainage).

Dynamique

Habitat présentant une certaine stabilité mais allant toujours vers une eutrophisation (colonisation par des ligneux). Accélération de ce phénomène si perturbations.

Répartition sur le site

Dans le secteur de la « Gourgaire » essentiellement.

Evaluation patrimoniale

- Milieu relativement rare et de faible étendue.

→ type d'habitat rare : Possibilité de présence d'espèces protégées venant d'autres groupements : *Drosera rotundifolia* (PN, LR auv), *Peucedanum palustre* (LR Auv), ou encore *Carex limosa* (PN, LR Auv),

Risques et enjeux

- contenir l'évolution de fermeture de ces milieux.
 - maintenir, restaurer le fonctionnement hydrologique de ces zones.
-

Gestion conseillée

Modes de traitement : maintien en l'état, aucune intervention si zone non perturbée, sinon restauration du fonctionnement hydrologique du système.

Travaux : Eviter toute création de pistes ou routes forestières dans ce type de milieu. Maintenir la tranquillité de ces zones.

Type local

Aucun connu à ce jour

Bibliographie (Pour en savoir plus)

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

CBNM, 2000, Eléments de caractérisation phytosociologique de l'Habitat « Prairies à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux » en Auvergne, réf 9546

Mégaphorbiaies

| | |
|------------------------------------|--|
| Code CORINE : | 37.7, 37.81 et 37.82 |
| Code Habitat : | 6430 |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire |
| Identification phytosociologique : | groupement à étudier cf. l' <i>Ulicion nanae</i> Duvignaud |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Structuration de la végétation

1- Végétation

37.8 - Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des *Betulo Adenostyletea* : Lisières humides à grandes herbes, mégaphorbiaies situées souvent en lisière de forêts humides. Il en existe de nombreux types : à *Petasites hybridus* au bord des cours d'eau, à *Petasites albus* en position d'ourlet, à *Filipendula ulmaria* et *Scirpus sylvaticus*, à *Chaerophyllum aureum*, à *Ranunculus aconitifolius*...

2- Espèces de l'annexe II de la directive habitats

3- Habitats associés ou en contact

- présence d'autres habitats remarquables à proximité possible : parois rocheuses, Hêtraie atlantique à houx,...

4- Topographie-Sols

Exposition, pente :

Sols : sol hydrocline à hygrophile et proche cours d'eau et milieu frais

Confusions possibles

Dynamique

Répartition sur le site

- 37.8 : surface souvent très limitée.

Evaluation patrimoniale

Risques et enjeux

- 37.8 - Végétation vivace herbacée haute hygrophile des étages montagnard à alpin des *Betulo Adenostyletea* : destruction, dégradation par détournement du cours naturel des eaux lors des travaux et attention au débardage notamment.

Gestion conseillée

- ne pas artificialisé les zones d'écotones

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996, 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Prairies de fauche de montagne

| | |
|---|--|
| Code CORINE : | 38.31 Prairies de fauche de montagne |
| Code Habitat : | 6520 |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire |
| Identification phytosociologique : | à rechercher cf. Deschampsio cespitosae Oenanthetum peucedanifoliae de Foucault |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|---|
| Arborescente | aucune |
| Arbustive | aucune |
| Herbacée | <i>Un ensemble d'espèces des prairies de fauche hygrophilles ouest européennes qui se réduit à Bromus racemosus et Oenanthe peucedanifolia. Un ensemble d'espèces hygrophiles à amplitude plus large, caractéristiques des Agrostienea stoloniferae. Un ensemble d'espèces des mégaphorbiaies montagnardes comme Deschampsia cespitosa, Caltha palustris, Polygonum bistorta, Cirsium rivulare... Un ensemble d'espèces de bas-marais, en particulier Scorzonera humilis, Carum verticillatum, Carex ovalis, Carex panicea.</i> |
| Muscinale | |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

4 Topographie-Sols

Exposition : divers

Sols : sol hygrocline à hygrophile

Confusions possibles

Dynamique

Issue de la mégaphorbiaie primitive (*ranunculo Filipenduletum*), exploitée en fauche. Evolution possible vers les bas marais par enrichissement des horizons supérieurs du sol en matière organique. La fauche ralentirait cette évolution alors que sous la pression de pâturage, cette évolution est plus rapide ce qui expliquerait le fait qu'on ne trouve pas de prairie pâturées autres que para-tourbeuses ou tourbeuses.

Répartition sur le site

- très peu présent sur le site Natura 2000

Evaluation patrimoniale

Risques et enjeux

Gestion conseillée

Modes de traitement :

Travaux :

Action :

Bibliographie (Pour en savoir plus)

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Tourbières hautes actives

| | |
|------------------------------------|--|
| Code CORINE : | 51.1 (51.111, 51.12, 51.121) Tourbières hautes actives |
| Code Habitat : | 7110 |
| Niveau d'intérêt : | Prioritaire |
| Identification phytosociologique : | Calluno vulgaris Sphagnion magellanic |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|--------------|--|
| Arborescente | |
| Arbustive | Présence ponctuelle de <i>Salix aurita</i> , <i>Salix atrocinerea</i> en marge |
| Herbacée | - sur les buttes de sphaigne : <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> (rare), <i>Carex nigra</i> , <i>Carex limosa</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Potentilla palustris</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Eriophorum vaginatum</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Carex rostrata</i> , - il se rencontre parfois une flore de prairies plus humides à <i>Juncus squarrosus</i> , <i>Cirsium palustre</i> , <i>Viola palustris</i> , <i>Celinum pyreneum</i> , |
| Muscinale | Buttes de <i>Sphagnum spp.</i> et mousses hydrophiles comme <i>Polytrichum commune</i> , <i>Pleurozium schreiberi</i> , <i>Cladonia sp.</i> , <i>Aulacomnium palustre</i> |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

- Complexes tourbeux (7100)
- landes
- différentes végétations de la dynamique de la tourbière bombée (7110 ex: chenaux à *Carex limosa* 51.121) : cuvettes tourbeuses...
- prairies humides du 37.21...

4 Topographie-Sols

Exposition : plateaux tourbeux généralement bombés encaissés dans des petites dépression topographiques.

Sols : sol entièrement constitué de tourbe gorgée d'eau, la tourbe pouvant atteindre 1,5 m d'épaisseur.

Confusions possibles

- ne pas confondre avec des stades d'assèchement plus avancés où la callune deviendrait envahissante, la tourbe sèche à nu ferait son apparition sur les buttes.
- confusion possible avec des stades plus humides où la végétation de prairies à joncs serait dominante.
- plusieurs intermédiaires existent entre ces tendances et il n'est pas toujours facile de trancher.

Dynamique

- stade intermédiaire d'évolution d'une tourbière pouvant évoluer naturellement ou accélérée par des phénomènes anthropiques (drainage, pâturage...), vers des tourbières hautes dégradées puis à terme vers des tourbières boisées.
- les tourbières comportant un taux de recouvrement arborescent inférieur à 25 % sont à considérer avec les tourbières hautes (51.1 Tourbières hautes à peu près naturelles dont 51.16 Prés-bois tourbeux)

Répartition sur le site

Habitat bien représenté sur le « bois d'Ascoing » et les « Trondets » (forêt sectionale de Sistrière). Sur les autres zones du site Natura 2000, cet habitat ne couvre pas des surfaces importantes notamment sur les sites plus ou moins dégradés comme sur « les Travers de Clauzels » et la « Croix de la paille »..

Evaluation patrimoniale

- type d'habitat peu fréquent dans le Cantal et la Haute-Loire dont les individus occupent par ailleurs de faibles étendues.
 - type d'habitat rare : ,participe à une mosaïque d'habitats très intéressante par l'intérêt des différents types d'habitats rassemblés et par les niches offertes à la faune. Présence éventuelle d'espèces rares (*Drosera rotundifolia* espèce protégée au niveau National, *Vaccinium oxycoccos* espèce protégée au niveau Régional, *Carex limosa* espèce protégée au niveau National).

Risques et enjeux

- drainage à finalité agricole
- boisement
- fonction de protection de la qualité de l'eau ;
- sensibilité du sol et de la végétation aux perturbations (piétinement, passage d'engins).

Gestion conseillée

Modes de traitement : Gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrants minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide.

Travaux : tous travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique à proscrire. Décapage de petites surfaces pour redynamiser l'habitat. Gestion de la strate arborescente par arrachage à la main des ligneux.

Bibliographie (Pour en savoir plus)

BILLY F - 1997 - La végétation de la basse Auvergne. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest nouvelle série numéro spécial 9 - 417 pages

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Tourbières hautes dégradées

| | | | |
|---|---|------------------------------------|--|
| Code CORINE : | 51.2 | Tourbières hautes dégradées | (encore susceptibles de régénération naturelle) |
| Code Habitat : | 7120 | | |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire | | |
| Identification phytosociologique : | Eriophoro vaginati Scirpetum cespitosi / Calluno vulgaris Sphagnion Molinion | | |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|--|
| Arborescente | |
| Arbustive | Présence ponctuelle rare de <i>Pinus sylvestris</i> |
| Herbacée | - des restes de flore de tourbières actives : <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Carex nigra</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Eriophorum vaginatum</i> , <i>Eriophorum angustifolium</i> , <i>Carex pilulifera</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Carex panicea</i> , <i>Scirpus cespitosus</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> - une flore de prairie à <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Molinia coerulea</i> , <i>Celinum pyreneum</i> , <i>Holcus lanatus</i> |
| Muscinale | <i>Sphagnum spp.</i> , <i>Dicranella sp.</i> |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

- Complexes tourbeux (7100)
- landes
- différentes végétations de la dynamique de la tourbière bombée (7110) : cuvettes tourbeuses...

- bas-marais acides ;
- prairies à *Juncus squarrosus* ;

4 Topographie-Sols

Exposition : zone en léger bombement

Sols : sol sec, entièrement constitué de tourbe en voie de minéralisation (de 1 m d'épaisseur en moyenne)

Confusions possibles

- habitat relativement bien caractérisé, la tourbe doit montrer des signes de minéralisation.

Dynamique

- stade d'assèchement des tourbières actives, assèchement naturel (sécheresse prolongée) ou anthropique (drainage, plantation, tassements, écobuage...).
- évolution rétroactive possible si les conditions hydriques initiales réapparaissent naturellement ou après travaux (comblement de drain...)
- évolution vers la lande à callune ou vers la forêt de pins.

Répartition sur le site

Habitat peu fréquent sur la zone d'étude. Terrains les plus drainés et ou plantés (« Croix de la Paille »).

Evaluation patrimoniale

- habitat de faible intérêt, seul les zones susceptibles de régénération par restauration des conditions hydriques avant perturbation présentent une valeur patrimoniale.
- présence éventuelle d'une espèce protégée au niveau National (*Drosera rotundifolia* espèce protégée au niveau National).

Risques et enjeux

- drainage accentué
- plantation
- pâturage
- brûlis
- fonction de protection de la qualité de l'eau lié au complexe tourbeux;

Gestion conseillée

Modes de traitement : Gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrants minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide.

Travaux : tous travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique à proscrire. Décapage de petites surfaces pour redynamiser l'habitat. Gestion de la strate arborescente par arrachage à la main des ligneux.

Bibliographie (Pour en savoir plus)

BILLY F - 1997 - La végétation de la basse Auvergne. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest nouvelle série numéro spécial 9 - 417 pages

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Les Eboulis siliceux froid

| | |
|---|--|
| Code CORINE : | 61.114 Eboulis siliceux et froids de blocailles |
| Code Habitat : | 8110 |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire |
| Identification phytosociologique : | Groupement à étudier |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1- Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | |
| Arbustive | |
| Herbacée | La composition varie en fonction des conditions d'un ensoleillement et l'amplitude des éboulis. Présence <i>Athyrium felix-femin</i> , <i>Asplenium trichomanes</i> , <i>Polypodium vulgare</i> , <i>Festuca arvernensis</i> , <i>Poa nemoralis</i> , et plus rarement, <i>Dryopteris filix-mas</i> , <i>Rubus idaeus</i> |
| Muscinale | |

2- Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3- Habitats associés ou en contact

- présence d'autres habitats remarquables à proximité possible : Forêts de ravins, dalles rocheuses, landes sèches,...

4- Topographie-Sols

Exposition : toutes expositions.

Pente : verticale à subverticale.

Sols : végétation implantée dans les fissures ou aspérités emplies d'un mélange d'humus et de petits éléments minéraux.

Confusions possibles

- Avec des abrupts relevant de pelouses pionnières sur dalles rocheuses.
-

Dynamique

- groupement pionnier primaire
-

Répartition sur le site

Habitat discontinu peu commun, les plus beaux individus étant sur le « Mont Mouchet ».
Habitat recouvrant quelques centaines de mètres carrés seulement.

Evaluation patrimoniale

- faible recouvrement et relative rareté des éboulis de grande ampleur.
 - Dans les grandes éboulis, présence possible d'une avifaune montagnarde typique (cf. L.P.O.)
-

Risques et enjeux

- substitution d'essences
 - destruction physique lors de travaux en périphérie
 - fonction de protection des sols, de la flore forestière, de la faune
-

Gestion conseillée

Modes de traitement : maintien en l'état et suivi. Pour les bas de versant, maintien d'un certain ombrage lors d'une coupe par exemple.

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

La végétation pionnière des dalles rocheuses siliceuses

| | |
|------------------------------------|--|
| Code CORINE : | 62.3 Pelouses pionnières des surfaces de roches siliceuses |
| Code Habitat : | 8230 |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire |
| Identification phytosociologique : | <i>Sedo scleranthion</i> |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

Ces formations se présentent sous forme de pelouses basses et ouvertes, de rochers parsemés de quelques **plantes herbacées**.

| Type | Espèces |
|---------------------------------|--|
| Existence de plusieurs faciès : | 1- Faciès sur dalles rocheuses sèches et peu déclives à <i>Sedum hirsutum</i> et <i>Rumex acetosella</i> très pauvre en espèce. 2- Faciès d'abrupt rocheux à forte déclivité à <i>Sempervivum arachnoideum</i> , <i>Sedum dasyphyllum</i> , souvent en mosaïque avec de petites parois rocheuses à <i>Asplenium septentrionale</i> et diverses espèces comme <i>Silene rupestris</i> , <i>Saxifraga hypnoides</i> ... 3- Faciès sur dalles rocheuses plus fraîches à <i>Sedum album</i> , <i>Sedum reflexum</i> , <i>Sedum telephium</i> , <i>Silene armeria</i> ... |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

aucune

3 Habitats associés ou en contact

- présence d'autres habitats remarquables à proximité possible : Forêts de ravins, parois rocheuses, landes sèches,...

4 Topographie-Sols

Exposition, pente : Expositions variées. Pente de nulle à subverticale.

Sols : Sol squelettique. Surface du rocher souvent à nu, plus ou moins fissurée et recouverte par place d'une très fine couche de terre sableuse ou humifère.

Confusions possibles

Avec des groupements de parois rocheuses à *Asplenium septentrionale* lesquels sont souvent en mosaïque. Difficulté de séparer les deux formations.

Dynamique

Groupement pionnier primaire.

Répartition sur le site

Habitat faiblement représenté. Habitat recouvrant quelques centaines de mètres carrés seulement sur le « Mont Mouchet ».

Evaluation patrimoniale

- Présence possible de *Biscutella arvernensis* (plante protégée au niveau régional).
- Milieu très peu répandu et toujours de très faible étendue.

Risques et enjeux

- destruction physique lors de travaux en périphérie

Gestion conseillée

Modes de traitement : apparemment sans impact. Maintien en l'état.

Travaux : pour les travaux d'infrastructure : risque de destruction physique lors de l'ouverture de pistes. Pour l'exploitation des coupes, éviter l'abattage des arbres sur l'habitat.

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

Hêtraies à Ilex et Taxus

| | |
|------------------------------------|--|
| Code CORINE : | 41.12 Hêtraies à Ilex et Taxus, (Ilici - Fagion) |
| Code Habitat : | 9120 |
| Niveau d'intérêt : | Communautaire |
| Identification phytosociologique : | Luzulo niveae - Fagetum de l'Ilici Fegenion |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|------------------|--|
| Arborescent e | <i>Fagus sylvatica</i> dominant |
| Arbustive | <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Sorbus aria</i> , <i>Sambucus nigra</i> , <i>Ilex aquifolium</i> s'y trouve à l'état sporadique ; mais localement peut former des faciès en fourré. |
| Herbacée | Dominance des acidiphiles et acidiclinales : <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Deschampsia flexuosa</i> , <i>Oxalis acetosella</i> , <i>Maianthemum bifolium</i> , <i>Hieracium murorum</i> , <i>Melampyrum pratense</i> , <i>Veronica officinalis</i> , plus rarement <i>Melampyrum sylvaticum</i> , <i>Poa chaixii</i> et <i>Luzula pilosa</i> |
| Muscinale | |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Présence possible de *buxbaumia viridis* dans les secteurs à *Abies alba*.

3 Habitats associés ou en contact

Présence d'autres habitats remarquables à proximité possible

4 Topographie-Sols

Exposition : Toutes expositions. Présence sur hauts de versants et sommets de croupes bien marqués.

Pente faible en générale.

Sols : sol podzolisé.

Confusions possibles

- confusion facile avec des hêtraies à Houx riches en espèces neutroclines appartenant au *Scillo lilio-hyacinthi* Fagetum, installé à mi versant ou bas de versant, où la caractéristique Scille Lys Jacinthe est quasiment toujours absente. Dans certain cas, lorsque le couvert du

hêtre est très dense, la strate herbacée est très peu développée, voir nulle ; se baser alors sur la topographie et l'état de l'humus.

Dynamique

- groupement primaire
-

Répartition sur le site

Habitat très présent sur le site, il représente la majorité de la surface des Habitats Natura 2000. Les formations les plus typiques se trouvent vers le Mont Mouchet La Montagne de la Margeride ou encore la « Forêt de la Ténezere ».

Evaluation patrimoniale

- type d'habitat encore relativement fréquent dans le Cantal et la Haute-Loire mais dont les surfaces tendent à diminuer
 - type d'habitat en régression ;
 - faciès riche en Houx rare.
 - absence d'espèces rares et protégées
 - retenir les faciès nettement acidiphiles, avec taux de présence en Houx supérieur à 1 pied à l'hectare
 - retenir également le faciès à Mélampyres (des près et des bois) avec Houx sporadique.
-

Risques et enjeux

- substitution d'essences
 - fonction de protection des sols, de la flore forestière, de la faune
-

Gestion conseillée

Modes de traitement : Gestion conservatoire : maintien d'une strate arborescente consistante avec du hêtre

Travaux : éviter toute création de pistes à l'intérieur des zones retenues. Réduire la pression du gibier lorsque celle-ci est trop importante, impact sur la strate arbustive et herbacée

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

La Lisière supérieure des forêts sommitales

Code CORINE : 41.15 Hêtraies subalpines
Code Habitat : 9140
Niveau d'intérêt : Communautaire
Identification phytosociologique : Groupement à étudier ; appartenance très probable à l'*Aceri-Fagion* (cf. *Aceri-fagetum* BARTSH) (cf étude CBNMC)

Caractères descriptifs

1 Végétation

Il s'agit de Hêtraies-Sapinières (végétation potentielle) et des Hêtraies (faciès anthropique) situées au dessus de 1300-1400 m d'altitude environ autour des principaux sommets ; cette altitude correspondant à une température moyenne annuelle de 4°C qui définit le passage à l'étage subalpin. En quelques points du massif, la forêt en peuplement complet atteint 1400 m d'altitude ; au dessus, elle est relayée par une formation pionnière à Sorbiers, Saules et Bouleau pubescent pouvant abriter parfois même quelques Hêtres jusque vers 1400-1450 m d'altitude. A ce niveau, les arbres sont très éprouvés par les conditions climatiques très dures régnant près des crêtes sommitales. On note la présence d'anémomorphoses (destruction du houppier du côté exposé au vent dominant), de bris de cimes répétés provoqués par le neige, des déformations de la base des troncs sous la pression de la neige, etc...

2 Structuration de la végétation

Exemple de la lisière supérieure de la forêt du Lioran, au canton des Belleaigues

| Strate | Espèces |
|---------------------|--|
| Arborescente | Sapin pectiné, Hêtre, Sorbier des oiseleurs, Sorbier blanc de neige, Saule Marsault, Bouleau pubescent, très rarement l'Erable plane et exceptionnellement, l'Erable sycomore. |
| Arbustive | Camerisier noir, Camerisier des Alpes, Groseillier des rochers, Groseillier des Alpes, Rosier des Alpes, Saules à oreillettes etc... |
| Herbacée | Composée d'un mélange d'espèces de la mégaphorbiaie, d'espèces de la hêtraie-sapinière, de quelques acidiphiles et d'héliophiles. - Dominance des plantes de la mégaphorbiaie : Adénostyle à feuilles d'alliaire, Laitue des Alpes, Rumex à feuilles de gouet, Rumex des Alpes, Streptope à feuilles embrassantes, Chérophylle hérissée, Calamagrostide faux roseau (?), etc... - Présence de sylvatiques : Sceau de Salomon verticillé, Stellaire des bois, Fétuque des bois, Actée en épi, Prenanthe pourpre, Lamier jaune, Gaillet odorant, Lysimaque des bois, Parisette, etc... - Présence d'acidiphiles : Canche flexueuse, Myrtille, Luzule des bois, Luzule jaunâtre, Gaillet des rochers, Paturin de Chaix, etc... |

Nota : sur croupe, existence possible de faciès acidiphiles pauvres en espèces de la mégaphorbiaie.

3 Topographie-Sols

Exposition : variable

Sols : sols ocreux et podzolisés, mais aussi sols bruns, eutrophe à mésotrophe au fond des thalwegs.

Confusions possibles

- avec des lisières sur des sommets du niveau montagnard à moins de 1450 m d'altitude
 - avec les couloirs avalancheux à Erable plane (cf. fiche Forêts de ravin) ; Ne pas chercher systématiquement de Hêtraies avec Erables ; l'Erable plane étant rare à plus de 1450 m d'altitude et l'Erable sycomore est totalement absent à l'état naturel dans la Margeride
-

Dynamique

à étudier ; Frange à Sorbier et reconstitution de la zone de combat des forêts sommitales ?

Evaluation patrimoniale

- intérêt scientifique des stades de recolonisation forestière à plus de 1400 m d'altitude (forêt de la Margeride, Mont Mouchet...)
 - faible étendue générale sur le département 43 et dans une moindre mesure de département 15.
 - présence d'espèces peu communes dans le Massif Central (ex: Camerisier des Alpes, Ronce des rochers, Streptope, etc...)
 - mosaïque avec d'autres habitats de la directive : Calamagrostidaie, Mégaphorbiaie, Paroi verticale, etc. ...
 - grand intérêt des arbres présentant des anémomorphoses
-

Critères à retenir pour le choix des sites

- retenir les peuplements comportant des lisières supérieures entre 1350 et 1450 m d'altitude ou plus
 - exclure les reboisements en résineux exotiques
 - plus grand intérêt des forêts mixtes Hêtre-Sapin
-

Gestion conseillée

- au dessus d'une certaine d'altitude, pas d'intervention, laisser évoluer ; de toute façon ces peuplements n'ont pas de valeur économique

- au dessus de 1500 m d'altitude, le développement trop important des franges à Sorbiers, ainsi que des ligneux plus ou moins isolés dans la lande, n'est pas souhaitable pour des raisons paysagères, il conviendrait donc d'y intensifier le pâturage ou d'assurer le retour du pâturage extensif selon les cas (avec écobuages contrôlés). Toute fois, le retour du pâturage doit être proscrit totalement car il s'agit du plus bel exemple de recolonisation des hauts de versants pour l'ensemble de la Margeride; ce site devra être conservé comme champ d'étude de la dynamique forestière du subalpin.

Type local

En forêt du « Mont Mouchet », le groupement est relativement appauvri vis-à-vis des groupements des « Monts du forez » ou des « Monts du Cantal ».

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

SEYTRE L., 2008 - Caractérisation des Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius* relevant de la directive "Habitats" en Auvergne (9140). Conservatoire botanique national du Massif central, 62 p.

Sapinière acidiphile à hyperacidiphile

| | |
|---|---|
| Code CORINE : | cf. 42.22 Sapinière (Pessières) hyperacidiphiles montagnardes à déterminisme édaphique |
| Code Habitat : | 9410 |
| Niveau d'intérêt : | Intérêt communautaire ou Intérêt régional. A rechercher ailleurs sur le Massif Central |
| Identification phytosociologique : | A étudier. Affinité avec les Vaccinio – Piceetea ; à rapprocher |

Caractéristiques de l'habitat sur le site

1 Végétation

Structuration de la végétation

| Strate | Espèces |
|---------------------|---|
| Arborescente | couvert <i>Betula pubescens</i> et <i>Abies alba</i> |
| Arbustive | <i>Lonicera nigra</i> et <i>Sorbus aucuparia</i> accompagnés par <i>Ribes alpinum</i> , <i>Lonicera xylosteum</i> (+), <i>Abies alba</i> , <i>Sambucus racemosa</i> (rare), <i>Betula pubescens</i> . |
| Herbacée | <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Deschampsia flexuosa</i> accompagnés par <i>Vaccinium uliginosum</i> , <i>Oxalis acetosella</i> , <i>Valeriana tripteris</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Melampyrum pratense</i> , <i>Dryopteris dilatata</i> , <i>Dryopteris carthusiana</i> , |

| | |
|------------------|---|
| | <i>Gymnocarpium dryopteris</i> , <i>Chrysosplenium alternifolium</i> , <i>Luzula sylvatica</i> (rare), <i>Lonicera periclymenum</i> , et <i>Sphagnum sp...</i> |
| Muscinale | <i>Rhytidiadelphus loreus</i> , <i>R. triquetrus</i> , <i>Ptilium crista-castrensis</i> , <i>Hylocomium splendens</i> , <i>Polytrichum formosum</i> , <i>Pleurogium schreiberi</i> , <i>Rhacomitrium lanuginosum</i> , <i>Cladonia sp.</i> Parfois <i>Bazzania trilobata...</i> |

2 Espèces de l'annexe II de la directive habitats

Présence possible de *buxbaumia viridis*

3 Habitats associés ou en contact

La hêtraie à houx (9120) et présence d'autres habitats remarquables à proximité possible

4 Topographie-Sols

Exposition : versant nord.

Sols : éboulis de gros blocs, fond de ravin, ou zone plane proche cours d'eau...

Confusions possibles

Avec des accrus de bouleaux sur landes acidiphiles rocailleuses, plantation de Sapin

Dynamique

Groupement post-pionnier.

Répartition sur le site

Habitat faiblement représenté en tant qu'habitat forestier. Sur les versant nord de la « forêt de la Margeride » (sur l'ubac) ou encore toujours versant nord mais cette fois-ci très ponctuellement en « forêt de Charmège ».

Evaluation patrimoniale

- habitat très original et probablement rarissime en Auvergne. En 1992, un individu connu seulement en Artense ; et peut être un individu en région I.F.N Cantal – Cézallier, mais très dégradé et peut être ailleurs dans le Cantal. Habitat plus présent et mieux caractérisé dans le « Forez ».

Risques et enjeux

- substitution d'essences
- destruction physique lors de travaux en périphérie lors de la rénovation de la voirie
- fonction de protection des sols, de la flore forestière, de la faune

Gestion conseillée

- maintien en l'état sans aucune intervention.

Type local

- Pas forcément un type locale mais un groupement appauvrie en « foret de la Margeride »
« foret de Charmège ».

Bibliographie (Pour en savoir plus)

RAMEAU J.C., 1996

RAMEAU J.C., 1994

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15.

3.7 – Etat de conservation des habitats

Approche quantitative

L'état de conservation d'un type d'habitat évalué est obtenu en comparant les valeurs renseignées pour chacun des indicateurs retenus à des valeurs seuils. Selon l'importance de cet écart, différents états sont attribués à l'habitat. Pour identifier ces états, la Commission européenne a proposé la terminologie suivante : « état favorable », « défavorable inadéquate », « défavorable mauvais ». Ainsi pour l'échelle d'un site Natura 2000 les états de conservation seront organisés du meilleur au moins bon selon la nomenclature issue de « N. CARNINO (MNHN/ONF) Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle d'un site » : « **Etat dégradé** », « **Etat altéré** », « **Etat bon-correct** », « **Etat bon-optimal** » (ce dernier étant absent ou presque du site Natura 2000).

Pour plus de transparence nous avons essayé de définir ces termes :

Etat dégradé : Atteintes « lourdes » ayant un impact significatif sur l'état de conservation de l'habitat induisant une profonde modification de l'habitat. Exemple : Sur-pâturage, passage de « bulldozer » pour supprimer les petits ligneux ou chaméphytes (« Les Travers de Clauzel », « Serre haut », apport massif d'intrant...

Etat altéré : Atteintes ayant un impact significatif sur l'état de conservation de l'habitat. Cependant, ces habitats ont un pouvoir de résilience assez bon. En d'autres termes, l'état altéré est susceptible de s'améliorer à relatif court terme. Exemple : accru de nombreux ligneux (secteur les « Bézals »), pâturage, activité anthropique modérée : agricole, sylvicole (« Bois du Gay »)

Etat bon-correct proche de l'optimal : Etat ne possédant aucune ou peu d'atteintes sur l'état de conservation des habitats. Ce dernier est bon car il n'y a pas ou peu d'impact anthropique. Pour conclure, l'habitat est proche de « l'état de référence ». Exemple : Les landes du « Mont Mouchet » (sur le site Natura 2000, il est possible de constater une plus ou moins importance de *Pinus sylvestris* sur certaines landes, mais cela ne remet pas en cause le bon état de conservation), la forêt de l'état montagnard de la « Forêt de la Margeride ».

Le principe général est d'attribuer « une note à un type d'habitat à l'échelle du site selon les valeurs moyennes de chaque critère. Cette note est ensuite comparée à des valeurs seuils afin d'évaluer l'état de conservation. Cette méthode a été retenue en raison de son aspect progressif qui permet d'obtenir une évaluation plus précise : la note permet de situer précisément l'habitat évalué au sein d'une catégorie d'état de conservation. Ce système permet donc de mesurer précisément les efforts à fournir pour améliorer, si besoin, l'état de conservation et valorisera les efforts de gestion effectués entre les évaluations ».

La note attribuée à chaque type d'habitat évalué à l'échelle du site est comprise entre 0 et 100. À chaque type d'habitat est attribuée la note de départ 100 qui varie selon les valeurs moyennes de chaque critère : dès qu'un critère n'est pas à son optimum, la note diminue (cf « N. CARNINO (MNHN/ONF) Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle d'un site »)

Approche qualitative

Pour déterminer, les trois niveaux (décrits ci-dessous) dans les habitats hors milieux forestiers nous avons procédé par une approche qualitative. En effet, nous n'avons pas utilisé de protocole (protocole non existant) ni d'inventaire statistique et nous avons qualifié les habitats à « titre d'expert ». Le but étant de rester très fidèle aux définitions exposées précédemment et de prendre les données bibliographiques et notamment les données historiques en considération (cf. partie II). Au final, aucune note n'est attribuée à l'habitat, en revanche l'habitat (ou le polygone) est qualifié par un des trois états.

3.8 – Objectifs de gestion pour la période 2011-2015 (à court terme)

La directive 92/43/CE, dite « Habitats » a pour objectifs de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Selon un ordre hiérarchisé, la conservation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire implique :

- 1 Le maintien en l'état du site, pas ou peu de nouvelles zones d'activité et ou nouvelles pratiques (**drainage, défrichage, ensemencement de nouvelle prairie artificielle, plantation de résineux non indigène...**). Une attention toute particulière à faire aux tourbières (habitat prioritaire) et milieux humides associés comportant dans certains cas des espèces patrimoniales. Pour ces habitats, le drainage et le surpâturage sont les principales menaces. Aux sujets, des prairies naturelles et notamment des gazons de *Narde raide* (habitat prioritaire), toute pratique intensive et traumatisante sont à bannir (amendement, surpâturage, prairie semée...).
- 2 En l'état actuel et au vu de la dynamique assez lente des ligneux sur les landes du site, il n'est pas envisagé à court terme de campagnes de déboisement. Néanmoins, il est bon de se poser **régulièrement la question quant à cette possibilité d'intervention**. Pour cela un suivi (suivi par photo aérienne, suivi par des mesures physiques...) de la végétation est donc indispensable en local. Dans le cas échéant ou la dynamique ligneuse est importante, une gestion d'entretien idéal serait une remise en **pâturage extensif ovin** (gestion ancestrale du site cf 2.2) qui permettrait de contenir localement l'avancée naturelle des jeunes ligneux et de diversifier la flore des habitats. A défaut, un **cernage des ligneux** serait une solution alternative peu onéreuse et efficace.
- 3 Sur les zones forestières, en particuliers les habitats forestiers de la directive mais également sur les habitats ne relevant pas de la directive (par l'intermédiaire de la chartre par exemple). Il serait intéressant pour la conservation de la biodiversité dans la gestion courante de ces habitats d'entreprendre certaines actions.
 - Pour cela :
 - **Restaurer les maillons manquants du cycle sylvigénétique** des plantations incluses dans le site Natura 2000 des « Sommets du nord Margeride », par la conservation systématique des essences pionnières dans les travaux de dégagement/dépressage des jeunes peuplements d'épicéas (et autres essences résineuses), dans les coupes ou dans les trouées et zones mal régénérées
 - Convertir progressivement certains secteurs en **îlots de vieux bois** (îlots de sénescence)

- **Conserver du bois morts** au sol de toutes dimensions ainsi que quelques souches hautes notamment lors des abattages de gros arbres tarés au pied (une forte densité de bois mort (nécromasse) est indispensable pour maintenir la population de *Buxbaumia viridis*)
- **Conserver tous les arbres à cavités**, loges, trous, nids de rapaces, branches mortes ou supportant des lianes (lierre notamment) ou des plantes épiphytes (Gui, fougères ...).

Pour conclure sur cette partie, il semble que le changement d'occupations des sols datant d'une cinquantaine d'année soit à l'origine de certaines perturbations vis à vis des habitats du site Natura 2000. L'arrêt de système agro-pastorale (transhumance d'ovin en été) a laissé place à l'élevage bovin. De ce fait, nous sommes passé d'une agriculture extensive à une agriculture parfois intensive sur certains terrains. En revanche, certains secteurs (les moins fertiles) se sont retrouvés à l'abondons et une déprise agricole c'est installée.

Enfin, les plantations sont des corollaires de la déprise, elles sont en effet réalisées le plus souvent afin de valoriser des terres peu rentables. Ajoutons à cela, la campagne plus ancienne de plantation de résineux dû aux plantations R.T.M. (Restauration de Terrain de Montagne) dans les forêts domaniales.

La réponse ou un début de réponse sur la gestion optimale du site Natura 2000 se trouve en partie par l'étude des anciennes pratiques agricoles et forestières.

Bibliographie

Arrêté du 30 mars 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale. 10/05/1990. Journal officiel de la République française : 5552-5553

Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. 17/10/1995. Journal officiel de la République française : 15099-15101

BARDAT J., BIORET F., BOULLET V., BOTINEAU M., DELPECH R., GEHU J., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J., ROUX G., ROYER J., TOUFFET J., 2004. *Prodrome des végétations de France*. Ed. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p.

BARTHOD C., 2000. - Biodiversité et gestion forestière. In *Gestion forestière et diversité biologique* ENGREF – ONF – IDF, 119 p. et fiches.

BENSETTITI F., CHEVALLIER H., BARTOLI M., GOURC J., al. & RAMEAU J.Cl., 2001. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats Forestiers. La Documentation Française, Tome 1, Vol. 1 et 2, 339 p. + 423 p.

BENSETTITI F., BOULET V., & al. 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Tome 4, Vol. 1 et 2, 445 p. + 487 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats humides. La Documentation Française, Tome 3, 457 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K. & al., 2004. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats rocheux. La Documentation Française, Tome 5, 381 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces animales. La Documentation Française, Tome 7, 353 p.

BENSETTITI F., GODILLAT V. & al., 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Espèces végétales. La Documentation Française, Tome 6, 271 p.

BILLY Fr., 1988. - La végétation de la Basse-Auvergne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S.*, N°spécial 9, 416 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1996. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts / Museum National d'Histoire Naturelle, 217 p.

BRISSE H. & KERGUELEN M., 1994. - Code informatisé de la flore de France - Compléments et corrections à l'index synonymique de la Flore de France. *Bull. Assoc. Informatique Appl. Bot.*, **1**, 128 p.

CBNMC, 2001, Cahier des charges Inventaire et cartographie habitats et espèces végétales \ Natura 2000 Auvergne \ Version 1.3

CHASSAGNE M., 1956. - Inventaire analytique de la flore d'Auvergne et contrées limitrophes des départements voisins. Paul Lechevalier, Paris, I, 458 p.

CHASSAGNE M., 1957. - Inventaire analytique de la flore d'Auvergne et contrées limitrophes des départements voisins. Paul Lechevalier, Paris, II, 542 p.

CHASSAGNE M., 1956. - Inventaire analytique de la flore d'Auvergne et contrées limitrophes des départements voisins. Paul Lechevalier, Paris, I, 458 p.

CHEVALLIER H., 2003. - Forêt et milieux remarquables associés. Manuel pratique. Projet de Parc Naturel régional des Pyrénées Catalanes. H. Chevallier consultante/AME, 370p.

CHOISNET G., SEYTRE L., 2003.- Les hêtraies atlantiques à houx de la Directive « Habitats » en Auvergne, DIREN Auvergne, CBNMC, 36 p. + annexes

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des communautés européennes : 7-50

DIREN AUVERGNE, 2001. Cahier des charges, inventaire et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif central, 14 p.

DUCHAUFOR Ph., Pédologie : sol, végétation, environnement. Masson & Cie Ed., 289 p.

FEL A., 1962. Les hautes terres du Massif Central. Tradition paysanne et économie agricole, thèse pour le doctorat de lettres Clermont-Ferrand Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines Presses Universitaires de France (Paris), 340 p.

KERGUELEN M., 1993. - Index synonymique de la flore de France. SFF-MNHN, 8, 196 p.

LASSAGNE H., 1996, Atlas de la Flore du Cantal, non publié

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, Guide méthodologique, 2005, 64 p.

N. CARNINO (MNHN/ONF) Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle d'un site, version 1.0, août 2009, 74 p.

OLIVIER L., GALLAND J.P. & MAURIN H., 1995. - Livre Rouge de la Flore Menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. IEGB,SPN, 20, 486 p.

OTTO H. J., 1998 – Ecologie forestière,

PETTETIN A., GRAVELAT B, 2000. – Eléments de caractérisation phytosociologique de l'habitat « Prairies à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux » en Auvergne, DIREN Auvergne, CBNMC, 16 p. + annexes

RAMEAU J.Cl., 1993. - Directive "Habitats". Habitats représentés dans la France continentale et le Massif Central. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts / MNHN, 168 p.

RAMEAU J.Cl., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 a. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine continental. ENGREF, IDF, ONF, 114 p.

RAMEAU J.Cl., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000 b. - Gestion forestière et diversité biologique - Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire : France Domaine atlantique. ENGREF, IDF, ONF, 119 p.

RAMEAU J.Cl., MANSION D. & DUME G., 1989. - Flore forestière française, guide écologique illustré. 1 : Plaines et collines. IDF, 1785 p.

SEYTRE L., 2008 - Caractérisation des Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius* relevant de la directive "Habitats" en Auvergne (9140). Conservatoire botanique national du Massif central, 62 p.

Annexes
**Complément de cartographie phytosociologique sur le site
Natura 2000 :
FR8301070 « Sommets du nord Margeride » (Cantal,
Haute-Loire)**



Photo 1 : M. LE COQUEN (2009) ; Photo 2 à 3 : LE COQUEN Michael / Le site Natura 2000: FR8301070 en Septembre 2010 ; Photo 4 : © M. Luth (2005)

Michael LE COQUEN
Direction du Développement
Pôle environnement et Paysage
Marmilhat Sud -BP 106-
63430 LEMPDES

Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut Allier
42 avenue Victor Hugo
43300 Langeac



Décembre 2010



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales
pour le développement rural

Table des Annexes

Annexe 1 : Situation générale

Annexe 2 : Carte de cheminement et de prospection

Annexe 3 : Carte de localisation des habitats

Annexe 4 : Carte des états de conservation des habitats forestiers

Annexe 5 : Carte des états de conservation des landes

Annexe 6 : Carte de localisation des espèces de la directive H.F.F

Annexe 7 : Carte de localisation des végétaux supérieurs

Annexe 8 : Prospection extérieur au site d'étude

Annexe 9 : Fiche base de données

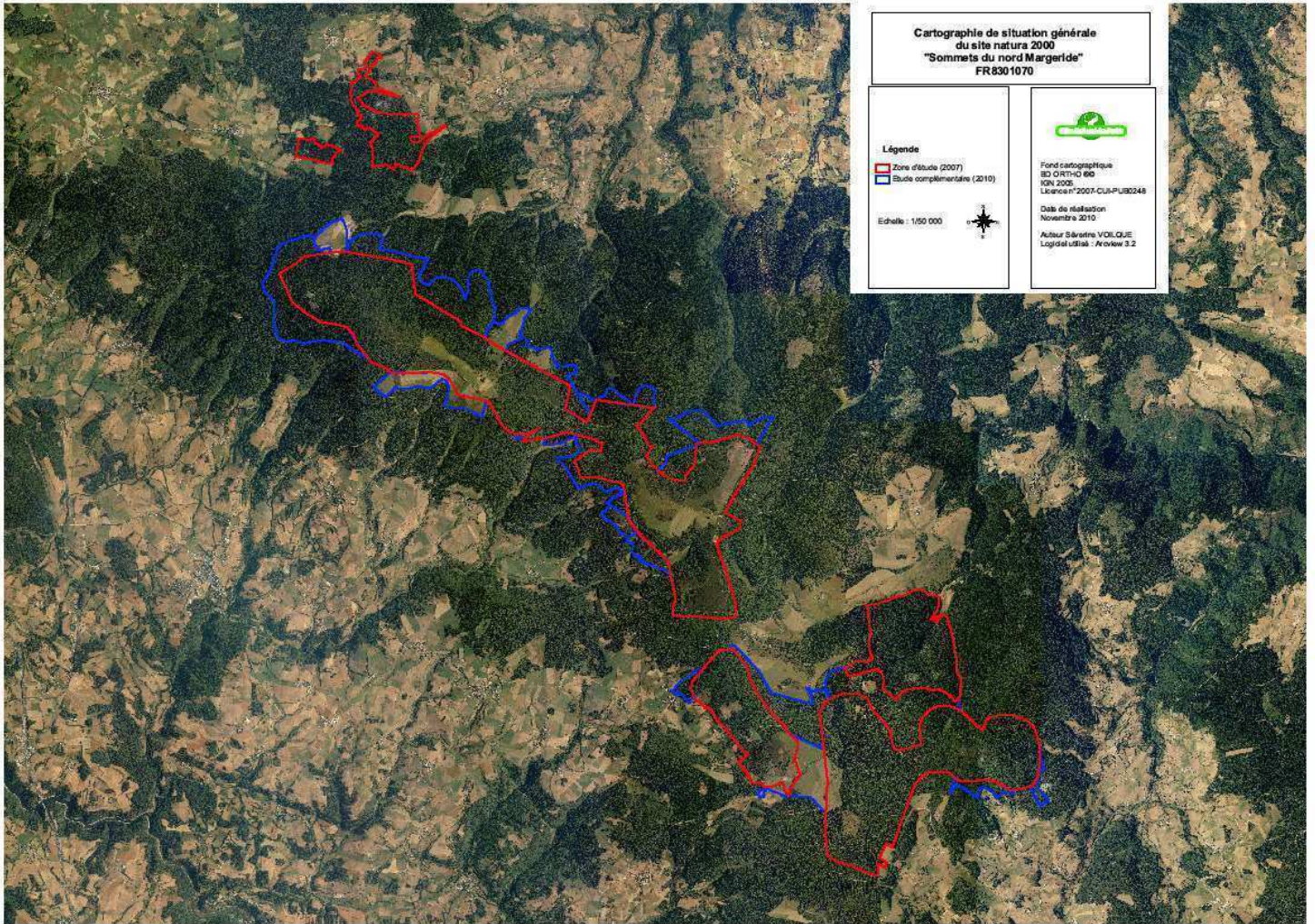
Annexe 1 : Situation générale

Tableau 1 : statistiques surfacique du site Natura 2000

| | Surface (ha) |
|---|---------------------|
| Ancien périmètre | 1954 |
| Zone d'étude (nouveau périmètre) | ≈ 2269 |

Dans un premier temps, le site se confinait au abords de la « Desges » ce qui lui conférait une surface de 913 ha. En 2007, il y a eu une volonté d'unifier le site, le site avait une surface de 1954 ha. Dans un dernier temps, il y eu une volonté d'agrandir le site. Cette dernière démarche, s'inscrit dans une logique de caller le site Natura 2000 sur le cadastre et ou sur une limite physique. Celle-ci a provoqué une augmentation (d'environ 1/3) de la surface du site Natura 2000 FR 8301070 «Sommets du nord Margeride», le site actuel fait 2269 ha.

En résumé, le site Natura 2000 FR 8301070 «Sommets du nord Margeride» a connu une augmentation de sa surface de 136.59% entre 2007 et aujourd'hui.



Annexe 2 : Carte de cheminement et de prospection

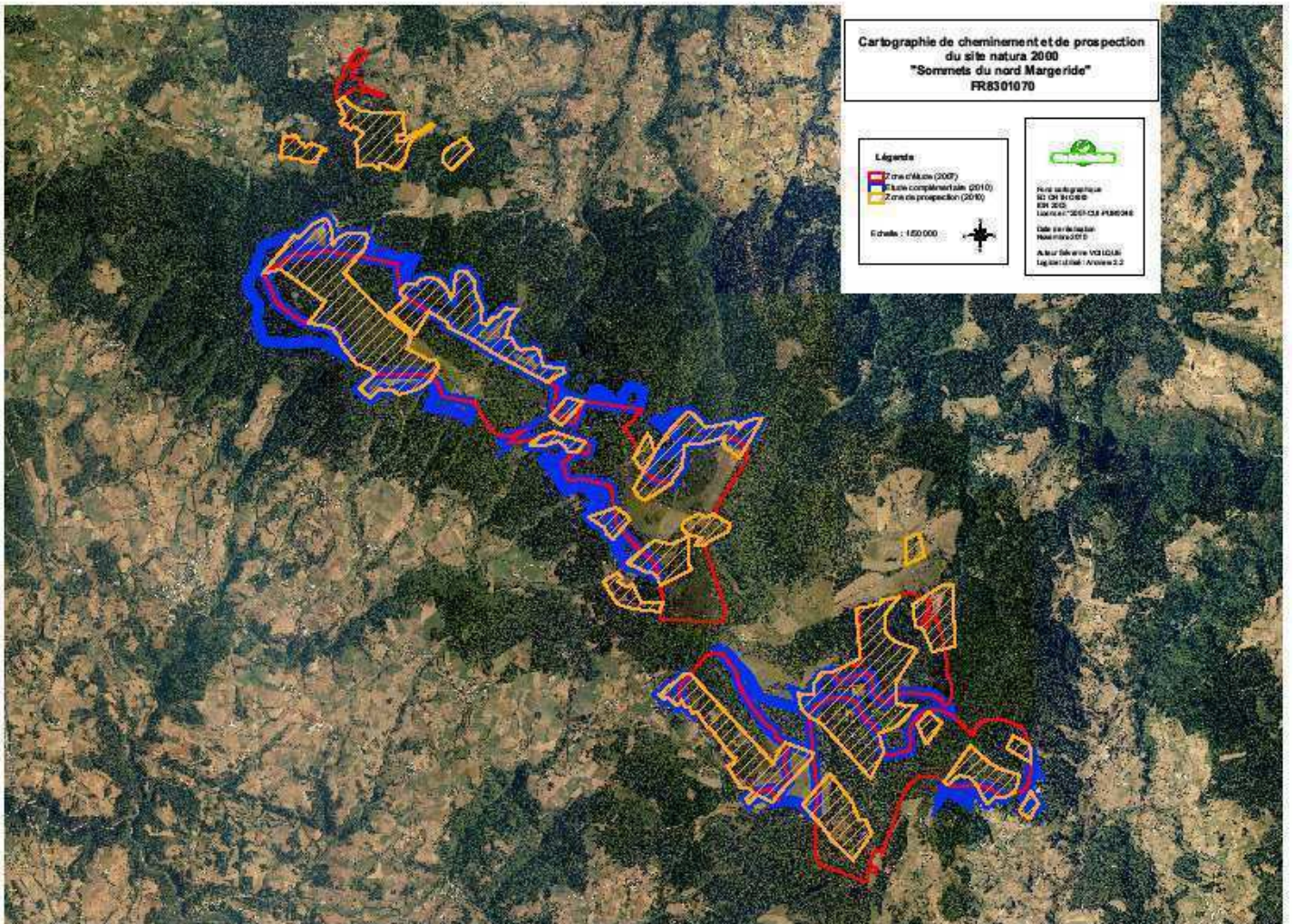
Tableau 2 : statistique de prospection

| | Surface (ha) | Pourcentage (%) |
|----------------------------------|--------------|-----------------|
| Secteurs prospectés | 1287 | 56.72 |
| Zone d'étude (nouveau périmètre) | ≈ 2269 | 100 |

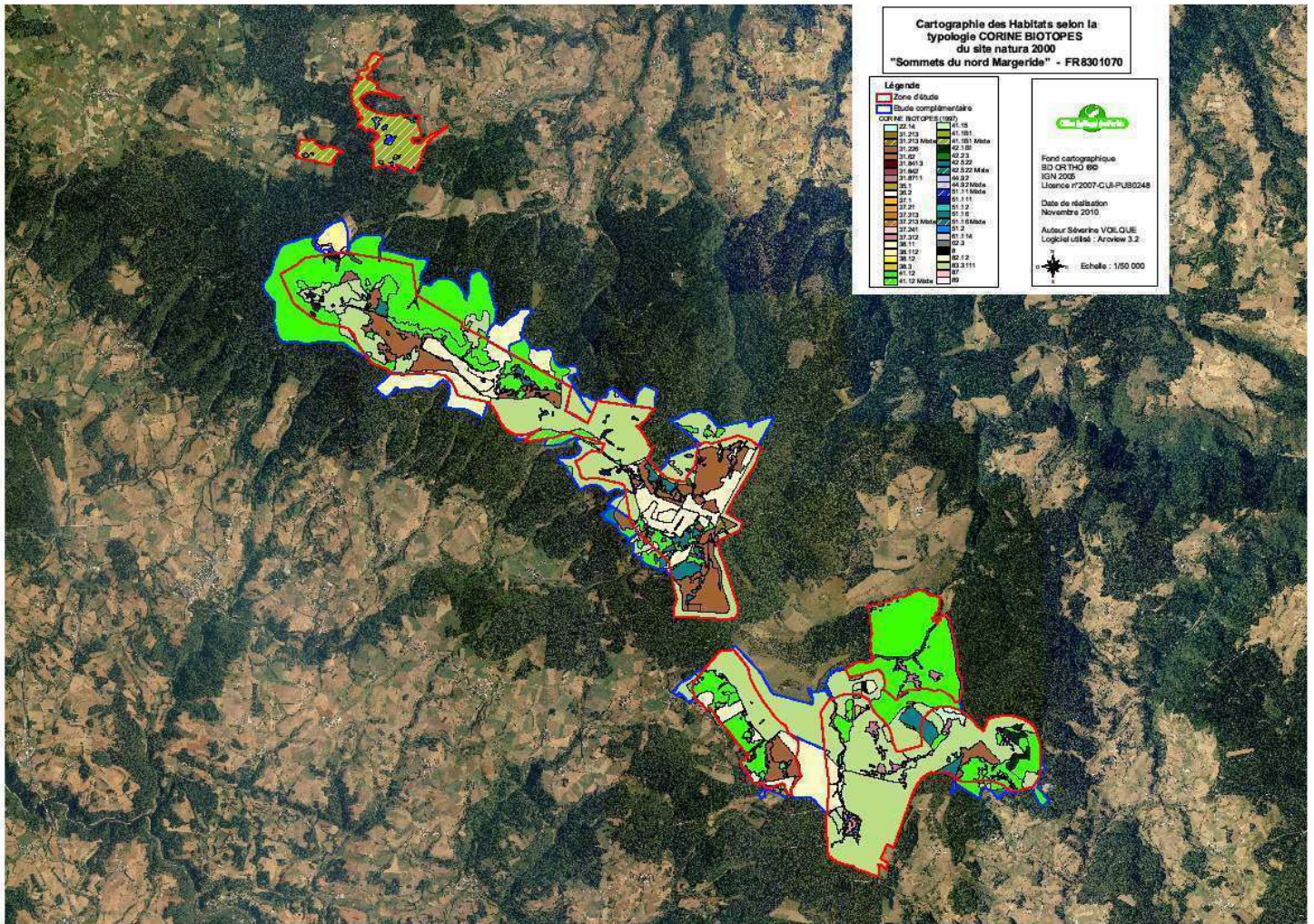
Le pourcentage de terrain visité en septembre 2010 est relativement bon, de l'ordre de 57 %.

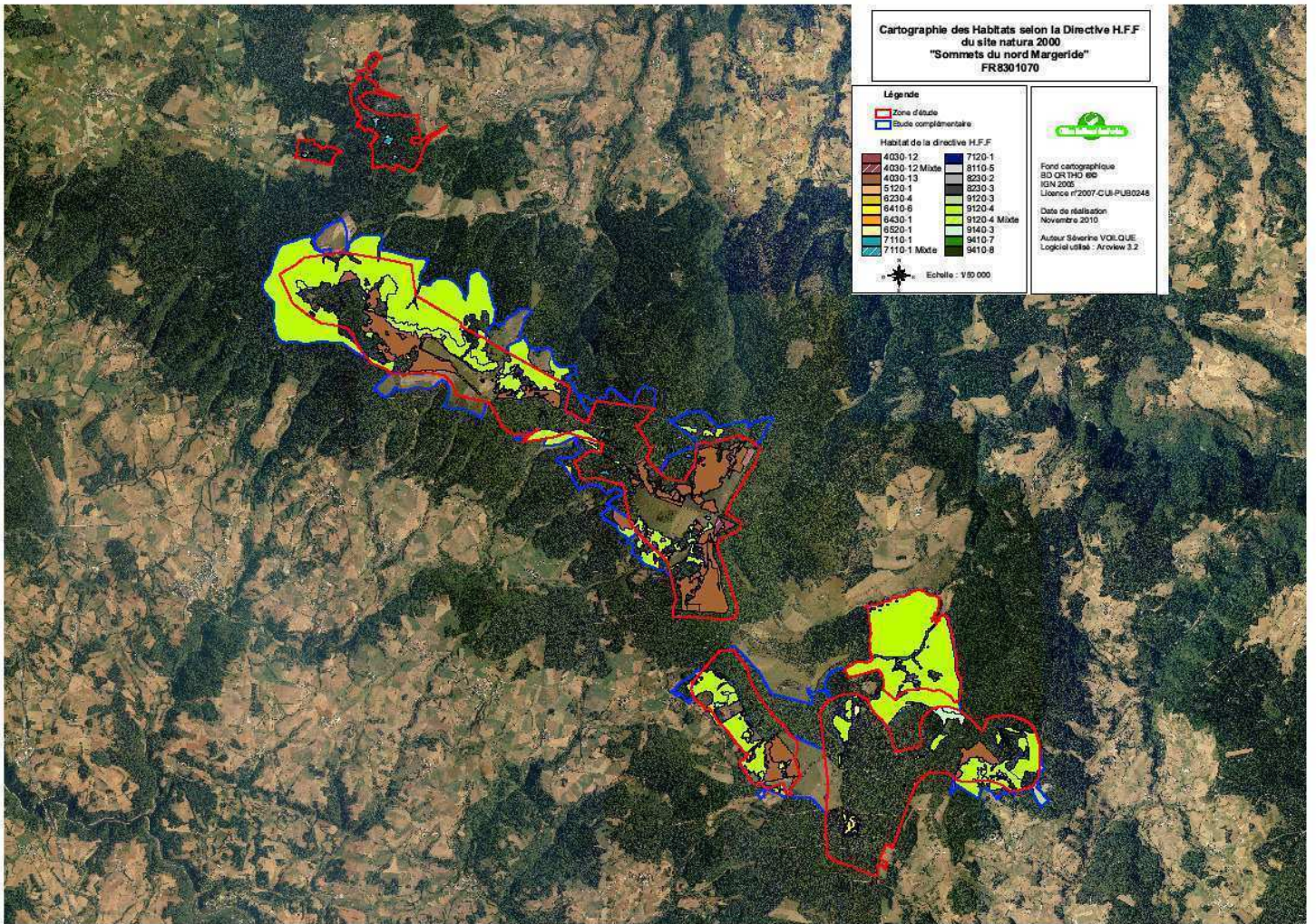
Deux éléments peuvent expliquer ce résultat, tout d'abord une topographie parfois contraignante (terrain très pentu par secteur) et ensuite une relative bonne connaissance du site par l'intermédiaire du programme CHANES (2007). Ces deux facteurs, ont limités les inventaires massifs ainsi qu'une prospection exhaustive.

En conclusion, 57 % du site Natura 2000 FR 8301070 «Sommets du nord Margeride» ont été prospecté. Deux espèces de la directive H.F.F. ont été recensées ainsi que 17 habitats de la directive H.F.F.



Annexe 3 : Carte de localisation des habitats





**Cartographie des Habitats selon la Directive H.F.F
du site natura 2000
"Sommets du nord Margeride"
FR8301070**

| | |
|--|---|
| Légende | |
| Zone d'étude | |
| Etude complémentaire | |
| Habitat de la directive H.F.F | |
| 4030-12 | 7120-1 |
| 4030-12 Mixte | 8110-6 |
| 4030-13 | 8230-2 |
| 5120-1 | 8230-3 |
| 6230-4 | 9120-3 |
| 6410-6 | 9120-4 |
| 6430-1 | 9120-4 Mixte |
| 6520-1 | 9140-3 |
| 7110-1 | 9410-7 |
| 7110-1 Mixte | 9410-8 |

Echelle : 1/50 000

Fond cartographique
BD Cartho 88
IGN 2005
Licence n°2007-CUI-PUB0248

Date de réalisation
Novembre 2010

Auteur Séverine VOILQUE
Logiciel utilisé : ArcView 3.2

Annexe 4 : Carte des états de conservation des habitats forestiers

« Le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire est la finalité de la directive Habitats-Faune-Flore (H.F.F.) et un objectif majeur pour la préservation de la biodiversité. L'état de conservation d'un habitat naturel est défini, dans la directive, comme l'effet de l'ensemble des influences agissant sur son bon fonctionnement, sa biocénose et sa pérennité ».

Pour appréhender cet aspect, nous avons suivi la « Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle d'un site » (N. CARNINO (MNHN/ONF) - version 1.0, août 2009). Cette méthode, facile à mettre en oeuvre, pragmatique et reproductible, repose sur des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs, en nombre restreint, simples et accessibles à tous les opérateurs. Plusieurs critères ont ainsi été sélectionnés et leur modalité d'application a été précisée (cf. ci-dessous) afin d'étudier l'état des structures et des fonctionnalités de l'habitat et les atteintes pouvant avoir un impact important.

L'analyse s'effectue pour chaque type d'habitat au niveau du site, selon un système de notation élaboré afin de préciser l'état de conservation. Cette approche par notation fournit une évaluation précise et progressive qui permet de mesurer finement les efforts à effectuer pour améliorer, si besoin, l'état de conservation de l'habitat et valoriser les mesures de gestion entreprises entre les évaluations. Appliquée dans les sites du réseau Natura 2000, cette méthode constituera un bon outil d'aide à la gestion pour agir en faveur du bon état.

Tableau 3 : Localisation des points GPS pour effectuer le protocole ainsi que les scores

| | Long | Lat | habitat | Score |
|-------|------------|-------------|---------|-------|
| WGS84 | 3°21'17.8" | 44°59'47.1" | 9140 | 70 |
| WGS84 | 3°21'35.6" | 44°59'50.4" | 9140 | 60 |
| WGS84 | 3°21'34.4" | 44°59'20.3" | 9140 | 60 |
| WGS84 | 3°21'55.8" | 44°59'32.8" | 9140 | 70 |
| WGS84 | 3°21'48.8" | 44°59'19.7" | 9140 | 60 |
| WGS84 | 3°15'09.8" | 45°02'49.0" | 9140 | 70 |
| WGS84 | 3°14'54.8" | 45°02'42.3" | 9140 | 80 |
| WGS84 | 3°14'57.7" | 45°02'45.3" | 9140 | 70 |
| WGS84 | 3°14'52.0" | 45°02'48.2" | 9140 | 50 |
| WGS84 | 3°15'06.5" | 45°02'53.6" | 9140 | 70 |
| WGS84 | 3°14'36.9" | 45°02'41.8" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°14'46.5" | 45°02'45.4" | 9120 | 50 |
| WGS84 | 3°15'04.0" | 45°02'43.0" | 9120 | 80 |
| WGS84 | 3°15'46.1" | 45°02'37.2" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°15'37.4" | 45°02'41.0" | 9120 | 70 |
| WGS84 | 3°16'08.9" | 45°02'15.3" | 9120 | 88 |
| WGS84 | 3°15'49.1" | 45°02'22.3" | 9120 | 80 |
| WGS84 | 3°16'30.0" | 45°01'59.2" | 9120 | 70 |
| WGS84 | 3°14'19.2" | 45°02'33.8" | 9120 | 70 |
| WGS84 | 3°14'32.1" | 45°02'52.9" | 9120 | 70 |
| WGS84 | 3°17'28.1" | 45°01'15.8" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°18'45.0" | 45°00'25.2" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°19'08.1" | 45°00'29.3" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°21'28.1" | 44°58'56.2" | 9120 | 80 |
| WGS84 | 3°21'32.4" | 44°58'57.0" | 9120 | 80 |
| WGS84 | 3°19'16.2" | 44°59'07.3" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°19'37.4" | 44°58'49.4" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°20'59.6" | 44°58'57.2" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°21'31.0" | 44°59'07.8" | 9120 | 60 |
| WGS84 | 3°21'48.2" | 44°59'30.5" | 9120 | 70 |

Annexe 10 : Exemple de fiche de relevé

Évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du site

Données à relever par placette

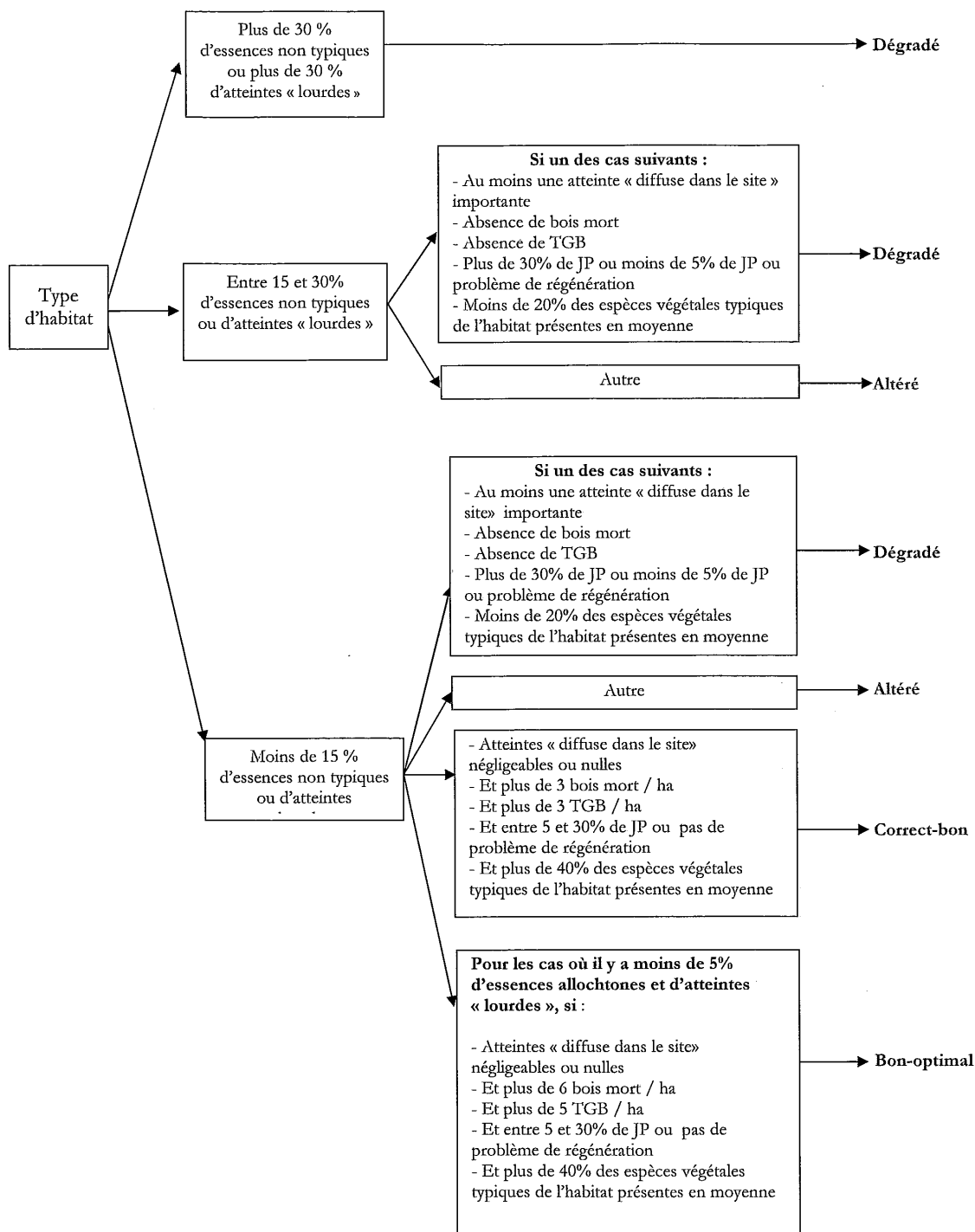
| | | | | | | |
|--|-------------|--|--|--------|--|--|
| Site d'étude : | Notaireur : | | | Date : | | |
| Numéro de la placette | | | | | | |
| Localisation de la placette (GPS ou autre) | | | | | | |
| Type d'habitat élémentaire | | | | | | |
| % d'essences non typiques de l'habitat | | | | | | |
| Nb de Très Gros Bois | | | | | | |
| Nb de Bois mort (≥ 35 cm de diamètre) | | | | | | |
| % de jeune peuplement (futaies régulières ou taillis) ou problème de régénération (autres contextes) | | | | | | |
| % d'espèces exotiques envahissantes | | | | | | |
| Dégâts au sol (assements, ornèrages...) | | | | | | |
| Perturbation hydrologique (drainage, endiguement...) | | | | | | |
| Autres atteintes | | | | | | |
| Espèces typiques du bon état | | | | | | |
| Observations, remarques diverses | | | | | | |

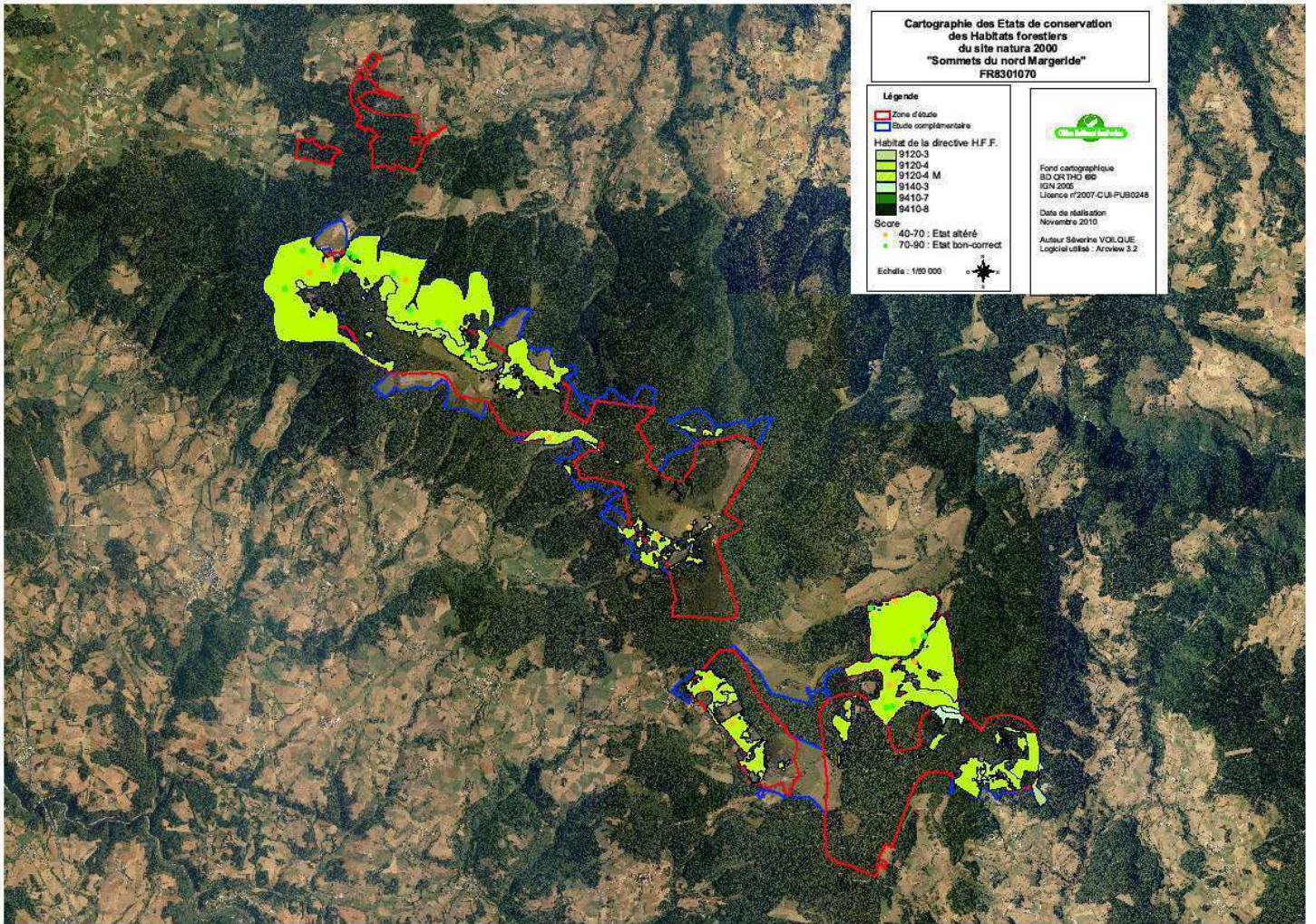
| | | |
|---|--|--|
| <p>Type d'habitat [Noter le code natura 2000 décliné (cf. Cahiers d'habitats)]</p> <p>% d'essences non typiques de l'habitat (c.à.d. ne figurant pas dans les fiches des Cahiers d'habitats) [Noter le % de recouvrement arboré ou la surface terrière] [Noter le nom des essences]</p> <p>Très Gros Bois et Bois mort [Noter le nombre sur la placette] [Ne prendre en compte que les essences typiques de l'habitat]</p> | <p>Jeunes peuplements [Noter le % de recouvrement de la placette] [Ne prendre en compte que les essences typiques de l'habitat]</p> <p>Problème de régénération [Noter dans chaque placette si un problème de régénération est observé :] - régénération d'essence non typique de l'habitat - absence de régénération - ou mauvais état de la régénération (exemple, fortement abouité)</p> <p>Espèces typiques du bon état : à renseigner à part, sur fiches annexes dressées par type d'habitat élémentaire. [Reporter ici le nombre d'espèces observé par rapport au nombre d'espèces de la liste]</p> | <p>Espèces exotiques envahissantes [Noter le % approximatif de recouvrement de la placette] [Noter le nom des espèces]</p> <p>Dégâts au sol et Perturbation hydrologiques [Noter le % approximatif de recouvrement de la placette] [Indiquer le type d'atteinte]</p> <p>Autres atteintes [Noter la nature de l'atteinte et le recouvrement approximatif de la placette]</p> |
|---|--|--|

N. CARNINO (MNHN/ONF) - version 1.0, août 2009

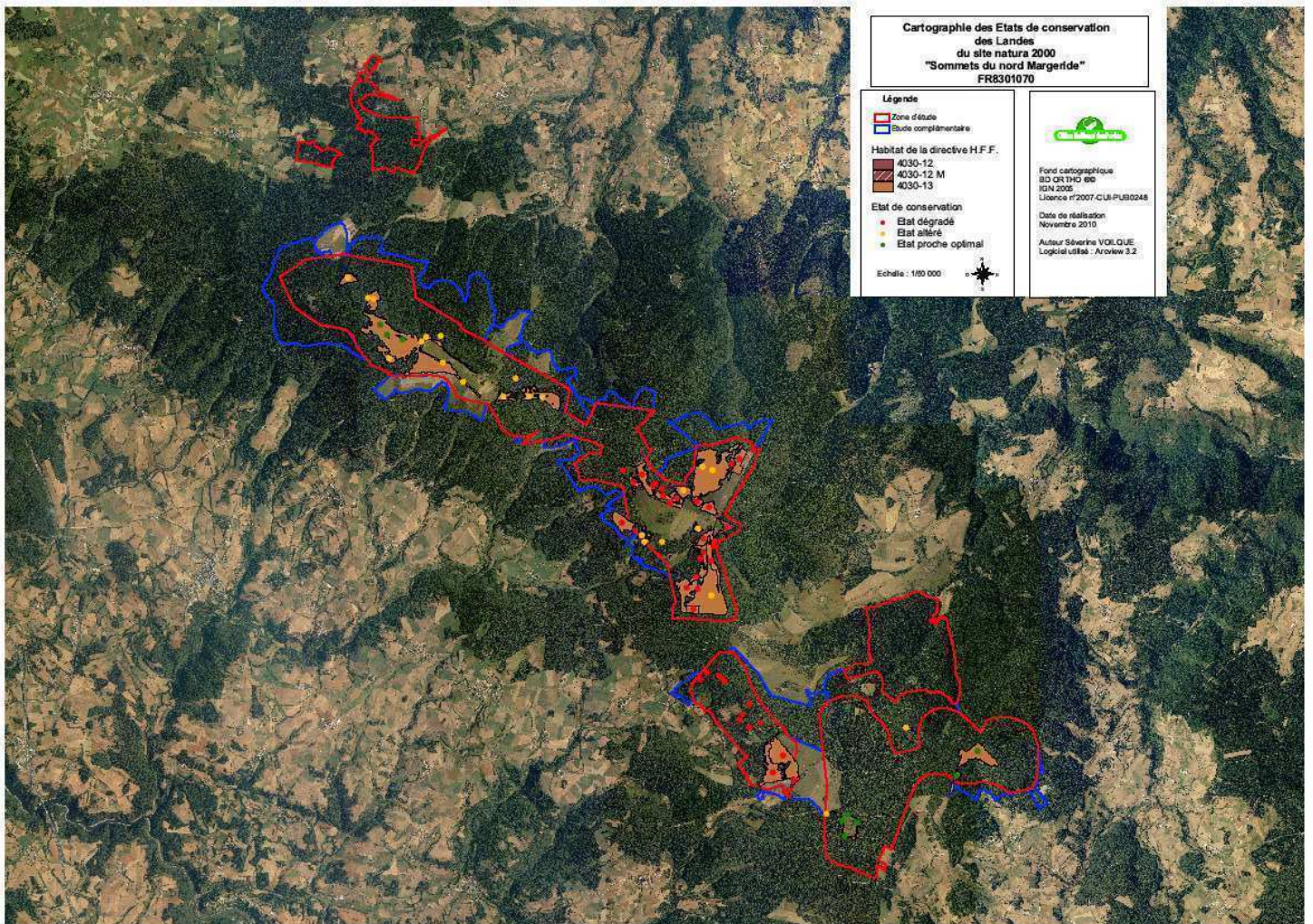
Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle d'un site

Système de clé dichotomique

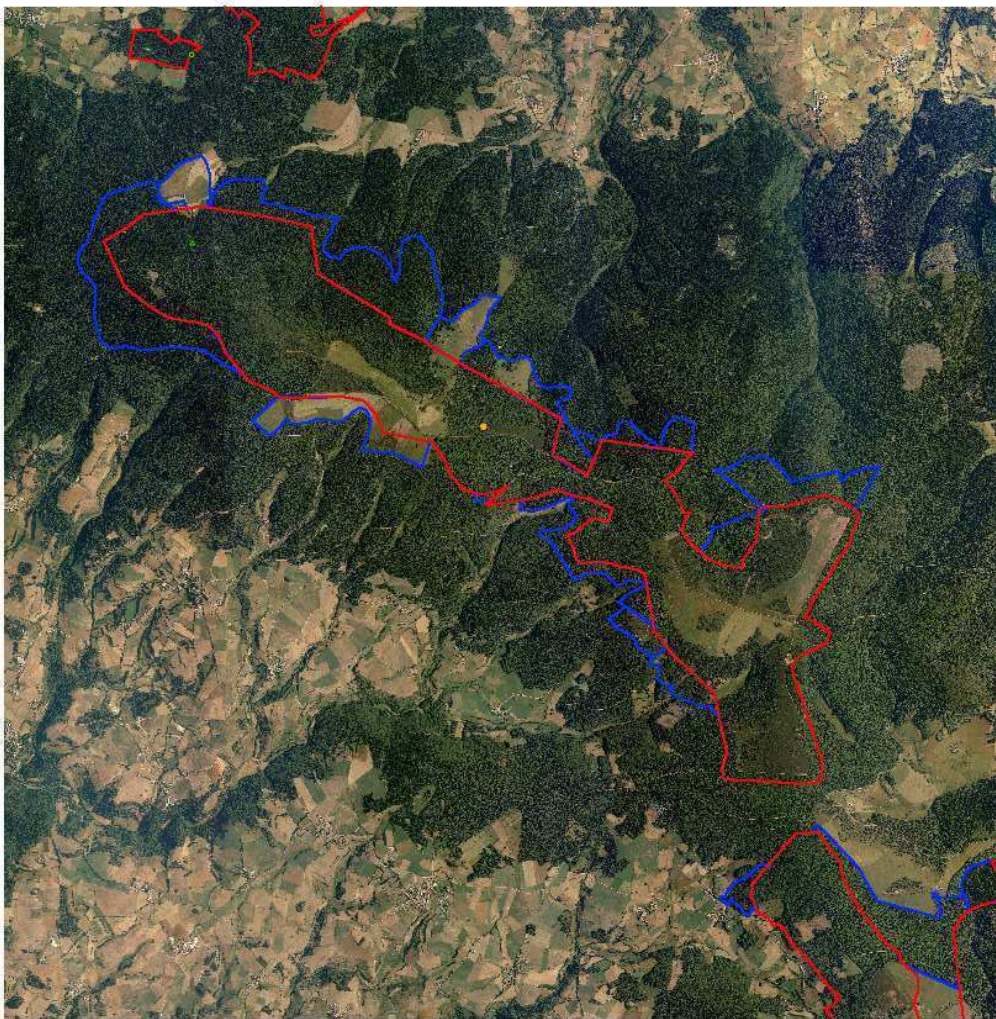




**Annexe 5 : Carte des états de conservation des
landes**



**Annexe 6 : Carte de localisation des espèces de la
directive H.F.F**



**Cartographie de localisation des espèces végétales
de la directive H.F.F.
du site natura 2000
"Sommet du nord Margeride"
FR8301070**

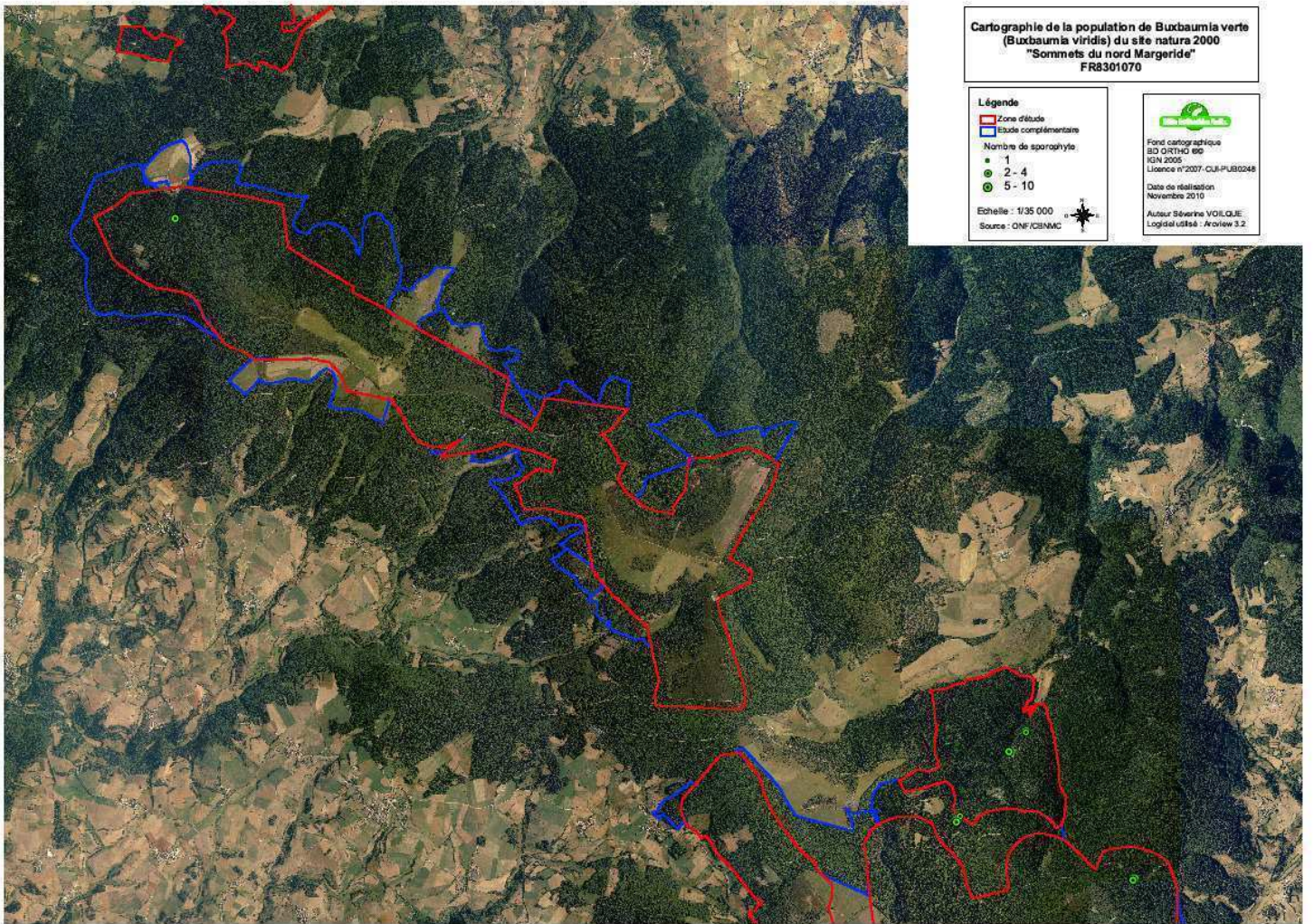
- Légende**
- *Isotriaena viridis* (ONF)
 - ▲ *Isotriaena viridis* (CIN/INAC)
 - Présence d'*Orthostichum rogeri*
 - ▭ Zone d'étude
 - ▭ Etude complémentaire
- Echelle : 1/35 000
- Source : ONF/CINAC



Fond cartographique
S2 ORTHO 896
IGN 2005
Licence n°2007-CUI-PUB0248

Date de réalisation
Novembre 2010

Auteur Séverine VOILQUE
Logiciel utilisé : Arcview 3.2



**Cartographie de la population de Buxbaumia viridis
(Buxbaumia viridis) du site natura 2000
"Sommets du nord Margeride"
FR8301070**

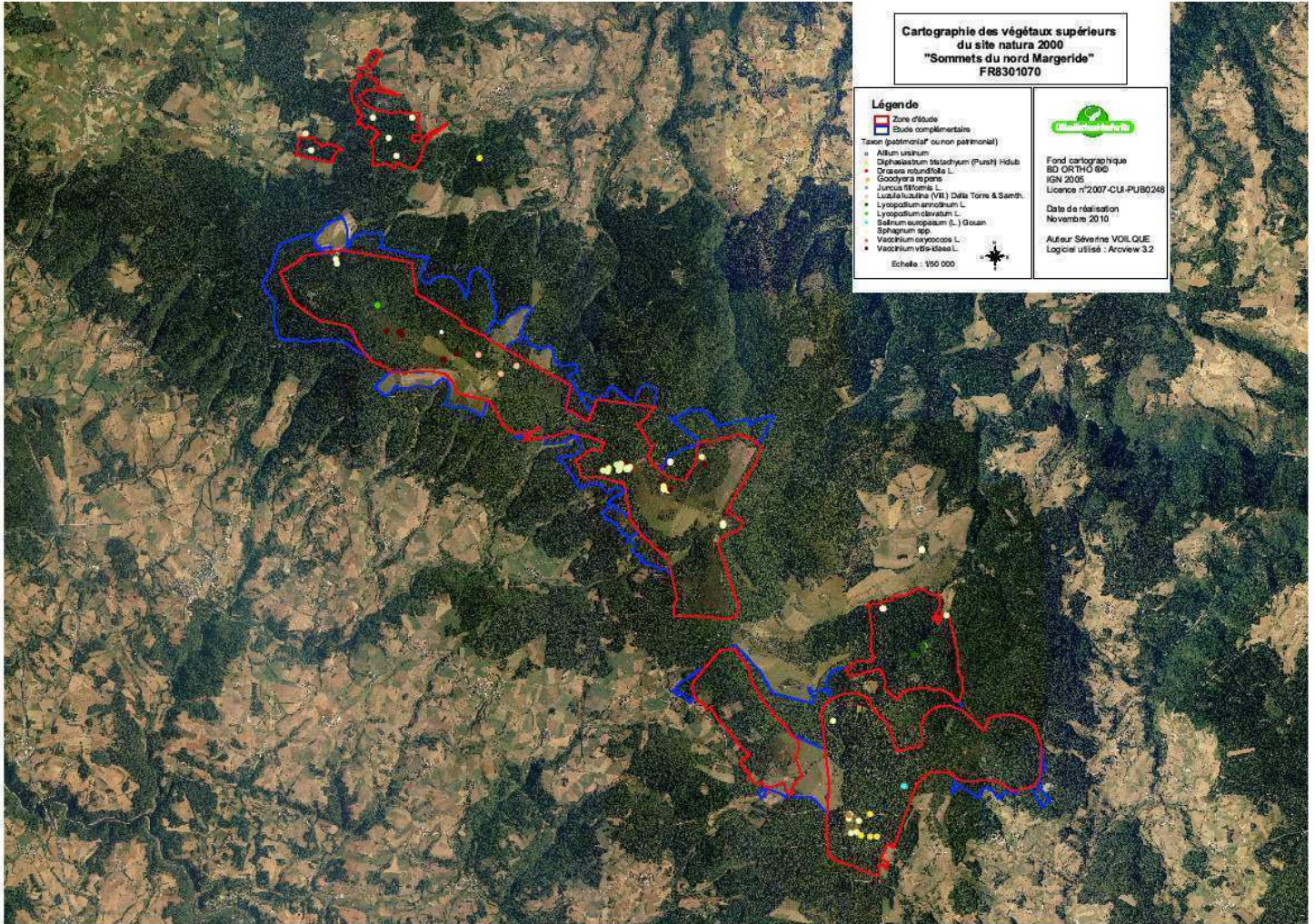
- Légende**
- ▭ Zone d'étude
 - ▭ étude complémentaire
 - Nombre de sporophyte
 - 1
 - 2 - 4
 - 5 - 10
- Echelle : 1/35 000
- Source : ONF/CSNM/C

Fond cartographique
BD ORTHO 600
IGN 2005
Licence n°2007-CUR-PUB0248

Date de réalisation
Novembre 2010

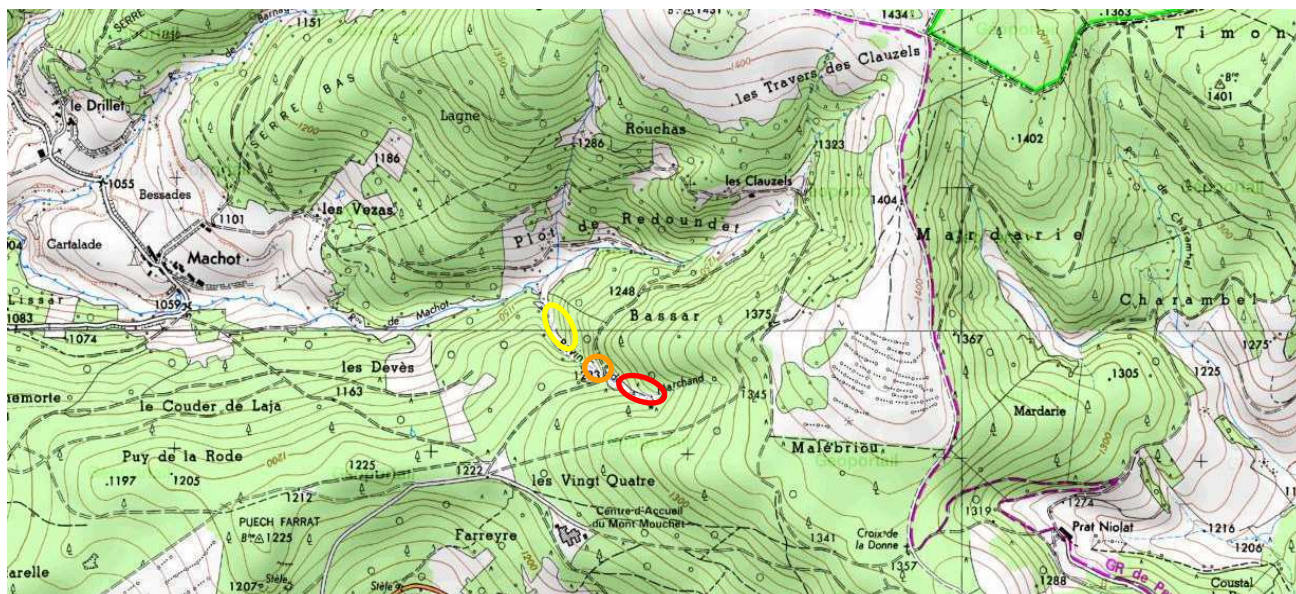
Auteur Séverine VOISQUE
Logiciel utilisé : Arcview 3.2

**Annexe 7 : Carte de localisation des végétaux
supérieurs**



Annexe 8: Prospection extérieur au site d'étude

1) Clavières (15), lieu-dit : Le ravin « Marchand »



Plan de localisation avec une échelle : 1/16000 (rond rouge :zone 1, rond orange :zone2 rond , jaune : Zone 3)

Prodrome de la végétation française (2004) :

43.0.2 *Montio fontanae-Cardaminetalia amarae* Pawlovski 1928 : communautés sur substrats siliceux

CORINE BIOTPE (1997) :

54.112 Sources d'eaux pauvres en bases à *Cardamine amara* et *Montia* (54.111 également)

Directive H.F.F (1992) :

Non retenu

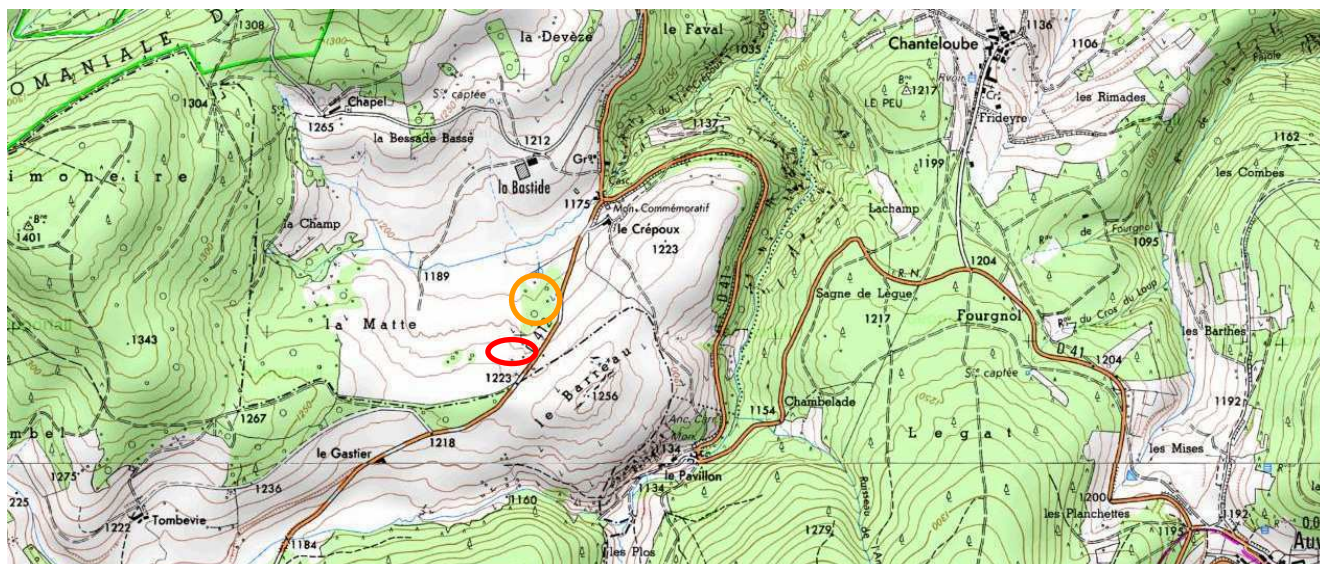
Commentaire :

Le ravin « Marchand » est un ravin qui entaille un versant forestier orienté nord-ouest. Le ravin « Marchand » commence avec de petits suintements en rebord de plateau pour se finir dans le ruisseau de « Machot ». Ce ruisseau se caractérise par une eau froide, bien oxygéné et oligotrophe. Ce ruisseau est bordé par des coussinets de la *Montie des fontaines* et de la *Cardamine amère* et de nombreuses bryophytes.

Dans sa deuxième partie, le ruisseau connaît un enrichissement en éléments nutritifs et un ralentissement du courant se qui provoque un developpement du *Veronique cresson de cheval* et de la *Dorine à feuilles alternes*.

Dans sa troisième partie, l'ambiance forestière défavorise les plantes de lumières (cf. au- dessus) et favorise les plantes sylvatiques et notamment la *Scolopendre*.

2) Pinols (43), lieu-dit : « la Bastide »



Plan de localisation avec une échelle : 1/16000 (rond rouge :zone 1, rond orange :zone2)

CORINE BIOTPE (1997) :

- 51.1 Tourbière haute (51.121,51.16)
- 51.2 Tourbière à Molinie bleu
- 44.92 Saussaies marécageuses
- 44.A13 Bois de Bouleaux à Sphaignes méso-acidiphiles

Directive H.F.F (1992) :

- 7120-1 Tourbière dégradé
- 7110-1 Tourbière haute active (faible surface)
- 91DO-1 Tourbière boisé (à vérifier !)

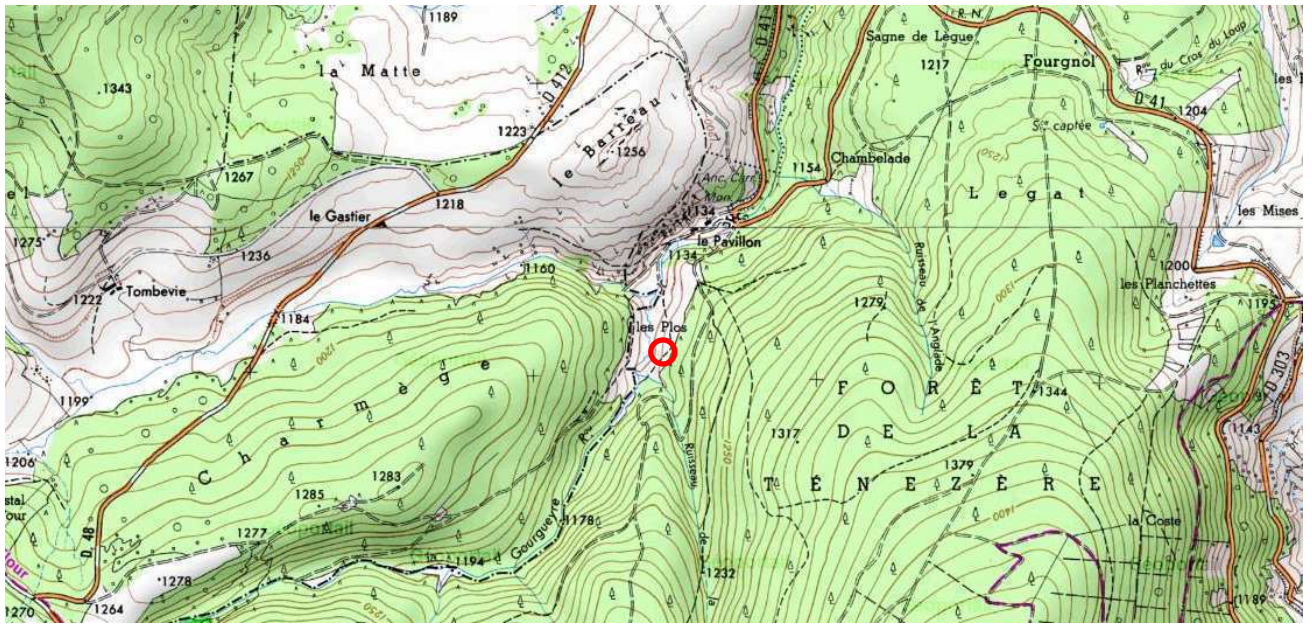
Commentaire :

Sur ce haut plateau d'une altitude de 1200m serpentent de multitudes de ruisselets qui formeront en aval le ruisseau du « Crepoux », nous observons des buttes constituées de *Sphaignes* parmi les landes tourbeuses et les fourrés de Saules buissonnants.

Dans la première partie, nous pouvons observés un haut-marais plus ou moins bien constitué qui parfois se présente comme un marais déstructuré (le pâturage a déstructuré le substrat de tourbière donc la végétation). Ce dernier est en mélange avec une saussaie marécageuse.

Dans la deuxième partie, nous observons une boulaie humide. Ceci étant un stade de la dynamique spontané ultérieur aux habitats précédents.

2) Auvers (43), lieu-dit : « Les Plos »



Plan de localisation avec une échelle : 1/16000 (rond rouge : zone)

Prodrome de la végétation française (2004) :

Non retenue

CORINE BIOTPE (1997) :

54.14 Suintements et rigoles de tourbières

Directive H.F.F (1992) :

7110-1 Tourbière Haute active (faible surface)

Commentaire :

Sur ce bas de versant orienté nord-ouest, une petite tourbière de pente est présente au lieu-dit « Les Plos ». Un petit ruisseau est ourlé de quelques dizaines de centimètre à 1 à 2 mètres de largeur de nombreuses bryophytes spongieuses dont des *Sphaignes*. Aux environs de ruisselets nous observons des prairies humides et mésophiles. Pour finir, cet habitat est une petite tourbière soligène localisée (tourbières de pentes et de sources, elles sont situées sur une pente et sont alimentées par les eaux de ruissellement et non par la pluviométrie).

Enfin, notons également une petite mégaphorbiaie entre la lisière de peuplement et le ruisseau la « Bécade ».

Annexe 9 : Fiche base de données **(Norme européenne PR ENV 12657)**

INFORMATION METADONNEE

Date de création de la base de métadonnées : 01/09/2010

Date de la dernière mise à jour : 10/12/20010

Généalogie : :

IDENTIFICATION DU SITE D'ETUDE

Nom du site : Sommets du nord Margeride

Désignation réglementaire : FR8301070 « Sommets du nord Margeride »

Objectif d'étude : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire

Gestionnaire ou maître d'ouvrage : Office National des Forêts / Bureau d'Etudes

Année de rendu final : 2010

Période de mise à jour : août 2010 à décembre 2010

Surface totale du site : 2269 ha

Surface de la zone d'étude : 2269 ha

INVENTAIRE ET PROSPECTIONS DE TERRAIN

Auteur (s) : M. LE COQUEN

Organisme(s) : ONF B.E.T.

Période de terrain : août / septembre 2010

Fond cartographique utilisé : BD ORTHO ®© IGN [2005]

Echelle de travail : 1 / 5000

Région : Auvergne

Communes concernées : Védrières-St-Loup, Clavière, Besseyre-Saint-Mary, Auvers

Type(s) d'inventaire(s) et mode(s) de reconnaissance : [: prospections de terrain par cheminement (surface estimée parcourue 57 %, observations de loin, photointerprétation)]

CARACTERISATION DES VEGETATIONS

Auteur (s) : M. LE COQUEN

Organisme(s) : ONF B.E.T.

Année de réalisation : 2010

NUMERISATION ET SAISIE DES DONNEES ATTRIBUTAIRES

Titre du lot de données : donnees_hab_FR8301070.xls

Résumé : Contient 1 feuille : une feuille « Donnees_Gestion_Hab » regroupant les informations de caractérisation, et de gestion des habitats correspondant à la couche SIG « Habitats »

GPS.xls

Résumé : Contient 3 feuilles : une feuille « Buxbaumia viridis ONF » comportant les points gps et des informations diverses, une feuille « Bryologie CBNMC » comportant les points gps et des informations divers et une feuille « Protocole hab » comportant les points gps du protocole des états de conservation des habitats forestiers ainsi que les scores.

Auteur (s) : M. LE COQUEN

Organisme(s) : ONF B.E.T.

Echelle de numérisation : 1 / 2500

Date de première saisie : 15/09/2010

Date de dernière modification : 05/12/2010

Logiciel SIG : (à préciser) : ArcView GIS, Data-Expert

Version du moteur SIG : 3.2a

BD ORTHO ®© IGN [2005],

Mode de numérisation :

Vectorisation écran des contours.

Report à vue à l'écran sur fond géoréférencé

Langue utilisée : Français

CONTROLE ET VALIDATION

Auteur (s) :

Organisme(s) :

Année de réalisation :

Vérification et correction des erreurs de topologie :

Vérification des polygones vides :

Nombre de polygones vides :

Raisons :

NOTICES DESCRIPTIVES

Auteur (s) : M. LE COQUEN

Organisme(s) : ONF B.E.T.

Titre de la notice : Rapport Etude FR8301070.pdf « Complément de cartographie sur le site Natura 2000 : FR8301070 « Sommets du nord Margeride » (Cantal, Haute-Loire)

Mots clés : Margeride, Landes, Hêtraies, Sapinières, Tourbières.

Résumé : Présentation résumée de la campagne de cartographie des habitats naturels.

ELABORATION DES CARTES SUR SUPPORT PAPIER

Nom :carte_situation.pdf,carte_prospectio_chemin.pdf,carte_loc_cb.pdf,carte_loc_cb.pdf,
carte_conserv_foret.pdf, carte_conserv_landes.pdf, carte_espèces_directive_HFF.pdf,
carte_buxbaumia.pdf, carte_loc_espècessup.pdf,

Echelle : 1/3500 et 1/50000

Format papier : A3

Auteur (s) : S. VOILQUE, M. LE COQUEN

Organisme(s) : ONF

Date d'impression : 08/12 au 10/12/2010

Logiciel SIG : ArcPress

Version du moteur SIG : V2.0

Logiciel DAO/PAO : ArcView

Organisme de diffusion : ONF

Support du rendu cartographique : pdf et papier

REMARQUES

RAS.



Études des populations d'invertébrés sur le site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" FR 8301070. Les Coléoptères.

Étude réalisée par la Société d'Histoire Naturelle ALCIDE-D'ORBIGNY

Entomologiste :

Benjamin CALMONT

☎ 06.78.38.45.87

✉ calmontbenjamin@aol.com

✉ bcalmont@shnao.net

Octobre 2010

Commanditaires :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (43300 Langeac) avec le soutien du Ministère de l'Écologie et du FEADER.



- Sommaire

| | |
|--|---------|
| Introduction | page 4 |
| I.- Le site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070 . | page 5 |
| II.- Les méthodes de prospection | page 8 |
| 1) Les journées de prospection | page 8 |
| 2) Les méthodes de prospection | page 8 |
| III.- La Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i> Linné, 1758) | page 10 |
| 1) Taxonomie | page 10 |
| 2) Statuts | page 10 |
| 3) Détermination | page 10 |
| 4) Cycle biologique | page 11 |
| 5) Répartition | page 12 |
| 6) Habitats préférentiels | page 12 |
| IV.- Le <i>Rhysodes sulcatus</i> (Fabricius, 1787) | page 13 |
| 1) Taxonomie | page 13 |
| 2) Statuts | page 13 |
| 3) Détermination | page 13 |
| 4) Cycle biologique | page 14 |
| 5) Répartition | page 14 |
| 6) Habitats préférentiels | page 15 |
| V.- Le <i>Carabus variolosus</i> Fabricius, 1787 | page 16 |
| 1) Taxonomie | page 16 |
| 2) Statuts | page 16 |
| 3) Détermination | page 16 |
| 4) Cycle biologique | page 17 |
| 5) Répartition | page 17 |
| 6) Habitats préférentiels | page 18 |
| VI.- Résultats | page 19 |
| VII.- Les différentes espèces de coléoptères saproxyliques rencontrées | page 20 |

VIII.- Tableau et monographies des espèces de coléoptères saproxyliques
bioindicatrices rencontrées **page 24**

| | |
|---|----------------|
| <i>Rhagium mordax</i> (De Geer, 1775) | page 25 |
| <i>Ampedus erythrogonus</i> (P.W. Müller, 1821) | page 27 |
| <i>Denticollis rubens</i> (Piller & Mitterpacher, 1783) | page 29 |
| <i>Diacanthous undulatus</i> (De Geer, 1774) | page 31 |
| <i>Hypoganus inunctus</i> (Panzer, 1795) | page 33 |
| <i>Stenagostus rhombeus</i> (Olivier, 1790) | page 35 |
| <i>Hylis cariniceps</i> (Reitter, 1902) | page 37 |
| <i>Hylis foveicollis</i> (Thomson, 1874) | page 39 |
| <i>Hylis olexai</i> (Palm, 1955) | page 41 |
| <i>Sinodendron cylindricum</i> (Linnaeus, 1758) | page 43 |
| <i>Pyropterus nigroruber</i> (De Geer, 1774) | page 45 |
| <i>Dolotarsus lividus</i> (C.R. Sahlberg, 1834) | page 47 |
| <i>Orchesia micans</i> (Panzer, 1794) | page 49 |
| <i>Bolitophagus reticulatus</i> (Linnaeus, 1767) | page 51 |
| <i>Thymalus limbatus</i> (Fabricius, 1787) | page 53 |

IX.-Menaces et préconisations de gestion **page 55**

X.-ANNEXES **page 61**

.- Introduction

Dans le cadre du diagnostic écologique nécessaire pour l'élaboration du DOCOB, sur le site Natura 2000 « Sommet du Nord Margeride » FR 8301070 » le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT) a commandité une étude qui doit inventorier et récolter des données sur les populations de coléoptères d'intérêt communautaire sur le périmètre d'étude de ces sites Natura 2000.

Au vu de la localisation du site à étudier, des édapho-climatiques et des peuplements forestiers présents, nous avons décidé de focaliser nos recherches sur trois espèces de coléoptères inscrites sur la liste de la directive « habitats ».

Il s'agit :

- Du Carabidae *Carabus variolosus* Fabricius, 1787 cité du Mont-Dore (63) et de Chalmazel (42).
- Du Carabidae *Rhysodes sulcatus* (Fabricius, 1787) connue en Auvergne des Gorges de la Rhue (15), il est cité de Lozère.
- Du Cerambycidae *Rosalia alpina* connue en Haute-Loire des Gorges de l'Allier et de Desges.

Parallèlement, lors de la recherche de ces trois coléoptères patrimoniaux, nous inventorierons toutes les espèces de coléoptères inscrites dans la liste des bioindicateurs forestiers (Brustel, 2004), ainsi que ceux inscrits dans la liste des coléoptères déterminants des ZNIEFF d'Auvergne.

Dans ce rapport, nous cartographierons les zones à enjeux présentes sur le site d'étude et nous évaluerons les menaces et nous proposerons des éléments de gestion pour la conservation de ces espèces.

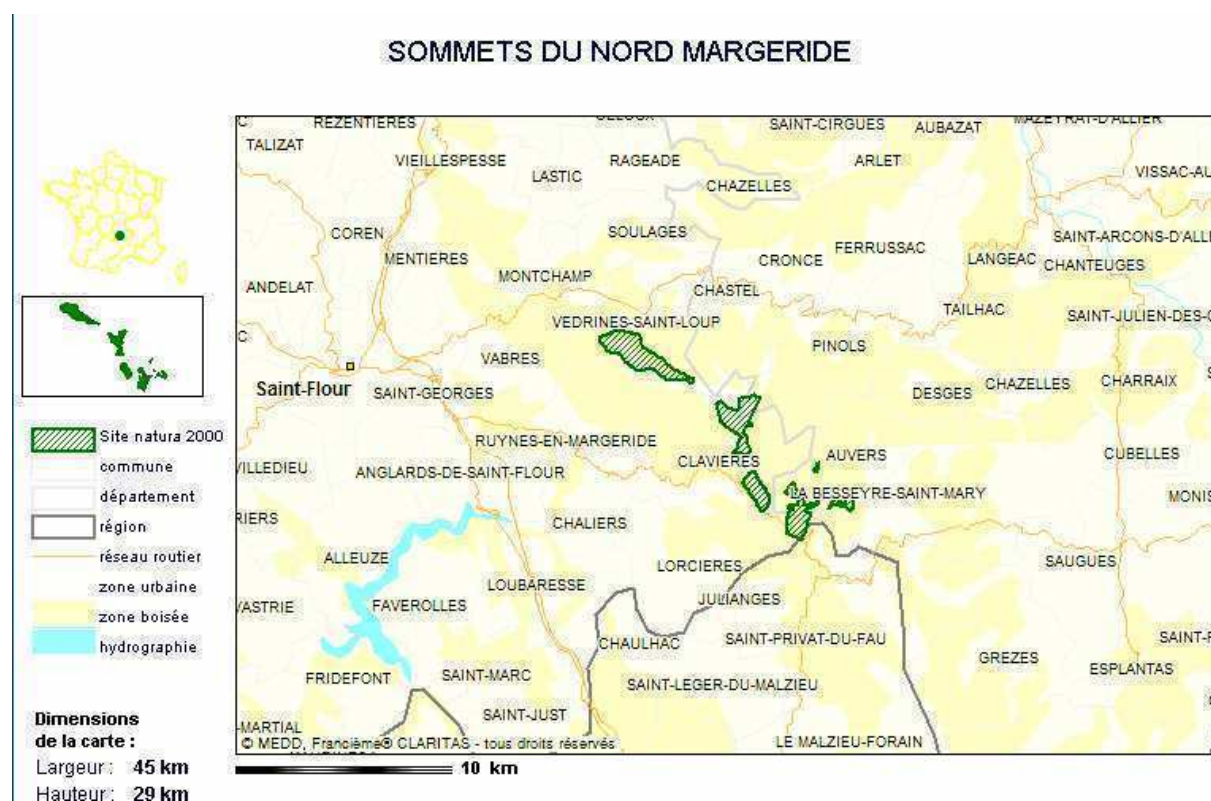
Nous présenterons, aussi, brièvement le site d'étude. Nous citerons les méthodes d'observation et les protocoles de recherche employés. Une liste de toutes les espèces de coléoptères faisant partie du champ de compétences de l'auteur sera fournie. Une monographie détaillée et illustrée sera rédigée pour toutes les espèces patrimoniales observées sur le site d'étude.

I.- Le site Natura 2000 « Sommet du Nord Margeride »

Le site Natura 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070 relève de la Directive « Habitats, Faune, Flore » CE 92/43. Il s'étend sur les crêtes de la partie Nord du massif de la Margeride, sur 913 ha. Ce secteur couvre deux communes du Cantal et deux communes de la Haute-Loire (cf. carte ci-dessous).

Ce site a été désigné principalement pour la présence de complexe de landes, de lisières et forêts à la limite des étages montagnard et subalpin comportant des espèces végétales rares en France.

Depuis juin 2008, le SMAT du Haut-Allier est la structure porteuse et opératrice de ce site Natura 2000.



Carte issue du site du ministère de l'environnement :

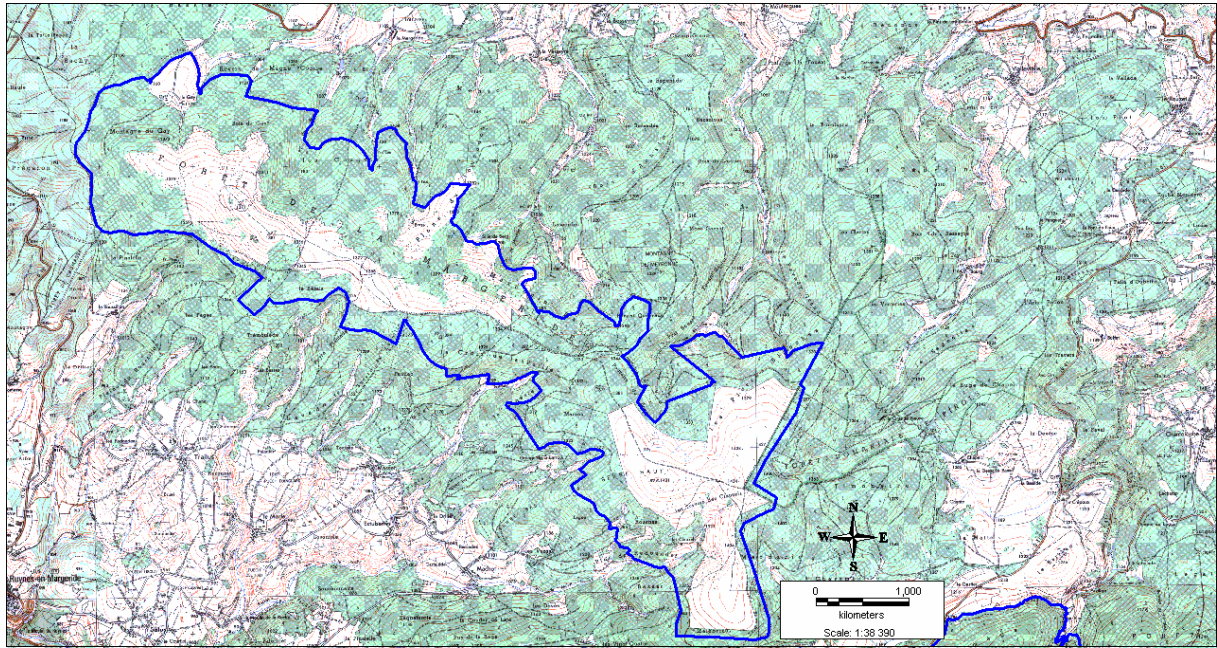
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR8301070.html>

Au vu des espèces de coléoptères recherchées, nous avons décidé de focaliser nos prospections sur deux secteurs forestiers du site NATURA 2000 « Sommet du Nord Margeride FR 8301070 ». Il s'agit des forêts de la Margeride et de la Ténezère (cf. cartes ci-après).



Forêt de la Margeride appartenant au site NATURA 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070.

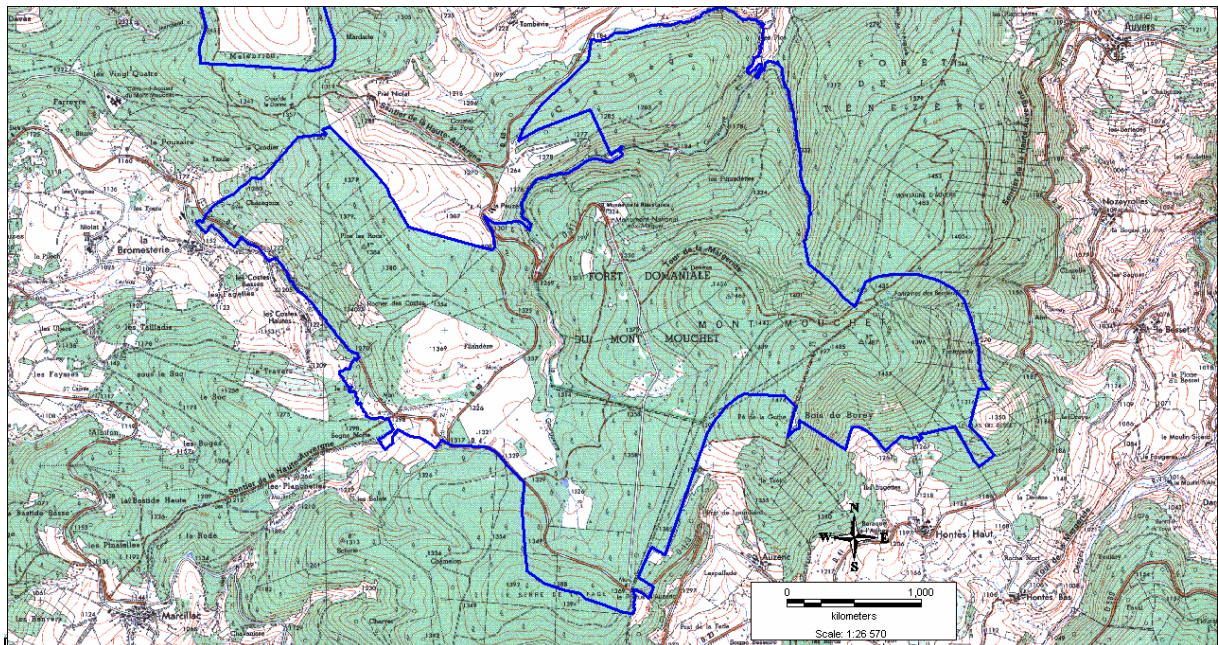




Forêt de la Margeride appartenant au site NATURA 2000 « Sommet du Nord Margeride FR 8301070 ».

- Contour des sites Natura 2000
- Ruisseaux prospectés

Fond cartographique I.G.N. 2000,
Licence DREAL Auvergne.
Date de réalisation 27/09/2010
Auteur Calmont B.
Logiciel utilisé : Mapinfo 10.5



Forêt du Mont-Mouchet appartenant au site NATURA 2000 « Sommet du Nord Margeride FR 8301070 ».

- Contour des sites Natura 2000
- Ruisseaux prospectés

Fond cartographique I.G.N. 2000,
Licence DREAL Auvergne.
Date de réalisation 27/09/2010
Auteur Calmont B.
Logiciel utilisé : Mapinfo 10.5



II.- Les méthodes de prospection

1) Les journées de prospection

Pour les besoins de l'étude et conformément au devis 8 journées de prospection ont été réalisées. L'étude se focalisant essentiellement sur la Rosalie des Alpes, le *Rhysodes sulcatus* et le *Carabus variolosus*, les journées de terrain ont été choisies en fonction de la période de sortie de ces espèces en Région Auvergne. Les journées de prospection se sont donc échelonnées du 25 mai au 22 septembre 2010. Ceci, afin de couvrir au mieux la période d'activité de ces coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire.

Le détail des journées de prospection est donné ci-dessous :

- 25 mai 2010, prise de contact et prospection de terrain.
- 7 juin 2010, prospection de terrain.
- 8 et 9 juillet 2010, prospection de terrain.
- 22 juillet 2010, prospection de terrain.
- 26 juillet 2010, prospection de terrain.
- 19 août 2010, prospection de terrain.
- 22 septembre 2010, prospection de terrain.

2) Les méthodes de prospection

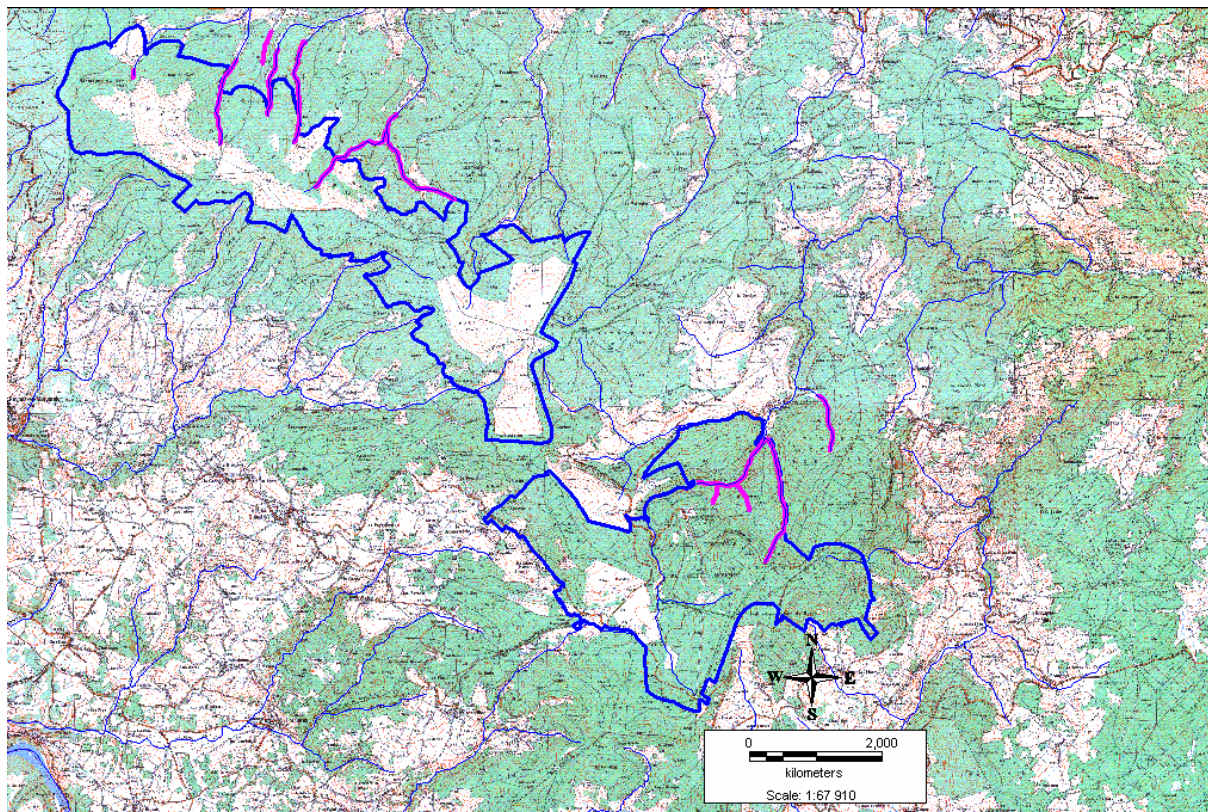
L'étude se focalisant essentiellement sur les espèces suivantes : *Rosalia alpina* (Linné, 1758), *Carabus variolosus* Fabricius, 1787 et *Rhysodes sulcatus* (Fabricius, 1787), lors des prospections de terrain, toutes les niches écologiques susceptibles d'abriter l'une de ces trois espèces ont été soigneusement inspectées. Elles sont de plusieurs natures, en fonction des espèces ciblées.

Premièrement, dans le cas de la *Rosalia alpina* (Linné, 1758), nous avons recherché les adultes ainsi que les trous de sortie de ces derniers, sur les chandelles, les troncs et les branches des hêtres.

Deuxièmement, en ce qui concerne le *Carabus variolosus* Fabricius, 1787, nous avons inspecté tous les ruisseaux ainsi que les souches et troncs pourrissants sur leurs berges, dans les secteurs de vieille sapinière (cf. carte ci-après).

Concernant le *Rhysodes sulcatus* (Fabricius, 1787), nous avons inspecté toutes les grumes, les troncs et chandelles mortes des sapins.

Parallèlement, nous avons aussi inventorié les coléoptères bioindicateurs de qualité des forêts françaises (Brustel, 2004).



Cartographie des cours d'eau prospectés sur le site NATURA 2000 « Sommet du Nord Margeride FR 8301070 ».

- Contour des sites Natura 2000
- Ruisseaux prospectés

Fond cartographique I.G.N. 2000,
Licence DREAL Auvergne.
Date de réalisation 27/09/2010
Auteur Calmont B.
Logiciel utilisé : Mapinfo



105

III.- La Rosalie des Alpes *Rosalia alpina* (Linné, 1758)

1) Taxonomie

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) est un coléoptère qui appartient à la famille des Cerambycidae.



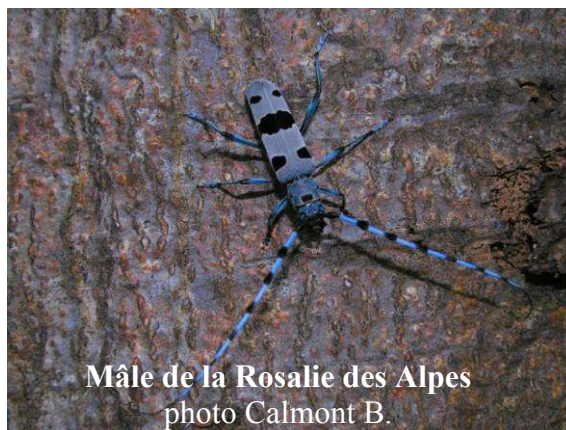
2) Statuts

En France, la Rosalie des Alpes bénéficie des statuts suivants:

- Protection nationale (arrêté du 22/07/93 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national - *JORF* du 24/09/1993).
- Annexe II et de la Convention de Berne (convention du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe - *JORF* du 28/08/1990 et du 20/08/1996).
- Annexes II de la Directive «Habitats, Faune, Flore» (directive n°92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages - *JOCE* du 22/07/1992).
- Annexes IV de la Directive «Habitats, Faune, Flore» (directive n°92/43/CEE concernant les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte - *JOCE* du 22/07/1992).
- Liste rouge nationale : espèce vulnérable.

3) Détermination

Coléoptère de 15 à 38 mm de long, au corps couvert en grande partie d'un duvet bleu cendré avec ou sans taches noires sur le pronotum. Les élytres avec, en principe, trois taches noires veloutées. Le premier et le deuxième article antennaires sont noirs, les suivants sont bleu cendré avec l'apex noir. La tête est fortement ponctuée et striolée. L'article III des antennes est plus long que le IV. Des touffes des poils sont présentes sur les articles III et IV ; fortes chez les mâles et plus faibles chez les femelles. Chez ces dernières, les touffes s'étendent aux articles VII et VIII de la femelle. Le pronotum est finement et densément vermiculé. Les apophyses latérales du disque sont dénudées, luisantes et très variables en dimensions selon les individus.



Le scutellum est densément ponctué et les élytres sont fortement granulées à la base ; les granulations devenant de plus en plus petites et disparaissent après le milieu de l'élytre. Les fémurs sont finement ridés en travers.

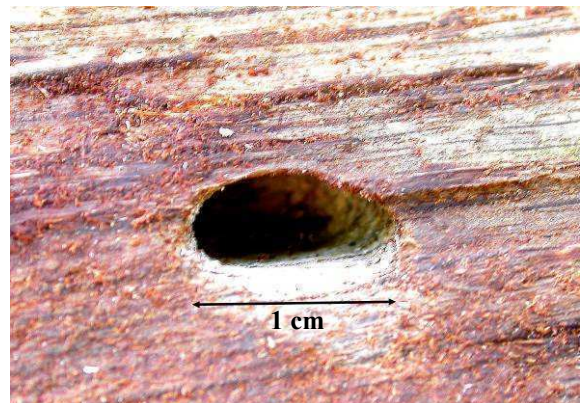
4) Cycle biologique

Le Hêtre est son arbre de prédilection mais la Rosalie peut se développer dans d'autres essences (Frêne, Saule, Noyer, Marronnier, Aulne, Tilleul, plus rarement Chêne). Dans l'Ouest, la Rosalie semble préférer le Frêne d'où sa relative fréquence sur les bords de Loire,

ou encore dans le marais poitevin, c'est-à-dire là où cet arbre abonde sous forme de "têtards" fréquemment multi centenaires. Les mâles prennent leur envol à peu près une semaine avant les femelles. Installés sur l'écorce fissurée d'un tronc sec et bien ensoleillé, ils défendent leur territoire contre l'arrivée d'éventuels rivaux. Après la copulation, le mâle garde sa partenaire sous surveillance pendant quelque temps. La femelle vérifie si son substrat de ponte est adéquat en tâtonnant la surface du tronc avec ses organes sensoriels buccaux et son ovipositeur. Elle doit y trouver des fissures sèches ou des anfractuosités où elle déposera ses œufs l'un à côté de l'autre, à l'aide de son ovipositeur. Elle choisit de préférence la partie du tronc exposée au soleil, endroit le mieux approprié tant à la ponte qu'au développement des larves. Elle pond aussi à l'intérieur de troncs creux, dans des endroits partiellement décomposés. Les larves creusent d'abord des galeries sous l'écorce et dans l'aubier, puis jusqu'au bois de cœur. Elles se développent de préférence dans un bois sec et peu moisi, mais elles peuvent aussi coloniser un bois où l'humidité, la pourriture et les champignons se sont installés au cours du temps. Les larves n'éjectent pas la sciure issue de leur forage, mais elles la compactent dans la galerie. Le développement complet dure entre deux et quatre ans, selon l'ensoleillement et la qualité du bois. Avant la dernière hibernation, les larves se rapprochent de la surface de l'écorce sous laquelle elles construiront, au printemps ou au début de l'été, une logette de nymphose et une galerie de sortie qu'elles bouchent à nouveau. Chez les nymphes, les longues antennes et les pattes sont déjà bien visibles. Les jeunes Cérambycides émergent généralement entre juillet et début septembre avec une pointe en août. Ils laissent sur leur substrat des trous ovales, typiques. La galerie de sortie est verticale. Les trous ont entre 6 et 11 mm de long et 4 à 8 mm de large; leur axe longitudinal est parallèle à celui du tronc ou de la branche, sauf dans le bois des racines et des excroissances où cette direction n'est pas précise. Souvent, de nombreux insectes émergent dans un proche voisinage.



Elle doit y trouver des fissures sèches ou des anfractuosités où elle déposera ses œufs l'un à côté de l'autre, à l'aide de son ovipositeur. Elle choisit de préférence la partie du tronc exposée au soleil, endroit le mieux approprié tant à la ponte qu'au développement des larves. Elle pond aussi à l'intérieur de troncs creux, dans des endroits partiellement décomposés. Les larves creusent d'abord des galeries sous l'écorce et dans l'aubier, puis jusqu'au bois de cœur. Elles se développent de préférence dans un bois sec et peu moisi, mais elles peuvent aussi coloniser un bois où l'humidité, la pourriture et les champignons se sont installés au cours du temps. Les larves n'éjectent pas la sciure issue de leur forage, mais elles la compactent dans la galerie. Le développement complet dure entre deux et quatre ans, selon l'ensoleillement et la qualité du bois. Avant la dernière hibernation, les larves se rapprochent de la surface de l'écorce sous laquelle elles construiront, au printemps ou au début de l'été, une logette de nymphose et une galerie de sortie qu'elles bouchent à nouveau. Chez les nymphes, les longues antennes et les pattes sont déjà bien visibles. Les jeunes Cérambycides émergent généralement entre juillet et début septembre avec une pointe en août. Ils laissent sur leur substrat des trous ovales, typiques. La galerie de sortie est verticale. Les trous ont entre 6 et 11 mm de long et 4 à 8 mm de large; leur axe longitudinal est parallèle à celui du tronc ou de la branche, sauf dans le bois des racines et des excroissances où cette direction n'est pas précise. Souvent, de nombreux insectes émergent dans un proche voisinage.



Les larves n'éjectent pas la sciure issue de leur forage, mais elles la compactent dans la galerie. Le développement complet dure entre deux et quatre ans, selon l'ensoleillement et la qualité du bois. Avant la dernière hibernation, les larves se rapprochent de la surface de l'écorce sous laquelle elles construiront, au printemps ou au début de l'été, une logette de nymphose et une galerie de sortie qu'elles bouchent à nouveau. Chez les nymphes, les longues antennes et les pattes sont déjà bien visibles. Les jeunes Cérambycides émergent généralement entre juillet et début septembre avec une pointe en août. Ils laissent sur leur substrat des trous ovales, typiques. La galerie de sortie est verticale. Les trous ont entre 6 et 11 mm de long et 4 à 8 mm de large; leur axe longitudinal est parallèle à celui du tronc ou de la branche, sauf dans le bois des racines et des excroissances où cette direction n'est pas précise. Souvent, de nombreux insectes émergent dans un proche voisinage.

Lorsque le soleil brille, les insectes se tiennent sur les troncs de hêtre et parfois sur des plantes ou des fleurs. Les adultes s'alimentent du feuillage des houppiers et goûtent à la sève qui

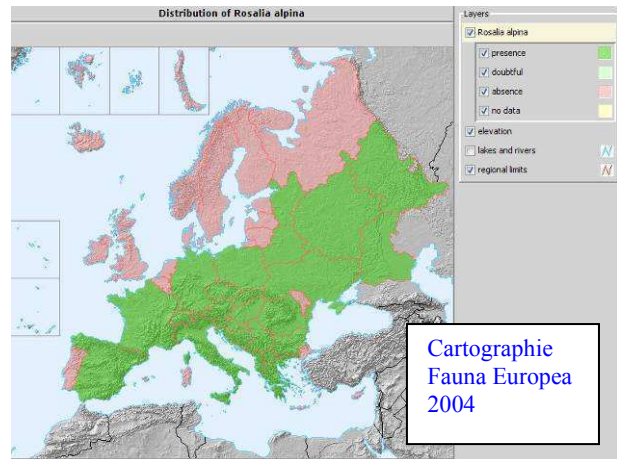
s'écoule de l'arbre. Ils consomment aussi des cerises mûres. Ils peuvent voler jusqu'à un kilomètre (GATTER1997) et leur durée de vie est de quelques semaines.

5) Répartition

En Europe :

L'aire de répartition de la Rosalie des Alpes va de l'Espagne et de l'Europe centrale à la Syrie, au Caucase, au sud de l'Oural et à la Biélorussie. En Europe, cette espèce est surtout présente dans les montagnes des Pyrénées, des Alpes, des Apennins, des Carpates et des Balkans.

En Europe, les populations régressent dans de nombreux pays. L'espèce est reconnue en danger en Autriche, en Bulgarie, en République tchèque, où elle est protégée, ainsi qu'en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Grèce et au Lichtenstein.

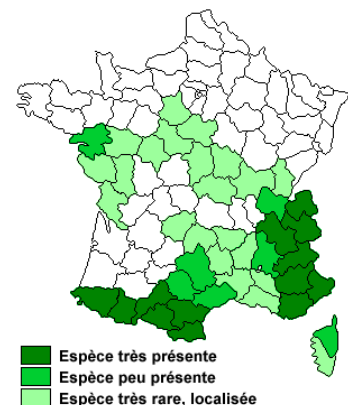


En France :

La Rosalie des Alpes est assez commune dans les montagnes : Alpes, jusque dans les Alpes-Maritimes ; des Pyrénées-Atlantique au Pyrénées-Orientales, elle atteint même l'Aude. On la trouve aussi en Ardèche, en Lozère, en Haute-Loire, dans le Gard, dans l'Hérault, en Provence et dans le Var.

L'espèce a aussi colonisé diverses localités de plaine ou de faible altitude, notamment la vallée de la Loire : Allier, la Loire-Atlantique ; le Morbihan, la Vendée, la Charente-Maritime, la Charente, la Bourgogne, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. Elle est aussi présente en Corse.

Cartographie OPIE
Observatoire National des Invertébrés



6) habitats préférentiels

La Rosalie des Alpes est présente dans les hêtraies thermophiles de l'étage montagnard à subalpin. Dans ces stations elle pond presque uniquement sur le Hêtre. En plaine et dans les secteurs bien ensoleillés, on l'observe tout aussi bien sur les Saules et les Frênes. Elle préfère le bois pourri d'arbres malades ou morts; souches, arbres sur pied ou cassés, troncs ou branches épaisses au sol lui conviennent pour autant qu'ils soient bien ensoleillés.

IV.- Le *Rhysodes sulcatus* (Fabricius, 1787)

1) Taxonomie

Le *Rhysodes sulcatus* (Fabricius, 1787) est un coléoptère de la famille des Carabidae Rhysodinae.

2) Statuts

En France, Le *Rhysodes sulcatus* bénéficie des statuts suivants:

- Protection nationale.
- Dans le cadre du traité d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie signé à Athènes, le 16 avril 2003, les annexes de la directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE) ont été modifiées. Le *Rhysodes sulcatus* a donc été inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore.
- Annexe II : liste d'espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.



Le *Rhysodes sulcatus* est une espèce très rare et très localisée qui est une espèce relictive glaciaire caractéristique des très vieilles forêts conservées.

3) Détermination

Le *Rhysodes sulcatus* fait 7-8 mm de long. Il est allongé, brun rouge. La tête possède deux profonds sillons isolant trois lobes, un médian, se prolongeant jusqu'à la naissance du cou et deux latéraux, arqués. Les yeux sont saillants et faiblement transverses. Le pronotum possède trois profonds sillons dont le fond est strié. Le médian est élargi en avant et en arrière. Les latéraux très élargis près de la base et abrégés vers l'avant. Les élytres sont subparallèles avec six stries fortement ponctuées et une septième plus fine près de la marge. Les épaules sont arrondies et les tibias antérieurs possèdent deux dents à l'apex.

4) Cycle biologique

La biologie de cette espèce n'est pas très bien connue. On trouve les adultes et les larves dans les troncs, de Sapins et parfois de Hêtres.



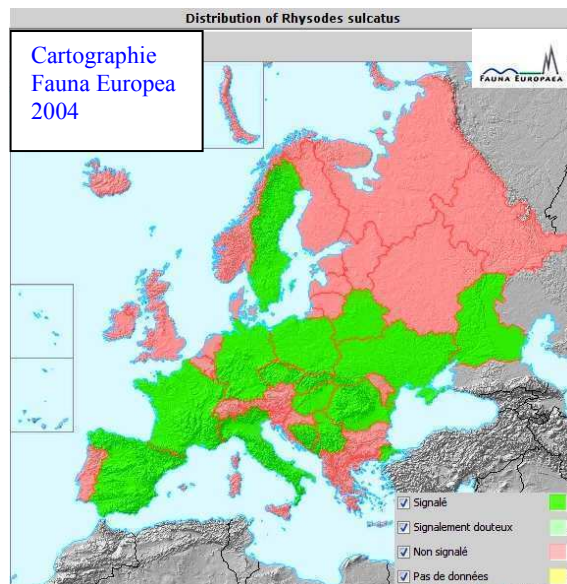
On retrouve l'espèce soit dans du bois pourri, soit dans du bois calciné ou même dans du bois sec et dur.

Les larves seraient soit saproxylophages, soit mycétophages ; leurs mœurs ne sont pas bien connues.

5) Répartition

En Europe :

La répartition à l'échelle européenne du *Rhysodes sulcatus* est la suivante : Biélorussie, Bosnie Herzégovine, la République Tchèque, la Turquie, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, l'Ukraine et la Yougoslavie.



En France :

En France, cette espèce est connue des Pyrénées-Atlantiques (Forêt d'Iraty, Massif des Arbailles, vallée d'Ossau), des Hautes-Pyrénées (haute vallée d'Arrens), de l'Aude (forêt de Gesse, Massif des Fanges), de Lozère (Auroux), du Cantal (Saint-Amandin), de Haute-Savoie (forêt de Rhonnes), des Vosges (La Pile ; exemplaire fossile de plus 100 000 ans).

6) habitats préférentiels

Le *Rhysodes sulcatus* est un coléoptère montagnard qui affectionne les vieilles hêtraies-sapinières. Le *Rhysodes* est un hôte des forêts froides et son biotope préférentiel est constitué de ravins encaissés et fortement humides. L'espèce se trouve en général dans de gros troncs morts de Sapins ou de Hêtres, dans les couches les plus profondes de ces derniers.



IV.- Le *Carabus variolosus* Fabricius, 1787

1) Taxonomie

Le *Carabus variolosus* Fabricius, 1787 est un coléoptère de la famille des Carabidae.

2) Statuts

Dans le cadre du traité d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie signé à Athènes, le 16 avril 2003, les annexes de la directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE) ont été modifiées. Le *Carabus variolosus ssp nodulosus* a donc été inscrit à l'Annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore.

Annexe II : liste d'espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Annexe IV : liste d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte (tout prélèvement et toute commercialisation, à quelque stade biologique que ce soit, sont interdits sur l'ensemble des territoires de la C.E.E).

Ce Carabe est une espèce très rare et très localisée qui est en constante régression dans toute L'Europe. En France mis à part dans les Vosges, l'*Hygrocarabus variolosus* semble avoir disparu d'un grand nombre de station ou il a jadis été cité.

3) Détermination



Il s'agit d'un Carabidae de couleur noire plus ou moins opaque, sans reflet métallique, pouvant atteindre une taille de 26 mm à 33 mm de longueur. Les palpes mandibulaires sont très allongés et graciles, les mandibules falciformes ; fossettes frontales nettes et profondes.

Yeux saillants. Antennes courtes, surtout chez la femelle. Pronotum large, transversal, longuement sinué-rétréci postérieurement vers la base, les marges antérieures arrondies ; les angles postérieurs sont saillants, larges et émoussés ; le disque pronotal est assez rugueux, sculpté, les impressions basales très profondes, délimitent deux formations tuberculiformes allongées plus ou moins nettes et élevées.

Élytres ovalaires à angle huméral saillant et dentelé ; marge apicale profondément sinuée, sculpture forte et perturbée. Intervalle primaire réduit en tubercules carénés, allongés, délimités par de grandes fovéoles rugueuses ; costules secondaires en fines carènes plus ou moins évidentes, sinueuses, souvent interrompues ou granuleuses ; costules tertiaires réduites en granulations confuses. Les antennes et les pattes sont noires.

4) Cycle biologique

L'adulte d'*Hygrocarabus variolosus* est en diapause hivernale de septembre à avril et est actif d'avril à juin. C'est durant cette période qu'a lieu l'accouplement. Les œufs sont pondus en juin et éclosent au bout d'une dizaine de jours. Les larves se développent dans les cours d'eau durant l'été pendant 60 jours environs et ont trois stades larvaires.

Les adultes comme les larves se nourrissent de mollusques, d'arthropodes aquatiques qu'ils capturent à terre ou dans l'eau en s'immergeant. De même ils se nourrissent de cadavres de petits poissons. Ils chassent de jour comme de nuit, s'abritent sous une pierre ou une branche en partie immergée.

5) Répartition

En Europe :

C'est une espèce d'Europe centrale en limite d'aire de répartition dans notre pays.

Dans ce chapitre, nous citerons la répartition des deux sous-espèces connues de l'*Hygrocarabus variolosus*.

La répartition à l'échelle européenne de l'*Hygrocarabus variolosus ssp variolosus* est la suivante :

Roumanie : Carpates, Kostrina, est de la Hongrie : Carpates, Bihâr, Yougoslavie : Banat

Au sud et nord de la Tchécoslovaquie : Bohême, extrême sud de la Pologne : Sudètes, extrême nord de la Bulgarie :

La répartition à l'échelle européenne de l'*Hygrocarabus variolosus ssp nodulosus* est la suivante :

Ouest de la Suisse, Allemagne centrale et septentrionale : sud de la Bavière, sud de Munich, au bord de l'Ammersee, du Tegensee, et du Schliersee ; Thuringe ; au nord, approche du Danemark.

Toute l'Autriche, le Voralberg excepté.

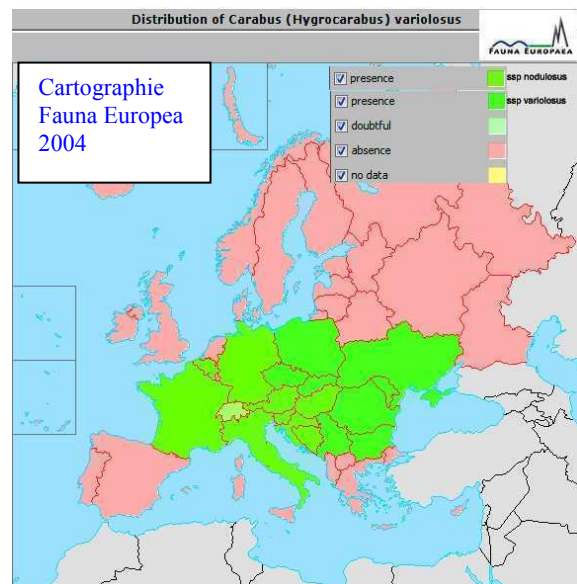
Italie : espèce très marginale de la Faune italienne limitée à une aire étroite allant de l'est de la Vénétie Julienne à la Liburnie (Gorizia, Trieste, Cologna, environ de Fiume, Tarnova, Porezen, Senossecchia, M. Artuise, Val Branizza).

La Tchécoslovaquie du sud, Bohême. La Yougoslavie septentrionale et centrale, la Slovénie et la Hongrie occidentale.

Les citations du Mont-Dore (63) et de Chalmazel (42) sont les données les plus occidentales connues à ce jour pour cette espèce.

En France :

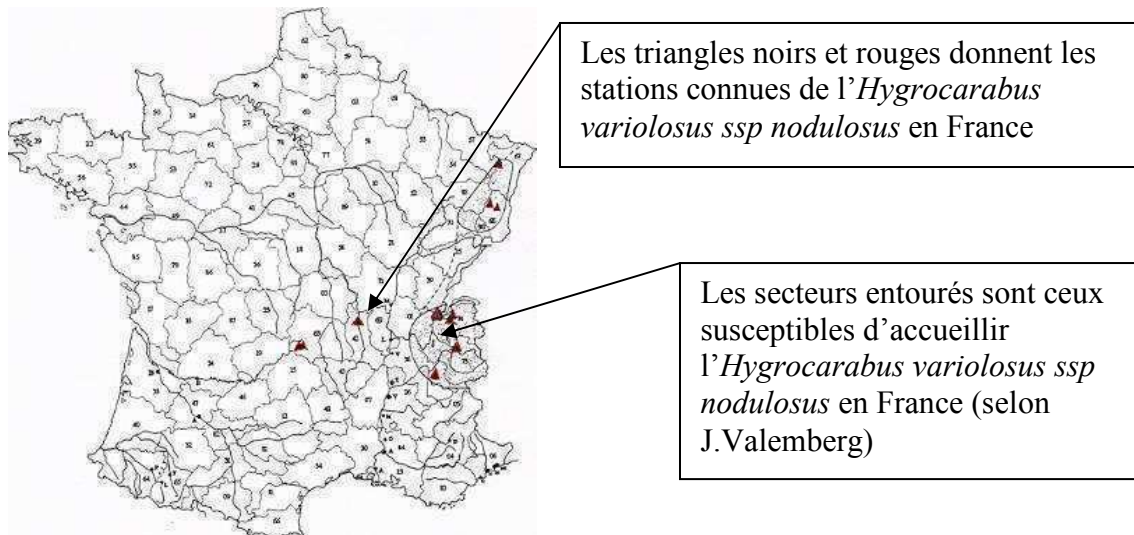
L'espèce a été citée des Vosges plusieurs stations. Elle a été citée d'autres régions (Massif central et Alpes) mais n'y a pas été signalée depuis plus d'un demi-siècle malgré de nombreuses recherches. Dans la région Rhône-Alpes, elle a été observée dans différents départements. Isère : Oisans, Villard-Reymond, Belledonne, Chartreuse de Prémol, Massif de



la Chartreuse ; Savoie : Conflans près d'Alberville ; Haute Savoie et environs : Salève, Les Houches, vallée de la Dranse ainsi que Genève (plusieurs citations).

Dans le Massif central ; elle a été citée du Morvan près d'Autun et du Mont Dore dans le Puy de Dôme à plusieurs reprise.

La découverte récente de l'espèce par Morati et Huet (1995) dans le département de l'Ain au pied du Grand Crêt d'eau ainsi que la découverte d'élytres dans la Loire en 1980 par J.Wyon dans les Monts du Forez, Chalmazel (42) montrent que l'espèce est toujours présente et permet d'espérer des redécouvertes dans les anciennes stations.



Carte de répartition de l'*Hygrocarabus variolosus ssp nodulosus* en France par J.Valemborg, réactualisée par Benjamin Calmont.

6) habitats préférentiels

Il s'agit d'un Coléoptère hygrophile, vivant exclusivement dans les torrents et les replats marécageux des cours des ruisseaux de moyenne montagne. Il se rencontre essentiellement dans les secteurs froids et humides des Sapinières et des Pessières, ans des zones au substrat siliceux.

Pendant la période de diapause, il établit sa loge dans une souche cariée, dans un tronc abattu trempant partiellement dans l'eau ou sous la mousse fixée sur ces troncs et pierres.

VI.- Résultats

Au final, nous n'avons trouvé aucune des trois espèces de la Directive « Habitats » recherchées. Nous pouvons même affirmer que ces espèces (*Rosalia alpina*, *Rhysodes sulcatus* et *Carabus variolosus*) sont absentes de la zone d'étude.

Nous expliquons l'absence de ces espèces pour les raisons suivantes :

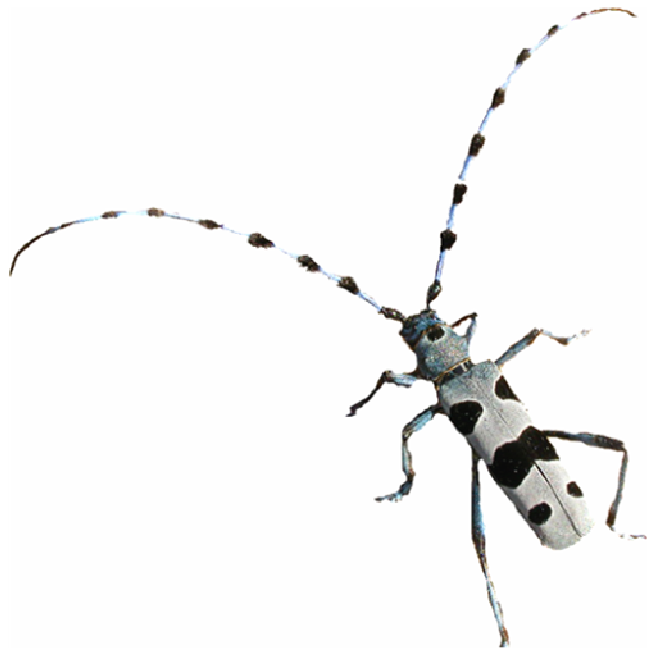
- Concernant la *Rosalia alpina* (Linné, 1758), même si cette espèce est présente à une dizaine de kilomètres, du site de la forêt de la Ténezère, sur la Desges, cette espèce n'est malheureusement pas présente sur les sites étudiés.

Nous expliquons ceci par le fait que la hêtraie a été réduite comme peau de chagrin sur ces deux forêts au profit des plantations de résineux et du pâturage bovins. Les hêtraies sur ces deux forêts constituent des reliquats isolés, formés de plus souvent de taillis sur souches (notamment, sur la forêt de la Ténezère). Ces taillis n'apportent pas de bois et chandelles de gros volumes favorables à l'installation de cette espèce. Toutefois, un secteur présentant de gros hêtres et de grosses cépées a été identifié sur la forêt de la Margeride (cf. carte p.57). Malgré une prospection minutieuse de tous les arbres susceptibles d'abriter cette espèce, nous n'avons décelé aucun indice de présence de la Rosalie. C'est ce qui nous conforte dans l'idée que cette espèce est absente des sites étudiés.

- Concernant le *Carabus variolosus* Fabricius, 1787, nous avons prospecté des ruisseaux frais, sous couverts forestiers sombres et humides de sapins. Ces biotopes sont relativement similaires à ceux que l'on trouve dans les Vosges où le *Carabus variolosus* est encore bien présent. Il était envisageable, même si la probabilité demeurerait assez faible (cf. nombre de donnée en Auvergne pour cette espèce) d'espérer le rencontrer. Une donnée importante dans l'historique des forêts de la Margeride et la Ténezère tend à nous conforter que cette espèce est absente du site. Effectivement, malgré le fait que ces deux forêts figurent sur les cartes de Cassini, elles sont, au final, relativement récentes. Un des propriétaires forestiers de la forêt de la Ténezère, nous a expliqué que ces forêts avaient été entièrement déboisées, au profit de larges pâturages, par le passé. Seuls quelques rares bouquets d'arbres avaient été épargnés pour servir d'abris aux troupeaux. Le *Carabus variolosus* nécessite pour sa survie, aux bords des ruisseaux, une couverture importante de résineux, sombre, fraîche et humide. Il paraît évident que si cette espèce avait été présente sur ces forêts, le déboisement intensif dont elles ont fait l'objet par le passé aurait éradiqué cette espèce.

- Concernant le *Rhysodes sulcatus* (Fabricius, 1787), cette espèce est considérée comme une relictte glaciaire. A savoir qu'elle est présente uniquement dans les forêts de sapin qui ont conservé un continuum forestier depuis la dernière glaciation. Malgré le fait d'avoir trouvé sur les deux forêts prospectées deux secteurs présentant de nombreuses chandelles

et troncs morts au sol susceptibles de l'abriter, nous n'avons rencontré ni le *Rhysodes sulcatus*, ni le cortège de coléoptères saproxyliques relicté qui lui est généralement associé. C'est pour cela que nous pouvons affirmer de manière certaine que cette espèce est absente des sites étudiés. Tout comme pour le *Carabus variolosus*, le déboisement intensif dont, ces deux forêts, ont fait l'objet l'aurait éradiqué, s'il avait été présent par le passé.



VII. - Les différentes espèces de coléoptères saproxyliques rencontrées

Dans ce chapitre, nous donnerons une liste d'espèces de coléoptères observés lors des prospections de terrain. Cette liste ne concerne pas uniquement les coléoptères saproxyliques. Effectivement, il nous apparaissait inopportun d'occulter certaines espèces inventoriées qui sont dans le domaine de compétences de l'auteur sous le seul prétexte qu'elles n'étaient pas saproxyliques. Cette liste de coléoptère ne doit en aucun cas être considérée comme une liste exhaustive des coléoptères du site NATURA 2000 « Sommets du Nord Margeride » FR 8301070.

En effet, étant donné le mode de recherche, la faible pression de prospection et les dates de terrain, elle ne donne qu'un simple aperçu des espèces et cortèges d'espèces présents sur les sites d'étude.

Dans les tableaux ci-dessous, les espèces non saproxyliques seront donc figurées en vert. Les espèces saproxyliques seront quant à elles en noir et les espèces saproxyliques bioindicatrices de qualité des forêts françaises seront figurées en bleu.

La nomenclature adoptée dans notre rapport est celle utilisée par Fauna-Europea (<http://faunaeur.com>) pour tous les taxons.

| Famille | Espèce | Margeride | Ténezzère |
|--------------|--|-----------|-----------|
| Anobiidae | <i>Hadrobregmus denticollis</i> (Creutzer in Panzer, 1796) | présent | |
| Anobiidae | <i>Hemicoelus costatus</i> (Aragona, 1830) | présent | |
| Carabidae | <i>Carabus problematicus</i> Herbst, 1786 | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Agapanthia violacea</i> (Fabricius, 1775) | | présent |
| Cerambycidae | <i>Alosterna tabacicolor</i> (De Geer, 1775) | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Anastrangalia dubia</i> (Scopoli, 1763) | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Anastrangalia sanguinolenta</i> (Linnaeus, 1761) | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Cerambyx scopoli</i> Fuessly, 1775 | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Clytus arietis</i> (Linnaeus, 1758) | | présent |
| Cerambycidae | <i>Leptura aurulenta</i> Fabricius, 1792 | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Mesosa nebulosa</i> (Fabricius, 1781) | présent | |
| Cerambycidae | <i>Pachytodes cerambyciformis</i> (Schrank, 1781) | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Paracorymbia maculicornis</i> (De Geer, 1775) | | présent |
| Cerambycidae | <i>Phymatodes testaceus</i> (Linnaeus, 1758) | présent | |
| Cerambycidae | <i>Rhagium bifasciatum</i> Fabricius, 1775 | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Rhagium inquisitor</i> Linnaeus, 1758 | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Rhagium mordax</i> (De Geer, 1775) | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Rutpela maculata</i> (Poda, 1761) | présent | présent |
| Cerambycidae | <i>Spondylis buprestoides</i> (Linnaeus, 1758) | présent | |

| Famille | Espèce | Margeride | Ténezière |
|----------------|---|-----------|-----------|
| Cerambycidae | <i>Stenurella bifasciata</i> (Müller, 1776) | présent | |
| Cerambycidae | <i>Stictoleptura rubra</i> (Linnaeus, 1758) | présent | présent |
| Cerylonidae | <i>Cerylon ferrugineum</i> Stephens, 1830 | présent | |
| Cerylonidae | <i>Cerylon histeroides</i> (Fabricius, 1792) | présent | présent |
| Cetoniidae | <i>Gnorimus nobilis</i> (Linnaeus, 1758) | | présent |
| Cetoniidae | <i>Trichius fasciatus</i> (Linnaeus, 1758) | présent | |
| Cleridae | <i>Clerus mutillarius</i> Fabricius 1775 | | présent |
| Cleridae | <i>Thanasimus formicarius</i> (Linnaeus, 1758) | présent | |
| Cryptophagidae | <i>Cryptophagus scanicus</i> (Linnaeus, 1758) | présent | |
| Curculionidae | <i>Acalles aubei</i> Boheman, 1837 | présent | |
| Curculionidae | <i>Pissodes piceae</i> (Illiger, 1807) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Agriotes pilosellus</i> (Schönherr, 1817) | présent | |
| Elateridae | <i>Ampedus erythrogonus</i> (P.W. Müller, 1821) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Ampedus sanguineus</i> (Linnaeus, 1758) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Anostirus purpureus</i> (Poda, 1761) | présent | |
| Elateridae | <i>Athous vittatus</i> (Gmelin, 1790) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Athous subfuscus</i> (O. F. Müller, 1764) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Athous villiger</i> Mulsant & Guillebeau, 1855 | présent | présent |
| Elateridae | <i>Ctenicera cuprea</i> (Fabricius, 1775) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Dalopius marginatus</i> (Linnaeus, 1758) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Denticollis linearis</i> (Linnaeus, 1758) | | présent |
| Elateridae | <i>Denticollis rubens</i> Piller & Mitterpacher, 1783 | présent | |
| Elateridae | <i>Diacanthous undulatus</i> (De Geer, 1774) | présent | |
| Elateridae | <i>Hypoganus inunctus</i> (Panzer, 1795) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Melanotus castanipes</i> (Paykull, 1800) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Melanotus villosus</i> (Fourcroy, 1785) | présent | |
| Elateridae | <i>Nothodes parvulus</i> (Panzer, 1799) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Poemnites aeratus</i> (Mulsant & Guillebeau, 1856) | présent | présent |
| Elateridae | <i>Stenagostus rhombeus</i> (Olivier, 1790) | présent | |
| Endomychidae | <i>Mycetina cruciata</i> (Schaller, 1783) | présent | présent |
| Erotylidae | <i>Tritoma bipustulata</i> Fabricius, 1775 | présent | présent |
| Eucnemidae | <i>Hylis cariniceps</i> (Reitter, 1902) | présent | |
| Eucnemidae | <i>Hylis foveicollis</i> (Thomson, 1874) | présent | |
| Eucnemidae | <i>Hylis olexai</i> (Palm, 1955) | présent | |
| Eucnemidae | <i>Melasis buprestoides</i> (Linnaeus, 1761) | présent | présent |
| Histeridae | <i>Paromalus flavicornis</i> (Herbst, 1792) | présent | |
| Lathriididae | <i>Cartodere nodifer</i> (Westwood, 1839) | présent | présent |
| Lathriididae | <i>Enicmus testaceus</i> (Stephens, 1830) | présent | |
| Leiodidae | <i>Anisotoma humeralis</i> (Fabricius, 1792) | présent | présent |
| Lycidae | <i>Lygisterus sanguineus</i> (Linnaeus, 1758) | | présent |
| Lycidae | <i>Pyropterus nigroruber</i> (De Geer, 1774) | présent | |
| Lymexylidae | <i>Hylecoetus dermestoides</i> (Linnaeus, 1861) | présent | présent |
| Lucanidae | <i>Sinodendron cylindricum</i> (Linnaeus, 1758) | présent | présent |
| Melandryidae | <i>Dolotarsus lividus</i> (C.R. Sahlberg, 1834) | présent | présent |

| Famille | Espèce | Margeride | Ténezzère |
|---------------|--|-----------|-----------|
| Melandyriidae | <i>Hallomenus binotatus</i> (Quensel, 1790) | présent | |
| Melandyriidae | <i>Orchesia micans</i> (Panzer, 1794) | présent | |
| Melandyriidae | <i>Serropalpus barbatus</i> (Schaller, 1783) | | présent |
| Nitidulidae | <i>Glischrochilus quadripunctatus</i> (Linnaeus, 1758) | présent | |
| Nitidulidae | <i>Rhizophagus bipustulatus</i> (Fabricius, 1792) | présent | présent |
| Nitidulidae | <i>Soronia punctatissima</i> (Illiger, 1794) | présent | |
| Scarabaeidae | <i>Anoplotrupes stercorosus</i> (Scriba, 1791) | présent | présent |
| Scolytidae | <i>Xyleborus dispar</i> (Fabricius, 1792) | présent | |
| Silphidae | <i>Nicrophorus interruptus</i> Stephens, 1830 | présent | |
| Silvanidae | <i>Uleiota planata</i> (Linnaeus, 1761) | présent | présent |
| Tenebrionidae | <i>Bolitophagus reticulatus</i> (Linnaeus, 1767) | présent | |
| Tenebrionidae | <i>Corticeus unicolor</i> Piller & Mitterpacher, 1783 | présent | présent |
| Tenebrionidae | <i>Diaperis boleti</i> (Linnaeus, 1758) | présent | |
| Trogositidae | <i>Thymalus limbatus</i> (Fabricius, 1787) | présent | présent |
| Zopheridae | <i>Coxelus pictus</i> (Sturm, 1807) | présent | |
| Zopheridae | <i>Synchita variegata</i> Hellwig, 1792 | présent | |

Au cours de cet inventaire, nous avons obtenu les résultats suivants :

- 79 espèces de coléoptères dont 75 espèces de coléoptères saproxyliques.
- 15 espèces bioindicatrices de qualité des forêts françaises.



VIII. - Tableau et monographies des espèces de coléoptères saproxyliques bioindicatrices rencontrées

D'après les tableaux précédents, nous proposons ici d'individualiser les espèces bioindicatrices de qualité des forêts Françaises et de donner une brève synthèse quant à leur biologie, habitats et phénologie (cf. tableaux ci après).

Ce tableau nous permet d'avoir une idée des divers cortèges d'espèces bioindicatrices (xylophile I, xylophile II, saproxylophage, mycétophage et prédateur) et de voir quels sont leurs biotopes de prédilection et quelles sont leurs niches et micro niches écologiques présentes sur les divers sites d'étude.

Par la suite, une monographie de chacune de ces espèces sera aussi proposée dans ce rapport. Sur ces dernières figureront des photos de l'espèce. Nous proposons une photo du mâle et de la femelle lorsque l'espèce présente un dimorphisme sexuel accusé. De même nous donnons le cas échéant des photos des larves et des nymphes de certaines espèces. Nous présenterons aussi leur biologie, leur phénologie, leur répartition en Europe, en France, en Haute-Loire et donnerons les coordonnées G.P.S. de toutes les stations où elles ont été rencontrées.

Tableaux des espèces bioindicatrices observées sur le site du pont de Desges (issu des Dossier Forestiers, Brustel 2004).

| FAMILLE, espèces | BIOLOGIE larvaire | MILIEUX | | ESSENCES | HABITATS |
|---------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------|----------|------------------|
| Cerambycidae | | | | | |
| <i>Rhagium mordax</i> | xylophile I | Plaine, montagne | forestier | feuillus | gros bois |
| Elateridae | | | | | |
| <i>Ampedus erythrogonus</i> | prédateur | Plaine, montagne | forestier | diverses | bois cariés |
| <i>Denticollis rubens</i> | saproxylophage | Plaine, montagne | arboré | diverses | bois cariés |
| <i>Diacanthous undulatus</i> | prédateur | Montagne | forestier | résineux | gros bois |
| <i>Hypoganus inunctus</i> | prédateur ? | Plaine, montagne, ripisyl. | arboré | diverses | bois cariés |
| <i>Stenagostus rhombeus</i> | prédateur | Plaine, montagne, ripisyl. | arboré | diverses | gros bois cariés |
| Eucnemidae | | | | | |
| <i>Hylis cariniceps</i> | xylophile II | Plaine, montagne, ripisyl. | forestier | diverses | bois cariés |
| <i>Hylis foveicollis</i> | xylophile II | Plaine, montagne, ripisyl. | forestier | diverses | bois cariés |
| <i>Hylis olexai</i> | xylophile II | Plaine, montagne, ripisyl. | forestier | diverses | bois cariés |
| Lucanidae | | | | | |
| <i>Sinodendron cylindricum</i> | xylophile II | Plaine, montagne | forestier | feuillus | gros bois cariés |
| Lycidae | | | | | |
| <i>Pyropterus nigroruber</i> | prédateur | Montagne | forestier | diverses | gros bois cariés |
| Melandryidae | | | | | |
| <i>Dolotarsus lividus</i> | xylophile II | Montagne | forestier | résineux | sous écorces |
| <i>Orchesia micans</i> | mycétophage | Plaine, montagne | arboré | diverses | carpophores |
| Tenebrionidae | | | | | |
| <i>Bolitophagus reticulatus</i> | mycétophage | Plaine, montagne, ripisyl. | arboré | feuillus | polypores |
| Trogositidae | | | | | |
| <i>Thymalus limbatus</i> | mycétophage | Plaine, montagne, ripisyl. | forestier | diverses | carpophores |

IX). - Menaces et préconisations de gestion

Les prospections de terrains réalisées sur les forêts de la Margeride et de la Ténezère, nous laissent un sentiment mitigé. Effectivement, ces forêts sont relativement exploitées sur l'ensemble de leur territoire. Notamment, sur la forêt de la Margeride, où le secteur en forêt domaniale ne présente aucun intérêt pour les coléoptères saproxyliques. Sur cette partie de la forêt fleurissent des plantations d'épicéas et de Douglass, relativement récentes, avec un turnover de coupe relativement court et une exploitation intensive (cf. photos ci dessous).

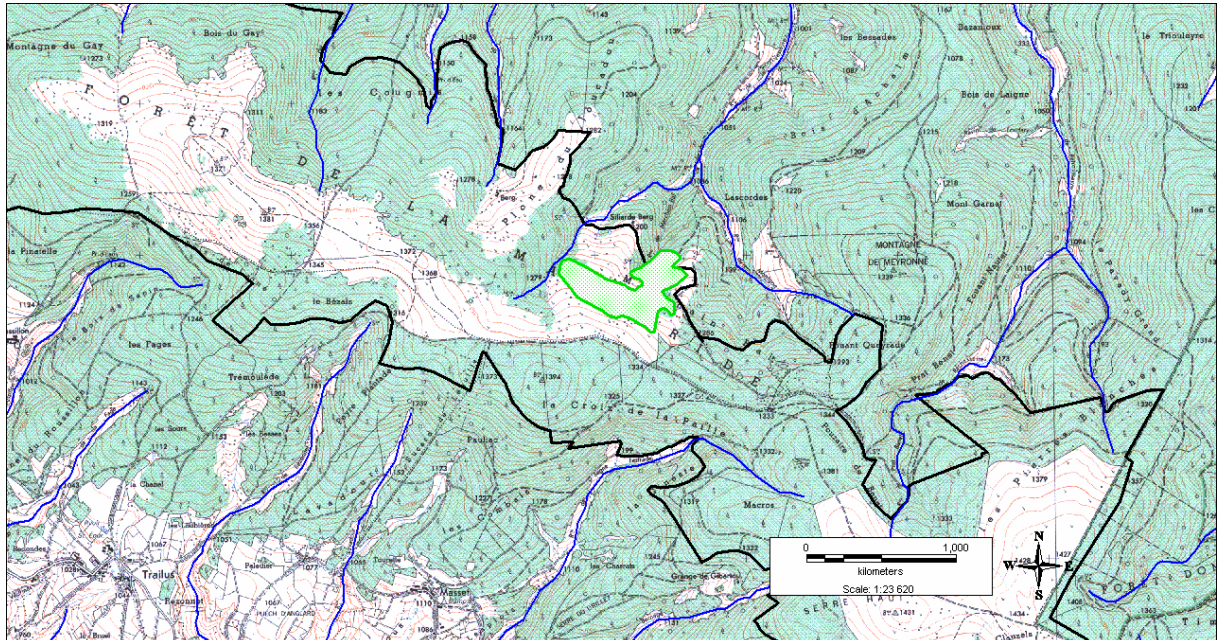




Certains secteurs de forêts (notamment, sur la Ténezère et le bois d'Auvers) présentent des gros bois voire même, de très gros bois sur pied. Ce sont des secteurs de très belles forêts laissant un sentiment de naturalité. Mais, force est de constater que ces forêts bien entretenues pieds à pieds ne présentent au final que très peu de bois morts que ce soit sous forme de chandelles ou de bois morts au sol. Aussi, au final, elles ne sont guères favorables aux coléoptères saproxyliques.

Toutefois, nous avons observé deux petites zones forestières qui présentent un intérêt certain pour les coléoptères saproxyliques. Nous donnons ci-après le contour de ces dernières. L'une se situe sur la forêt de la Margeride et l'autre sur la forêt de Ténezère. Ces zones sont les reliquats de forêts qui avaient été épargnées lors d'anciennes coupes pour fournir un abri au bétail. Elles abritent des très vieux arbres moribonds (sapins notamment) et un volume de bois mort sur pied et au sol très important. C'est notamment sur ces deux zones que la plupart des espèces de coléoptères saproxyliques bioindicatrices de qualité des forêts françaises ont été observées.

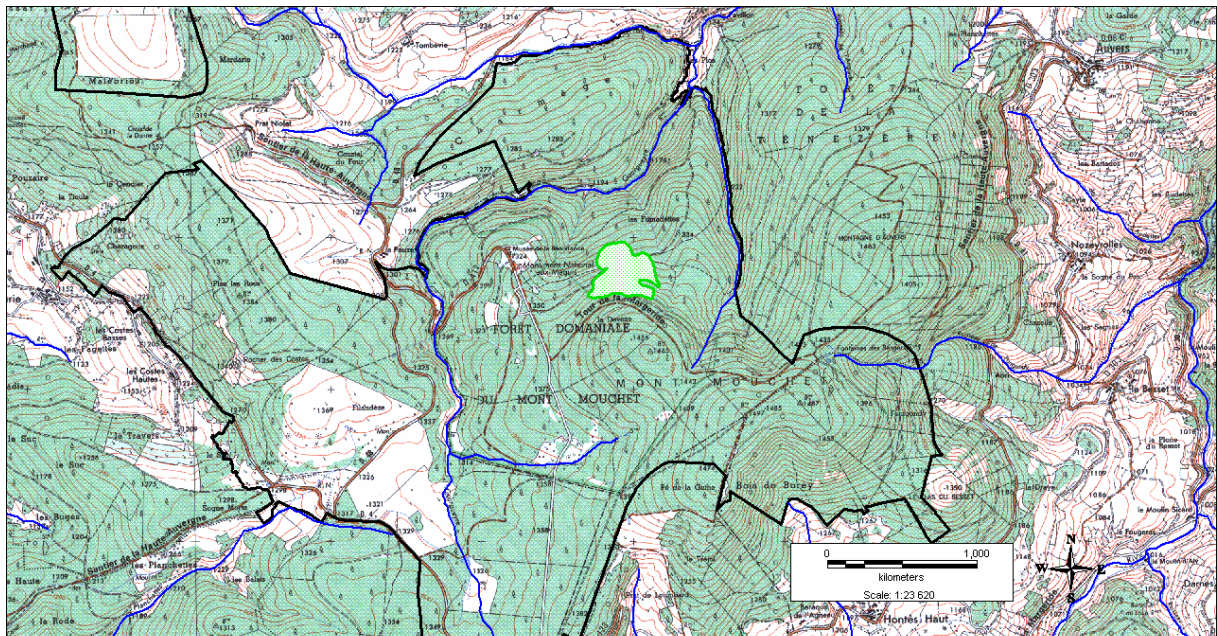
Il nous paraît essentiel de préserver ces deux zones qui présentent une grande naturalité.



Zone forestière « naturelle » présente sur la forêt de la Margeride appartenant au site NATURA 2000 «Sommets du Nord Margeride» FR 8301070

- Contour des sites Natura 2000
- Zone forestière « naturelle »

Fond cartographique I.G.N. 2000,
Licence DREAL Auvergne,
Date de Réalisation 27/09/2010
Auteur Calmont B.
Logiciel utilisé : MapInfo 10.5



Zone forestière « naturelle » présente sur la forêt de Tenezère appartenant au site NATURA 2000 «Sommets du Nord Margeride» FR 8301070

- Contour des sites Natura 2000
- Zone forestière « naturelle »

Fond cartographique I.G.N. 2000,
Licence DREAL Auvergne,
Date de Réalisation 27/09/2010
Auteur Calmont B.
Logiciel utilisé : MapInfo 10.5





Arbres remarquables sur les deux zones « naturelles » des forêts de la Margeride et de la Ténézère

Sur les deux zones naturelles que nous avons cartographiées, nous conseillons comme préconisation de gestion, la non intervention. C'est de notre point de vu la meilleure gestion possible pour ces deux secteurs. En agissant, ainsi, on sanctuarise ces deux zones et tous les cortèges d'insectes qu'elles abritent. Nous faisons remarquer que, sur la zone « naturelle » de la Margeride, des traces de marquages, en vu d'une éclaircie ont été faites. Cette coupe serait très préjudiciable à l'intégrité et à la naturalité de cette parcelle.

De même, nous pointons du doigt le défrichage important qui s'effectue sur les pourtours de nombreuses parcelles vouées au pâturage, sur le plateau de la forêt de la Margeride, notamment. Ce défrichage, qui vise à ouvrir le milieu pour augmenter les surfaces de pacages soustrait un volume important de bois. Or, en lisière, on retrouve souvent de gros arbres tels que des vieux hêtres et des vieux pins sylvestres. Ces gros arbres en lisière jouent un rôle très important dans les écosystèmes en offrant de nombreuses niches écologiques et en abritant une faune importante et variée. Il serait souhaitable que ces gros arbres soient laissés en place lors de ces défrichages.



Exemple de défrichage sur la forêt de la Margeride.

Sur la forêt de Ténezère, nous tenons à signaler une petite coupe de bois qui même si elle n'est pas parfaite, prend en compte certaines recommandations de gestion en faveur de la biodiversité saproxylique.



Nous pouvons voir, sur cette photo, que lors de cette coupe, les chandelles mortes ont semblé-t-il été volontairement épargnées. De même, tous les rémanents de coupes ont été laissés sur place. Ces mesures sont très favorables pour les coléoptères saproxyliques qui trouvent ainsi le bois mort nécessaire à leur développement. Nous ne pouvons qu'encourager ce type de gestion sylvicole.

Annexes



Crédit photographique :

Nous tenons à remercier Jean-Pierre Arnaud pour nous avoir permis d'utiliser sa photo du *Carabus variolosus* page 16.

Tous les autres clichés ont été réalisés par B.Calmont (S.H.N.A.O.). Elles sont la propriété de l'auteur et sont donc soumises au Copy Right et toutes reproductions sont interdites sauf autorisation de leur auteur.

Bibliographie utilisée :

ALLEMAND (R.) ; Constantin (R.) ; Brustel (H), 1999. - Inventaire commenté des Lycidae de la Faune de France. Redécouverte de *Benibotarus altenatus* (Fairmaire) dans les Pyrénées. (Coleoptera, Cantharoidea). Bull. Soc. Ent. France, 104 (1) : 654-658.

ALONZO-ZARAZAGA (M. A.), LOPEZ-COLON (J. I.), 2002 – Presencia de *Rhysodes sulcatus* (Fabricius, 1787) en la peninsula iberica y materiales presentes en el museo nacional de ciencias naturales de Madrid (Coleoptera : Carabidae o Rhysodidae). *Biocosme Méditerranéen*, Nice, 19 (1-2) : 31-37.

BOUYON (C.), 1994. - « Coléoptères saproxylophages, compte rendu des recherches effectuées en 1993 et 1994 ». LIFE Loire Nature, Nature Haute-Loire / DIREN Auvergne, 22 pages.

BRUSTEL (H.), 2004. - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises – Les Dossiers Forestiers N°13. 297 pages

BRUSTEL (H.), février 2004. - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises – Les Dossiers Forestiers N°13. 297 pages.

BRUYANT (C.), EUSEBIO (A.), 1902.- *Monographie des Carabides et Cicindélides*. Librairie des sciences naturelles, Paris, 260 pages, II planches et 390 fig.

BRUYANT (C.), *Catalogue des Coléoptères de France et Faune de l'Auvergne*, notes manuscrites conservées au Muséum d'Histoire Naturelle Henri Lecoq. Clermont-Ferrand.

CALLOT (H-J.), SCHOTT (C;), 1993.- Catalogue des Coléoptères d'Alsace, tome 5- Carabidae:18.

CALMONT (B.), octobre 2006. - Inventaire des Coléoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Allier affluents », 41 pages. Commanditaire : Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT).

CALMONT (B.), octobre 2009. - Inventaire des Coléoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 sur le site Natura 2000 « Pont de Desges » FR 830 1090, 52 pages. Commanditaire : Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT).

COULON (J.), MARCHAL (P.), PUIPIER (R.), RICHOUX (P.), ALLEMAND (R.), GENEST (L.-C). et CLARY (J), 2001.- *Coléoptères de Rhône-Alpes, Carabiques et cicindèles*. Muséum d'Histoire Naturelle de Lyon, Soc. Linnéenne de Lyon, 193p.

DAJOZ, (R.), 1975 - A propos des Coléoptères *Rhysodidae* de la faune européenne, *L'Entomologiste*, 31 (1) : 1-10.

DAUPHIN (C.), 1924-1925.- *Présence du Carabus Variolous en Auvergne*, *Miscellanea Entomologica*, Vol 28 page 104.

DEUVE (T.), 1991.- *Une Classification du genre Carabus*. Bibliothèque entomologique, Science Nat, 2 rue André-Mellenne 60200 Venette France.

- DU CHATENET (G.), 1986.- *Guide des Coléoptères d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris, 480 pages.
- EYNARD (N.), 1998.- *Hygrocarabus variolosus* F. en Auvergne a-t-il survécu à la guerre de 14. *Arvernais* 8 :10-11
- FOREL (J.), LEPLAT (J.), 1995.- *Les Carabes de France*. Science Nat, 2 rue André-Mellenne 60200 Venette France.
- KNOCHEL (A.), 2003. – Réalisation d'un schéma de gestion des forêts des gorges de l'Allier (43), Plan Loire Nature II. Rapport de stage de Maîtrise de Sciences et Techniques, 51 pages.
- LESEIGNEUR (L.), 1972. - Coléoptères Elateridae de la faune de France continentale et de Corse - Bulletin de la Société Linnéenne de Lyon - 41ème année Supplément au numéro de février 1972, 367 pages.
- LESEIGNEUR (L.), 1978. - Les Hypocoelus de la Faune de France, systématique et distribution – L'Entomologiste Tome 34 n°3, 18 pages.
- MONCOUTIER, (B.), 1977 - Nouvelles observations et répartitions de *Rhysodes sulcatus* (Col. Rhysodidae) *L'Entomologiste*, 33 (4 - 5) : 191-193.
- MORATI, (J.), HUET, M., 1995 - Présence de *Carabus (Hygrocarabus) nodulosus* Creutzer, 1799, dans le Jura français. (Coleoptera, Carabidae). *Bull.Soc.Ent. de France*, 100 (2): p. 144.
- MUONA, (J). 1993. – Review of the phylogeny, classification and biology of the family Eucnemidae (Coleoptera). *Entomologica Scandinavia*, suppl. n°44 :1-133
- Nageleisen (L.M.), 2002. - Les arbres morts sont-ils dangereux pour la forêt ? - Xylobios Workshop, Mont Rigi (Belgique), 11 et 12 mars 2002.
- MATOCQ, A., 1981 - Nouvelle localité pour *Rhysodes sulcatus*. *L'Entomologiste*, 37 (2) : p. 101.
- OROUSSET (J.), 2005 – Le point sur la répartition de *Rhysodes sulcatus* F. en France (Col. Rhysodidae). *Le Coléoptériste*, 8 (3) : 173-205
- PAULIAN, (R.), Baraud. (J), 1982. - Faune des Coléoptères de France II - Lucanoidea et Scarabaeoidea - Éditions Lechevalier. Paris.
- PUPIER (R.), 1980.- *La Faune Carabologique du Département de la Loire*. I Les Carabidae. Documents sur les Sciences de la Nature, *Soc. Sc. Nat. Loire-Forez*, 6 : 9-17
- TIBERGHEN, (G.), 1960 - Note sur le *Rhysodes sulcatus* F. de la Forêt d'Iraty. *L'Entomologiste*, 16 (4) :
- TIBERGHEN, (G.), 1969 - Nouvelles observations sur *Rhysodes sulcatus* F.. *L'Entomologiste*, 25 (4) : 85-91.
- TIBERGHEN, (G.), 1970 - Note additive à la connaissance des *Rhysodidae* (Col.). *L'Entomologiste*, 26 (5-6) : 149-153.
- VALEMBERG (J.), 1997.- *Catalogue descriptif, biologique et synonymique de la faune paléarctique des coléoptères Carabidae Latreille 1806*. Mémoire de la Société Entomologique du Nord de la France, tome 1 corpus, 662p. Tome 2 : Cartographie, 663-1119.
- VALLADARES (L.), 2000. - Exploration et caractérisation de méthodes de piégeage adaptées aux coléoptères saproxyliques en forêts feuillues, mixtes ou résineuses - Diplôme d'Études Supérieures Universitaires, soutenu le 29 septembre 2000 à l'Université Paul Sabatier de Toulouse. 69 pages + 9 annexes
- VALLET, (G.), WEILL, (P.), 1989 - Capture de *Rhysodes sulcatus* F. en vallée d'Ossau, Pyrénées - Atlantiques (Col. Rhysodidae). *L'Entomologiste*, 45 (1), p.38.
- VILLIERS (A.), 1978. - Faune des Coléoptères de France I - Cerambycidae. Encyclopédie Entomologique - XLII, Edition Lechevalier, Paris, 611pages.



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1.- Introduction | 3 |
| Enjeux | 3 |
| Objectifs | 3 |
| Espèces recherchées | 3 |
| Zone d'étude | 4 |
| 2.- Lépidoptères | 5 |
| Méthodologie | 5 |
| 3.- Résultats | 7 |
| Localisation et potentialité des sites prospectés | 7 |
| 4.- Résumé | 11 |
| 5.- Bibliographie | 12 |
| ANNEXE 1 Les Lépidoptères rhopalocères et zygènes du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » | 13 |



1.- Introduction

A la demande du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier, une recherche axée sur les espèces de Lépidoptères et Coléoptères d'intérêt communautaire a été réalisée au cours de l'année 2010 sur le site Natura 2000 FR 8301070 « Sommets du nord Margeride » (Cantal / Haute-Loire).

Ce rapport présente les résultats obtenus au cours de cette étude.

► Enjeux

Les taxons inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » sont considérés comme des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Parmi ces espèces, certaines sont dites prioritaires. Dans ce cas, la communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle. Les objectifs de cette Directive sont d'assurer la biodiversité par l'adoption de mesures visant à maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable des habitats naturels et d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Le but est de créer un réseau écologique européen de zones spéciales de conservation dénommé « Natura 2000 ».

► Objectifs

Les objectifs de cette étude sont de rechercher et le cas échéant cartographier les stations d'espèces de lépidoptères et coléoptères relevant de l'annexe II la Directive « Habitats », d'en évaluer l'importance et de proposer des suivis.

► Espèces recherchées

Les espèces recherchées ont été choisies à partir de 2 critères (indépendants). Le premier critère de sélection est la présence de données, publiées (bibliographie) ou non (communications personnelles), sur le périmètre de la zone Natura 2000 ou à proximité immédiate. Le second critère de sélection est la présence potentielle de l'espèce au vu des habitats présents et des facteurs biogéographiques.

Au final, trois espèces ont été retenues :

Lépidoptères : *Euphydryas aurinia* (Damier de la Succise)
Coléoptères : *Lucanus cervus* (Lucane cerf-volant)
Rosalia alpina (Rosalie alpine)

► Zone d'étude

Le site Natura 2000 FR 8301070 «Sommets du nord Margeride» est situé sur 5 communes du Cantal (89% du site) et de la Haute-Loire (11%) : Védrières-Saint-Loup, Clavières, Pinols, Auvers et La Besseyre-Saint-Mary (la partie sud est en limite avec le département de la Lozère). Sa superficie est de 913 hectares, l'altitude est comprise entre 1300 et 1464 mètres.

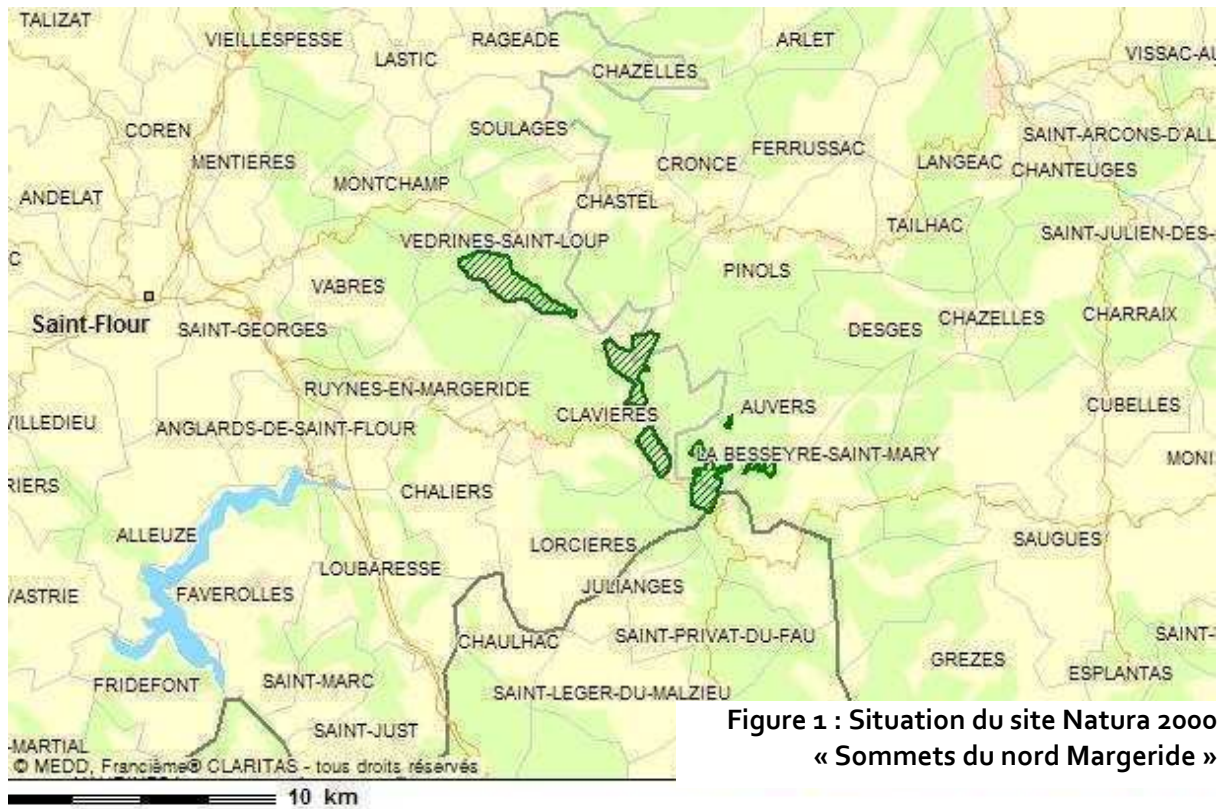


Figure 1 : Situation du site Natura 2000 « Sommet du nord Margeride »



Figure 2 : Prairie et forêt sur le site « Sommet du nord Margeride »

2.- Lépidoptères

Les prospections, axées sur Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), ont été réalisées à vue en recherchant d'une part les imagos au printemps et d'autre part les nids de chenilles en fin d'été. Elles ont été conduites durant les quatre journées de réalisation de l'étude sur le terrain.

► Méthodologie

Au vu des habitats présents et des facteurs biogéographique du site, seul le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) était susceptible d'être présent, de ce fait les recherches ont été axées uniquement sur ce taxon.

Bibliographie

Une recherche bibliographique a été réalisée dans le but de recueillir d'éventuelles données sur le site. Les principales revues entomologiques francophones nationales ont été consultées (*Alexanor*, *Amateur de Papillons*, *Linneana Belgica*, *L'Entomologiste...*), une revue régionale d'entomologie (*Arvernsis*), ainsi que divers documents non publiés ou à diffusion restreinte. Cette recherche n'a donné aucun résultat positif.

Base de données

Une base de données comprenant plus de 3000 observations pour le département de la Haute-Loire et plus de 6000 pour le Cantal a été consulté (Association Entomologique d'Auvergne). Cette recherche n'a donné aucun résultat positif.

Terrain

En l'absence d'information bibliographique, nous avons sélectionnés un certain nombre de secteurs à prospector en fonction des potentialités d'accueil des milieux. Ce travail a été réalisé à l'aide d'une part de la cartographie des habitats (SMAT Haut-Allier) et d'autre part des vues aériennes (Géoportail). Cette partie est importante car elle prépare le terrain et permet de planifier les prospections en intégrant le temps imparti à l'étude.

Il est également souhaitable de parcourir autant que possible en voiture l'ensemble du site autant pour repérer des micro-zones favorables qui auraient pu échapper à la phase «cartographique» que pour avoir une vision globale de la zone d'étude.

Recherche et identification des espèces

Pour cette étude nous avons recherché la présence du Damier de la succise prioritairement sur les quatre sites sélectionnés et suivant deux méthodes.

La première, la plus utilisée, consiste à parcourir les sites au printemps et chercher les imagos à vue. Les journées de prospections doivent être réalisées avec des conditions météorologiques optimum qui correspondent en un vent faible à nul et une température suffisamment élevée pour les rhopalocères (> à 17°C).

La seconde méthode porte sur la recherche des nids de chenilles à la fin de l'été.

La méthode consiste en un repérage visuel des nids situés au pied des touffes de Succise des prés (*Succisa pratensis*). Les contraintes sont moins fortes que pour la recherche des imagos puisque dans ce cas nous nous affranchissons des conditions météorologiques.

Au cours des sorties dédiées à la recherche de l'espèce cible, nous avons également noté tous les taxons observés. La détermination a été le plus souvent réalisée à vue, néanmoins, la capture à l'aide d'un filet puis relâche du spécimen s'est parfois avérée nécessaire. Dans de rares cas, certaines espèces ont nécessité la capture et la conservation de quelques spécimens.

Période, calendrier

Pour la recherche des imagos, les prospections sont réalisées durant le moment de l'année où les chances de rencontrer des individus adultes (imagos) sont les plus importantes. Cette période, dite utile, correspond ici à environ 3 semaines, de mi juin à début juillet.

Pour la recherche des nids de chenilles la période optimale débute au environ du 15 août et se prolonge à l'automne.



3.- Résultats

Quatre journées de prospection dédiées à la recherche du Damier de la succise ont été réalisées les 25, 27, 28 juin et 20 août. L'espèce n'a pas été observée.

► Localisation et potentialité des sites prospectés

cf. cartes 5 à 8

Au final, très peu de sites se sont avérés favorables puisque seul quatre sites ont été retenus de part la présence de l'habitat de l'espèce. Ces sites ont fait l'objet de prospections minutieuses (cf. figures 3 et 4). Trois se situent sur la partie centrale du site Natura 2000, autour de Serre Haut, sur la commune de Clavières. Le quatrième se situe au sud du site, toujours sur la commune de Clavières, à proximité du mont Mouchet.

Nous avons du nord au sud :

Station 1 : Serre Haut, Clavières 1380 m. (cf. cartes 5 et 7).

Prairie tourbeuse.

Station 2 : Serre Haut, Clavières 1400 m. (cf. cartes 5 et 8).

Tourbière.

Station 3 : Les Travers des Glauzels, Clavières 1420 m (cf. cartes 5 et 9).

Tourbière.

Station 4 : Sources de la Gougeyre, Clavières 1330 m (cf. cartes 6 et 10).

Prairie à Molinies.

Nous avons attribué un indice de « potentialité d'accueil » pour chaque site, cet indice est défini suivant six critères :

A. *Succisa pratensis* : disponibilité trophique pour les chenilles, présence de la plante hôte en quantité ;

B. Fleurs : disponibilité trophique pour les imagos, présence en quantité de fleurs à butiner ;

C. Intégrité : peu d'atteintes d'origines anthropiques, fauche, pâturage intensif, plantation, drainage... ;

D. Milieu : diversité des habitats, présence de haies... ;

E. Surface favorable disponible.

Chaque critère est décomposé en trois classes correspondant à un niveau bon, moyen ou faible et ayant une cotation respective de 10, 6 ou 2.

Les différents critères pris en compte ne sont définis que pour l'espèce concernée et le « classement » des sites qui en résulte ne peut sortir de cette limite.

Total inférieur à 20 : une étoile, site à potentialité d'accueil faible.

Total entre 20 et 40 : deux étoiles site à potentialité d'accueil moyen.

Total supérieur à 40 : trois étoiles site à potentialité d'accueil important.

Tableau 1 : indice de potentialité d'accueil des sites

| Sites | Critères et indice de potentialité d'accueil | | | | | TOTAL |
|------------------------------------|--|----|----|----|----|-------|
| | A | B | C | D | E | |
| Station 1. Serre Haut | 2 | 2 | 6 | 10 | 2 | 22 |
| Station 2. Serre Haut | 2 | 2 | 6 | 10 | 2 | 22 |
| Station 3. Les Travers de Glauzel | 2 | 2 | 6 | 6 | 2 | 18 |
| Station 4. Sources de la Gourgeyre | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 50 |

Le tableau 1 nous montre que seul le site des sources de la Gourgeyre en amont de la petite retenue d'eau est potentiellement intéressant pour le Damier de la succise.



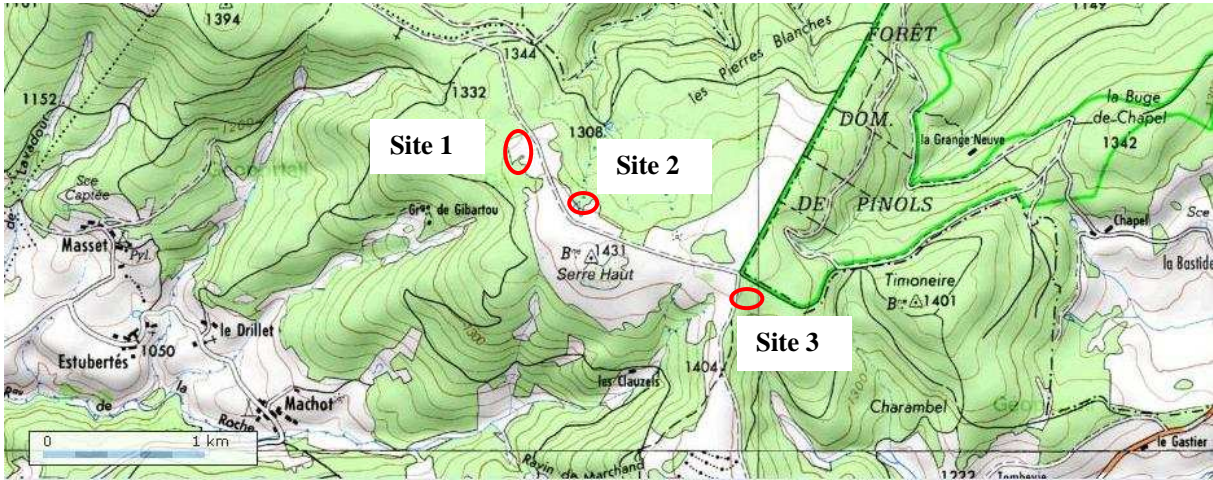


Figure 5 : Localisation des sites n°1 à 3



Figure 6 : Localisation du site n°4

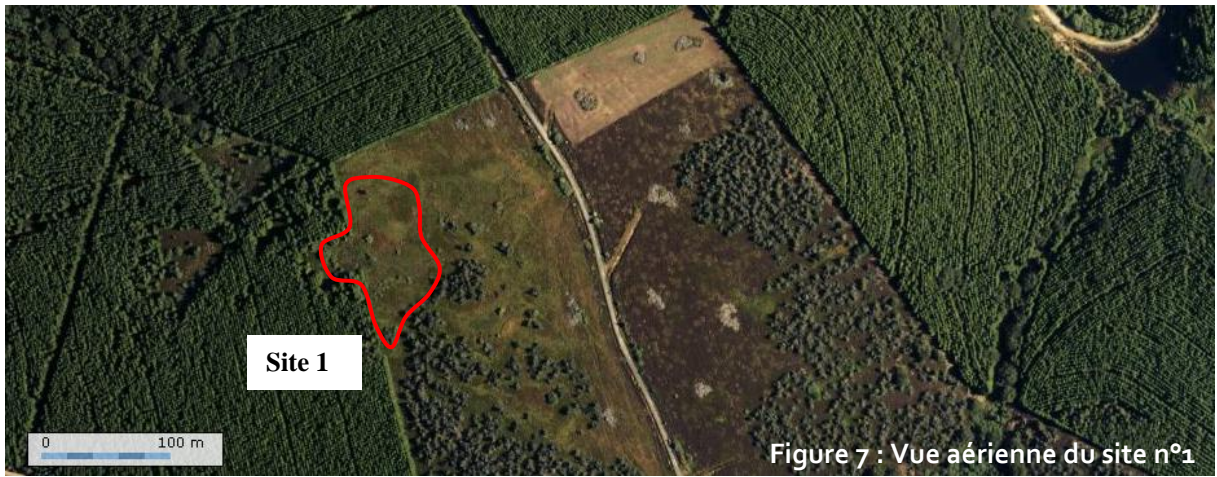


Figure 7 : Vue aérienne du site n°1

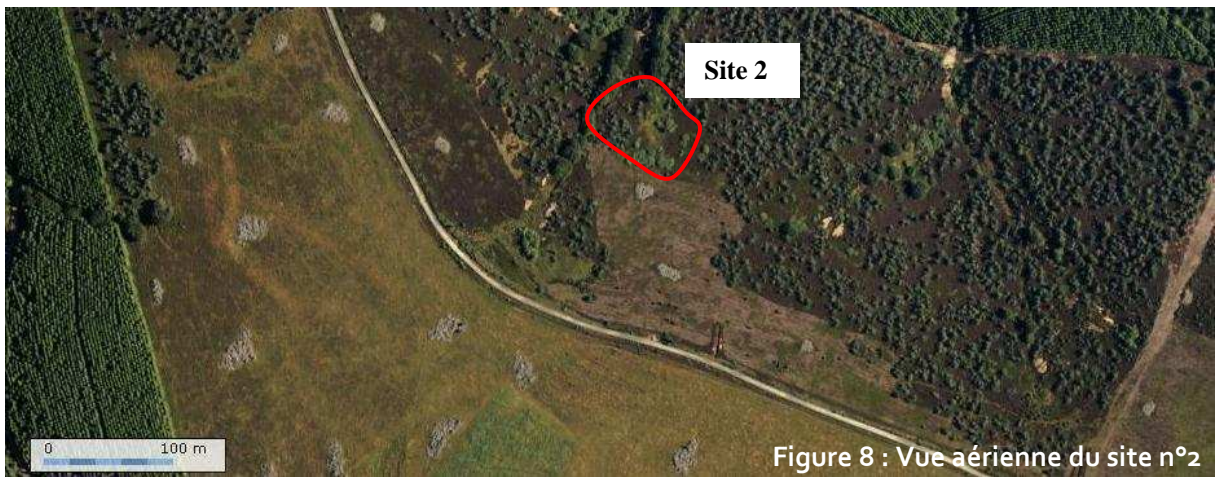


Figure 8 : Vue aérienne du site n°2

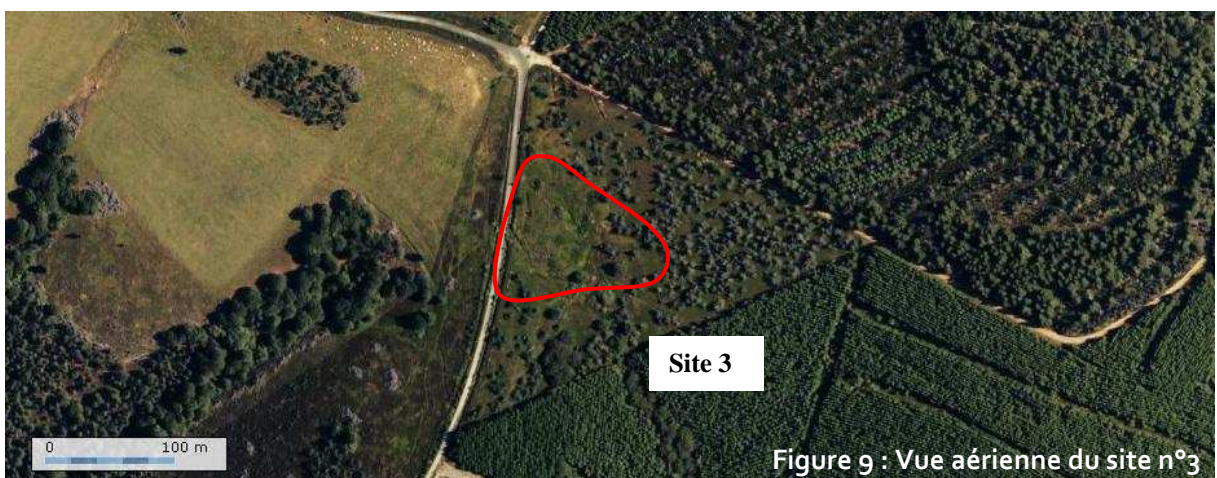


Figure 9 : Vue aérienne du site n°3



Figure 10 : Vue aérienne du site n°4



7.- Résumé

A la demande du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier, un inventaire des lépidoptères inscrits à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » a été réalisé sur le site Natura 2000 FR 8301070 « Sommets du nord Margeride ». Cet inventaire a été confié à la Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny et a été réalisé au cours du printemps et de l'été 2010.

L'unique espèce de lépidoptère susceptible d'être présente sur le site est le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*). Après que l'ensemble du site Natura 2000 ait été parcouru, quatre sites ont été sélectionnés pour une recherche plus spécifique. Cette sélection a été effectuée d'une part suite à une première visite sur le terrain et d'autre part à partir de la cartographie des habitats potentiels de l'espèce cible. Sur ces quatre sites, un seul présente un potentiel important pour le Damier de la succise (sources du ruisseau de la Gourgueyre)

Quatre jours de terrain ont été réalisés : 25, 27, 28 juin et 20 août. Les imagos ont été recherchés sur la période printanière et les nids de chenilles sur le mois d'août. L'espèce n'a pas été observée.

Une synthèse des connaissances sur les Lépidoptères rhopalocères et zygènes du site Natura 2000 est présentée. Parmi les 46 taxons présents (dont 1 douteux), on relève la présence du l'Azuré des mouillères, espèce patrimoniale. La découverte de cette station est de toute première importance puisque c'est la seule du nord Margeride (les stations les plus proches connues actuellement sont situées à une dizaine de kilomètres au sud) et avec 1500 à 1700 œufs estimés elle est une des plus importantes d'Auvergne. Un suivi de la population est proposé.



8.- Bibliographie

► Ouvrages

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P. & MAURIN H., 1997.- *Statut de la faune de France métropolitaine*. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 225p.

LAFRANCHIS T., 2000.- *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éd. Biotope, Mèze. 448 p.

LERAUT J.A., 1997.- *Liste systématique et synonymique des lépidoptères de France, Belgique et Corse* (deuxième édition). Supplément à *Alexanor*, 526 p.

LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (L.S.P.N.), 1987.- *Les Papillons de jour et leurs biotopes*. L.S.P.N., Bâle, 512p.

ANNEXE 1

Les Lépidoptères rhopalocères et zygènes du site Natura 2000 : « Sommets du nord Margeride »

En complément à la recherche du Damier de la succise, une synthèse des connaissances lépidoptérologiques du site étudié a été réalisée. Il s'agissait de réunir les données existantes (bibliographie et autres) concernant les Rhopalocères (papillons de jour) et Zygènes.

► Synthèse des connaissances

46 espèces ont été recensées sur le périmètre d'étude (cf. tableau 1). Ceci représente près de 34 % des Rhopalocères et Zygènes présents dans le département de la Haute-Loire.

Nous avons pu recueillir une centaine de données (celles de Bernard Joubert du 22 juillet 1995 et celles de la présente étude 2010).

Toutes les espèces citées sont susceptibles de se reproduire sur le site à l'exception du Citron de Provence (*Gonepteryx cleopatra*), dont l'unique observation est celle d'un individu erratique - migrateur. Notons également l'observation du Miroir (*Heteropterus morpheus*), espèce en limite d'aire de répartition (orientale) en Haute-Loire dont c'est la première mention pour le nord Margeride.

La présence du Moiré de la canche nous paraît douteux (obs B. Joubert, 1995).

Au sein des différentes familles de Lépidoptères rencontrés sur le site, la nomenclature utilisée est celle adoptée dans les travaux récents des spécialistes correspondants :

☐ LAFRANCHIS (T.), 2000. *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 448 p.

☐ LERAUT J.A., 1997.- Liste systématique et synonymique des lépidoptères de France, Belgique et Corse (deuxième édition). Supplément à *Alexanor*, 526 p.

Tableau 2.- Rhopalocères et Zygènes du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »

| N° Leraut | Espèce | Nom vernaculaire | 1995 | 2010 | Espèce patrimoniale | Observation |
|--------------------|-------------------------------|----------------------------|------|------|---------------------|--|
| Zygaenidae | | | | | | |
| 1891 | <i>Adscita statices</i> | la Turquoise | | x | | |
| Hesperiidae | | | | | | |
| 3263 | <i>Erynnis tages</i> | le Point de Hongrie | | x | | |
| 3269 | <i>Pyrgus malvae</i> | l'Hespérie de la mauve | | x | | |
| 3284 | <i>Heteropterus morpheus</i> | Le Miroir | | x | | Espèce en expansion en Auvergne. Première mention pour le nord Margeride |
| 3285 | <i>Thymelicus sylvestris</i> | l'Hespérie de la houque | | x | | |
| 3289 | <i>Ochlodes venatus</i> | la Sylvaïne | | x | | |
| Pieridae | | | | | | |
| 3300 | <i>Leptidea sinapis</i> | la Piéride de la moutarde | | x | | |
| 3305 | <i>Pieris brassicae</i> | la Piéride du chou | | x | | |
| 3306 | <i>Pieris rapae</i> | la Piéride de la rave | | x | | |
| 3309 | <i>Pieris napi</i> | la Piéride du navet | | x | | |
| 3322 | <i>Colias crocea</i> | le Souci | | x | | |
| 3323 | <i>Gonepteryx cleopatra</i> | le Citron de Provence | | x | | Non reproducteur |
| 3324 | <i>Gonepteryx rhamni</i> | le Citron | | x | | |
| Lycaenidae | | | | | | |
| 3338 | <i>Lycaena phlaeas</i> | le Cuivré commun | | x | | |
| 3340 | <i>Lycaena virgaureae</i> | le Cuivré de la verge-d'or | x | x | | |
| 3341 | <i>Lycaena tityrus</i> | le Cuivré myope | | x | | |
| 3344 | <i>Lycaena hippothoe</i> | le Cuivré écarlate | x | x | | |
| 3354 | <i>Phengaris alcon</i> | l'Azuré des mouillères | | x | x | Oeufs |
| 3361 | <i>Cyaniris semiargus</i> | l'Azuré des anthyllides | | x | | |
| 3373 | <i>Polyommatus icarus</i> | l'Argus bleu | | x | | |
| 3385 | <i>Plebejus idas</i> | l'Azuré du genêt | | x | | |
| Nymphalidae | | | | | | |
| 3390 | <i>Pararge aegeria</i> | le Tircis | | x | | |
| 3391 | <i>Lasiommata megera</i> | la Mégère, le Satyre | | x | | |
| 3392 | <i>Lasiommata maera</i> | le Némusien, l'Ariane | | x | | |
| 3403 | <i>Coenonympha pamphilus</i> | le Procris | | x | | |
| 3408 | <i>Aphantopus hyperanthus</i> | le Tristan | | x | | |
| 3411 | <i>Maniola jurtina</i> | le Myrtil | | x | x | |
| 3413 | <i>Erebia ligea</i> | le Moiré blanc-fascié | | x | x | |
| 3414 | <i>Erebia euryale</i> | le Moiré frange-pie | | x | | |
| 3416 | <i>Erebia epiphron</i> | le Moiré de la canche | | x | | Espèce douteuse |
| 3443 | <i>Erebia meolans</i> | le Moiré des fétuques | | x | x | |
| 3446 | <i>Melanargia galathea</i> | le Demi-deuil | | x | | |
| 3450 | <i>Brintesia circe</i> | le Silène | | x | | |

| | | | | |
|------|-----------------------------|--------------------------|---|---|
| 3466 | <i>Argynnis paphia</i> | le Tabac d'Espagne | x | x |
| 3468 | <i>Argynnis aglaja</i> | le Grand Nacré | x | x |
| 3469 | <i>Argynnis adippe</i> | le Moyen Nacré | | x |
| 3470 | <i>Argynnis niobe</i> | le Chiffre | x | |
| 3472 | <i>Issoria lathonia</i> | le Petit Nacré | | x |
| 3473 | <i>Brenthis daphne</i> | le Nacré de la ronce | x | x |
| 3481 | <i>Clossiana selene</i> | le Petit Collier argenté | x | x |
| 3482 | <i>Clossiana euphrosyne</i> | le Grand Collier argenté | x | x |
| 3483 | <i>Clossiana titania</i> | le Nacré porphyrin | x | |
| 3493 | <i>Inachis io</i> | le Paon-du-jour | | x |
| 3494 | <i>Vanessa atalanta</i> | le Vulcain | x | x |
| 3497 | <i>Aglais urticae</i> | la Petite Tortue | | x |
| 3506 | <i>Melictha athalia</i> | la Mélitée du mélampyre | x | |

► Espèces patrimoniales

Nous entendons par le terme « patrimonial » un taxon inscrit parmi au moins une de ces listes :

- Protection nationale (arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national - *JORF du 06/05/2007*). **(P.N.)**
- Annexe II de la Convention de Berne (convention du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe - *JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996*). **(C.B.)**
- Annexes II et IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (directive n°92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages - *JOCE du 22/07/1992*). **(D.H.F.F.)**
- Liste rouge européenne (2010). **(L. R. E.)**
- Liste rouge des espèces menacées en France, (Inventaire de la faune menacée en France, le livre rouge, Nathan, MNHN, WWF France, 1994). **(L. R. N.)**
- Liste des espèces menacées en région Auvergne (Collectif - DIREN, 2004). **(L. R. R.)**

Parmi l'ensemble des taxons recensés sur le périmètre d'étude, un a été identifié comme patrimonial.

Tableau 3.- Statut des espèces (D : en danger ; V : vulnérable ; R : rare)

| Espèce | Nom vernaculaire | P.N. | D.H.F.F. | C.B. | L.R.E. | L.R.N. | L.R.R. |
|------------------------------|------------------------|------|----------|------|--------|--------|--------|
| Lycaenidae | | | | | | | |
| <i>Phengaris alcon alcon</i> | l'Azuré des moullières | x | | | | D | V |

Localisation des deux secteurs de pontes de *Phengaris alcon alcon* sur le site n°4 des sources du ruisseau de Gourgueyre



Quelques pieds de *Gentiane pneumonanthe* portant des œufs d'Azuré des mouillères (secteur 1) ont été découverts sur le site n°4 des sources du ruisseau de Gourgueyre par Pierre Joubert en août 2010.

Des prospections plus minutieuses sur ce site ont été faites le 20 août 2010 (Pierre Joubert et Philippe Bachelard) et ont permis de trouver un second secteur (secteur 2), beaucoup plus important, à une centaine de mètres de la n°1.

Nous avons dénombré 4 tiges de gentiane avec des œufs sur la secteur 1 sur une surface d'environ 10 m² et 152 sur le secteur 2 pour environ 1400 m².

L'expérience acquise sur cette espèce sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne nous permet d'estimer entre 1500 et 1700 le nombre d'œufs (à partir du nombre de tiges portant des œufs).

La découverte de cette station est de toute première importance puisque c'est la seule du nord Margeride (les stations les plus proches connues actuellement sont situées à une dizaine de kilomètres au sud) et avec 1500 à 1700 œufs estimées elle est une des plus importantes d'Auvergne (à titre comparatif, seule 3 stations sur 56 que compte le PNR VA possèdent des effectifs comparables).

Un suivi annuel sur une période de trois ans puis tous les cinq ans est proposé. Il permettra de suivre l'évolution quantitative et l'occupation spatiale de la population. Une étude précise de la population de *Gentiane* est également proposée afin de connaître son état de conservation.

Phengaris alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)

L'Azuré des mouillères

Détermination

Description T. Lafranchis, 2000 : « mâle à dessus bleu pâle bordé de brun-noir. Femelle brune avec parfois un lavis basal bleu limité.

Dessous gris-brun clair orné de points noirs cerclés de clair ».



Mâle de *Phengaris alcon alcon*

Habitats

L'Azuré des mouillères est caractéristique des milieux hygrophiles ouverts. Les plus fréquents sont les prairies hygrophiles, les hauts-marais et marais de transition à sphaignes, les joncaies et les molinaies. Des bosquets de saules ou bouleaux, sont présents sur plus de la moitié des stations. L'espèce se rencontre ponctuellement sur les prairies mésophiles, les cariçaie et les landes à callune.

On s'aperçoit donc que les habitats à *P. alcon* sont diversifiés. « A côté des prairies humides acidiphiles classiques plus ou moins dominées par la Molinie, où la *Gentiane pneumonanthe* semble trouver son optimum, on observe en effet plusieurs milieux différents souvent imbriqués, allant jusqu'au haut-marais, en passant par le marais de transition » (Petetin *et al.*, 2002).

Ethologie

Les imagos émergent le matin entre 8 et 10 heures et les femelles s'accouplent et commencent à pondre dès le premier jour. Cette espèce est très sédentaire, il y a peu d'échanges entre les colonies et les déplacements sont fonction de l'environnement. Si celui-ci est défavorable il n'y a pratiquement aucune dispersion. Dans le cas d'un contexte favorable les données sur les déplacements sont hétérogènes, de 100/200 mètres (LSPN, 1987 et Rozier, 1999) à 7000 m (Maes *et al.*, 2004)

Plante hôte

La *Gentiane pneumonanthe* (*Gentiana pneumonanthe*).

Phénologie

L'Azuré des mouillères est une espèce monovoltine (une seule génération par an).

| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|----------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Papillon | | | | | | | | | | | | |
| Œuf | | | | | | | | | | | | |
| Chenille | | | | | | | | | | | | |
| Chrysal. | | | | | | | | | | | | |

- Chenilles : Le stade larvaire est long puisqu'il dure environ 10 mois.
- Chrysalides : la chenille se nymphose à la périphérie supérieure de la fourmilière. Ce stade dure environ 1 mois.
- Imagos : la période de vol des adultes est variable selon l'altitude et la latitude, de début juillet à fin août. Le pic d'abondance des observations des imagos se situe entre la dernière décade de juillet et la première décade d'août.

Cycle biologique

Les espèces du genre *Maculinea* ont une écologie très particulière. En effet, celles-ci sont dites myrmécophiles strictes, car elles ont besoin au cours de leur développement larvaire d'être adoptées par des fourmis.

Dans le cas spécifique de *M. alcon*, la femelle pond ses œufs sur la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*). La littérature mentionne également comme plante hôte *Gentiana lutea* (Grande gentiane jaune) (Bernardi & Gaillard, 1953).

Pour les œufs situés sur les inflorescences les jeunes chenilles s'enfoncent dans celles-ci et mangent l'intérieur tout en demeurant cachées. Pour les œufs situés sur les feuilles ou les tiges, les chenilles n'ont pratiquement aucune chance de survie. Au bout de trois à quatre semaines et après deux mues, elles descendent au sol et attendent d'être prises en charge par des fourmis (*Myrmica scabrinodis* ou *M. ruginodis*), qui après un rituel de reconnaissance assez complexe les emportent dans la fourmilière. Les chenilles exsudent une sécrétion composée d'un mélange de substances chimiques incitant les fourmis à les tolérer. Les chenilles changent alors de régime alimentaire puisqu'elles se nourrissent de couvain. Elles hivernent dans la fourmilière puis reprennent leurs activités le printemps venu. Arrivée au dernier stade, la chenille « migre » à la périphérie supérieure de la fourmilière pour se chrysalider. Le papillon émerge



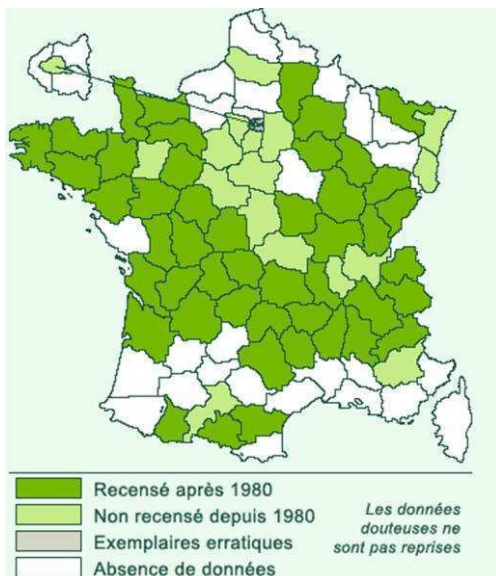
Œufs d'Azuré des mouillères sur *Gentiana pneumonanthe*

tôt le matin lorsque les fourmis sont le moins actives et sort le plus rapidement possible à l'air libre.

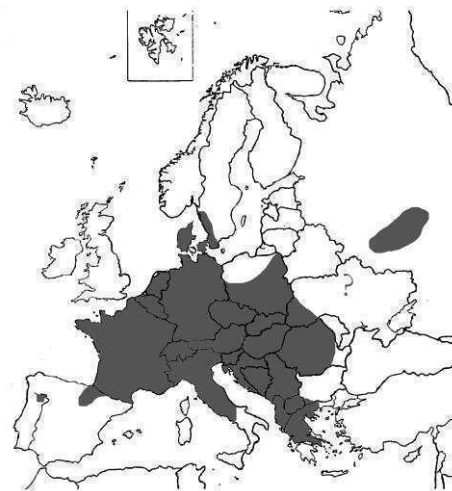
La *Gentiana pneumonanthe* est une plante mésohygrophile et héliophile qui affectionne particulièrement les landes humides et les prairies tourbeuses de pH neutre à acide. Elle est assez répandue sur l'ensemble des régions montagneuses Françaises.

Répartition

En Europe, l'espèce est actuellement présente dans 27 pays où l'état de conservation des populations y est variable bien que l'on constate un déclin général de celles-ci.



Distribution de *Phengaris alcon alcon* en France (LEPINET., 2010)



Distribution de *Phengaris alcon alcon* en Europe (adaptation de KUDRNA, 2002)

Préconisations de gestion

- Une présence assez abondante de plante nourricière (*Gentiana pneumonanthe*) et des fleurs nectarifères,
- un nombre suffisant de fourmilières de *Myrmica scabrinodis* à proximité des plantes hôtes,
- les plantes nourricières doivent être assez dispersées ; si elles sont trop concentrées, les chenilles sont recueillies dans un trop petit nombre de fourmilières (ou elles meurent de faim après avoir épuisé les réserves de couvain),
- les fourmilières doivent être assez grandes. Une chenille dévore environ 600 larves de fourmis. Exceptionnellement, une forte densité de petites fourmilières peut être une alternative satisfaisante.
- la *Gentiana pneumonanthe* apprécie les milieux correspondant à des stades liés à l'abandon pastoral, en particulier des stades de tourbières bombées atterries et asséchées superficiellement. La *Gentiana pneumonanthe* disparaît en revanche lors de la fermeture du milieu provoqué par des espèces telles que la Molinie (Guerbaa, 2000 ; Petetin *et al.*, 2002).

- La présence de corridors est d'autant plus importante au maintien des populations de *P. alcon* que celui-ci est plutôt casanier. Les connexions entre les stations augmentent la viabilité des populations (Rozier, 1999).

Bibliographie

COLOMBO J.B., 2000.- Biologie de la conservation de *Maculinea alcon* D. & S. (Lepidoptera, Lycaenidae). Etude en Brenne des facteurs stationnels conditionnant le succès de sa reproduction. Mémoire de stage STE, maîtrise de Biologie des Populations et des Ecosystèmes, Université Paris-Sud, 23 p. + annexes.

DUPONT P., 2001.- Programme national de restauration pour la conservation des lépidoptères diurnes (Hesperridae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Première phase : 2001-2004. Rapport d'étude OPIE, 188p.

GUERBAA K., 2000.- Typologie des stations à Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) en Limousin. Espaces Naturels du Limousin, 18p.

LHONORE J., 1998.- Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de lépidoptères Rhopalocères protégés (Lycaenidae, Satyridae) dans l'ouest de la France. Rapport d'étude OPIE, volume 2, 108 p.

PETETIN A. & GRAVELAT B., 2002.- Eléments de caractérisation phytosociologique des stations de *Maculinea alcon* subsp. *alcon* dans le PNR des Volcans d'Auvergne. Conservatoire Botanique du Massif Central, 8p. + annexes et cartes.

Argumentaire scientifique et technique sur l'évolution du périmètre du site

**Site Natura 2000 « Sommets du nord
Margeride » FR 8301070**

**Argumentaire scientifique et
technique sur la proposition de
modification du périmètre**



SMAT du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo
43 300 Langeac

Septembre 2011



Introduction

Le présent document vise à présenter le projet de modification de périmètre du site Natura 2000 « Sommits du nord Margeride », discuté et amendé lors des groupes de travail du 26/09/2011, conformément à la décision du Comité de pilotage en date du 23 juin 2011.

La nouvelle proposition de périmètre a été conçue selon les critères scientifiques et techniques suivants :

- Une zone d'étude a été définie en Comité de pilotage. Cette zone englobe des secteurs auparavant extérieurs au site et sur cette zone, une reconnaissance des habitats naturels présentant ou non un intérêt écologique et/ou la présence ou l'absence d'espèces d'intérêt communautaire, au sens de la directive n°92/43/CEE du 21/05/1992 a été définie. La reconnaissance et l'inclusion de ces secteurs sont faites sur la base d'inventaires scientifiques des habitats naturels et espèces.
- Ajustements préférentiels à la marge, visant à englober dans leur intégralité les parcelles cadastrales partiellement incluses dans le périmètre initial, afin d'obtenir un périmètre plus fonctionnel en termes de contractualisation.
- Reconnaissances de terrain pour le choix de limites à la fois fonctionnelles et facilement reconnaissables (limites de périmètre mitoyennes aux voiries, chemins, limites de types de milieux par exemple).

I. Proposition de modification du périmètre du Site Natura 2000

1. Description et intérêt de l'actuel site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »

Contexte réglementaire :

Les sites Natura 2000 répondent à des critères spécifiques de rareté d'espèces et d'habitats naturels d'intérêt écologique. Sur la base de données scientifiques (listes des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire présentée dans les annexes des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-faune-flore »), validées par le Muséum National d'Histoire Naturelle, les discussions entre les autorités françaises et la Commission européenne ont conduit à sélectionner certains sites.

Il s'agit de sites représentatifs de la biodiversité nationale, nécessaires à la constitution d'un réseau cohérent, garantissant la préservation de ce patrimoine à l'échelle de l'Europe.

Description du site :

Le site « Sommets du nord Margeride » s'étend sur 911 hectares, à cheval sur deux départements : le Cantal et la Haute-Loire.

Les quatre communes concernées sont :

Cantal :

- Clavières avec 450 hectares
- Védrières-Saint-Loup avec 359 hectares

Haute-Loire :

- Auvers avec 64 hectares
- La Besseyre-Saint-Mary avec 38 hectares

Ce site comprend les hauteurs boisées du massif du Mont Mouchet, ainsi qu'une partie de la ligne de crête qui partage les bassins versants de l'Allier et de la Truyère. Il a été désigné pour les surfaces conséquentes de landes sèches européennes, la présence d'habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire et la présence de plusieurs tourbières, habitat prioritaire au sens de la directive « Habitats-faune-flore ».

Intérêts du site :

Le site abrite une mosaïque intéressante de milieux naturels de plusieurs types : milieux forestiers, milieux de landes, zones humides, zones rocheuses, pelouses.

Milieux forestiers : Les forêts anciennes des versants nord (Forêt de la Margeride, forêt de la Ténezère) sont de très belles mosaïques de Hêtraies-sapinières et Sapinières-hêtraies, avec la présence d'arbres centenaires. Elles abritent parfois une mousse d'intérêt communautaire : la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), ainsi que d'autres espèces patrimoniales comme les Lycopodes à rameaux annuels. Ces forêts sont exploitées de manière relativement peu intensive, et se situent sur de grandes propriétés. Les forêts situées en contrebas du Mont-Mouchet (commune de La Besseyre-Saint-Mary) sont exposées au sud et à l'est, et sont largement dominées par le hêtre, exploité de manière peu intensive jusqu'à présent.

Les landes : Les sommets du site abritent des landes sèches européennes typiques du Massif-Central, dont les surfaces ont tendance à régresser, soit à cause de l'abandon du pâturage, soit à cause du changement de pratiques sur ces milieux (mise en culture, enrésinement notamment).

Les zones humides sont présentes ponctuellement sur les zones sommitales et leurs versants, avec plusieurs tourbières. Une zone est particulièrement intéressante, au niveau des sources de la rivière « Gourgueyre », au sud du sommet du Mont Mouchet. Une véritable mosaïque y est présente, avec des zones tourbeuses, des zones de landes et ponctuellement une Mégaphorbiaie. D'une manière générale, les tourbières encore présentes sont des zones qui n'ont pu être boisées dans le cadre des contrats FFN. D'autres se trouvent en marge ou au cœur de zones agricoles pâturées.

Les zones rocheuses sont présentes ponctuellement, et se constituent de trois types d'habitats naturels (Pelouses pionnières sur dômes rocheux, pentes rocheuses siliceuses, éboulis rocheux de l'étage montagnard).

Les zones de pelouses et de prairies sont représentées par deux types d'habitats : Les pelouses à nard raide (habitat prioritaire au sens de la directive) et les prairies de fauche de montagne (une seule zone). Elles sont en lien avec l'enjeu agricole des zones de montagne, et la problématique de l'autonomie fourragère.

2. Justification de l'évolution du périmètre actuel

Les périmètres des sites actuels, proposés par la France à la Commission Européenne, manquent de précision (échelle au 1/25 000e ou 1/100 000e). De ce fait, la délimitation du site doit être affinée afin d'une part d'intégrer l'ensemble des enjeux patrimoniaux du site (et notamment d'intégrer des habitats ou habitats d'espèces situés à la marge du périmètre initial), et d'autre part d'améliorer la cohérence écologique du périmètre et la mise en œuvre opérationnelle des mesures qui seront contractualisées par les personnes qui le souhaitent.

A partir de photographies aériennes, de relevés de terrains et des références cadastrales, un nouveau périmètre a été proposé sur la base de critères :

- **scientifiques** : Les zones actuellement extérieures au périmètre et présentant un habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèces ont été incluses dans le périmètre. Dans la même logique, les zones urbanisée, artificialisée et/ou n'abritant pas d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire ont été exclues du site, dans la limite des autres critères.

- **de maintien d'une cohérence fonctionnelle** : Dans la mesure du possible et du raisonnable, des parcelles incluses, pour partie seulement, dans le périmètre initial ont été incluses dans leur totalité dans le périmètre. De cette manière, l'un des objectifs est d'encourager l'adhésion à la contractualisation, et notamment en facilitant le montage des dossiers engagés sur la base de l'unité cadastrale (Charte Natura 2000). Le périmètre doit néanmoins garder une cohérence d'ensemble, aussi, même si elles n'abritaient aucun enjeu patrimonial, certaines parcelles enclavées n'ont pas été exclues, afin de limiter le morcellement du périmètre.

- **physiques et géographiques** : afin de faciliter le repérage, sur le site, des limites du périmètre, un calage a été effectué sur des limites physiques telles que des routes, chemins, cours d'eau....

Les adaptations proposées aboutissent à une extension du périmètre sur les quatre communes initialement concernées, mais également sur trois autres communes cantaliennes, portant la superficie du site à 1747,5 hectares.

| Communes | Surfaces (ha) Avant modification | Surfaces (ha) Après modification | % du site Après modification | Ecart (ha) |
|---|--|--|--|-------------------|
| Auvers | 63,5 | 239,8 | 13,7% | 176,3 |
| La Besseyre-Saint-Mary | 37,7 | 118,4 | 6,8% | 80,7 |
| Clavières | 450,0 | 731,6 | 41,9% | 281,6 |
| Lorcières | 0 | 9,1 | 0,5% | 9,1 |
| Montchamp | 0 | 17,5 | 1,0% | 17,5 |
| Ruynes-en-Margeride | 0 | 11,2 | 0,6% | 11,2 |
| Védrines-Saint-Loup | 359,5 | 619,9 | 35,5% | 260,5 |
| Total site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » | 910,7 | 1747,5 | 100 % | 836,8 |

| Départements | Surface (ha) Avant modification | Surfaces (ha) Après modification | % du site Après modification |
|---------------------|---|--|--|
| Cantal | 809,5 | 1389,3 | 79,5% |
| Haute-Loire | 101,2 | 358,2 | 20,5% |
| TOTAL | 910,7 | 1747,5 | 100,0% |

3. Habitats et espèces d'intérêt communautaire inventoriés sur le périmètre proposé

Au sein des périmètres (initial et proposé), les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire se répartissent comme suit (les habitats prioritaires sont indiqués en gras) :

| Dénomination | Code Cahier habitat ¹ | Code Corine ¹ | Périmètre initial | | Périmètre proposé | |
|---|----------------------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| | | | Superficie (ha) | Superficie (%) | Superficie (ha) | Superficie (%) |
| Landes acidiphiles subalpines des Vosges | 4030_12 | 31.226 | 2,24 | 0,6% | 5,24 | 0,30% |
| Landes acidiphiles subalpines du Massif Central | 4030_13 | 31.226 | 211,37 | 23,2% | 220,65 | 12,63% |
| Landes à Genêt purgatif | 5120_1 | 31.842 | 0,27 | 0,0% | 0,28 | 0,02% |
| Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central | 6230_4 | 35.1 | 1,02 | 0,1% | 4,90 | 0,28% |
| Prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore (Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques) | 6410_6 | 37.312 | 5,13 | 0,6% | 5,13 | 0,29% |
| Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes | 6430_1 | 37.1 | 0,29 | 0,0% | 0,21 | 0,01% |
| Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central | 6520_1 | 38.3 | 1,33 | 0,1% | 1,33 | 0,08% |
| Végétation des tourbières hautes actives | 7110_1 | 51.1 | 1,95 | 0,2% | 9,24 | 0,53% |
| Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration | 7120_1 | 51.2 | 2,62 | 0,3% | 3,50 | 0,20% |
| Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges | 8110_5 | 61.114 | 0,09 | 0,0% | 1,41 | 0,08% |
| Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central | 8230_2 | 36.2 | 0,09 | 0,0% | 0,09 | 0,00% |
| Dalles rocheuses granitiques nues | 8230_3 | 62.3 | 0 | 0,0% | 0,05 | 0,00% |
| Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx | 9120_3 | 41.12 | 0 | 0,0% | 4,29 | 0,25% |
| Hêtraies sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges | 9120_4 | 41.12 | 244,62 | 26,9% | 758,93 | 43,43% |
| Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuille d'Arum du Massif Central et des Pyrénées | 9140_3 | 41.15 | 0,87 | 0,1% | 7,21 | 0,41% |
| Sapinières hyperacidiphiles, mésophiles, froides à Lycopodes | 9410_7 | 42.23 | 0,68 | 0,1% | 8,90 | 0,51% |
| Sapinières hyperacidiphiles à Sphaignes | 9410_8 | 42.23 | 5,40 | 0,6% | 8,48 | 0,49% |
| Total sur le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » | | | 480,97 | 52,8% | 1039,83 | 59,50% |

¹ Sources : - Collectif, 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française,

- Bissardon M. & Guibal L., 1997. « Corine biotopes ». Version originale. Types d'habitats français. ENGREF.

Deux espèces d'intérêt communautaire ont été recensées à la suite des inventaires sur le site « Sommets du nord Margeride » :

| Code Natura 2000 | Nom latin | Nom français | Annexes de la Directive Habitat |
|------------------|---------------------|--------------------|---------------------------------|
| 1386 | Buxbaumia viridis | Buxbaumie verte | Annexe II |
| 1387 | Orthotrichum rogeri | Orthotric de Roger | Annexe II |

4. Enjeux et objectifs du périmètre proposé du site

Outre les objectifs de conservation qui consistent à maintenir voire restaurer les populations des espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site, des objectifs transversaux peuvent être définis :

- Maintien des mosaïques d'habitats humides et des « cœurs de biodiversité »

On trouve des mosaïques très intéressantes présentant à la fois des habitats humides et des zones de landes, très riches d'un point de vue faunistique et floristique. Ce sont de véritables « cœurs de biodiversité » à préserver en priorité.

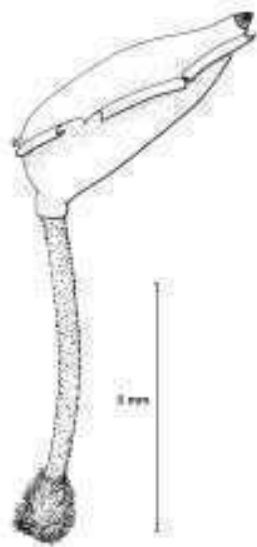
- Maintien de l'état et de la diversité des habitats forestiers

Le site se caractérise par une diversité importante d'habitats forestiers, en bon état de conservation. On y dénombre des bois morts, une bonne répartition des classes d'âge et une diversité des essences. L'exploitation de la ressource en bois est assez peu intensive sur les anciennes forêts et les Hêtraies-sapinières, cependant elle l'est plus sur les plantations issues des contrats FFN. A noter que certains de ces habitats forestiers représentent un habitat d'espèce pour la Buxbaumie verte. La finalité des objectifs de gestion est donc le maintien des pratiques actuelles, tout en veillant à la convergence des recommandations des documents de gestion et du document d'objectifs.

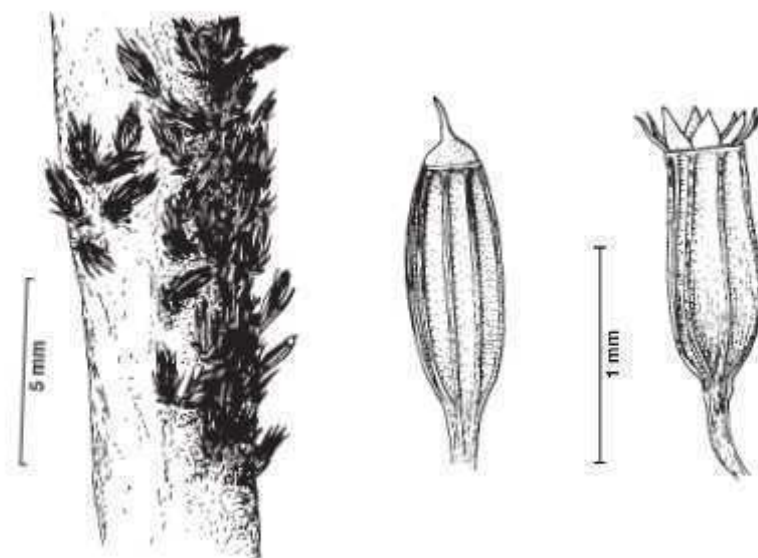
- Maintien d'une cohérence écologique le long des cours d'eau

Le site intègre une partie du ruisseau « Gourgueyre », un affluent de la Desges, elle-même affluente de l'Allier. Ce ruisseau prend ses sources au sein même du site Natura 2000, il est important de garder une cohérence de gestion tout au long du site, notamment dans le but d'envisager une amélioration des berges de ce cours d'eau (problématique de l'enrésinement). L'objectif est donc l'amélioration de certaines pratiques, visant à la fois à garantir la qualité de l'eau et la continuité écologique.

5. Illustrations des deux espèces végétales d'intérêt communautaire du site



Buxbaumie verte
(*Buxbaumia viridis*)



Orthotric de Roger
(*Orthotrichum*
rogeri)

II. Argumentaire scientifique pour la modification du périmètre

1- HABITATS CONCERNÉS PAR LES ADAPTATIONS DU PÉRIMÈTRE

Les habitats concernés par les adaptations du périmètre sont les suivants :

Habitats présentant peu d'enjeux de conservation

8110 : Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival

- 8110-5 : Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges

Habitat formé de gros blocs rocheux entre lesquels s'accumulent des éléments fins (mélange d'éléments minéraux et d'humus), sur lesquels s'installe une végétation notamment sciaphile (grâce aux conditions créées par les gros blocs rocheux). Le degré de recouvrement de la végétation est relativement faible (de 5 à 15 %). La dynamique de cet habitat conduit généralement à la formation de Mégaphorbiaies puis au recouvrement par la forêt. L'habitat est souvent en association avec des habitats naturels de type falaise siliceuse, pelouses pionnières, landes ou encore avec des forêts de ravins.

L'intérêt écologique de ce type d'habitat n'est pas exceptionnel, les espèces végétales que l'on y rencontre étant assez communes. Sur le site des « Sommets du nord Margeride », il est très peu représenté (quelques centaines de m²).

Sa sensibilité est liée aux gros aménagements (type pistes de ski, pistes forestières, ...), ce qui ne constitue pas une forte menace sur le site.

8230. Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii

- 8230_2: Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central

- 8230_3 : Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses des Pyrénées

Cet habitat est caractéristique de l'étage montagnard. On le retrouve en situation sèche. Il est intimement lié à l'habitat précédent. De faible surface et en équilibre sur le site, l'état de conservation est globalement bon.

Cet habitat n'abrite pas d'espèces végétales et animales rares et /ou protégés. Sa valeur patrimoniale est donc faible.

9140 : Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius

- 9140_3 : Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuille d'Arum du Massif central et des Pyrénées

Cet habitat forestier est assez variable selon la géographie, l'altitude, la richesse et le bilan hydrique du sol. Le Hêtre domine assez largement le milieu, associé au Sorbier des oiseleurs, au Bouleau verruqueux ou encore au Sapin. L'Erable sycomore n'est pas présent à l'état naturel sur le massif de la Margeride dans ce type d'habitat. Ce milieu possède une valeur écologique assez limitée, mais garde un intérêt pour la petite faune locale.

Les conditions climatiques rudes au-dessus de 1400 m induisent une faible valeur économique du bois issu de cet habitat, et permettent d'observer un phénomène d'anémomorphose, donnant plusieurs arbres intéressants.

L'intérêt principal de ces hêtraies se situe dans les stades de recolonisation forestière à plus de 1400 m d'altitude.

Habitats présentant d'importants enjeux de conservation

4030. Landes sèches européennes

- 4030_13 : Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central
- 4030_14 : Landes acidiphiles subalpines du Massif Central

Cet habitat est caractéristique du Massif central, et des sommets margeridiens en particulier. On le retrouve sur les parties sommitales et les crêtes, à plus de 1300-1400 m d'altitude.

De façon générale, l'habitat a un intérêt patrimonial élevé. En effet, bien que pauvre en espèces, il est susceptible d'accueillir des plantes rares et / ou protégées (lycopodes, par exemple). De plus son aire de répartition restreinte au Massif Central lui confère une importance particulière.

Ce milieu couvre des surfaces assez importantes sur le site des « Sommets du nord Margeride », dans des états de conservation très divers (allant de proche de l'optimal à dégradé). Cependant, au cours des dernières décennies, cet habitat a considérablement diminué pour plusieurs raisons : Plantation d'épicéas, abandon par l'agriculture et fermeture, ou encore mise en culture.

C'est pourquoi le site porte une responsabilité importante pour le maintien des surfaces restantes en landes sèches européennes. Une gestion appropriée devra être effectuée pour limiter à la fois la fermeture du milieu et le remplacement par d'autres milieux (prairies notamment).

6230 : Formations herbueses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes

- 6230_4 : Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central

Il s'agit d'un habitat prioritaire au sens de la directive « Habitats-Faune-Flore ». C'est une pelouse à grande richesse floristique, contenant des reliques de végétation forestière, et dont le taux de recouvrement de la strate herbacée est proche des 100 %. Bien qu'habitat prioritaire, ce n'est pas un milieu rare sur les plateaux et sommets margeridiens.

Les pelouses à Nard sont sensibles à l'eutrophisation et au surpâturage, mais aussi à l'abandon des surfaces, qui induiraient une transformation en lande puis en hêtraie. Il est donc recommandé de maîtriser la fertilisation et le pâturage sur les surfaces couvertes par les pelouses à Nard.

7110 : Tourbières hautes actives

- 7110_1 : Végétation des tourbières hautes actives

C'est également un habitat prioritaire, que l'on trouve en conditions très humides (zones à fortes précipitations annuelles) et relativement froides. Il est principalement constitué de buttes de Sphaignes, mousses caractéristiques de la formation et de l'accumulation de tourbe. La végétation des tourbières est très variable d'une zone à une autre, en fonction des conditions du milieu et des activités présentes, mais il s'agit globalement d'un habitat naturel à très forte valeur patrimoniale, où l'on trouve des reliques post-glaciaires.

Les tourbières hautes actives se présentent souvent sous forme de mosaïques, où l'on trouve plusieurs espèces patrimoniales comme la Canneberge, la Drosera à feuilles rondes, ou la Laïche des borbiers.

Cet habitat naturel, malgré un assez bon état global, reste sensible au piétinement, à l'eutrophisation, à la modification des conditions hydrologiques, à la fermeture par les ligneux ou encore à la mise en culture, d'où l'intérêt de mener une approche globale de la gestion,

prenant en compte l'habitat et ses zones périphériques. Le site présente une assez grande responsabilité pour la conservation des tourbières caractéristiques de la Margeride.

7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

- 7120_1 : Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration

Il s'agit de la forme dégradée des tourbières hautes actives, dont une caractéristique est la présence d'indices de minéralisation de la tourbe. L'origine de la dégradation est dans la quasi-totalité des cas une modification de l'équilibre hydrique des tourbières, conduisant à de longues périodes d'assèchement à des degrés divers.

La valeur patrimoniale de cet habitat est limitée par le fait que l'habitat originel est dégradé.

La restauration d'une tourbière haute active s'obtient par la restauration des conditions hydriques du milieu, par des techniques variables, mais selon une logique prenant en compte les approches hydrique, pédologique et végétale.

Les tourbières hautes dégradées représentent environ 1/3 des tourbières présentes sur le site « Sommets du nord Margeride ».

9120. Hêtraies atlantiques acidophiles à sous bois à Houx et parfois If

- 9120_3 : Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx

- 9120_4 : Hêtraies sapinières à Houx et Luzule des neiges

Cet habitat est caractéristique du climat montagnard, sur sol acide. On le retrouve sur les versants exposés au Nord. Stable et bien représenté sur le site, cet habitat a globalement un bon état de conservation.

Son intérêt patrimonial est moyen, du fait que la diversité floristique est faible, mais il est intéressant en tant qu'habitat d'espèce (En effet, on y trouve la Buxbaumie verte notamment dans les Hêtraies-sapinières). Cet habitat étant de loin le principal que l'on rencontre sur le site, il est important d'en conserver le bon état global par le maintien de pratiques adaptées, que l'on a déjà sur un certain nombre de forêts (plusieurs documents de gestion sont agréés au titre de l'article L-11 du Code forestier).

9410 : Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin

- 9410_7 : Sapinières hyperacidiphiles, mésophiles, froides à Lycopodes

- 9410_8 : Sapinières hyperacidiphiles à Sphaignes

Ce type d'habitat forestier est présent sous des climats relativement rudes, froids et arrosés, sur sols siliceux pauvres en éléments nutritifs. Fortement dominé par le sapin, le milieu abrite également du hêtre et du sorbier, mais dans de faibles proportions. Sur le site « Sommets du nord Margeride », on trouve cet habitat (en bon état de conservation) au niveau d'éboulis rocheux, dans les fonds de ravins ou à proximité des petits cours d'eau, et souvent en contact avec de la Hêtraie-sapinière à Houx.

C'est un habitat original que l'on ne trouve pas en abondance en Auvergne, et qui abrite parfois *Lycopodium annotinum* ou même *Buxbaumia viridis*, espèce de l'Annexe II de la directive « Habitats-faune-flore ».

Cependant, les sapinières hyperacidiphiles sont sensibles au passage des ongulés, ainsi qu'au passage de gros matériels de débardage. Il est primordial de privilégier une régénération naturelle, en veillant à ce qu'elle soit acquise au moment d'effectuer des coupes dans l'habitat.

Synthèse des argumentations pour l'évolution du périmètre du site Natura 2000

L'ajout ou la suppression de zones dans le périmètre est fait selon les arguments suivants :

- 1 : Présence significative d'habitat d'intérêt communautaire
- 2 : Présence d'espèce d'intérêt communautaire
- 3 : Adaptation du périmètre à des limites cadastrales
- 4 : Adaptation du périmètre à des limites facilement repérables sur le terrain
- 5 : Cohérence globale du site
- 6 : Absence d'habitat d'intérêt communautaire ou présence non significative.

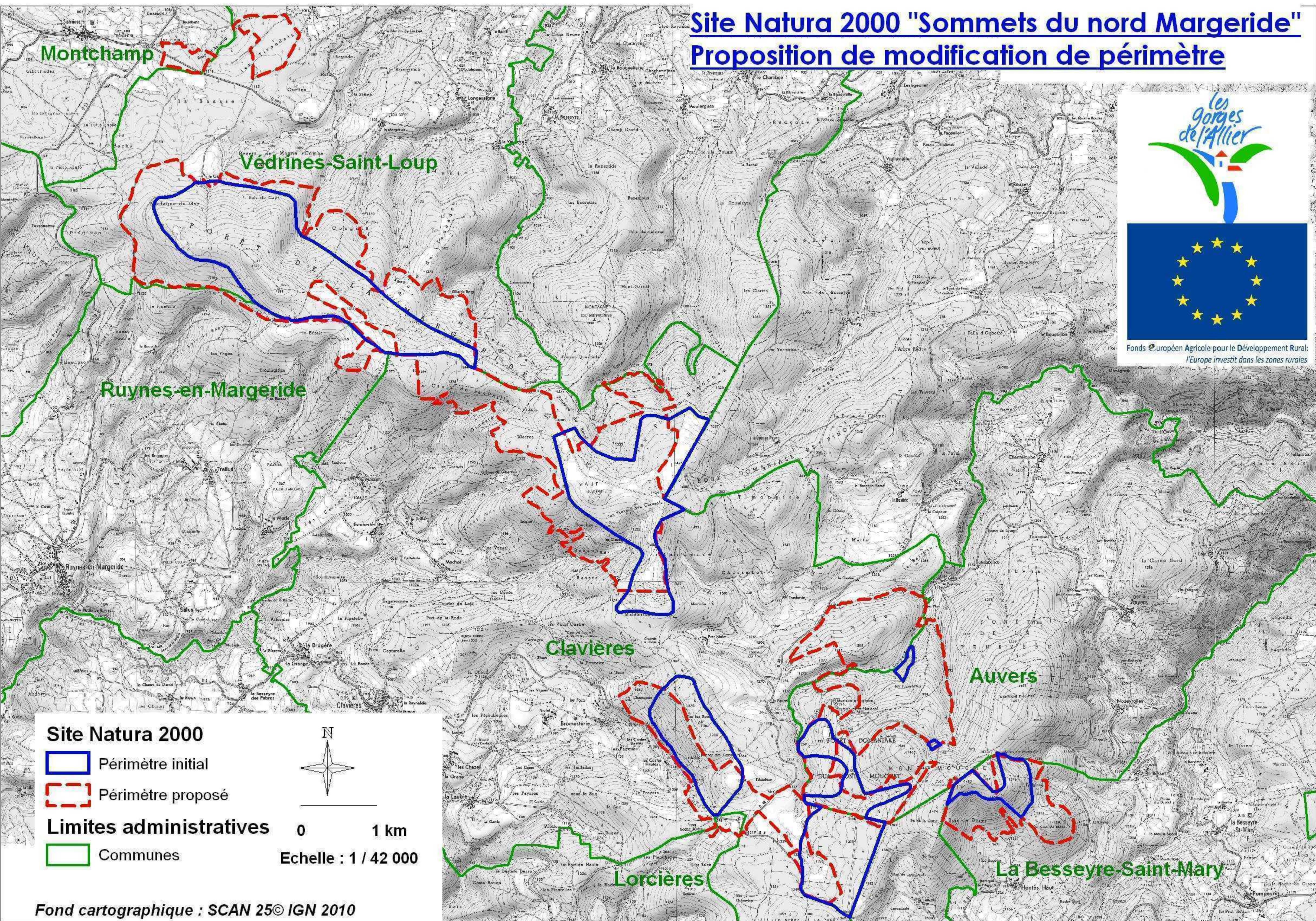
| Commune | Type de Modification | Argument | Annotations |
|---|----------------------|---------------|---|
| Auvers | Réduction | 6 | <p>Secteur du Mont Mouchet : Exclusion partielle de la parcelle cadastrale n° 6.</p> <p><i>Calage sur des limites de parcelles de gestion de la forêt publique.</i> <i>Absence d'enjeu particulier sur cette zone.</i></p> |
| | Extension | 1, 3, 5 | <p>Secteur du Mont Mouchet : Intégration des parcelles cadastrales n° 2, 31 en entier. Intégration partielle des parcelles n° 8, 9, 10 et 27 (une zone au nord, une zone au sud).</p> <p><i>Présence des habitats suivants : 4030, 9120, 9410.</i></p> |
| | Extension | 1, 2, 3, 4, 5 | <p>Secteur de la forêt de la Ténezère : Intégration en entier des parcelles n°1, 2 et 3. Calage à l'est sur un ruisseau.</p> <p><i>Présence des habitats suivants : 9120, 9140, 9410.</i> <i>Présence de l'espèce suivante : Buxbaumia viridis</i></p> |
| La Besseyre-Saint-Mary | Extension | 1, 3, 4 | <p>Secteur « La Montagne – Le Clas du Besset » : Intégration en entier des parcelles n°631, 632, 633, 634, 635, 727, 728, 729, 730, 732, 733, 752, 753, 754, 716 (section E5). Intégration partielle des parcelles n° 619, 629, 630, 715 (section E5).</p> <p><i>Présence des habitats suivants : 4030, 9120, 8110, 8230.</i> <i>Calage à l'est sur un chemin d'exploitation (parcelles n°629, 630, 715)</i> <i>Réduction en marge de la parcelle n°715 (calage sur la limite cadastrale).</i></p> |
| <p>Rappel : 1 : Présence significative d'habitat d'intérêt communautaire 2 : Présence d'espèce d'intérêt communautaire 3 : Adaptation du périmètre à des limites cadastrales 4 : Adaptation du périmètre à des limites facilement repérables sur le terrain 5 : Cohérence globale du site 6 : Absence d'habitat d'intérêt communautaire ou présence non significative.</p> | | | |

| | | | |
|-----------------|-----------|---------|--|
| Clavières | Réduction | 6 | <p>Secteur des sources de la Gourgueyre : Exclusion en entier des parcelles n°11, 13, 15 et 16 (section H) en entier. Exclusion partielle des parcelles n° 9, 14, 17 (section H). <i>Absence d'habitats naturels d'intérêt communautaire (Plantations d'épicéas).</i></p> |
| | Extension | 3, 4, 5 | <p>Secteur des sources de la Gourgueyre : Intégration de la parcelle n° 19 en entier (section H) Intégration partielle des parcelles n° 3, 9, 18, 20 (section H), 53, 55 (section G2). <i>Présence de zones tourbeuses. Calage sur des limites de milieux visibles (forêt/prairie, ou prairie temporaire/prairie permanente) et calage sur la route. Approche bassin versant des sources de la Gourgueyre.</i></p> |
| | Réduction | 6 | <p>Secteur du Rocher des Costes : Exclusion en entier des parcelles n° 50, 51 (section G2), 541 (section F4) Exclusion partielle de la parcelle n° 52 (section G2) <i>Absence de zones à enjeux (plantations d'épicéas, prairie temporaire).</i></p> |
| | Extension | 1, 3, 4 | <p>Secteur du Rocher des Costes : Intégration en entier des parcelles n° 1, 2 (section H), 1 (section ZK), 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 519, 520, 521, 542, 550, 551, 553 (section F4), 602, 632, 635, 641, 662, 663 (section F5), 840 (section I4). Intégration partielle de la parcelle n°817 (section I4). <i>Présence des habitats suivants : 6230, 4030, 9120 Calage en partie sur la route.</i></p> |
| | Extension | 1, 3 | <p>Secteur de la forêt de Charmège : Intégration en entier des parcelles n° 21 (section G1), 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 195, 196 (section G2). <i>Présence des habitats suivants : 9120, 9410. Présence de l'espèce suivante : Buxbaumia viridis.</i></p> |
| Rappel : | | | <p>1 : Présence significative d'habitat d'intérêt communautaire 2 : Présence d'espèce d'intérêt communautaire 3 : Adaptation du périmètre à des limites cadastrales 4 : Adaptation du périmètre à des limites facilement repérables sur le terrain 5 : Cohérence globale du site 6 : Absence d'habitat d'intérêt communautaire ou présence non significative.</p> |

| | | | |
|---|-----------|------------|---|
| Clavières | Réduction | 6, 4 | Secteur des Travers des Clauzels : Exclusion partielle des parcelles n°34 et 177 <i>Des prairies temporaires sans véritable enjeu écologique ont remplacé une partie des landes autrefois présentes.</i> |
| | Extension | 1, 3, 4 | Secteur des Travers des Clauzels : Intégration partielle des parcelles n° 26, 34 (section A3, parcelles déjà en partie dans le périmètre), 230 (section B2), et 237 (section B3). Intégration en entier des parcelles n° 243, 244, 245, 246, 260, 261, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 306 (section B3), 231, 232, 233, 234, 235, 236 (section B2). <i>Présence des habitats suivants : 4030, 9120. Calage en partie sur des îlots PAC (parcelle n° 230), limites de parcelles de gestion forestière (parcelle n°26) et sur des chemins.</i> |
| | Réduction | 6, 4 | Secteur des Pierres Blanches : Exclusion partielle de la parcelle n° 25 (section A2). <i>Des prairies temporaires sans véritable enjeu écologique ont remplacé une partie des landes autrefois présentes.</i> |
| | Extension | 1, 3, 4 | Secteur des Pierres Blanches : Inclusion en entier de la parcelle n°23 (section A2) Inclusion partielle de la parcelle n° 25 (section A2, déjà en partie dans le périmètre). <i>Présence des habitats suivants : 7110, 9120, 9410 Calage sur les limites de milieux (landes/prairies), et sur une limite de parcelle de gestion forestière.</i> |
| | Réduction | 6, 4 | Secteur de la Croix de la Paille : Exclusion partielle de la parcelle n°14 (section A1). <i>Des prairies temporaires sans véritable enjeu écologique ont remplacé une partie des landes autrefois présentes.</i> |
| | Extension | 1, 3, 4, 5 | Secteur de la Croix de la Paille : Inclusion partielle des parcelles n° 4, 5, 10, 41 (section A1) Inclusion en entier des parcelles n°3 et 11 (section A1). <i>Présence des habitats suivants : 4030, 7110, 7120, 9120. Calage en partie sur des limites de parcelles de gestion forestière, sur des limites visibles de milieux (forêt/prairies), et sur des chemins.</i> |
| Rappel : 1 : Présence significative d'habitat d'intérêt communautaire 2 : Présence d'espèce d'intérêt communautaire 3 : Adaptation du périmètre à des limites cadastrales 4 : Adaptation du périmètre à des limites facilement repérables sur le terrain 5 : Cohérence globale du site 6 : Absence d'habitat d'intérêt communautaire ou présence non significative. | | | |

| | | | |
|----------------------------|---|---------|--|
| Lorcières | Extension | 1, 3 | <u>Secteur « Les Pougeires » :</u> Inclusion en entier des parcelles n° 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 602 (section C3). <i>Présence de l'habitat suivant : 6230</i> <i>Calage en partie sur limite de milieux (bois/prairie)</i> |
| Montchamp | Extension | 1, 3 | <u>Secteur « Les Plots - Bois d'Ascoing » :</u> Inclusion en entier des parcelles n° 121, 122, 128 (section AH). <i>Présence de l'habitat suivant : 7110</i> |
| Ruynes-en-Margeride | Extension | 1, 4 | <u>Secteur « Peyre Plantades » :</u> Inclusion partielle de la parcelle n° 22 (section C1). <i>Présence de l'habitat suivant : 4030</i> <i>Calage sur la limite cadastrale à l'est, sur un chemin au sud, sur des limites de milieux (lande/prairie) et sur une limite d'ilot PAC à l'ouest.</i> |
| Védrines-Saint-Loup | Extension | 1, 3 | <u>Secteur de la Montagne du Gay :</u> Intégration en entier des parcelles n° 23, 25, 26, 332, 333 (section C1), 98, 100, 106, 107, 108, 328, 329, 330, 332, 333, 334, 335 (section C2). Intégration partielle des parcelles n° 22 (section C1), 206 (section C2). <i>Présence des habitats suivants : 4030, 9120, 9410</i> |
| | Réduction | 6 | <u>Secteur de la Montagne de la Margeride :</u> Exclusion en entier de la parcelle n°109 (section C2). Exclusion partielle des parcelles n° 104, 110, 126, 207 (section C2), 128, 172, 188 (section C3). <i>Absence de véritable enjeu écologique (prairie temporaire)</i> |
| | Extension | 1, 3, 4 | <u>Secteur de la Montagne de la Margeride :</u> Intégration en entier des parcelles n° 127, 259, 299, 302, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 317 (section C3). Intégration partielle des parcelles n° 110, 172, 188, 258 (section C3). <i>Présence des habitats suivants : 4030, 9120, 9410.</i> <i>Calage parcellaire, ainsi que sur des limites visibles (chemins, limites de milieux : prairie/lande, prairie temporaire/prairie permanente)</i> |
| Rappel : | 1 : Présence significative d'habitat d'intérêt communautaire 2 : Présence d'espèce d'intérêt communautaire 3 : Adaptation du périmètre à des limites cadastrales 4 : Adaptation du périmètre à des limites facilement repérables sur le terrain 5 : Cohérence globale du site 6 : Absence d'habitat d'intérêt communautaire ou présence non significative. | | |

Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" Proposition de modification de périmètre



Site Natura 2000

- Périmètre initial
- Périmètre proposé

Limites administratives

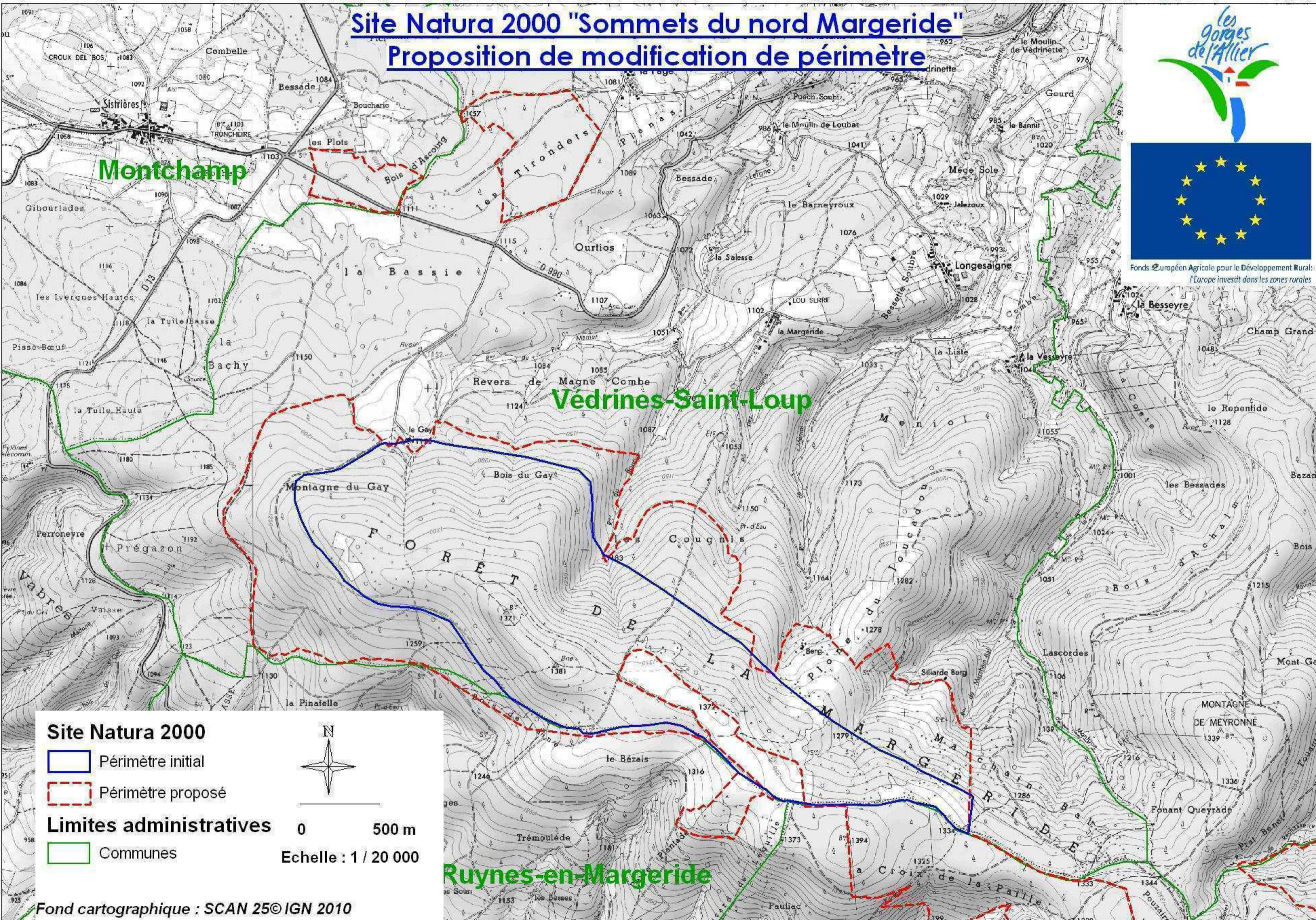
- Communes

0 1 km
Echelle : 1 / 42 000

Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" Proposition de modification de périmètre



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Montchamp

Védrines-Saint-Loup

Ruynes-en-Margeride

Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride" Proposition de modification de périmètre





Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Ruynes-en-Margeride


Clavières

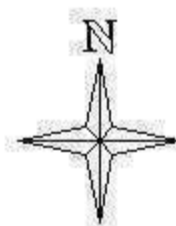
Site Natura 2000

 Périmètre initial

 Périmètre proposé

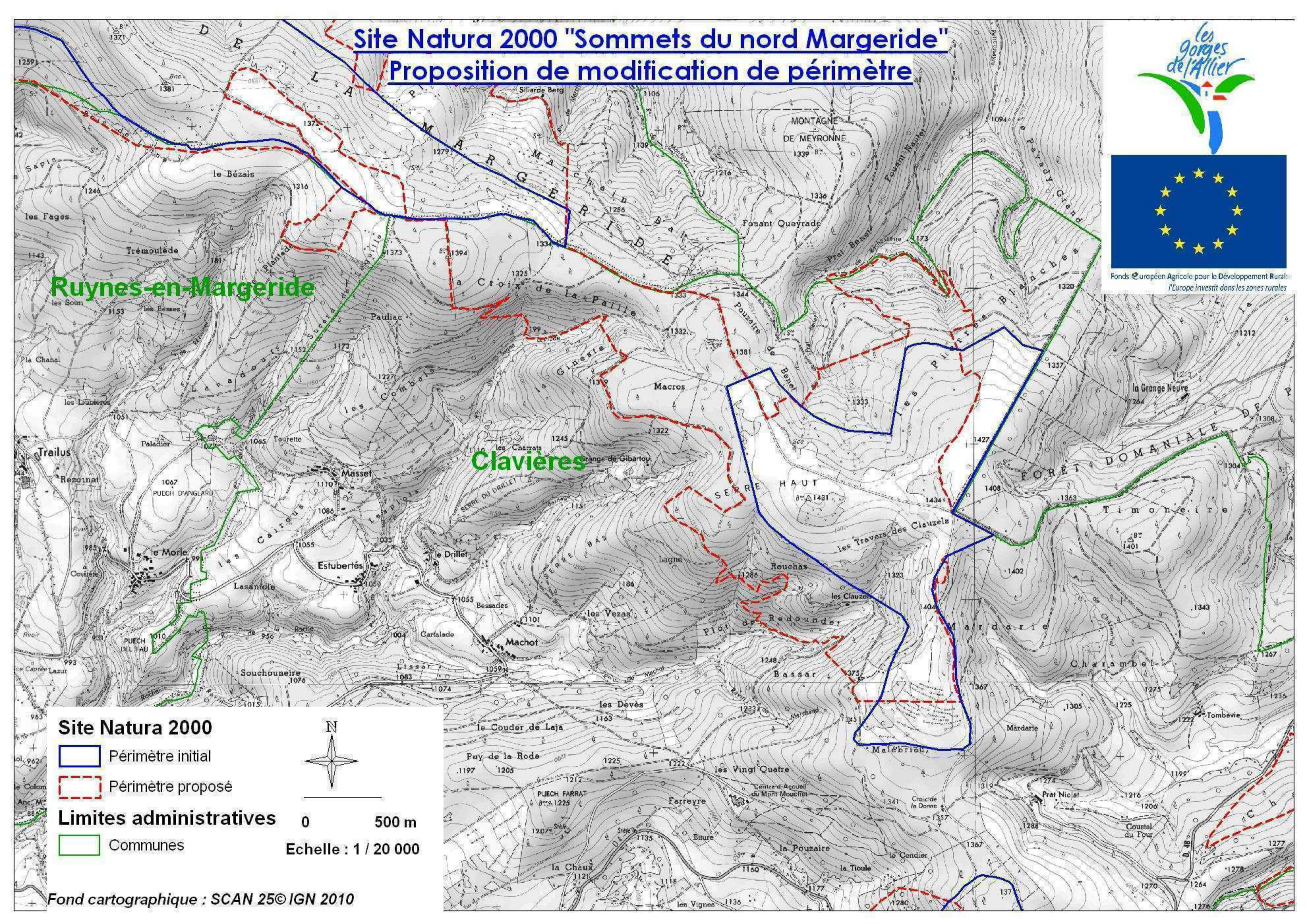
Limites administratives

 Communes



0 500 m
Echelle : 1 / 20 000

Fond cartographique : SCAN 25© IGN 2010

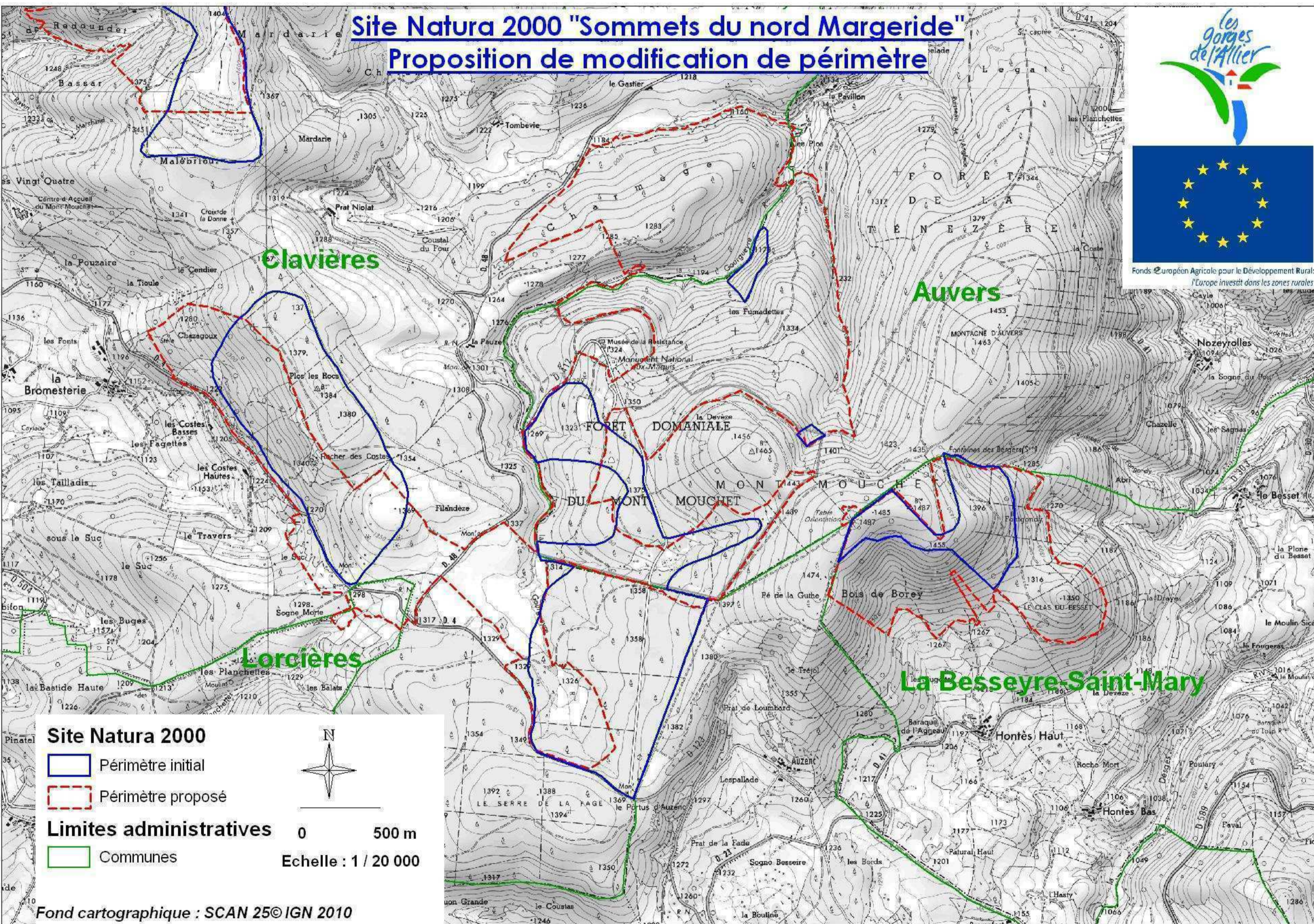


Site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride"

Proposition de modification de périmètre



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



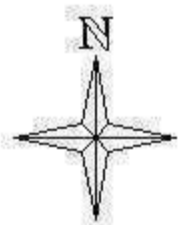
Site Natura 2000

Périmètre initial

Périmètre proposé

Limites administratives

Communes



0 500 m

Echelle : 1 / 20 000